



UN LIBRARY

DEC 2 1977

UN/SA COLLECTION

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL  
CHARGÉ D'ÉTUДИER  
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

---

**VOLUME IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/31/23/Rev.1)

**NATIONS UNIES**



**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL  
CHARGÉ D'Étudier  
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE  
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION  
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

---

**VOLUME IV**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/31/23/Rev.1)

**NATIONS UNIES**

New York, 1977

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend quatre volumes : le présent volume contient les chapitres XXV à XXXII<sup>\*</sup>; le volume I, les chapitres I à VI; le volume II, les chapitres VII à XIV; et le volume III, les chapitres XV à XXIV.

---

\* La présente version des chapitres XXV à XXXII est une compilation des documents ci-après parus sous forme provisoire : A/31/23/Add.9 (première, deuxième et troisième parties) du 14 octobre, du 14 octobre et du 18 octobre 1976 et A/31/23/Add.10 du 19 octobre 1976.

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

(Chapitres I à VI)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		
<u>Chapitres</u>		
I. CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL <u>/A/31/23 (Première partie) et Corr.1/</u> ...		
II. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION <u>/A/31/23 (Deuxième partie)/</u> .....		
III. QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES <u>/A/31/23 (Deuxième partie)/</u> .....		
IV. ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD ET EN NAMIBIE, ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L' <u>APARTHEID</u> ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE <u>/A/31/23 (Troisième partie)/</u> .....		
V. ACTIVITES MILITAIRES DES PUISSANCES COLONIALES ET DISPOSITIONS DE CARACTERE MILITAIRE PRISES PAR ELLES DANS LE TERRITOIRE SOUS LEUR ADMINISTRATION ET QUI POURRAIENT ENTRAVER L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX <u>/A/31/23 (Quatrième partie)/</u> .....		
VI. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L' <u>ORGANISATION DES NATIONS UNIES</u> <u>/A/31/23 (Cinquième partie)/</u> .....		

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME II

(Chapitres VII à XIV)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VII. REUNIONS TENUES EN AFRIQUE PAR LE GROUPE <u>AD HOC</u> CREE PAR LE COMITE SPECIAL (A/31/23/Add.1) .....		
VIII. RHODESIE DU SUD (A/31/23/Add.2) .....		
IX. NAMIBIE (A/31/23/Add.3) .....		
X. SEYCHELLES (A/31/23/Add.4) .....		
XI. SAHARA ESPAGNOL (A/31/23/Add.5 et Corr.1) .....		
XII. TIMOR (A/31/23/Add.6) .....		
XIII. GIBRALTAR <u>[A/31/23/Add.7 (Première partie)]</u> .....		
XIV. COTE FRANCAISE DES SOMALIS <sup>x</sup> <u>[A/31/23/Add.7</u> (Deuxième partie)] .....		

VOLUME III

(Chapitres XV à XXIV)

XV. ILES DES COCOS (KEELING) <u>[A/31/23/Add.8</u> (Première partie)] .....		
XVI. NOUVELLES-HEBRIDES <u>[A/31/23/Add.8 (Première partie)]</u>		
XVII. ILES TOKELAOU <u>[A/31/23/Add.8 (Deuxième partie)]</u> ....		
XVIII. BRUNEI <u>[A/31/23/Add.8 (Troisième partie)]</u> .....		
XIX. ILES GILBERT, PITCAIRN ET TUVALU <u>[A/31/23/Add.8 (Troisième partie)]</u> .....		
XX. SAINTE-HELENE <u>[A/31/23/Add.8 (Troisième partie)]</u> ...		
XXI. ILES SALOMON <u>[A/31/23/Add.8 (Troisième partie)]</u> ....		
XXII. SAMOA AMERICAINES <u>[A/31/23/Add.8</u> (Troisième partie)] .....		

---

\* Note du Rapporteur : Voir la note 10, au paragraphe 8 du chapitre premier, pour la nouvelle désignation de ce territoire.

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrap</u> hes	<u>Pages</u>
XXIII. GUAM [ <u>A</u> /31/23/Add.8 (Troisième partie)]		
XXIV. TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE [ <u>A</u> /31/23/Add.8 (Troisième partie)]		
VOLUME IV		
(Chapitres XXV à XXXII)		
XXV. ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT [ <u>A</u> /31/23/Add.9 (Première partie)]	1 - 4	2
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 3	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	4	2
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		3
XXVI. BELIZE [ <u>A</u> /31/23/Add.9 (Première partie)]	1 - 5	25
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	25
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	25
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		27
XXVII. BERMUDES [ <u>A</u> /31/23/Add.9 (Première partie)]	1 - 9	50
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	50
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	51
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		55
XXVIII. ILES VIERGES BRITANNIQUES [ <u>A</u> /31/23/Add.9 (Deuxième partie)]	1 - 14	78
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 13	78
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	14	79
ANNEXE : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES VIERGES BRITANNIQUES, 1976		82

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXIX. ILES CAIMANES, MONTserrat ET ILES TURQUES ET CAIQUES [ <u>A/31/23/Add.9 (Troisième partie)</u> ] .....	1 - 9	140
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 8	140
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	9	141
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		147
XXX. ILES FALKLAND (MALVINAS) [ <u>A/31/23/Add.9</u> (Troisième partie)] .....	1 - 8	187
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 7	187
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	8	188
ANNEXES		
I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ...		189
II. LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1976 ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		202
III. LETTRE DATEE DU 23 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		206
IV. LETTRE DATEE DU 3 MARS 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		210
V. LETTRE DATEE DU 6 MAI 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		213
XXXI. ILES VIERGES AMERICAINES [ <u>A/31/23/Add.9</u> (Troisième partie)] .....	1 - 9	217
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 8	217
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL .....	9	218
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .....		221

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXXII. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUEES CONFORMEMENT A L'ALINEA <u>e</u> DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES (A/31/23/Add.10) .....	1 - 7	243
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	243
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	244
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL .....		245

CHAPITRES XXV A XXVII

[A/31/23/Add.9 (Première partie)]

ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA,  
 SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT, BELIZE ET BERMUDES

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXV. ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 3	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	4	2
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ..		3
XXVI. BELIZE		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 4	25
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	5	25
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ..		27
XXVII. BERMUDES		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 8	50
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	9	51
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ..		55

## CHAPITRE XXV

### ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question d'Antigua, de la Dominique, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent à sa 1054<sup>e</sup>me séance, le 10 septembre 1976.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres, "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et en particulier de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la décision prise par l'Assemblée générale le 8 décembre 1975 à propos de ces territoires 1/.
3. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution de la situation dans ces territoires.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

4. A sa 1054<sup>e</sup>me séance, le 10 septembre, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.1054 et corrigendum), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail visé au paragraphe 3 ci-dessus, de façon à faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée pourrait donner à cet égard à sa trente et unième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 127, point 23.

ANNEXE\*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
1. Généralités .....	1	4
2. Evolution constitutionnelle et politique .....	2 - 53	5
3. Situation économique .....	54 - 76	17
4. Situation sociale .....	77 - 80	23
5. Situation de l'enseignement .....	81 - 82	24

---

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1125.

ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES, ANGUILLA, <sup>a/</sup>  
SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT <sup>b/</sup>

1. GENERALITES

1. Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla font partie des îles Leeward et s'étendent à mi-chemin de l'arc que forment les Antilles. La Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent font partie des îles Windward. Un certain nombre d'îlots appelés les Grenadines relèvent de l'Etat associé de Saint-Vincent.

Superficie et population

	<u>Superficie</u> (en km <sup>2</sup> )	<u>Population</u> (recensement de 1970)	<u>Milieu de 1974</u> (estimations)
Antigua (y compris la Barboude)	443	70 000	70 000
Dominique	750	70 302	74 000
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	401	50 957 <sup>a/</sup>	65 000
Sainte-Lucie	616	101 000	107 000
Saint-Vincent (y compris les Grenadines relevant de Saint-Vincent)	389	89 632	14 000

---

<sup>a/</sup> Y compris une population évaluée à 5 500 habitants pour Anguilla, qui n'a pas été englobée dans le recensement de 1970.

---

<sup>a/</sup> Une constitution distincte pour Anguilla est entrée en vigueur en février 1976 (voir par. 8 à 14 ci-après).

<sup>b/</sup> Les renseignements figurant dans le présent document sont tirés de documents publiés.

## 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

2. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962, des négociations concernant le statut constitutionnel des territoires du Commonwealth des Antilles ont eu lieu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les gouvernements de ces territoires. En 1965, un nouveau statut constitutionnel - celui d'Etat associé - a été proposé et est entré en vigueur en 1967 pour Antigua, la Dominique, la Grenade c/, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie et en 1969 pour Saint-Vincent. Dans le cadre du West Indies Act de 1967 d/, aux termes duquel les Etats associés des Antilles (WIAS) ont été créés, la Puissance administrante conserve la responsabilité des affaires extérieures et de la défense et chaque territoire qui devient un "Etat associé au Royaume-Uni" assume l'entière responsabilité de ses affaires intérieures sous tous leurs aspects.

3. Le paragraphe 1 de l'article 10 de la loi précitée dispose qu'un Etat associé peut à tout moment mettre fin à son association et, s'il le souhaite, accéder à l'indépendance à condition que le texte législatif à cet effet soit approuvé par voie de référendum à la majorité des deux tiers. Si un Etat se propose de mettre fin à l'association en vue de s'associer avec un autre Etat ou de constituer une fédération, le référendum n'est pas nécessaire. D'autre part, le paragraphe 2 du même article dispose que le Gouvernement du Royaume-Uni peut, à tout moment, mettre fin par un ordre en conseil à son association avec un Etat associé.

4. La Constitution de chaque territoire prévoit l'établissement d'un parlement dont font partie la Reine, représentée par un gouverneur, et une chambre des représentants.

5. Antigua est le seul membre du groupe qui ait également un sénat, composé de 10 sénateurs, dont sept nommés sur recommandation du Premier Ministre et trois en consultation avec lui. Lorsque l'opposition est représentée à la Chambre des représentants, elle l'est également au Sénat par au moins un de ces trois derniers sénateurs. Le Sénat peut différer d'un mois l'adoption de toute loi à caractère financier et d'une période allant jusqu'à deux ans toute autre loi adoptée par la Chambre des représentants.

6. Dans chacun des Etats associés, le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur, qui est habituellement un ressortissant du territoire dans lequel il exerce ce pouvoir et qui exerce ses fonctions assisté d'un cabinet, composé d'un premier ministre et de plusieurs autres ministres. Le Gouverneur nomme comme premier ministre celui des membres de la Chambre des représentants qui, à son avis, a le plus de chances de recevoir l'appui de la majorité. Les autres ministres sont nommés par le Gouverneur, en consultation avec le Premier Ministre. Le Cabinet est chargé de l'administration et de la gestion des affaires du pays, et il est collectivement responsable devant le Parlement.

---

c/ La Grenade est devenue indépendante en 1974.

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6700/Rev.1) (troisième partie), chap. XXIII, par. 125 à 141.

7. Il y a une Cour suprême pour tous les Etats associés, mais sa juridiction peut s'étendre à tous les territoires intéressés de la région. La Cour a notamment compétence pour les questions constitutionnelles, les libertés et les droits fondamentaux et la composition des divers parlements. Le Parlement de chaque Etat associé détermine la juridiction de la Cour pour les questions qui ne sont pas précisées dans leur constitution respective.

#### A. Situation particulière d'Anguilla

8. Les événements consécutifs aux manifestations qui se sont déroulées en 1967 à Anguilla pour demander que le territoire soit séparé de Saint-Christophe-et-Nièves ont été décrits dans des rapports antérieurs du Comité spécial e/. En bref, ces manifestations ont abouti à une intervention du Royaume-Uni et à des longues négociations entre les parties intéressées. A la suite de quoi, une certaine séparation a été effectuée grâce à la promulgation de la loi de 1971 sur Anguilla, et de l'ordre en conseil sur Anguilla (Administration) établi sur la base de cette loi, le 28 juillet, et entré en vigueur le 4 août de cette même année. En vertu de cet ordre, l'île est administrée par un commissaire nommé par la Reine et assisté par un conseil. Depuis la fin de juillet 1972, le Conseil compte sept membres élus, dont M. Ronald Webster qui en est le leader. A l'époque, M. Webster avait déclaré que l'une des tâches principales du Conseil serait de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni en vue d'une "séparation absolue et définitive" de Saint-Christophe-et-Nièves. En réponse à une lettre de M. Webster concernant le statut d'Anguilla, le Gouvernement du Royaume-Uni a informé ce dernier au début de 1973 qu'il examinerait cette question en 1974, comme précédemment promis.

9. Une série d'entretiens sur le statut constitutionnel futur d'Anguilla s'est déroulée entre des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni et le premier ministre, Robert Bradshaw, à Saint-Christophe (septembre 1974), Londres (février 1975) et la Barbade (mai 1975). Selon la presse, ces entretiens n'ont pas abouti. M. Webster, Leader du Conseil, s'est entretenu à Anguilla en septembre 1974 avec Mlle Joan Lester, secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, et il s'est rendu à Londres le 21 mai 1975. Selon un communiqué publié plus tard ce même mois, le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de donner une plus grande autonomie à Anguilla en ce qui concerne la gestion de ses affaires intérieures.

10. Au début du mois de décembre 1975, le Conseil a approuvé une nouvelle constitution qui est entrée en vigueur en février 1976 et qui assure la séparation de jure de Saint-Christophe-et-Nièves. Dans une déclaration faite devant la presse, un porte-parole du Gouvernement du Royaume-Uni a déclaré qu'aussi longtemps que la nouvelle Constitution d'Anguilla serait en vigueur, la Constitution de l'Etat associé de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla ne s'appliquerait pas à Anguilla.

11. Selon une déclaration publiée par le bureau du Commissaire britannique à Anguilla, la nouvelle Constitution prévoit notamment :

a) La protection des libertés et droits fondamentaux des Anguillais, cette protection étant assurée par les tribunaux;

---

e/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXVIII, annexe, par. 130 à 133.

b) La mise en place d'un commissaire nommé par la Reine, d'une assemblée législative composée de sept membres élus, de trois membres de droit (le Secrétaire principal, l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances) et de deux membres désignés;

c) La formation d'un conseil exécutif comprenant le Ministre principal, deux autres ministres et deux membres de droit (l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances). Le Secrétaire principal joue le rôle de Secrétaire du Conseil;

d) Un système ministériel avec un ministre principal et trois ministres.

12. Sera nommé Ministre principal le membre élu qui bénéficiera de l'appui de la majorité de membres élus de l'Assemblée législative. Les autres ministres seront choisis avec l'approbation du Ministre principal, parmi les membres élus de l'Assemblée. Ils seront directement chargés de la conduite des affaires du gouvernement sauf pour les domaines explicitement réservés au Commissaire : défense, affaires extérieures, sécurité intérieure, y compris la police, et fonction publique. Les finances seront confiées au Secrétaire aux finances. Une commission consultative de la fonction publique, composée de cinq membres nommés par la Commission, sera également créée. Deux de ses membres seront nommés après consultation avec les associations de fonctionnaires.

13. La Constitution prévoit aussi pour Anguilla la possibilité de choisir la juridiction de la Cour suprême des Etats associés des Antilles si elle le désire; dans l'intervalle, elle continue de relever de la Haute Cour et de la Cour d'appel du Royaume-Uni. Il a été annoncé le 23 février 1976 que le Conseil d'Anguilla avait été dissous quelques jours auparavant et que des élections auraient lieu le 15 mars. Il était indiqué dans le même rapport que le Premier Ministre, M. Bradshaw, qui était opposé à la sécession, avait fait part au Gouvernement du Royaume-Uni de son mécontentement à ce sujet.

14. M. Webster a déclaré également en février qu'Anguilla demanderait ultérieurement à faire partie de la Communauté des Antilles (CARICOM) et de la Banque de développement des Antilles.

## B. Statut futur des Etats associés

### Généralités

15. Pendant la période considérée, les gouvernements de quatre des cinq Etats associés (Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) ont manifesté leur désir de se déclarer indépendants de la Puissance administrante. M. Patrick John, premier ministre de la Dominique, a déclaré à plusieurs reprises que son gouvernement recherchait l'indépendance non pas isolément mais au sein des îles Windward et Leeward. On trouvera ci-après un aperçu de l'évolution récente de la situation.

16. En novembre 1975, un haut fonctionnaire du Gouvernement britannique chargé des relations avec les Etats associés, a, dans une conférence de presse faite à la suite d'une déclaration du Premier Ministre de Saint-Christophe-et-Nièves, M. Bradshaw, concernant l'indépendance de son territoire, indiqué notamment que le Royaume-Uni n'empêcherait aucun des Etats associés de devenir indépendant,

pas plus qu'il ne les pousserait à l'indépendance. Il a fait observer que son gouvernement s'était ces dernières années systématiquement déclaré prêt à examiner avec tout Etat associé tout plan ayant pour objet l'accession à l'indépendance complète, se réservant toutefois le droit d'en étudier attentivement le calendrier.

17. Lors des réunions des chefs de gouvernement des Etats associés et de la deuxième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, qui se sont tenues en décembre 1975 à Basseterre (Saint-Christophe), deux résolutions distinctes relatives à l'avenir constitutionnel des Etats associés ont été adoptées.

18. Dans la résolution des chefs de gouvernement des Etats associés, il était noté notamment que le statut d'association avec le Royaume-Uni était une mesure temporaire, que la constitution d'aucun autre pays du Commonwealth des Antilles ne prévoyait de référendum comme condition préalable à l'indépendance et que le statut d'"Etat associé" ne répondait plus aux besoins et aspirations en matière de développement et de constitution des gouvernements et des peuples des Etats associés. Il a donc été décidé : "que les Gouvernements des Etats associés entreprendraient dès que possible une démarche auprès du Gouvernement britannique en vue de mettre fin au statut d'Etat associé au Royaume-Uni, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 10 du West Indies Act de 1967". Il a en outre été décidé que cette résolution, ainsi que toutes autres résolutions en ce sens, ou autres résolutions en général, seraient transmises par les voies appropriées au Gouvernement de Sa Majesté britannique en vue de leur application dans les plus brefs délais possible.

19. Dans sa résolution, la deuxième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM appuyait le désir des gouvernements des Etats associés des Indes occidentales (WIAS) de mettre fin au statut d'Etat associé et de s'acheminer vers l'indépendance complète. Elle demandait instamment aussi au Gouvernement du Royaume-Uni de donner suite à ces vœux et d'accorder, dans les plus brefs délais, l'indépendance aux Etats associés en vertu du paragraphe 2 de l'article 10 du West Indies Act, sous réserve uniquement du droit des gouvernements intéressés de fixer la date de l'indépendance conformément à leur propre programme.

20. En janvier 1976, M. John Compton, Premier Ministre de Sainte-Lucie, s'adressant à la deuxième Conférence annuelle de la Caribbean Studies Association, a évoqué le désir des territoires antillais non indépendants de devenir des nations au sens plein du terme, ce qu'il considère comme vital pour leur survie. M. Compton a dit notamment dans un passage ultérieur du même discours que la présence de territoires non indépendants au sein de la CARICOM risquait d'introduire de manière indirecte dans la région une présence métropolitaine qui n'était plus nécessaire. A son avis, ces territoires étaient sérieusement désavantagés sur le plan économique, parce qu'on leur refusait l'accès aux sources ou à l'assistance dont disposent les pays indépendants, ce qui élargissait le fossé entre les pays plus développés et ceux qui l'étaient moins dans la région. Il a ajouté que si cette situation continuait, des tensions pourraient apparaître dans la communauté qui risqueraient d'aboutir à sa désagrégation. La nécessité s'imposait donc de faire bénéficier tous les membres de la communauté du statut identique d'Etat indépendant, toute entrave au plein exercice de leur souveraineté ayant été abolie

## Antigua

21. En septembre 1975, dans une allocution prononcée à la neuvième Conférence annuelle de l'Antigua Workers' Union (AWU), le Premier Ministre, M. George Walter, a engagé les Antiguiens à soutenir son gouvernement dans les efforts qu'il déployait pour parvenir à la pleine indépendance. Il a déclaré que le régime de l'association constituait une phase de préparation à l'indépendance que son gouvernement s'efforcerait d'obtenir après les prochaines élections générales. Il a ajouté que le statut actuel du territoire l'empêchait de traiter directement avec les sociétés et pays étrangers. L'Antigua Labour Party (ALP), qui était à l'époque le parti de l'opposition, a alors déclaré que la question de la pleine indépendance ne devait pas être liée aux élections et qu'une décision à cet égard ne pourrait être prise que par voie de référendum.

22. Des discussions préliminaires entre des représentants du Royaume-Uni et le Gouvernement antiguiens dirigé par M. Walter se sont tenues en décembre après que deux résolutions eurent été adoptées par la CARICOM et les Etats associés des Indes occidentales (voir plus haut, par. 17 à 19). M. Vere Bird, qui était alors chef du parti de l'opposition (ALP), a envoyé un télégramme au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, dans lequel il déclarait que des discussions sérieuses ne pourraient avoir lieu qu'après les élections générales. M. Bird a également déclaré qu'aux termes de la Constitution, un référendum devrait être organisé avant que le territoire puisse accéder à l'indépendance. Un porte-parole du Gouvernement britannique a répondu que des représentants du Gouvernement antiguiens s'étaient rendus à Londres pour participer à des discussions sur les relations entre le territoire et le Royaume-Uni. Il a donné des assurances que l'on ne prendrait aucune mesure incompatible avec la pratique constitutionnelle établie ou contraire au West Indies Act.

23. A la suite des élections générales qui ont eu lieu le 28 février 1976, l'ALP a remporté la majorité des sièges à l'Assemblée et son chef, M. Bird, a été nommé premier ministre (voir par. 39 à 43 ci-dessous). La question de l'indépendance a été reléguée au second rang par les problèmes que posaient l'unité nationale et la lutte contre l'inflation. Il n'a pas été organisé de nouvelles négociations avec le Royaume-Uni.

## Saint-Christophe-et-Nièves

24. La question de l'accession à l'indépendance du territoire a commencé d'être exploitée à des fins électorales en 1975, après que le Premier Ministre, M. Bradshaw, y eut fait référence le 7 novembre lors de la dissolution de l'Assemblée et qu'il eut demandé que des élections soient organisées le 1er décembre. Le parti de M. Bradshaw a remporté sept des neuf sièges à pourvoir et le Premier Ministre a été réintégré dans ses fonctions. M. Bradshaw a déclaré lors d'une émission radiophonique nationale diffusée au lendemain des élections que l'accession à l'indépendance du territoire n'était plus qu'une question de temps et de moyens. Il a ajouté qu'il ressortait de la volonté exprimée par la population tant au moment qu'à l'issue des élections que celle-ci souhaitait voir le territoire accéder à l'indépendance par ses propres moyens.

25. Il a été annoncé le 2 mars 1976 qu'une délégation dirigée par M. Paul Southwell, premier ministre adjoint, s'était rendue à Londres pour entamer des pourparlers avec le Gouvernement britannique au sujet du futur statut constitutionnel du territoire.

#### Sainte-Lucie

26. Le Gouvernement de Sainte-Lucie avait vivement recommandé que les territoires antillais non indépendants accèdent à l'indépendance en groupe plutôt que par entités distinctes. Il avait signé en 1972 l'Accord du Petit Saint-Vincent f/ qui visait à unifier le territoire avec la Grenade et Saint-Vincent et appuyait divers autres projets d'unification. La position du gouvernement sur la question de l'indépendance a été clairement définie au cours de la campagne qui a précédé les élections générales de 1974, lorsque le United Workers' Party (UWP), alors au pouvoir, s'est engagé à s'unir avec l'un des Etats associés ou plusieurs d'entre eux afin de parvenir à l'indépendance, tout en envisageant "de poursuivre sa route seul" si cette tentative échouait et si une position séparatiste s'avérait répondre aux intérêts les mieux compris de la population.

27. Dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'ouverture de la troisième session de l'Assemblée le 18 décembre 1975, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement avait réaffirmé à maintes reprises sa volonté résolue de surmonter tous les obstacles constitutionnels qui pouvaient empêcher le territoire d'accéder à l'indépendance et d'exploiter toutes les possibilités d'entente avec les autres gouvernements des Etats associés, en vue d'une unification politique leur permettant d'accéder à l'indépendance. Il a ajouté qu'au terme de presque dix ans d'efforts, le gouvernement était convaincu qu'il était très improbable que l'on parvienne à une telle entente dans un avenir prévisible. Le Gouverneur a pris note de l'accord conclu entre les Etats associés des Indes occidentales, avec le soutien des pays indépendants de la CARICOM, selon lequel ces Etats s'efforceraient d'accéder à l'indépendance séparément. Par suite de cette décision, le Gouvernement de Sainte-Lucie demanderait officiellement à la Puissance administrante de mettre fin au statut d'Etat associé à une date aussi rapprochée que possible.

28. Selon le Gouverneur, le gouvernement consulterait immédiatement le Labour Party (LP), parti de l'opposition, afin de déterminer la procédure et le calendrier à adopter pour l'application de cette décision. Une commission constitutionnelle serait constituée à l'issue des pourparlers et ses recommandations seraient examinées à l'Assemblée avant l'ouverture de négociations avec le Gouvernement britannique. Le Gouverneur a rappelé qu'en raison de la participation accrue de Sainte-Lucie aux activités de la CARICOM, le gouvernement avait dû prendre des décisions en matière de politique étrangère ou participer à la prise de décisions dans ce domaine. Il a déclaré que la Constitution actuelle limitait de façon excessive le champ d'action et le pouvoir de décision du gouvernement.

#### Saint-Vincent

29. Le Gouvernement de Saint-Vincent a cherché à diverses reprises à accéder à l'indépendance en s'unifiant aux territoires voisins. Il a été l'un des

---

f/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 13 à 18.

signataires de l'Accord du Petit Saint-Vincent en 1972 (voir par. 26, ci-dessus). En 1974, le Gouverneur de Saint-Vincent, sur les conseils de M. J. F. Mitchell, alors Premier Ministre de Saint-Vincent et Président du Conseil des ministres des Etats associés des Indes occidentales (WIAS), a désigné une commission pour étudier la possibilité de former une union politique entre le WIAS et Montserrat. Le Gouvernement de Saint-Vincent s'était déclaré en faveur d'un gouvernement central fort pour les Etats associés et de l'indépendance pour Saint-Vincent dans le cadre de l'unité des Antilles.

30. Le Saint-Vincent Labour Party (SVLP), qui est sorti vainqueur des élections générales en décembre 1974 (voir par. 32 à 34, ci-dessous), avait fait campagne sur le thème de l'accession du territoire à l'indépendance totale au cours des cinq prochaines années, soit uni à un ou plusieurs territoires, soit seul. Après avoir été nommé Premier Ministre, M. R. Milton Cato a déclaré qu'il s'efforcerait d'amener le territoire à l'indépendance dans le cadre d'un groupement régional. Dans le discours qu'il a prononcé en janvier 1975 lors de l'ouverture de la session du Conseil législatif de Saint-Vincent, le Gouverneur a déclaré que le Gouvernement, conformément au mandat sans équivoque qu'il avait reçu du peuple, rechercherait l'indépendance complète. En décembre 1975, le gouvernement a signé deux résolutions demandant à la Puissance administrante de mettre fin au statut d'Etat associé (voir par. 17 à 19 ci-dessus).

### C. Elections générales

31. Des élections générales ont eu lieu dans quatre des Etats associés depuis décembre 1974 : Saint-Vincent, le 9 décembre 1974, Dominique, le 24 mars 1975, Saint-Christophe-et-Nièves, le 1er décembre 1975 et Antigua, le 18 février 1976. Des élections générales auront lieu à Sainte-Lucie en 1979.

#### Saint-Vincent

32. Aux élections générales qui ont eu lieu en 1972, les deux principaux partis politiques, le SVLP et le PPP (People's Progressive Party) ont remporté chacun six sièges à l'Assemblée, le treizième siège revenant à M. J. F. Mitchell, candidat indépendant. Un gouvernement a été formé grâce à une alliance entre le PPP et M. Mitchell; M. Mitchell a été nommé premier ministre et M. Ebenezer T. Joshua, président du PPP, premier ministre adjoint et ministre des finances. Le 2 septembre 1974, M. Joshua et sa femme qui avait aussi été élue à l'Assemblée ont démissionné du gouvernement et rejoint les rangs de l'opposition en appuyant une motion de censure contre le gouvernement, qui a été adoptée par le Conseil législatif le 17 septembre. Le Gouverneur, sur l'avis du Premier Ministre, a dissous le Parlement le 24 septembre et de nouvelles élections ont eu lieu le 9 décembre.

33. Les élections qui ont eu lieu le 9 décembre pour pourvoir les 13 sièges élus de l'Assemblée étaient les deuxièmes organisées depuis que le territoire était devenu Etat associé et les deuxièmes auxquelles les jeunes de 18 ans étaient admis à voter. Cinq partis ont présenté 31 candidats (aucun candidat indépendant ne s'est présenté). Le SVLP, parti de l'opposition, a remporté 10 sièges, le PPP, deux sièges, et M. Mitchell, qui avait fait campagne en tant que membre dissident du PPP a conservé son siège dans la circonscription de Grenade. Suivant les chiffres officiels, il y a eu 28 574 votants sur un total de 45 181 inscrits, soit 63,2 p. 100 du corps électoral.

34. Le 10 décembre, M. Cato a été nommé premier ministre et ministre des finances. Prenant avis du Premier Ministre, le Gouverneur a nommé les ministres suivants : M. Ebenezer T. Joshua, ministre du commerce et de l'agriculture; M. Hudson Tannis, ministre des communications, des travaux publics et de la main-d'oeuvre; M. Randolph Russel, ministre de la santé publique, du logement, du développement communautaire et du gouvernement local; M. Saint Clair Dacon, ministre de l'éducation et de la jeunesse; M. Grafton Issnacs, ministre de l'intérieur et du tourisme.

#### Dominique

35. Des élections générales ont eu lieu à la Dominique le 24 mars 1975 pour pourvoir aux 21 sièges élus à l'assemblée, alors qu'il n'y avait que 11 sièges à pourvoir lors des dernières élections. Quatre partis politiques, dont le Dominica Labour Party (DLP), qui détenait 9 des 11 sièges et le Dominica Freedom Party (DFP) qui détenait les deux autres, ainsi que 11 candidats indépendants se sont présentés aux élections. Le DLP a obtenu 16 sièges, le DFP 3 et les indépendants les 2 sièges restants.

36. A la suite des élections, M. Patrick R. John a été à nouveau nommé premier ministre et ministre du commerce, du développement, du tourisme, de l'administration locale, des sports et de la sécurité. Cinq autres ministres ont été nommés parmi les élus du DLP : Henckle Christian, premier ministre adjoint et ministre de l'enseignement et de la santé, Victor Riviere, ministre des finances et de la protection des consommateurs; Michael Douglas, ministre de l'agriculture, de la pêche et des coopératives; Isial Thomas, ministre du travail, de la sécurité sociale et de la jeunesse; et Thomas Seraphin, ministre des communications, des travaux publics et du logement.

#### Saint-Christophe-et-Nièves

37. Le 1er décembre 1975, des élections générales ont eu lieu à Saint-Christophe-et-Nièves pour pourvoir les sièges de l'assemblée. A la suite de l'intervention directe de la Puissance administrante, aucune élection n'a été organisée à Anguilla (voir par. 8 à 14 ci-dessus). Dix-sept candidats représentant le Labour Party (LP), qui est au pouvoir, le People's Action Movement (PAM), le Nevis Reformation Party (NRP) et trois indépendants se sont présentés aux élections. Les principaux thèmes de cette campagne étaient sur la propriété publique des plantations de canne à sucre, l'indépendance et la menace de sécession de Nièves.

38. A l'issue des élections, le LP s'est maintenu au pouvoir, avec 9 des 11 sièges à pourvoir, les deux autres sièges allant au NRP. M. Bradshaw a été nommé premier ministre, ministre de l'intérieur et ministre des finances. Les autres ministres formant le gouvernement sont Paul Southwell, premier ministre adjoint et ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme; J. N. France, ministre sans portefeuille; Lee Moore, Attorney General et ministre des affaires juridiques; Edmond St. John Payne, ministre de l'agriculture, des eaux et forêts, du logement et du travail; S. C. Bryant, ministre de l'enseignement, de la santé et des affaires sociales et Charles E. Mills, ministre des communications, des travaux publics et des services publics.

## Antigua

39. En novembre 1975, la Chambre des représentants d'Antigua a adopté deux lois : a) autorisant le gouvernement à abandonner son projet de création d'une commission chargée de délimiter les circonscriptions électorales (Boundaries Commission) avant la tenue des élections générales et b) portant la caution déposée par les candidats de 96 dollars EC à 500 g/ (la plus forte somme exigée dans les Etats associés) tout en réduisant la période réservée à l'inscription sur les listes électorales de trois à une semaine.

40. Les élections générales destinées à pourvoir les 17 sièges de la Chambre des représentants d'Antigua ont eu lieu le 18 février 1976. Pour la première fois, les jeunes âgés de 18 ans étaient admis à voter. Se présentaient des candidats du Progressive Labour Movement (PLM), parti au pouvoir, dirigé par M. Walters, et de l'ALP, parti de l'opposition, dirigé par M. Bird, ainsi que quelques candidats indépendants. Le PLM a fait campagne sur la question de l'indépendance qu'il veut voir accordée non par voie de référendum mais à la suite d'un mandat confié en ce sens lors des élections générales. L'ALP s'est pour sa part engagé à relancer l'industrie sucrière, que le gouvernement Welter avait éliminée, entraînant ainsi selon les observateurs, un taux de chômage élevé; à abolir progressivement au cours des prochaines années l'impôt sur le revenu et à supprimer aussitôt la surtaxe élevée imposée sur l'électricité. Il a également promis qu'il n'y aurait pas d'indépendance sans référendum.

41. Selon les premiers résultats du scrutin, l'ALP a remporté 10 sièges, le PLM 5, le siège de la circonscription de la Barbade allant à un candidat indépendant et le dernier n'étant pas attribué aux candidats de l'ALP et du PLM, ayant tous deux recueilli 497 suffrages. On apprend que M. Reubin Harris, le candidat de l'ALP, aurait élevé une protestation devant la Haute Cour, faisant valoir que le Directeur du scrutin avait déclaré non valides six bulletins sous prétexte qu'ils avaient été cochés au stylo et non à l'aide du crayon fourni par le bureau de vote. Or, il avait été décidé subséquemment par le Directeur des élections qu'un électeur pouvait utiliser indifféremment un crayon ou tout ce qui était susceptible de laisser une inscription nette.

42. A l'issue des élections, M. Bird a été nommé premier ministre d'Antigua. Les autres membres du gouvernement sont les suivants : Loster Bird (fils du Premier Ministre), vice-premier ministre et ministre du développement économique; John St. Luce, ministre de l'agriculture et de l'approvisionnement; Ernest Williams, ministre des travaux publics et du tourisme; Cosmos Phillips, Attorney General; Adolphus Freeland, ministre de l'intérieur et du travail; John Myers, ministre de l'éducation et de la culture; Christopher O'Mard et Lionel Hurst, ministres sans portefeuille. Par la suite, après l'arrêt rendu par la Haute Cour sur les résultats des élections, Reubin Harris a été nommé ministre des finances. M. Claude Francis, de la Barbade, élu en tant qu'indépendant, a également été ultérieurement nommé ministre des affaires de la Barbade.

43. Comme il a été noté précédemment, Antigua est le seul Etat associé qui dispose d'une seconde chambre, le Sénat. Sept des 10 sénateurs sont nommés sur la recommandation du Premier Ministre et les trois autres en consultation avec lui.

---

g/ La monnaie locale est le dollar EC (dollar des Caraïbes orientales);  
4,80 dollars EC équivalent à une livre sterling. Voir également par. 57 ci-dessous.

L'opposition parlementaire est représentée par des membres de ce dernier groupe. On a appris en février que le gouvernement avait officiellement désigné les sept membres, le représentant au Sénat et proposé la candidature d'un représentant de la Barboude pour pourvoir l'un des trois sièges restants. M. Bird, premier ministre, a également annoncé son intention de porter le nombre des sièges du Sénat de 10 à 18. Les sept sénateurs dont il a proposé la candidature sont les suivants : Kerthly Heath, président; Bradley Carrott, vice-président; Cosmos Phillips, Attorney General, chargé des affaires de l'Etat; Lionel Hurst, responsable des questions gouvernementales (ministre sans portefeuille); Hugh Marshall, secrétaire au Parlement, ministre du développement économique; Donald Sheppard et Bill Abbott.

#### Anguilla

44. Les dernières élections à Anguilla remontent à juillet 1972, lorsque la seule organisation politique, le People's Progressive Party (PPP), dirigé par M. Ronald Webster, a remporté six des sept sièges à pourvoir au Conseil de l'Ile. Anguilla n'a pas participé aux élections générales organisées pour Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla en décembre 1975 en raison des circonstances particulières mentionnées ci-dessus (voir par. 8 à 14 et 37).

45. Une constitution propre à Anguilla est entrée en vigueur au début du mois de février 1976 et les premières élections générales destinées à pourvoir les sept sièges de la nouvelle assemblée d'Anguilla ont eu lieu le 15 mars. Le PPP a été la seule organisation politique à se présenter, en même temps qu'un certain nombre de candidats indépendants. A l'issue du scrutin, le PPP a remporté six sièges, le dernier allant à un candidat indépendant. Au cours d'une entrevue avec la presse, M. Webster, qui a été ultérieurement nommé premier ministre, a déclaré qu'il assurerait la stabilité sociale et politique et accorderait des dégrèvements fiscaux pour encourager les investissements à Anguilla.

#### D. Autres faits nouveaux sur le plan politique

##### Liberté de la presse à Antigua

46. On se souviendra qu'en janvier 1972 h/, la Newspaper Registration Act et la Newspaper Surety Ordinance sont entrées en vigueur, à la suite de quoi les deux journaux de l'opposition, le Workers'Voice et le Antigua Times ont cessé provisoirement de paraître. Toutefois, en octobre, ces deux journaux ont reparu sous forme de publications gratuites, un juge de la Haute Cour ayant rendu une sentence déclarant inconstitutionnels les textes de lois susmentionnés. Le gouvernement a alors fait appel de ce jugement et, vers le milieu de l'année 1975, la Section juridique du Conseil privé rendait un jugement favorable au gouvernement en déclarant que les lois en question n'étaient pas incompatibles avec les dispositions de la Constitution.

47. En juillet 1975, la Chambre des représentants a apporté aux lois susmentionnées des modifications visant non seulement à imposer aux journaux le versement d'une redevance annuelle de 600 dollars des Antilles orientales et le dépôt d'une somme

---

h/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 47 à 50

de 10 000 dollars des Antilles orientales à titre de caution en cas de diffamation, mais aussi à élargir leur définition et à soumettre leur impression et leur publication à l'approbation du Cabinet. Ces amendements prévoyaient également une amende de 15 000 dollars des Antilles orientales et 12 mois de prison pour toute infraction à la loi en question. Il a été indiqué que ces amendements empêcheraient la publication du Workers'Voice, organe de l'ALP, et de Outlet, organe de l'Afro-Caribbean Liberation Movement (ACLM), qui avaient pu continuer de paraître en raison de certaines échappatoires dans la législation précédemment en vigueur. Tous les journaux locaux ont cessé de paraître lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Le Workers'Voice a reparu en octobre et le Leader, organe officiel du PLM, a été lancé en décembre. Il semble que ce soient les seuls journaux locaux qui paraissent aujourd'hui.

48. Le 23 février 1976, lors d'une émission radiophonique diffusée dans tout le pays, M. Bird, qui venait d'être nommé premier ministre, a dit que le gouvernement prendrait immédiatement des dispositions pour abroger la Newspaper Surety Ordinance, promulguée par le gouvernement précédent. Il a ajouté que cette mesure recevrait rang de priorité, en hommage à la mémoire de M. John Rowan Henry, qui avait lutté avec beaucoup de courage pour la liberté de la presse et les droits de l'individu.

#### Sécurité intérieure à la Dominique

49. En 1974, de jeunes extrémistes faisant partie d'un mouvement prônant le pouvoir noir et dénommés "The Dreads" (les "terribles", du nom de leur coiffure tressée) se sont rendus coupables d'actes de violence dans le territoire, brûlant les récoltes, tuant le bétail et allant même jusqu'à attaquer la police et les étrangers, entraînant ainsi la mort de deux touristes. Un état d'urgence partiel a été décrété au mois d'avril et, en novembre, une nouvelle loi a été promulguée, entre autres choses, pour mettre hors la loi toute organisation prônant le racisme et la violence et pour donner à la police le pouvoir d'arrêter tout membre d'une organisation illégale, y compris celle des "Dreads" (aisément identifiables en raison de leur coiffure et de leur accoutrement). Le Corporal Punishment Abolition Act a été modifié de façon à autoriser de nouveau l'infliction de châtiments corporels en cas d'agression perpétrée contre les membres de la police et les touristes, ainsi qu'en cas d'enlèvement, de viol, de port d'armes sans permis et d'endommagement ou de destruction des récoltes et du bétail. La peine de mort prononcée en octobre 1974 à l'encontre d'un jeune militant coupable du meurtre d'un citoyen américain a été commuée en avril 1976.

50. Après les élections générales en mars 1975, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour mettre un terme aux activités des "Dreads" en lançant une campagne contre eux dans toute l'île. En juillet, une deuxième amnistie de 38 jours était accordée (une première amnistie de 15 jours ayant été accordée en novembre 1974) et mise à profit pour désigner un comité, comprenant un membre du Parlement et des représentants du clergé et des organisations locales, chargé d'établir le contact entre le gouvernement et les "Dreads", de rechercher les origines et les causes de ce mouvement et de formuler des recommandations sur la solution à apporter à ce problème.

51. En novembre 1975, l'assemblée a approuvé le Defence Act de 1975, faisant de la force de défense de la Dominique, constituée jusque-là de volontaires travaillant à mi-temps, un corps permanent de 50 hommes salariés engagés à plein temps et comptant aussi des volontaires à temps partiel. En présentant le projet de

loi à l'assemblée, le Premier Ministre a déclaré, entre autres choses, que la force de défense se consacrerait au maintien de l'ordre et constituerait une source de nouveaux emplois. Il a ajouté que c'était là un premier pas vers l'établissement d'un service national purement facultatif à la Dominique. Le porte-parole de l'opposition a critiqué la création d'une force de défense permanente et en a qualifié les motivations de "sinistres". Il a soutenu aussi que c'était une "erreur de priorité" et une "insulte à la nation".

### Troubles politiques à Sainte-Lucie

52. Vers la fin du mois de janvier 1976, l'assemblée de Sainte-Lucie a remis à plus tard l'adoption du projet de loi controversé, le Public Order Bill, et a désigné un comité chargé d'en étudier plus avant les dispositions avant de le renvoyer au Parlement. Cette décision a été prise à l'issue d'un long débat au cours duquel les membres de l'opposition ont violemment attaqué le projet. Les chefs de l'opposition, MM. Allen Louissey et Kenneth Foster ont soutenu que le projet de loi était choquant, répressif et pire que l'état d'urgence. Le projet prohibe toute incitation à la violence ou à la haine raciale au cours de réunions ou de marches publiques et interdit tout comportement susceptible de troubler l'ordre public. Il dispose en outre que les réunions et les marches publiques doivent être autorisées par le préfet de police et que la participation à une marche non autorisée constitue un délit.

53. Au début du mois de janvier, au cours d'une émission radiophonique diffusée sur l'ensemble du territoire, le Premier Ministre, M. Compton, a dit que les forces de l'ordre seraient mobilisées pour briser la vague d'indiscipline qui se manifestait dans tout le pays et dont on pouvait chercher les responsables parmi les éléments marginaux du parti d'opposition. Il a donné aux chefs de l'opposition le choix entre s'élever contre la violence ou la sanctionner par leur silence. Au nombre des derniers incidents qui se sont produits, on cite les voies de fait dont le préfet de police a été victime et les tentatives d'incendie de sa maison, les troubles qui ont éclaté lors de la Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth en juillet 1974, et au cours de la visite du Duc d'Edimbourg, en mai 1975, et les bombes incendiaires qui ont été lancées sur les résidences de trois ministres depuis le mois de janvier 1976.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE i/

#### A. Généralités

54. Les principaux moteurs de l'économie dans les Etats associés des Indes occidentales sont les exportations agricoles, le bâtiment, le tourisme et les dépenses publiques, qui sont à leur tour presque entièrement tributaires de l'aide extérieure pour couvrir les dépenses d'investissement et des déficits budgétaires chroniques. Le secteur manufacturier et celui de la distribution restent limités et il n'existe aucun gisement commercialisable de ressources minérales.

55. La hausse du prix du pétrole et d'autres produits primaires a entraîné une augmentation des prix à l'importation, qui s'est répercutée sur les consommateurs et s'est traduite par une hausse de l'indice des prix de 1974 et 1975. Par ailleurs, bien que le taux d'expansion économique semble s'être ralenti en termes réels, les exportations se sont accrues en valeur; le volume de certaines denrées primaires est également devenu plus important, et on a délibérément freiné l'augmentation des importations, de façon à préserver des réserves en devises étrangères déjà réduites. Les Gouvernements des Etats associés des Indes occidentales (WIAS) prennent actuellement des mesures, tant à l'échelon national que régional, en vue d'accroître la production alimentaire. Le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves a acquis toutes les terres de Saint-Christophe consacrées à la culture de la canne à sucre, afin d'en rationaliser la production. En 1976, les Gouvernements des Etats associés ont examiné les incidences d'un Plan alimentaire régional de la CARICOM, d'un montant de 40 millions de dollars des Antilles orientales, qui devait permettre de réduire les dépenses d'importation de produits alimentaires, estimées à plus d'un milliard de dollars des Antilles orientales par an.

56. Au cours de la période considérée, les gouvernements des WIAS ont conclu des accords de coopération avec le Gouvernement vénézuélien dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'agriculture, des travaux publics, de l'enseignement et de la santé.

#### B. Monnaie et crédit

57. Les Etats associés continuent de faire partie de l'East Caribbean Currency Authority (ECCA) (Direction de la monnaie des Antilles orientales) qui est chargée de l'approvisionnement, de la distribution et du contrôle du dollar des Antilles orientales. En octobre 1975, les Etats associés ont, de même que d'autres membres de l'ECCA, convenu d'introduire sur leurs territoires respectifs une législation qui donnerait à l'ECCA le pouvoir de dissocier le dollar des Antilles orientales de la livre sterling. Cette décision a fait suite à la chute rapide de la livre sterling sur le marché international et aux récentes conversions dont les monnaies de certains de leurs partenaires commerciaux de la CARICOM ont fait l'objet.

---

i/ Cette section contient des renseignements empruntés à Economic Activity - 1974 - Caribbean Community Countries, rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine, Bureau des Antilles, document ECLA/PCS 75/4.

58. La Banque de développement des Antilles, créée en 1970 pour être la principale institution financière du Commonwealth des Antilles, a continué à revêtir une importance particulière pour les Etats associés, qui bénéficient de ses capitaux pour leur développement et son assistance technique. Selon son Rapport annuel pour 1974, la Banque a approuvé au cours de l'année considérée des prêts s'élevant au total à 82,4 millions de dollars des Antilles orientales, dont 24,6 millions (30 p. 100) ont été consentis aux Etats associés.

59. En 1975, on s'est davantage attaché à l'exécution de projets, en raison du nombre considérable de projets approuvés puis laissés en attente. Le montant net des prêts approuvés en 1975 a été de 47,4 millions de dollars des Antilles orientales (contre 63,2 millions en 1974). L'importance des montants approuvés en 1974 s'explique par les prêts destinés à l'infrastructure (37,6 millions de dollars des Antilles orientales) accordés aux Etats associés et à d'autres pays parmi les moins développés. Toutefois, les sommes versées en 1975 se sont élevées à 44,6 millions de dollars des Antilles orientales contre 14 millions pour l'ensemble de la période 1970-1974.

60. On a appris à la fin de 1975 que la Caribbean Investment Corporation (Société d'investissement des Antilles), institution créée au sein de la CARICOM afin d'encourager le développement industriel des pays les moins développés de la CARICOM, a des difficultés financières. La Société qui, depuis sa création en 1973, a approuvé des prêts à l'investissement s'élevant à plus de 1,4 million de dollars des Antilles orientales dans le cadre de 15 projets, et qui devait verser 5 millions de dollars des Antilles orientales au cours des cinq premières années, avait besoin pour être viable de fonds estimé à 5 millions de dollars des Antilles orientales. On a expliqué la situation par le fait que le secteur privé de la région de la CARICOM n'a pas contribué comme prévu à la Société et les pays les moins développés n'ont pas effectué de paiement à l'avance. La Société s'est alors adressée aux pays plus développés afin d'obtenir une assistance financière plus importante. On a appris par la suite que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a en conséquence avancé la date des remboursements de son capital prévus pour 1977 et 1978.

61. Les territoires ont continué à recevoir l'aide et l'assistance technique de divers gouvernements et organismes, tant régionaux qu'internationaux.

### C. Agriculture

62. Le secteur de l'agriculture a continué à avoir le taux de croissance le plus important, en raison principalement d'une augmentation des prix mais également d'un accroissement de la production et des exportations. En 1974, les conditions climatiques ont été dans l'ensemble plus favorables que l'année précédente. La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut de l'ensemble des Etats associés, calculée au coût actuel des facteurs, était estimée provisoirement, en 1973, à 75 millions de dollars des Antilles orientales, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1972. Les prévisions provisoires pour 1974 laissaient espérer une augmentation d'environ 20 p. 100. Les exportations de bananes sont en passe de devenir la principale source de devises, leur prix étant passé de 173 à 375 dollars des Antilles orientales la tonne entre 1972 et 1974. La production de tubercules, de fruits et de légumes a également augmenté depuis 1973, grâce notamment à la politique de diversification agricole qui a été suivie. Le volume des exportations de ces produits vers le Royaume-Uni et les pays de la CARICOM a augmenté et de

nouveaux débouchés se sont ouverts au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique et dans d'autres territoires des Antilles. Les Etats associés ont également développé la culture du coton Sea Island destiné à l'exportation, depuis l'augmentation du cours mondial de ce produit.

63. Saint-Christophe-et-Nièves, le seul membre du groupe qui produise et exporte du sucre, a bénéficié de la hausse du prix du sucre sur le marché mondial en 1974, mais les perspectives pour 1976 sont encore incertaines. Les producteurs de sucre de la CARICOM ont décidé en janvier de maintenir le prix du sucre, pour les membres non producteurs, à 173 livres la tonne, ce qui représente une augmentation de 18 livres depuis juillet 1975. Le problème de la hausse des prix, qui a suscité quelque inquiétude parmi les pays les moins développés non producteurs de sucre, devait faire l'objet d'une étude approfondie et une décision serait prise par la suite. Les Gouvernements d'Antigua et de Saint-Vincent ont fait savoir qu'ils reprendraient la production de sucre.

#### D. Tourisme

64. En 1973, le tourisme dans l'ensemble des Etats associés a été relativement peu satisfaisant. En 1974 et 1975, la situation s'est aggravée dans presque tous les Etats, à l'exception de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent où le secteur touristique s'est développé depuis 1972. Bien que le nombre total de visiteurs ait diminué, la durée moyenne de séjour des touristes a augmenté. Cela s'explique par le fait que de nombreux touristes possèdent une résidence sur leur lieu de vacances et y reviennent régulièrement. La durée de leur séjour est plus longue que celle des touristes moyens et, par conséquent, la part du tourisme dans le produit intérieur brut diminuera plus lentement que le nombre de visiteurs. Le déclin du tourisme en 1974 s'explique par d'autres raisons plus évidentes telles que la récession en Amérique du Nord et la hausse des tarifs des voyages par avion et des services hôteliers.

65. Dans une étude publiée au début de 1976, la Chase Manhattan Bank (Etats-Unis d'Amérique), qui a des agences dans la région des Antilles, a prédit que l'industrie du tourisme reprendrait à la suite du redressement de la situation économique en Amérique du Nord et dans les autres parties du monde.

66. Les gouvernements des Etats associés et les organismes de tourisme ont continué à encourager le secteur touristique en participant aux activités du Caribbean Tourism Research Centre (Centre antillais de recherche pour le tourisme), de la Caribbean Tourism Association (Association du tourisme antillais) et d'autres organisations nationales et régionales.

#### E. Développement industriel

67. La production du secteur manufacturier, qui comprend surtout des petites entreprises, est destinée essentiellement à la consommation locale. La part de ce secteur dans le produit intérieur brut de l'ensemble des Etats associés a continué à être marginale et elle est passée de 4,4 p. 100 environ, en 1969, à 4,6 p. 100 en 1973. En 1974, ce secteur a reçu une assistance technique et financière de diverses sources, notamment de la Banque de développement des Antilles et du Marché commun des Antilles orientales, organisme qui a été créé en vue d'aider les Etats associés.

La Banque a financé la construction d'usines à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent et a fourni aux Etats associés et à deux autres territoires des prêts à la petite industrie représentant au total un million de dollars des Etats-Unis. Il semble que la Banque a l'intention de contribuer à la création d'un certain nombre d'industries dans les secteurs notamment des textiles, des produits métalliques, du montage électronique et de l'alimentation, en particulier à Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Sainte-Lucie. Grâce à des contributions versées par la République fédérale d'Allemagne et le Venezuela, les ressources à la disposition du fonds spécial de la Banque, sur lequel sont prélevés les prêts à la petite industrie, ont augmenté.

68. A des réunions du Conseil des ministres (Jamaïque, juillet 1975) et de la Conférence des chefs de gouvernement (Saint-Christophe, décembre 1975), la CARICOM a adopté des mesures destinées à accélérer le développement industriel dans les pays les moins développés, y compris les Etats associés. Parmi les propositions adoptées figuraient les suivantes : a) la CARICOM offrirait une protection à cinq nouvelles industries que l'on crée actuellement surtout dans les Etats associés; b) le groupe de préinvestissement de la CARICOM devrait intensifier son assistance aux pays les moins développés pour les aider à formuler leurs projets de développement; et c) les pays les moins développés devraient être désignés région approuvée pour les investissements. La Conférence a également donné pour instructions au Conseil de prêter particulièrement attention aux problèmes fondamentaux de production et de commerce qui se posent aux pays les moins développés et en particulier de renforcer et d'élargir les activités de la Société d'investissement des Antilles et autres institutions de développement dans ces pays. La Conférence a en outre réaffirmé la politique du Conseil d'administration de la Banque de développement des Antilles, à savoir assurer aux pays les moins développés un accès préférentiel au Fonds spécial de développement de la Banque. En février 1976, le Secrétaire général du Marché commun des Antilles orientales a déclaré que la création des nouvelles industries qui avaient été allouées aux Etats associés avait beaucoup progressé. En particulier, il a mentionné l'industrie de la peinture à Antigua et la fabrique de chaussures à Saint-Christophe.

#### F. Infrastructure

69. Le programme de développement de l'infrastructure dans les Etats associés s'est poursuivi pendant la période considérée. Les dépenses d'équipement ont fléchi en 1973 du fait surtout de l'achèvement de certains projets publics. Les taux d'intérêt élevés et le resserrement du crédit qui se sont traduits par une augmentation générale des coûts ont eu également pour effet de limiter les projets de développement. Le montant estimatif des dépenses d'équipement en 1974 a été de 75 millions de dollars des Antilles orientales, soit plus de 30 p. 100 plus élevé que celui de 1973 encore qu'une bonne part de cet accroissement soit imputable au coût plus élevé de certains facteurs.

70. D'après certaines informations, la Banque de développement des Antilles finance actuellement des projets de construction routière à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent; des projets d'aménagement de ports en eaux profondes à la Dominique, à Saint-Christophe et à Sainte-Lucie; et l'achat de matériel de dragage à Antigua. Des travaux d'agrandissement de l'aéroport sont en cours à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent. La Banque finance également des programmes d'électrification et d'autres projets.

## G. Commerce extérieur

71. Les Etats associés restent importateurs nets d'articles manufacturés et de produits alimentaires et exportateurs d'un petit nombre de produits agricoles. Entre 1969 et 1974, la valeur des exportations s'est accrue plus rapidement que celle des importations, aussi le déficit commercial global a-t-il diminué depuis 1971. En 1973, les importations ont dépassé de près de 43 millions de dollars des Antilles orientales celles de 1972, soit un accroissement de plus de 4,4 p. 100. Pendant la même période, la valeur des exportations a augmenté de 43 millions de dollars, soit plus de 46 p. 100. D'après certaines indications, une politique gouvernementale restrictive et le prix élevé des produits primaires ont permis de limiter les importations tout en favorisant les exportations en 1974. Le tremblement de terre qui a frappé Antigua en octobre 1974 et retardé les exportations de produits pétroliers a eu des effets négatifs sur le développement du commerce extérieur. Dans l'ensemble, on a estimé que l'accroissement des importations et celui des exportations seraient plus semblables en 1974 et que le déficit commercial serait légèrement plus élevé qu'en 1973. Dans une certaine mesure, ces déficits seraient compensés par les entrées de capitaux étrangers, les dépenses des touristes et l'aide financière de source extérieure.

## H. Finances publiques

72. D'après les chiffres révisés du produit national brut au coût actuel des facteurs, en 1973, la contribution du secteur public dans les Etats associés s'est élevée à environ 71 millions de dollars des Antilles orientales (contre 67 millions en 1972), soit une augmentation de 6 p. 100. Les estimations préliminaires pour 1974 se chiffraient à 77 millions de dollars des Antilles orientales, soit une progression de 8 p. 100 par rapport à 1973.

73. Les dépenses d'équipement ont diminué en 1973, principalement du fait de l'achèvement de grands projets dans certains des territoires. La hausse des taux d'intérêt et le resserrement du crédit en 1973 et 1974 ont également joué en ce sens. Les revenus ordinaires ont diminué davantage qu'on ne le prévoyait en 1974, en partie à cause du ralentissement général de l'activité économique. A l'exception de Sainte-Lucie, les Etats associés ont été au nombre des territoires de la région à subir pleinement le choc de la crise économique internationale, et ses répercussions - inflation, restrictions financières et limitation des crédits bancaires. Du fait de cette baisse de leurs revenus ordinaires, les Etats associés ont dû adopter de strictes mesures d'économie et, dans la mesure du possible, contracter d'importants emprunts à court terme auprès des banques commerciales. Dans la plupart des cas, ils ont emprunté le montant maximum autorisé.

74. En décembre 1974, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a signé, avec la Banque de développement des Antilles, un accord visant à créer un fonds spécial destiné à aider les pays les moins développés à se procurer les fonds de contrepartie nécessaires pour certaines opérations de prêt de la Banque. Lors de la deuxième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, tenue à Saint-Christophe en décembre 1975, il a été convenu de donner suite à une proposition tendant à créer un nouveau fonds commun sur lequel les membres pourraient prélever des fonds en cas de besoin. Un groupe de travail, composé de représentants des banques centrales des quatre pays indépendants et de l'ECCA a été nommé à cet effet.

75. Pour la période 1972-1976, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a affecté un chiffre indicatif de planification non réparti à la région des Antilles (dont les Etats associés). Les programmes par pays de la région, fondés sur le chiffre indicatif de planification tel qu'il a été approuvé au début de 1974 par le Conseil d'administration du PNUD pour la période 1974-1978, ont été ajustés en conséquence. On évalue à 3,02 millions de dollars des Etats-Unis le montant total des fonds dont disposent les Etats associés pour 1974-1978. Les dépenses se sont élevées à 746 700 dollars des Etats-Unis en 1974 et l'assistance prévue pour 1975 se chiffrait à 1,3 million de dollars des Etats-Unis (dont 572 193 dollars avaient été dépensés au 30 septembre).

76. Ces territoires bénéficient également de projets régionaux et sous-régionaux en matière d'agriculture, d'investissement, de météorologie, de communications et de santé publique. Les dépenses relatives à ces projets se sont élevées à 9,3 millions de dollars des Etats-Unis en 1974 et les prévisions de dépenses pour 1975 se chiffraient à 16,45 millions de dollars des Etats-Unis (dont 6,5 millions avaient été dépensés au 30 septembre).

#### 4. SITUATION SOCIALE

##### A. Emploi

77. Le niveau élevé du chômage (de 15 à 20 p. 100 environ) continue à préoccuper sérieusement les Etats associés. La situation est encore aggravée du fait qu'un grand nombre de jeunes rejoignent les rangs des chômeurs au sortir de l'école. Les emplois créés sur place sont en nombre insuffisant pour absorber la main-d'oeuvre en croissance constante. Les gouvernements des Etats associés considèrent donc que l'emploi de leurs ressortissants à l'étranger sert un double objectif : alléger les pressions sur le marché local du travail et fournir des devises étrangères extrêmement nécessaires, grâce aux envois de fonds. L'introduction d'une nouvelle réglementation en matière d'immigration au Royaume-Uni, au Canada et aux Etats-Unis a systématiquement réduit cette source d'emploi. Récemment, des contrats de travail saisonniers dans l'agriculture aux îles Vierges britanniques, aux îles Vierges américaines et aux Etats-Unis ont constitué la principale source d'emploi à l'étranger. Au début de 1976, le Gouvernement canadien a étendu aux Etats associés son programme de travailleurs saisonniers antillais.

78. A la suite des modifications apportées par le Gouvernement des Etats-Unis à la réglementation sur l'immigration fin 1975, la deuxième Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM (voir par. 17 et 74 ci-dessus) a adopté une résolution pour prier le Gouvernement américain de réviser sa politique de limitation du nombre des ressortissants des pays de la CARICOM autorisés à pénétrer aux îles Vierges américaines. Cette résolution notait l'importante contribution apportée par les ressortissants de la CARICOM à l'économie du territoire et les difficultés auxquelles se heurtaient ceux qui avaient perdu leur emploi et ne pouvaient plus bénéficier des prestations de la sécurité sociale américaine, à laquelle ils avaient cotisé pendant de nombreuses années.

79. La Conférence a également noté que la décision d'instituer une vérification d'identité pour les ressortissants des Antilles, adoptée lors d'une récente réunion des représentants des gouvernements de la CARICOM, et de ceux du Gouvernement des îles Vierges américaines, n'avait pas été appliquée.

##### B. Santé publique

80. Au cours de la période considérée, les ministres de la santé des pays de la CARICOM se sont réunis plusieurs fois pour adopter des mesures en matière de santé publique, dont : a) un plan d'ensemble visant à améliorer l'hygiène maternelle et infantile; et b) le recrutement et la formation d'auxiliaires pour les services sanitaires communautaires. On indiquait qu'en juin 1975, le PNUD avait accordé une subvention de 549 200 dollars des Etats-Unis pour financer en partie un projet régional (estimé à 2,55 millions de dollars des Etats-Unis) d'éducation et de formation de personnel paramédical. Dix-sept pays, dont les Etats associés, participeront à ce programme qui doit être terminé en deux ans.

## 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

81. Le Conseil antillais des examens, institution associée à la CARICOM, a corrigé les épreuves du certificat général d'éducation et décerné des diplômes pour la première fois en 1975. Ces tâches étaient remplies auparavant par une université britannique.

82. En septembre 1975, l'Agency for International Development (Etats-Unis) a octroyé un prêt de 8,5 millions de dollars des Etats-Unis à l'Université des Indes occidentales qui dessert les pays de la CARICOM. Une partie des fonds serait utilisée pour aider les pays les moins développés, notamment les Etats associés, qui recevraient 75 bourses au cours des trois années à venir. Les Gouvernements des Etats associés auraient eu des difficultés à verser leur contribution à l'Université.

## BELIZE

## A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question du Belize à sa 1054<sup>ème</sup> séance, le 10 septembre 1976.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, et en particulier de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 3432 (XXX) relative au Belize, adoptée le 8 décembre 1975 par l'Assemblée générale, au paragraphe 7 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question.
3. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution de la situation dans le territoire.
4. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial lors de l'examen de cette question.

## B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 1054<sup>ème</sup> séance, le 10 septembre, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.1054 et corrigendum), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail visé au paragraphe 3 ci-dessus, de façon à faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa trente et unième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

ANNEXE<sup>x</sup>

## DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
1. Généralités .....	1 - 2	28
2. Evolution politique et constitutionnelle .....	3 - 20	28
3. Situation économique .....	21 - 43	37
4. Situation sociale et situation de l'enseignement ....	44 - 49	43

Appendice

I. Note verbale du 4 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies .....	44
II. Lettre datée du 5 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies .....	46
III. Lettre datée du 24 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies .....	49

---

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1120.

## 1. GENERALITES

1. Le Belize (connu autrefois sous le nom de Honduras britannique) est situé sur la côte est de l'Amérique centrale, c'est-à-dire qu'il est baigné par la mer des Antilles et borné au nord et au nord-ouest par le Mexique et à l'ouest et au sud par le Guatemala. Sa superficie terrestre est d'environ 22 903 kilomètres carrés, y compris un certain nombre d'îlots (cays) situés le long de la côte.

2. Au dernier recensement, organisé en 1970, la population totale du territoire était de 119 863 habitants, dont 39 332 vivaient dans la ville de Belize. Belmopan, la capitale, comptait environ 3 000 habitants en 1972. Au milieu de l'année 1974, la population, composée essentiellement de Créoles, d'Indiens américains (Mayas) et de Caraïbes, était évaluée à 136 000 habitants.

## 2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

A. Constitution

3. Un aperçu des arrangements constitutionnels énoncés dans la British Honduras Constitution Ordinance, 1963 (Ordonnance de 1963 concernant la Constitution du Honduras britannique), amendée en 1973 et 1974, figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session b/. En bref, la Constitution du Belize prévoit un Gouverneur nommé par la Reine, un Cabinet et une Assemblée nationale bicamérale composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Sur les huit membres du Sénat, cinq sont nommés par le Gouverneur (M. Peter McEntee), sur avis du Premier Ministre (M. George Price), deux sur avis du Chef de l'opposition (M. Dean Lindo) et un après toute consultation que le Gouverneur juge appropriée. La Chambre des représentants comprend 18 membres élus au suffrage universel des adultes pour un mandat de cinq ans. Lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu le 30 octobre 1974, le People's United Party (PUP) a remporté 12 sièges, le chiffre le plus bas depuis 20 ans, et les autres sièges sont allés à la coalition dite du United Democratic Party (UDP). Depuis lors, un membre de l'UDP a rejoint le PUP, qui détient donc désormais 13 sièges.

4. Le Gouverneur reste chargé de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure (y compris des forces armées) et de la fonction publique. Aux termes du Belize Letters Patent, 1964 à 1974, le Gouverneur, agissant sur avis du Premier Ministre, peut confier à celui-ci ou à tout autre ministre toute attribution relevant du gouvernement qui n'aura pas été déjà déléguée, ainsi que la fonction d'Attorney-General. Le Gouverneur peut également, dans des conditions imposées par lui, déléguer à un ministre désigné après consultation avec le Premier Ministre des responsabilités en matière d'affaires extérieures. Cette délégation d'autorité est soumise à l'approbation préalable du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth.

a/ Les renseignements contenus dans le présent document sont tirés de rapports publiés ainsi que de renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le 5 juin 1975, pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1974.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXVII, annexe, par. 3 et 4 et 10 à 14.

5. Le Cabinet est composé du Premier Ministre et d'autres ministres (10 actuellement).

B. Position des principaux partis politiques au sujet de l'avenir du territoire

6. Comme il a été précédemment indiqué c/, les deux principaux partis politiques qui ont disputé les élections générales de 1974 divergeaient nettement sur la question de la date de l'indépendance du territoire. Les deux partis ont néanmoins coopéré et adopté une position commune à la trentième session de l'Assemblée générale, bien qu'ayant toujours à certains égards des opinions différentes sur la date et les conditions de l'indépendance. Dans son "Manifeste pour l'indépendance du Belize", le PUP a déclaré que ses objectifs consistaient à obtenir l'accession rapide du Belize à l'indépendance dans des conditions de sécurité lui permettant de la préserver; à obtenir que la communauté internationale reconnaisse l'indépendance et lui accorde son appui; et à coopérer dans la paix et l'harmonie avec les autres pays.

7. L'UDP, pour sa part, aurait estimé que le territoire n'était pas encore prêt pour l'indépendance. Selon le manifeste du parti et la déclaration publiée le 6 octobre 1974 à l'occasion des élections, l'un de ses principaux objectifs consistait à encourager un règlement équitable de la question de la revendication du Guatemala sur le Belize. Dans une déclaration publiée le 8 février 1976 dans un journal local, The Reporter, l'UDP a apporté plusieurs changements à sa position sur la question de l'indépendance, en précisant notamment que :

a) Le parti chercherait à obtenir une "période de préparation" avant l'indépendance et n'accepterait une date pour celle-ci que sous réserve des conditions suivantes : i) que le Belize dispose d'une petite armée et d'un service de garde-côte efficace; ii) que la conjoncture économique soit raisonnablement bonne; et iii) que la "menace" du Guatemala cesse concrètement;

b) Le parti ne négocierait avec le Guatemala que sous réserve des conditions suivantes : i) le Guatemala et le reste de l'Amérique latine permettraient au Belize d'être un Etat réellement indépendant; et ii) il ne serait pas porté atteinte à l'intégrité territoriale du Belize.

C. Examen par l'Assemblée générale

8. Entre février et juillet 1975, les Gouvernements du Guatemala et du Royaume-Uni ainsi que des représentants du gouvernement du territoire ont tenu des discussions sur l'avenir du Belize, mais ne sont parvenus à aucun accord. Par la suite, à la trentième session de l'Assemblée générale, les représentants des parties intéressées ont présenté leurs positions respectives sur cette question, qui sont résumées ci-après :

Royaume-Uni

9. Le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait deux déclarations sur la question du Belize, une devant l'Assemblée générale à sa 2372ème séance, le 2 octobre 1975, et l'autre devant la Quatrième Commission à sa 2162ème séance, le 7 novembre 1975. Les principaux points de ces déclarations étaient les suivants :

c/ Ibid., par. 8.

a) La revendication du Guatemala sur le territoire du Belize était "anachronique et sans fondement juridique";

b) Les positions respectives du Guatemala et du Royaume-Uni sur le Belize différaient principalement en ceci :

i) Le Guatemala "reconnaissait qu'il n'avait jamais occupé matériellement le territoire appelé actuellement le Belize ni exercé d'autorité directe sur celui-ci depuis la création de la République guatémaltèque, en 1821. Si l'on remontait bien avant cette date, on constatait que la première puissance impériale, l'Espagne, n'avait pas davantage occupé ce territoire";

ii) Le Guatemala et le Royaume-Uni avaient signé, en 1859, un traité de frontières par lequel le Guatemala reconnaissait clairement la frontière préexistante et la souveraineté antérieure du Royaume-Uni sur le Belize. En 1863, les deux parties avaient signé une convention pour construire une route prévue dans le traité, mais cette convention n'avait jamais été ratifiée. En 1939, et de nouveau en 1946, "le Guatemala avait revendiqué soudain des droits sur le Belize en alléguant que le traité de 1859 avait été transgressé, que le traité lui-même était sans valeur et qu'en conséquence le Royaume-Uni n'avait aucune souveraineté sur le territoire";

c) Pendant de nombreuses années, les Gouvernements du Guatemala et du Royaume-Uni s'étaient efforcés de résoudre cette question par voie de négociation. "La difficulté tenait au fait que, malgré les nombreuses solutions possibles qui avaient été examinées, le Guatemala avait toujours formulé des exigences inacceptables pour les Gouvernements du Royaume-Uni et du Belize.";

d) Pour ce qui était du Gouvernement et du peuple du Belize, la question était qu'ils se voyaient refuser le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Le territoire possédait l'autonomie interne complète depuis 1964. Selon la pratique habituelle du Gouvernement du Royaume-Uni, il aurait dû accéder à l'indépendance en quelques années. Le Royaume-Uni était prêt à accorder l'indépendance dès que le Gouvernement et le peuple du Belize le demanderaient. Sa position avait reçu un appui unanime en 1975 tant à la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue à la Jamaïque, qu'à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima (voir A/10217 et Corr.1, annexe). Le seul obstacle à l'indépendance du Belize était "le désir persistant du Guatemala d'exercer son contrôle, pour la première fois, sur un peuple dont l'histoire, la culture et le mode de vie sont et ont toujours été différents de ceux du Guatemala";

e) Un projet de résolution soumis à la Quatrième Commission par le Royaume-Uni et 51 autres Etats d/ demandait au Gouvernement du Royaume-Uni, agissant en étroite consultation avec le Gouvernement bélizien, et au Gouvernement guatémaltèque de poursuivre d'urgence leurs négociations en vue de résoudre aussitôt que possible leurs divergences de vues au sujet de l'avenir du Belize, afin de lever les obstacles

d/ Pour le nom des auteurs et le texte du projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/10427, par. 39 et 72, projet de résolution IX. Voir également par. 19 ci-après.

qui avaient jusqu'à présent empêché le peuple du Belize d'exercer librement et sans crainte son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. On espérait qu'après cette session de l'Assemblée générale les négociations reprendraient entre le Royaume-Uni et le Guatemala avec la participation de représentants béliziens;

f) En septembre et octobre 1975, les forces armées guatémaltèques stationnées près de la frontière avec le Belize avaient été renforcées par des troupes appelées d'autres parties du pays. Ces mesures étaient allées de pair avec des déclarations de ministres du Guatemala, qui avaient affirmé l'intention et le désir de leur pays d'intégrer le Belize au Guatemala. Face à ces mouvements de troupes, le Gouvernement du Royaume-Uni, avec le plein appui du Gouvernement bélizien, avait décidé, à regret, de renforcer les troupes britanniques chargées de la défense du territoire en augmentant les effectifs de la garnison armée du Belize et en assurant une protection aérienne plus efficace et plus étendue. Toutefois, les renforts seraient retirés dès qu'il serait établi que leur présence n'était plus nécessaire e/;

g) Le développement économique du Belize était possible et aurait même été beaucoup plus rapide s'il ne s'était pas esquissées à l'arrière-plan certaines visées du Guatemala. On estimait que le Gouvernement bélizien souhaitait sincèrement développer ses liens économiques avec le Guatemala et d'autres pays d'Amérique centrale et qu'il serait pleinement disposé à entamer des négociations à cette fin. Toutefois, de tels arrangements devraient se fonder sur l'indépendance et l'égalité souveraine des Etats f/.

10. Le représentant permanent du Royaume-Uni a déclaré, dans une lettre adressée au Secrétaire général le 24 novembre 1975, que son gouvernement n'acceptait pas les affirmations du représentant permanent du Guatemala (voir par. 14 ci-après) dans la mesure où elles avaient pour objet de contester la souveraineté du Royaume-Uni sur le Belize, et qu'il réservait formellement ses droits à cet égard (voir appendice III ci-après).

### Belize

11. Après avoir exprimé son plein accord avec les opinions formulées par le représentant permanent du Royaume-Uni sur la question à l'examen (voir par. 9 ci-dessus), le Premier Ministre du Belize a parlé plus longuement de la situation du Belize lorsqu'il a pris la parole devant la Quatrième Commission à sa 2162ème séance, le 7 novembre 1975, sur l'invitation du Président de ladite Commission. Ses commentaires ont porté en particulier sur les points suivants :

---

e/ A la suite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 3432 (XXX), le 8 décembre 1975, et de l'annonce faite à cette époque aux termes de laquelle le Royaume-Uni et le Guatemala reprendraient leurs négociations sur l'avenir du territoire, le Royaume-Uni a entrepris de retirer ses renforts du Belize /voir aussi chap. V du présent rapport, annexe III, par. 3 à 5 (A/31/23/Rev.1, vol. I)/.

f/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, séances plénières, 2372ème séance; et *ibid.*, Quatrième Commission, 2162ème séance.

a) Depuis 12 ans, le Belize jouissait de l'autonomie interne complète, ce qui ne l'empêchait pas d'être toujours une colonie; un seul obstacle s'opposait à l'exercice de son droit à l'indépendance : "la crainte de ne pas survivre après l'indépendance, crainte engendrée par les revendications illégitimes et sans fondement du Guatemala sur le territoire du Belize et la menace à peine voilée de ce pays d'utiliser la force en cas de nécessité".

b) A l'époque précolombienne, le Belize avait connu la civilisation maya, de même que le Guatemala, le sud-est du Mexique et le nord-ouest du Honduras. Si le Guatemala se prétendait l'unique héritier légitime de l'empire maya, il devrait aussi logiquement revendiquer des parties du Mexique et du Honduras, ce qui était évidemment absurde.

c) Plus de 95 p. 100 de la population bélizienne actuelle étaient nés au Belize. "Au cours des siècles, des peuples d'origines diverses s'étaient transformés en un seul peuple, ayant son mode de vie propre; ce peuple n'ignorait pas que l'absorption du Belize par le Guatemala entraînerait l'extinction de la société bélizienne et la négation de ses droits, à lui qui avait une identité nationale [unique] ... C'est pourquoi les Béliziens étaient unis dans leur résistance aux revendications injustifiées du Guatemala."

d) Un Belize indépendant pouvait contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international en Amérique centrale, étant donné surtout qu'il était membre de la Communauté des Antilles (CARICOM). Par contre, un Belize non indépendant, dont le peuple serait amer et animé de sentiments antagonistes et ne pourrait être réprimé que par une force écrasante, serait "un problème pour le Guatemala".

e) Le Belize souhaitait une solution pacifique du différend entre le Royaume-Uni et le Guatemala, car c'était ce différend qui empêchait de faire du territoire une nation. Dans tous les efforts qui avaient été faits pour parvenir à un règlement, le Belize avait collaboré avec le Royaume-Uni en n'imposant que deux conditions absolues : aucune atteinte à la souveraineté ou à l'indépendance du Belize, et maintien de son intégrité territoriale. Conformément à la pratique établie des Nations Unies, le principe de l'intégrité territoriale s'appliquait "lorsqu'un Etat se trouvait placé devant la sécession d'une partie de son territoire qui était ou avait été sous son contrôle". Belize était "habité par un peuple qui constituait une nation". Ce principe, appliqué correctement à cette situation, garantirait et protégerait la souveraineté du Belize.

f) Après tant d'années d'efforts patients, le peuple du Belize était persuadé que seule une affirmation catégorique de son droit à l'autodétermination et à l'intégrité territoriale par l'ONU mettrait fin à l'impasse et permettrait au Belize d'obtenir une indépendance sûre. Le peuple du Belize prenait note du projet de résolution dont la Quatrième Commission était saisie (voir aussi par. 9 e) ci-dessus), aux termes duquel l'Assemblée générale donnerait effet à la proposition susmentionnée et inviterait le Royaume-Uni et le Guatemala à poursuivre leurs négociations pour résoudre leurs divergences au sujet de l'avenir du Belize. Le fait d'appuyer la demande de négociations signifiait que le peuple du Belize admettait qu'un règlement au moyen de négociations, respectant pleinement ses droits inaliénables, était la meilleure solution g/.

---

g/ Ibid., Quatrième Commission, 2162ème séance.

## Guatemala

12. Dans ses interventions devant l'Assemblée générale à sa 2372<sup>ème</sup> séance, le 2 octobre 1975, le Ministre des affaires étrangères du Guatemala a évoqué les principaux points suivants :

a) Le Gouvernement guatémaltèque considérait le territoire du Belize comme partie intégrante du Guatemala, compte tenu du fait que leurs "liens historiques ... remontaient à l'époque précolombienne, du temps où le Guatemala et le Belize faisaient partie de l'ancien empire maya" et que ces liens "existaient toujours aujourd'hui malgré l'usurpation territoriale du siècle passé".

b) Lors de son accession à l'indépendance en 1821, le Guatemala avait hérité des "droits" de l'Espagne "sur le Belize" conformément au principe de l'uti possidetis. En 1859, le Guatemala et le Royaume-Uni avaient signé une convention dont le titre comprenait le mot "frontières" mais qui prévoyait "la cession du territoire sous la contrainte". En 1946, le Guatemala avait déclaré la convention sans valeur du fait que la "Grande-Bretagne n'avait pas respecté l'obligation qu'elle avait contractée à titre de réparation", à savoir construire une route alors jugée d'une importance vitale pour le Guatemala. En conséquence, les deux parties "n'étaient jamais parvenues à un accord sur la démarcation du territoire en litige".

c) Au cours des négociations tenues précédemment entre les parties intéressées, diverses formules de règlement avaient été étudiées. A part le différend territorial lui-même, ces formules tenaient soigneusement compte des "intérêts" du peuple du Belize. "L'attraction mutuelle des deux groupes de population et leurs intérêts complémentaires indiquaient que le seul moyen viable d'assurer leur développement futur était de permettre leur intégration économique et politique." Malgré l'échec des efforts réalisés jusque là, les parties n'avaient pas cessé de rechercher une solution négociée, qui permettrait "de concilier les intérêts en cause" et de mettre fin au différend.

d) D'un point de vue juridique, la revendication "maintenue sans interruption depuis plus d'un siècle par le Guatemala sur le territoire du Belize ne pouvait être qualifiée d'anachronique, d'autant moins qu'elle reposait sur des bases justes et des droits légitimes" (voir aussi par. 9 ci-dessus). Le problème du Belize ne pouvait être réglé autrement que "pacifiquement et de façon définitive grâce aux moyens légaux prévus par le droit international".

e) Le principe de l'autodétermination "ne pouvait être appliqué à ce qui était considéré comme une partie de notre territoire national /guatémaltèque/". Malgré les déclarations du parti au pouvoir, on pouvait mettre en doute le désir du Belize d'être indépendant, dans la mesure où "un certain pourcentage de la population du Belize était d'origine guatémaltèque et se considérait donc lié à notre pays...". La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima en août 1975, n'aurait pas adopté de déclaration (voir A/10217 et Corr.1, annexe, par. 86) appuyant la position du Belize pour l'indépendance si le Guatemala s'était fait entendre lors de la Conférence h/.

---

h/ Ibid., séances plénières, 2372<sup>ème</sup> séance.

13. Dans une note verbale datée du 4 novembre 1975 et adressée au Secrétaire général, le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies a appelé l'attention de l'Assemblée générale sur la Déclaration commune des chefs d'Etat de l'isthme centraméricain, qui avait été publiée en octobre 1975 (voir appendice I ci-dessous). Dans cette déclaration, les chefs d'Etat exprimaient entre autres leur soutien aux négociations que menait le Guatemala dans la controverse concernant ses revendications sur le Belize, et demandaient aux gouvernements des Etats américains et autres pays de soutenir un projet de résolution relatif au territoire présenté à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, à sa trentième session, par un grand nombre d'Etats latino-américains i/.

14. Dans une note verbale datée du 5 novembre 1975, adressée au Secrétaire général et transmise par une lettre du même jour, le représentant permanent du Guatemala s'est référé notamment aux renseignements concernant le Belize qui avaient été fournis au Comité spécial en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, malgré les réserves formelles émises par le Gouvernement guatémaltèque (voir appendice II ci-après). Il a déclaré que le Belize n'avait "jamais été une colonie" mais "un territoire occupé illégalement" par le Royaume-Uni sans autre titre qu'un droit d'usufruit limité à une petite zone, zone qui, par la suite, avait été étendue illégalement, de façon qui portait atteinte à "l'intégrité territoriale, géographique et économique du Guatemala et de l'Amérique centrale". Dans sa lettre du même jour, le représentant permanent du Guatemala a exprimé les réserves formelles de son gouvernement quant à la compétence de l'Assemblée générale et de la Quatrième Commission pour ce qui était d'examiner la question du Belize et de rechercher une solution politique à un problème juridique complexe qu'il appartenait aux parties en cause de résoudre par les moyens pacifiques énoncés dans la Charte.

15. Prenant la parole devant la Quatrième Commission à ses 2162<sup>ème</sup> et 2163<sup>ème</sup> séances, les 7 et 10 novembre 1975, le représentant du Guatemala a réitéré la position susmentionnée de son gouvernement, position qui, a-t-il dit, avait reçu l'appui des chefs d'Etat des pays d'Amérique centrale et de l'Organisation des Etats américains (OEA). Après avoir fait un historique complet des origines du différend territorial qui oppose le Guatemala au Royaume-Uni ainsi que de son évolution ultérieure, il a passé en revue les négociations menées par ces pays depuis 1957 en particulier, négociations auxquelles a participé le Belize. Il a déclaré que celles-ci avaient souvent été interrompues du fait de mesures prises par le Royaume-Uni.

16. Le représentant du Guatemala a souligné que le territoire n'était pas seulement situé en Amérique centrale, mais qu'il faisait partie du système régional américain. Ce système, qui avait été reconnu par la Charte des Nations Unies, étudiait depuis longtemps la vie et les problèmes des Républiques américaines dans un esprit de solidarité et de coopération, et avait pris un certain nombre de décisions concernant la nécessité de mettre fin au colonialisme en Amérique et à "l'occupation de territoires américains par des pays extra-continentaux". A cet égard, il a cité les passages suivants d'une communication adressée récemment au Président du Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains par le représentant permanent du Guatemala : "Depuis le 4 novembre 1975, le gouvernement d'une

---

i/ Pour le nom des auteurs et le texte du projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/10427, par. 38 et 44. Voir aussi par. 18 ci-dessous.

puissance extra-continentale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a déclenché une intense campagne d'intimidation et de menaces armées contre mon pays et a débarqué sur le territoire guatémaltèque du Belize, qu'il occupe sans justification, de nombreuses troupes de tous genres et des armes et munitions pour les forces aériennes, maritimes et terrestres". En outre,... "on s'est efforcé de justifier les mesures d'intimidation et les menaces armées en affirmant mensongèrement que le Guatemala s'apprête à envahir le Belize, alors qu'en réalité ces prétendus préparatifs ne sont que des mouvements normaux sur le sol guatémaltèque de troupes guatémaltèques, qui s'en sont allées dans dix camions ordinaires relever la garnison d'un fort militaire situé à Poptún, ville distante de 120 km du Belize" et "... c'est le Royaume-Uni qui cherche à dissimuler son intention de spolier le territoire guatémaltèque en arrangeant, unilatéralement et dans le dos du Guatemala, l'indépendance de ce territoire arbitrairement usurpé par l'Angleterre".

17. Le représentant du Guatemala a déclaré ensuite que son gouvernement avait "fait savoir à maintes reprises qu'il ne tolérerait aucune modification unilatérale au statut du Belize ni aucun autre changement apporté à son insu". Rappelant que, depuis de nombreuses années, le Guatemala avait refusé de céder aux pressions et aux tentatives d'intimidation, il a confirmé et réitéré la position de son gouvernement selon laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni serait "le seul et unique responsable de toute rupture de la paix dans la région du Belize et de l'Amérique centrale". Il a appelé en particulier l'attention sur les déclarations faites récemment par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala (voir plus haut par. 12) et déclaré que son gouvernement était disposé à négocier et à rechercher des moyens pacifiques de régler le différend. Il a ajouté toutefois que son gouvernement n'accepterait aucune forme de coercition et ne reconnaîtrait en aucun cas "la validité de mesures et de résolutions qui n'étaient pas fondées solidement en droit mais reposaient sur des critères idéologiques". Il a déclaré également que le Guatemala était préoccupé par la nouvelle évolution de la situation économique dans le territoire, et que "l'action défensive était actuellement poursuivie par la mise en place d'institutions économiques dont le but évident semblait être de défendre les intérêts économiques des classes privilégiées". Des efforts étaient actuellement déployés pour "remplacer l'ancien régime d'exploitation forestière par le système de plantation traditionnel et déjà périmé qui servirait de lien avec des intérêts économiques étrangers à l'Amérique centrale" j/.

#### Décisions

18. A l'issue de l'examen de la question du Belize, la Quatrième Commission a pris une décision sur les deux projets de résolution mentionnés plus haut. Le premier projet (voir par. 13 ci-dessus), parrainé par 13 membres, y compris le Guatemala, a été ultérieurement révisé par ses auteurs. Le 21 novembre 1975, la Commission a rejeté le projet de résolution révisé par 62 voix contre 22, avec 41 abstentions (le vote a eu lieu par appel nominal).

19. Le même jour, par 108 voix contre 11, avec 8 abstentions (il a été procédé au vote enregistré), la Quatrième Commission a rejeté une motion présentée par le Guatemala, tendant à ce qu'il soit statué sur la compétence de la Quatrième Commission à adopter les propositions figurant dans le deuxième projet de résolution /voir plus haut par. 9 e)/ déposé par 62 membres, y compris le Royaume-Uni. La Commission a ensuite approuvé le deuxième projet de résolution par 130 voix contre 12, avec 13 abstentions (il a été procédé au vote enregistré). Le 8 décembre 1975, l'Assemblée générale a adopté la résolution recommandée par la Quatrième Commission par 110 voix contre 9, avec 16 abstentions (le vote a eu lieu par appel nominal k/).

j/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Quatrième Commission, 2162ème et 2163ème séances.

k/ Résolution 3432 (XXX).

D. Entretiens entre les gouvernements intéressés

20. Les entretiens concernant la question du Belize ont repris le 26 avril 1976, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), entre les représentants des Gouvernements du Royaume-Uni et du Guatemala, avec la participation de représentants du Belize. Les délégations du Royaume-Uni et du Guatemala étaient dirigées respectivement par M. Edward Rowlands, alors sous-secrétaire parlementaire aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, et M. Adolfo Molina Orantes, ministre des affaires étrangères. M. George Price, premier ministre, dirigeait une délégation du Belize composée de quatre membres, dont M. Dean Lindo, chef de l'opposition. Le 6 mai, The Financial Times de Londres a rapporté une déclaration faite par M. Molina Orantes à l'issue des entretiens et selon laquelle il y avait "des possibilités d'accord, bien que les différences fondamentales persistent". Selon une déclaration officielle faite le mois suivant, "les représentants du Royaume-Uni, du Guatemala et du Belize s'étaient réunis à New York du 15 au 17 juin pour poursuivre les entretiens qui avaient débuté le 26 avril à la Nouvelle-Orléans". Une nouvelle réunion s'est tenue à New York du 3 au 5 août. Ces deux séries d'entretiens avaient pour objet de préparer une réunion à l'échelon ministériel.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

21. Dans le passé, l'économie du territoire reposait presque uniquement sur les exportations de produits forestiers. Toutefois, depuis le milieu des années 50, du fait de l'épuisement des ressources forestières, l'agriculture est devenue le secteur dominant. Ce secteur constitue le fer de lance de la croissance, les principaux produits d'exportation étant le sucre et les agrumes. Jusqu'en 1972, leur culture se pratiquait essentiellement sur de grandes plantations appartenant à des étrangers et exploitées par ceux-ci. Depuis cette date toutefois, des agriculteurs béliziens ont acheté certaines plantations de canne à sucre et ont commencé à acheter des plantations d'agrumes. D'autres activités agricoles, notamment la culture des bananes et du riz, présentent des possibilités d'expansion; bien que l'agriculture demeure essentiellement une agriculture de subsistance, il existe de plus en plus d'exploitations agricoles de moyenne importance ayant un bon rendement et fonctionnant selon les méthodes modernes. Le territoire a également commencé à développer l'industrie du tabac.

22. Même si elle ne joue plus le rôle principal dans l'économie, la sylviculture, stimulée par la forte demande de bois d'oeuvre sur le marché mondial et par la politique du gouvernement en matière d'aménagement, d'exploitation régulière et de reconstitution des forêts, remonte progressivement. Les principales industries manufacturières, qui appartiennent aussi en grande partie à des intérêts étrangers, sont celles qui traitent les produits d'exportation essentiels du territoire : raffinage du sucre, conserverie d'agrumes et scierie. Le gouvernement a fortement encouragé le développement d'autres activités industrielles et agricoles. L'industrie de la confection a progressé, comme en témoigne la croissance notable des exportations de vêtements au cours des dernières années. Il y a également à Belize un certain nombre de petites entreprises fabriquant une large gamme d'articles manufacturés destinés au marché intérieur. Le gouvernement a favorisé le développement du tourisme en vue de permettre au peuple bélizien de garder le contrôle et la propriété de cette industrie. Enfin, on compte intensifier l'exploitation des ressources naturelles du Belize : pêche, bétail et éventuellement pétrole.

23. Pour ce qui est des biens d'équipement et des articles manufacturés, le territoire est dans une large mesure tributaire de l'étranger. Selon les statistiques commerciales communiquées par le gouvernement pour 1974, les importations qui se sont accrues de 33 p. 100 ont atteint 110,2 millions de dollars béliziens 1/ et les exportations, qui se sont accrues de 50 p. 100, ont atteint 99,7 millions de dollars béliziens. Le déficit de la balance commerciale du territoire a ainsi été ramené à 10,5 millions de dollars béliziens (contre 30,2 millions en 1973). Les principaux partenaires commerciaux du territoire demeurent les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

24. Après avoir examiné la situation commerciale du Belize et l'évolution de la situation monétaire nationale et internationale au cours des dernières années, le gouvernement a annoncé le 11 mai 1976 sa décision de protéger les intérêts

---

1/ L'unité monétaire du Belize est le dollar (dollar BZE). Jusqu'au 11 mai 1976, 4 dollars du Belize équivalaient environ à une livre sterling. Pour plus de renseignements sur la monnaie, voir par. 24.

du territoire en supprimant le lien qui existait entre le dollar bélizien et la livre sterling et en fixant la valeur du dollar bélizien par rapport au dollar des Etats-Unis, à raison d'un dollar bélizien pour 0,50 dollar des Etats-Unis. En annonçant cette décision, le gouvernement a notamment attiré l'attention sur : a) les fluctuations incessantes des monnaies étrangères, b) le fait que les importations proviennent surtout des Etats-Unis et, partant, la nécessité pour Belize de mettre un terme au flottement de sa monnaie vis-à-vis du dollar, et c) la nouvelle détérioration du taux de change de la livre.

25. A la trentième session de l'Assemblée générale, les représentants du Royaume-Uni, du Belize et du Guatemala ont fait connaître leurs vues respectives sur un certain nombre de questions relatives à l'économie bélizienne, vues qui ont été exposées dans la section précédente (voir plus haut par. 9 g), 11 d) et 17).

26. Lors de la présentation du budget devant la Chambre des représentants, le 28 novembre 1975, M. Price, premier ministre, qui détient également le portefeuille des finances, a donné l'aperçu suivant de la situation économique générale pour 1975. Le territoire avait souffert de la sécheresse exceptionnelle et avait été affecté par les problèmes internationaux, en particulier l'inflation, la récession, le chômage et la désorganisation des marchés monétaires et des marchés de capitaux mondiaux. En conséquence, on prévoyait que le taux de croissance de l'économie nationale serait dans le meilleur des cas négligeable (ou le plus lent depuis 1971).

27. M. Price a également fourni des renseignements sur les principaux produits du territoire en 1974 et 1975, renseignements qui sont résumés dans le tableau suivant.

28. Malgré de sévères pressions inflationnistes, les indications préliminaires donnaient à penser que la production industrielle avait augmenté pendant les neuf premiers mois de 1975. Outre la nouvelle minoterie, plusieurs industries manufacturières avaient développé leurs activités au cours de l'année, notamment celles de la confection, des engrais et du papier. Le développement du tourisme s'était poursuivi avec la construction de plusieurs hôtels. En matière de prospection pétrolière, on avait continué à forer des puits pendant les neuf premiers mois de l'année; les travaux préparatoires avaient progressé dans le sud du Belize. Une concession avait été accordée pour la prospection de ressources minérales autres que le pétrole. En outre, le gouvernement avait mis en oeuvre des programmes de développement économique et social donnant la priorité à l'expansion de l'infrastructure.

29. M. Price a indiqué que les perspectives de l'économie nationale pour 1976 seraient assombries par la situation économique mondiale et les effets de la sécheresse exceptionnelle. Compte tenu de la baisse prévue de la production et des prix du sucre, les recettes brutes provenant de cette industrie risquaient de chuter d'environ 60 p. 100 et d'atteindre seulement 30 millions de dollars béliziens. On ne comptait pas sur une expansion de la culture des agrumes, mais on pensait toutefois que la culture des bananes et du riz, l'élevage, les pêcheries, la sylviculture et le tourisme joueraient un rôle croissant dans l'économie et que les industries manufacturières connaîtraient à nouveau une bonne année.

Belize : Principaux produits, 1974-1975

<u>Produit</u>	<u>Production</u>		<u>Exportations</u>	
	(Millions)		(Millions de dollars béliziens)	
	<u>1974</u>	<u>1975<sup>a/</sup></u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>
				(Chiffres esti- matifs)
Sucre (milliers de tonnes métriques)	80,6 <sup>b/</sup>	75,2 <sup>b/</sup>	59,0	75,2
Agrumes (caisses)	1,5	1,3	...	...
Riz (kilos) <sup>c/</sup>	3,9	5,4	-	-
Mais (kilos)	12,7	10,4	-	-
Haricots rouges (kilos)	0,9	0,9	-	-
Mangues (en milliers de tonnes métriques)	0,7 <sup>b/</sup>	0,8 <sup>b/</sup>	-	-
Poisson	...	...	3,6	4,0
Bétail (kilos)	0,9	0,7	-	-
Bois d'oeuvre (mètres-planche)	3,0	4,0	...	...
Confection	...	...	7,6	7,1
Cigarettes (paquets de 20)	4,8	4,8	-	-
Bières (litres)	3,2	4,5	-	-
Farine (kilos) <sup>d/</sup>	-	6,5	-	-

a/ Chiffres estimatifs, sauf pour le sucre et les agrumes.

b/ En milliers de tonnes métriques.

c/ Production provenant uniquement des champs irrigués de Big Falls Ranch. On prévoyait que la production des exploitants agricoles locaux en 1975 atteindrait à peine 1,4 million de kilos - chiffre bien inférieur à la moyenne de ces dernières années - en raison de la sécheresse exceptionnelle et de l'invasion de chenilles.

d/ Avec la mise en service d'une minoterie au début de 1975, des importations de froment devaient remplacer toutes les importations de farine d'ici la fin de l'année.

## B. Politiques économiques

30. Dans sa récente présentation du budget, M. Price a formulé une série de propositions, visant à stimuler le développement économique du territoire, qui sont résumées ci-après.

31. Il faudrait redoubler d'efforts pour a) accroître la production de céréales, b) implanter un plus grand nombre d'industries fabriquant des produits pouvant être substitués aux importations et des produits finis, et c) développer le tourisme, notamment prévoir la construction d'un hôtel de 100 chambres et d'un petit hôtel à Belmopan. Pour attirer un plus grand nombre d'industries et accroître la production agricole, le gouvernement devrait poursuivre sa politique de concessions fiscales, développer l'infrastructure économique et sociale nécessaire et promouvoir plus activement les investissements.

32. Le gouvernement devrait enrayer la spirale inflationniste en comprimant ses propres dépenses courantes tout en continuant à fournir des services efficaces, en freinant le plus possible la hausse des prix et en limitant les augmentations de salaires aux gains de productivité. Il fallait faire preuve d'une grande prudence en répondant aux revendications salariales, mais les groupes aux revenus les plus faibles devaient néanmoins voir leurs revenus s'accroître à un rythme plus rapide que les groupes disposant de revenus plus élevés.

33. Les programmes visant à améliorer la production de riz, de maïs, de légumes, de bétail et de bois d'oeuvre destinés à la consommation locale et à l'exportation devraient bénéficier beaucoup plus largement de l'ensemble des mesures prises par le gouvernement dans les domaines du crédit, de la vulgarisation, des accords de commercialisation, des transports et des prix à la consommation. Le gouvernement devrait à cet égard mettre l'accent sur la nécessité, pour les particuliers comme pour les sociétés, d'accroître l'épargne aux fins d'investissements, sur la création de nouvelles possibilités d'emploi et sur la nécessité pour les Béliziens de mieux contrôler les ressources économiques du territoire.

34. Le gouvernement devrait s'efforcer d'améliorer les compétences des Béliziens de manière à leur faciliter l'accès aux postes de direction de l'économie et à la propriété des biens économiques. Il s'est proposé à cette fin de modifier le système d'enseignement pour qu'il réponde mieux aux besoins et aux conditions particulières du Belize et d'assurer aux Béliziens de meilleurs logements et de meilleurs services médicaux.

## C. Nouveau plan économique

35. Dans le "Manifeste pour l'indépendance du Belize", publié lors de la campagne électorale de 1974 (voir plus haut par. 6), le PUP a déclaré que le nouveau plan économique du parti avait pour objectif essentiel la croissance continue et accélérée de l'économie bélizienne. Aux termes de ce plan, le gouvernement continuerait à assurer la mise en place de l'infrastructure et des institutions économiques et à stimuler le secteur privé. Les techniques et les investissements étrangers étaient accueillis **avec satisfaction et considérés comme nécessaires** au développement du territoire, et il était prévu en particulier **d'accroître, chaque fois que cela serait possible, la participation des Béliziens à l'activité économique.**

36. Vers la fin de 1974, un ministère de la planification économique a remplacé le service de la planification économique qui relevait du Ministère des finances et du développement économique. Le nouveau ministère a pour attributions essentielles de planifier le développement, de donner des conseils sur les questions économiques, de faire des études devant servir de base aux recommandations en matière de politique économique générale, de rassembler et d'interpréter les données économiques et de coordonner les activités et les programmes de tous les autres ministères.

37. En présentant récemment le budget, M. Price, premier ministre a déclaré que le gouvernement mettait en oeuvre de nouvelles mesures pour appliquer le plan susmentionné, notamment dans les domaines suivants : a) amélioration des réseaux de communication et de transports; b) expansion de la production d'électricité; c) ouverture de débouchés en vertu d'arrangements préférentiels CARICOM et Communauté économique européenne (CEE); d) octroi de concessions avantageuses aux entreprises industrielles; e) adoption d'une politique libérale en matière de protection; f) établissement d'une structure tarifaire visant à promouvoir le développement économique; g) octroi au secteur privé de crédits pour investissements, par l'intermédiaire de la Development Finance Corporation (DFC), organisme public créé en 1972, et de la Banque de développement des Antilles (qui a approuvé l'octroi à des entreprises privées de prêts d'un montant total de 1,1 million de dollars béliziens).

38. M. Price a déclaré que la DFC, principale source de capitaux à moyen terme et à long terme pour les petits et moyens investisseurs, avait continué d'étendre et de diversifier ses activités. Ses ressources avaient augmenté de 33 p. 100 et avaient atteint 11,5 millions de dollars béliziens environ durant la période de 12 mois terminée en novembre 1975; jusqu'au mois de septembre de cette même année, les prêts qu'elle avait octroyés dans divers secteurs (agriculture, tourisme, industries manufacturières, pêche, sylviculture, etc.) avaient atteint plus de 9 millions de dollars béliziens. En outre, la DFC était en voie de créer une société d'investissement qui effectuerait dans les branches d'activité économique jugées souhaitables des investissements directs, sous forme de prises de participation. Elle avait conclu avec la Belize Sugar Industries, Ltd., un accord prévoyant l'achat d'actions d'une valeur de un million de dollars béliziens, dont la moitié pourraient être achetées par des Béliziens.

39. M. Price a également souligné qu'il importait de tirer un profit optimal des avantages découlant des investissements privés. Il a déclaré que le gouvernement reconnaissait que tout le pays devait s'attacher à encourager les investissements privés intéressants et que tous les groupes participant à la gestion des entreprises s'occupant du développement du territoire devaient maintenir entre eux des relations et une coopération harmonieuses. Tout en poursuivant sa politique consistant à accorder la préférence aux Béliziens, le gouvernement se rendait compte que, dans un certain nombre de secteurs, il fallait des capitaux privés étrangers pour compléter les ressources financières limitées du territoire et lui permettre d'obtenir les techniques, le savoir-faire, les compétences administratives et les marchés d'exportation nécessaires pour implanter les industries jugées souhaitables. Le gouvernement fournirait les capitaux d'amorçage pour les activités agricoles et industrielles essentielles qui ne bénéficiaient pas de l'appui du secteur privé. Des crédits budgétaires seraient ouverts pour assurer une participation effective des Béliziens au développement du territoire.

#### D. Finances publiques

40. Le projet de budget pour 1976 prévoit des dépenses de 61,6 millions de dollars béliziens (contre 49,5 millions en 1975), dont 31,2 millions au titre des dépenses renouvelables et 30,4 millions au titre du compte capital. Ces dépenses doivent être financées comme suit : recettes du territoire, 38,9 millions de dollars béliziens; aide au développement, 16,4 millions de dollars béliziens; prêts, 6,3 millions de dollars béliziens.

41. En présentant le projet de budget devant la Chambre des représentants, M. Price a dit que, pour la première fois dans l'histoire du territoire, des crédits étaient prévus pour la défense du territoire "vu les événements récents". Pour l'allocation des fonds au titre des opérations courantes, le gouvernement avait pris en considération l'extrême nécessité de limiter les dépenses courantes au titre des biens et services, de manière à pouvoir dégager un excédent qui permettrait de financer les programmes d'équipement. Le gouvernement avait également prévu des crédits budgétaires plus élevés du fait des pressions inflationnistes, mais il n'était pas en mesure de faire droit aux demandes de crédits supplémentaires.

42. Le budget d'équipement comprenait deux titres : le premier prévoyait des dépenses d'un montant de 7,7 millions de dollars béliziens, qui seraient couvertes par les recettes du territoire. Sur ce total, 1,5 million de dollars béliziens serviraient à financer les mesures prises en matière de défense, tandis que le reste serait principalement affecté au financement du développement, à l'achat de terres, au reboisement, aux parcs industriels, aux véhicules, aux usines et au matériel, au logement, à l'élimination du paludisme, à l'assainissement et à la formation. Quant aux dépenses inscrites au titre II du budget d'équipement et dont le montant s'élevait à 22,7 millions de dollars béliziens, elles seraient financées en partie par des fonds d'aide au développement (en provenance essentiellement du Royaume-Uni et du Canada) et en partie par des prêts de la Banque de développement des Antilles (voir également le paragraphe 40 ci-dessus). Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) octroyait également une assistance au territoire. Les fonds seraient répartis comme suit : construction de routes et de ponts, 6,4 millions de dollars béliziens; agriculture, 3,1 millions de dollars béliziens; services publics, 2,2 millions de dollars béliziens; éducation, 1,9 million de dollars béliziens; aéroports et ports, 1,7 million de dollars béliziens; logement, 1,5 million de dollars béliziens; défense, 1,5 million de dollars béliziens; forêts, 700 000 dollars béliziens; santé, 300 000 dollars béliziens.

43. M. Price a conclu en disant que, pour financer les mesures de défense, le gouvernement se proposait d'accroître les droits de douane sur les cigarettes et les alcools importés, les droits de régie sur les bières et les cigarettes fabriquées dans le territoire, l'impôt sur le revenu des sociétés et les tarifs postaux.

#### 4. SITUATION SOCIALE ET SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

44. En présentant le projet de budget, le 28 novembre 1975, M. Price, premier ministre, a déclaré qu'en formulant sa politique et ses programmes économiques, le gouvernement avait tenu compte du taux de chômage, relativement élevé. Il a souligné que le gouvernement s'était engagé à fournir des logements et des services médicaux de meilleure qualité, et qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer l'enseignement, de manière que les jeunes soient mieux préparés à occuper un emploi productif et à répondre aux besoins en main d'oeuvre de l'activité économique.

45. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. En 1974, il y avait 10 écoles primaires publiques (contre 9 en 1973) et 163 écoles primaires recevant une subvention de l'Etat (contre 162 en 1973), qui dispensaient un enseignement gratuit à 31 610 élèves (contre 32 508 en 1973). On comptait en outre 13 écoles primaires privées payantes (il n'y a pas de chiffre pour 1973) fréquentées par 1 018 élèves (contre 1 600 en 1973). Toutes les écoles primaires, sauf 10, étaient gérées par des missions.

46. La plupart des élèves des écoles secondaires poursuivent des études pendant quatre ou cinq ans, sanctionnées par le General Certificate of Education (ordinary level) de l'Université de Cambridge, ou par le diplôme de la Royal Society of Arts. De plus en plus d'élèves font une sixième année (classe terminale). En 1974, 5 025 élèves (contre 5 170 en 1973) étaient inscrits dans 21 écoles secondaires (contre 22 en 1973) où enseignaient 315 professeurs (contre 296 en 1973). Quatre de ces écoles étaient gérées par l'Etat (l'enseignement était gratuit dans deux d'entre elles), 15 par des missions et les deux dernières par des particuliers. Parmi les élèves de l'enseignement secondaire, on comptait 333 boursiers de l'Etat (contre 355 en 1973). Le Belize Technical College (collège technique de Belize), un des quatre établissements d'Etat, comptait 370 élèves (contre 365 en 1973).

47. L'Ecole normale du Belize avait 120 inscrits en 1974 (chiffre inchangé par rapport à 1973). Il n'existe pas d'établissement d'enseignement supérieur dans le territoire, mais l'Université des Antilles organise des cours par correspondance. Les étudiants présentant les qualifications requises peuvent poursuivre leurs études dans des universités et autres établissements outre-mer. En 1974, 224 Béliziens (chiffre inchangé par rapport à 1973) bénéficiaient d'une bourse à cette fin. La DFC, au nom du gouvernement, administre un programme de prêts à l'intention des étudiants. En 1975, elle a octroyé des prêts à 16 étudiants pour leur permettre de se perfectionner à l'étranger.

48. Le gouvernement s'est déclaré favorable au système mixte d'enseignement (confessionnel-laïc). Il s'attache maintenant à améliorer ce système, de manière que les Béliziens, notamment les jeunes, puissent se perfectionner (voir également les paragraphes 34 et 44 ci-dessus). A cette fin, il a continué à développer les établissements d'enseignement et à adapter les programmes aux besoins particuliers du territoire.

49. Dans le projet de budget pour 1976, les dépenses au titre de l'enseignement sont estimées à 8,3 millions de dollars béliziens. Les dépenses effectives de 1975 se sont élevées au total à 6,6 millions de dollars béliziens.

APPENDICE I<sup>x</sup>

Note verbale datée du 4 novembre 1975, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le prie de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale le texte ci-joint de la Déclaration commune des chefs d'Etat de l'isthme centraméricain, qui a été publiée le 31 octobre 1975 à Guatemala et qui doit être portée à la connaissance des délégations étant donné qu'il s'agit d'un document public dont l'importance est considérable.

---

\* Publié précédemment sous la cote A/C.4/795.

Déclaration commune des chefs d'Etat de l'isthme centraméricain

Les chefs d'Etat de l'isthme centraméricain, fidèles aux liens de solidarité qui existent entre eux s'agissant de la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs, convaincus de la nécessité historique d'éliminer les enclaves coloniales dans le territoire de l'isthme centraméricain et reconnaissant que la solution des problèmes de Belize et du canal de Panama intéressent non seulement le Guatemala et le Panama, mais aussi l'Amérique centrale tout entière :

Proclament la ferme décision de leurs gouvernements de demeurer unis pour soutenir les négociations que mène la République du Guatemala dans la controverse concernant ses revendications sur le territoire de Belize;

Demandent aux gouvernements des Etats américains et autres pays amis de soutenir le projet de résolution relatif à Belize présenté à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trentième session, par un grand nombre d'Etats latino-américains a/;

Preennent note de l'intention manifestée à diverses reprises par la République du Panama et les Etats-Unis d'Amérique de poursuivre les négociations afin de régler d'un commun accord le problème du canal, que l'Amérique centrale et l'Amérique latine tout entière considèrent comme une question qui les intéresse directement et qui doit être résolue d'urgence, et en conséquence expriment l'espoir que le nouveau traité traduira les aspirations légitimes de la nation panaméenne quant à son canal.

Fait à Guatemala, le 31 octobre 1975.

Le général Kjell Eugenio Laugerud García  
Président du Guatemala

Le colonel Arturo Armando Molina  
Président de la République d'El Salvador

Le colonel Juan Alberto Melgar Castro  
Chef d'Etat de la République du Honduras

Le général Anastasio Somoza Debayle  
Président de la République du Nicaragua

M. Daniel Oduber Quirós  
Président de la République du Costa Rica

Le général Omar Torrijos Herrera  
Commandant en chef de la Garde nationale et  
chef du Gouvernement de la République  
du Panama

---

a/ A/C.4/L.1094/Rev.1.

## APPENDICE II<sup>x</sup>

### Lettre datée du 5 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une note verbale qui contient certaines des observations essentielles du Gouvernement guatémaltèque sur la situation du territoire du Belize.

Vous pourrez constater, à la lecture de cette note, que le gouvernement estime que, pour ce qui est de la question du Belize, il n'appartient pas à la Quatrième Commission ni à l'Assemblée générale d'adopter une résolution ou une recommandation en matière de décolonisation, car une telle mesure serait contraire, notamment, aux dispositions de la Charte des Nations Unies, de la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 et de la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970. Malgré les réserves et les protestations du Guatemala, la Quatrième Commission a été saisie de rapports et de documents concernant le Belize, territoire qui fait partie intégrante de la République guatémaltèque et constitue un élément de son unité nationale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la communication ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale et vous prie de noter, en vue des conséquences futures, que mon gouvernement émet une réserve formelle sur la compétence de l'Assemblée générale et de la Quatrième Commission quant à l'examen de la question et la recherche d'une solution politique à un problème complexe, de nature juridique et qu'il appartient aux parties en cause de résoudre par les moyens pacifiques énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le représentant permanent,  
(Signé) Alejandro MALDONADO-AGUIRRE

---

x Publié précédemment sous la cote A/C.4/796.

Note verbale datée du 5 novembre 1975, adressée au Secrétaire général  
par le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Le représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer au rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux au sujet des renseignements concernant le territoire du Belize reçus par ce Comité en application de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, malgré les réserves formelles que le Gouvernement guatémaltèque a émises à plusieurs reprises, étant donné que le Belize n'a jamais été une colonie mais un territoire occupé illégalement par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, sans autre titre qu'un droit précaire d'usufruit limité aux coupes de bois dans une zone réduite, zone qui, par la suite, a été étendue illégalement, de façon qui porte atteinte à l'intégrité territoriale, géographique et économique du Guatemala et de l'Amérique centrale.

Pendant de nombreuses années, le Gouvernement guatémaltèque a recherché, à maintes reprises, par divers moyens - et, cette année, par la voie de négociations directes - un règlement pacifique de ce différend avec le Royaume-Uni. Dans le document de travail établi par le Secrétariat pour la présente session [document A/10023/Add.8 (troisième partie)/ a/], il est fait expressément mention de ces négociations au paragraphe 23, conçu comme suit :

"23. Le 21 février 1975, le communiqué commun suivant a été publié par les Ministères des affaires étrangères du Guatemala et du Royaume-Uni :

'Le Royaume-Uni et le Guatemala ont convenu de reprendre les négociations sur la question du Belize. Des entretiens préliminaires ont eu lieu cette semaine à New York entre les délégations des deux pays. Les deux parties sont convenues de rester en contact à propos de cette question.'

Le Ministère des affaires étrangères du Guatemala a déclaré le 28 février qu'il avait participé à ces négociations avec la ferme intention de trouver rapidement une solution pacifique et constructive au problème, qui était plus qu'un simple différend territorial entre le Royaume-Uni et le Guatemala, et que c'était pour cette raison que des formules tenant compte d'une part des droits territoriaux du Guatemala et d'autre part des intérêts de la population du Belize, où les dirigeants locaux et certains secteurs de la population souhaitent jouir du droit à l'auto-détermination, avaient été étudiées. Ces formules tiennent compte de tous ces éléments et envisagent toutes les solutions possibles, de la rétrocession pure et simple du territoire à la saisie de la Cour internationale de Justice, en passant par un arbitrage ou de nouvelles méthodes de médiation, sans parler

---

a/ Pour le texte définitif, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXX, annexe, par. 23.

de propositions complémentaires d'arrangements divers avec le Belize, tels que fédération, confédération, communauté, développement commun, intégration ou liens commerciaux et culturels.

Le Gouvernement guatémaltèque a clairement et formellement fait savoir aux Nations Unies, dès leur fondation à San Francisco en 1945, à propos du Chapitre de la Charte portant sur le régime international de tutelle, et lors de toutes les autres délibérations de l'Assemblée générale qui ont créé les normes qui régissent le processus de décolonisation, que le Belize n'est pas, et n'a jamais été, une colonie qui puisse faire l'objet d'un tel processus et que si l'on prétend l'y soumettre, c'est pour essayer de porter atteinte à l'intégrité territoriale du Guatemala, ce qui est absolument incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies, établis de façon irréfutable au paragraphe 6 de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960. Par ailleurs, aux termes de la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale du 24 octobre 1970, tout Etat, qu'il agisse individuellement ou collectivement, doit s'abstenir de toute action visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un autre Etat ou d'un autre pays.

L'autodétermination a pour limite qu'elle n'autorise ni n'encourage en aucune façon des actes visant à rompre ou à diminuer totalement ou partiellement l'intégrité territoriale d'Etats souverains et indépendants.

La délégation guatémaltèque a eu connaissance officiellement du projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et par d'autres pays, visant à ce que la Quatrième Commission tout d'abord, puis l'Assemblée générale, proclament le droit à l'indépendance du Belize, qui est un élément de notre unité nationale.

De l'avis du Gouvernement guatémaltèque, ni la Quatrième Commission, ni l'Assemblée générale, ne sont compétentes pour ce faire et ceux qui avancent cette idée pourraient entraîner l'Assemblée générale à commettre un abus du pouvoir en s'occupant d'une question qui fait l'objet de négociations entre deux parties et dont la solution comporte de complexes implications juridiques et autres, qui ne peuvent être réglées par une déclaration politique de l'Assemblée générale, laquelle, loin de donner une solution rapide, pacifique et efficace au problème, ne manquerait pas de créer un élément permanent de perturbation dans la région.

Dans ces conditions, toute résolution adoptée par l'Assemblée générale qui dépasserait les limites de sa compétence ou dans laquelle elle s'ingérerait illégalement dans le processus normal visant à résoudre la controverse territoriale par les moyens pacifiques énoncés dans la Charte ne serait ni exécutée ni respectée par le Gouvernement guatémaltèque.

APPENDICE III<sup>x</sup>

Lettre datée du 24 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée le 5 novembre 1975 le distingué représentant du Guatemala (lettre dont le texte a été distribué sous la cote A/C.4/796) a/ et dans laquelle il était question du Belize.

Mon gouvernement m'a chargé de vous faire savoir qu'il n'accepte pas les affirmations contenues dans la lettre du représentant du Guatemala et dans l'annexe à celle-ci dans la mesure où elles ont pour objet de contester la souveraineté du Royaume-Uni sur Belize. Je ne traiterai pas ici des aspects historiques et juridiques de ces affirmations, qui ne sont exactes ni en fait ni en droit. Mon gouvernement n'a aucun doute quant à la légitimité de sa souveraineté sur le territoire du Belize et c'est pourquoi je tiens à réserver formellement les droits de mon gouvernement à cet égard.

Le Royaume-Uni s'efforce depuis de nombreuses années de régler ses divergences avec le Guatemala en ce qui concerne l'avenir du Belize, et sa politique inchangée consiste toujours à continuer de rechercher une solution par la voie de négociations avec le Guatemala.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la Quatrième Commission.

(Signé) Ivor RICHARD

---

x Publié précédemment sous la cote A/C.4/806.

a/ Voir plus haut appendice II.

## CHAPITRE XXVII

### BERMUDES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1027<sup>ème</sup> séance, le 18 février 1976, le Comité spécial, en approuvant le soixante-dix-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1066), a décidé, notamment, de renvoyer la question des Bermudes au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation du territoire à ses 1042<sup>ème</sup> et 1043<sup>ème</sup> séances, les 19 et 20 août.
3. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975, relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial, entre autres, "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également pris en considération la résolution 3427 (XXX) relative à quatre territoires, dont les Bermudes, adoptée le 8 décembre 1975 par l'Assemblée générale, au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher les meilleurs moyens à utiliser pour appliquer la Déclaration en ce qui concerne les Bermudes ... y compris l'envoi éventuel de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante...".
4. Lors de l'examen de ce territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.
5. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial lors de l'examen de cette question.
6. A la 1042<sup>ème</sup> séance, le 19 août, le Rapporteur du Sous-Comité des petits territoires a fait une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.1042 et corrigendum), pour présenter le rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.1111 et Corr.1) concernant le compte rendu de son examen de la situation dans le territoire.
7. A la 1043<sup>ème</sup> séance, le 20 août, à la suite d'une déclaration du représentant de la Chine (A/AC.109/PV.1043), le Comité spécial a adopté, sans opposition, le rapport du Sous-Comité des petits territoires et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient (voir par. 9 ci-après), étant entendu que les réserves émises par l'un de ses membres seraient mentionnées dans le compte rendu de la séance.

8. Le 23 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DÉCISION DU COMITÉ SPÉCIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 1043<sup>ème</sup> séance, le 20 août, dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Le Sous-Comité présente au Comité spécial, en vue de leur adoption, les conclusions et recommandations suivantes en ce qui concerne les Bermudes :

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des particularités des Bermudes dues à des facteurs tels que la superficie, la situation géographique, la population et le caractère limité des ressources, le Comité spécial réaffirme que ces particularités ne devraient en aucune manière affecter le déroulement rapide du processus d'autodétermination conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV), laquelle s'applique intégralement au territoire. A cet égard, la Puissance administrante devrait continuer à rechercher, en consultation avec le peuple des Bermudes et avec le Comité spécial, une manière constructive de résoudre les problèmes du Territoire.

3) Le Comité spécial se félicite à nouveau de la coopération accrue que lui apporte le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en participant à ses travaux ainsi qu'en permettant à des missions de visite de se rendre dans de petits territoires placés sous son administration.

4) Le Comité spécial se félicite également que le représentant de la Puissance administrante ait déclaré que le Gouvernement britannique ne s'opposerait à l'accession à l'indépendance d'aucun des territoires placés sous son administration, y compris les Bermudes, si tel était le vœu de la majorité de la population, et que le Royaume-Uni avait pour politique d'encourager le développement d'institutions politiques locales viables. Le Comité spécial est fermement convaincu que la Puissance administrante d'un territoire non autonome a l'obligation de veiller à ce que la population du territoire soit pleinement informée de son droit à l'autodétermination, conformément à la résolution 1514 (XV), et que toutes les options qui s'ouvrent à elle en ce qui concerne son évolution politique soient expliquées.

5) Le Comité spécial retient de la déclaration du représentant de la Puissance administrante que les institutions politiques démocratiques des Bermudes ont atteint un stade de développement tel que le seul progrès constitutionnel possible dorénavant est l'indépendance.

6) Le Comité spécial exprime sa préoccupation au sujet du système électoral en vigueur et prie instamment la Puissance administrante de prendre, en consultation avec les autorités locales, les mesures appropriées pour introduire une réforme électorale aux Bermudes et, en particulier, de réviser le cas échéant, le passage de la Constitution du territoire qui concerne le vote des résidents non originaires du territoire, de façon à assurer que ce vote n'influe pas de façon décisive sur l'issue de la question du statut futur du territoire.

7) Le Comité spécial réitère sa recommandation quant à la nécessité d'encourager les principaux représentants des partis à présenter au Sous-Comité leurs positions respectives en ce qui concerne les questions relatives à l'indépendance et au droit de vote. A ce propos, le Comité réaffirme l'importance que revêt pour lui le fait qu'une mission de visite des Nations Unies soit autorisée à se rendre aux Bermudes, ce qui lui permettrait d'obtenir les renseignements de première main dont il a besoin sur la situation dans le territoire, et de déterminer quelles sont les vues de la population en ce qui concerne son statut politique futur.

8) Le Comité spécial note aussi que les élections générales qui ont eu lieu en mai 1976 ont permis de procéder à une discussion approfondie des questions relatives au futur statut politique du territoire. Le Comité exprime l'espoir que la Puissance administrante, en collaboration avec le gouvernement du territoire, continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la population des Bermudes soit à même de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV). Le Comité regrette néanmoins de n'être pas en mesure d'évaluer pleinement les résultats de ces élections générales, faute d'une participation de représentants de premier plan de la population bermudienne à ses travaux ou d'un rapport d'une mission de visite.

9) Le Comité spécial rappelle qu'en mars 1975, le Premier Ministre des Bermudes de l'époque a annoncé à la Chambre d'assemblée que le Gouverneur déléguerait, en ce qui concerne la police, certains de ses pouvoirs constitutionnels à un membre du gouvernement, qui serait chargé de la "bermudianisation" de ses effectifs du recrutement et des relations publiques. Le Comité estime que cette proposition devrait être mise en application sans autre délai, puisque, lors du débat qui s'est déroulé au Conseil législatif en juin 1974, les deux partis politiques du territoire se sont déclarés tout à fait partisans de ce que la direction de la police soit ultérieurement confiée au Gouvernement des Bermudes.

10) Le Comité spécial exprime l'espoir que la présence de bases militaires étrangères aux Bermudes n'exerce pas une influence inhibitrice sur la population du territoire quand elle devra exercer son droit à l'autodétermination.

11) Ayant été informé par la Puissance administrante qu'un projet de loi visant à accorder le droit de vote aux élections municipales à tous les contribuables d'Hamilton avait été déposé devant le parlement, le Comité spécial

est d'avis que la municipalité devrait tenir compte des vœux de tous les Bermudiens en âge de voter qui résident sur son territoire. Il estime que toute proposition qui ne tendrait pas au plein suffrage des adultes serait injustifiable et en contradiction avec la résolution 1514 (XV).

12) Le Comité spécial estime qu'il incombe à la Puissance administrante d'élaborer, en consultation avec le gouvernement local, un système de gouvernement grâce auquel les Bermudiens eux-mêmes puissent participer pleinement au développement de leur territoire, à tous les niveaux de l'administration, centrale ou locale.

13) Le Comité spécial souligne une fois de plus l'importance que revêt la diversification de l'économie des Bermudes, afin qu'elles ne soient plus exclusivement tributaires du tourisme et des services financiers, et il engage la Puissance administrante à prendre, en consultation avec les autorités locales, les mesures nécessaires à cet égard.

14) Le Comité spécial note que dans le rapport dont il a saisi la Chambre d'assemblée, en février 1975, le conseiller économique du gouvernement a précisé qu'il n'était pas favorable, pour diverses raisons, à la mise en place d'industries manufacturières à grande échelle. Le Comité spécial estime toutefois qu'en dehors de l'industrie légère, il serait possible de développer également l'agriculture, la mariculture et la pêche. Le Comité encourage les Bermudes à explorer la possibilité de mettre plus largement en valeur les ressources de l'espace océanique relevant de leur juridiction, afin de diversifier leur économie.

15) D'après les renseignements fournis par la Puissance administrante, le Comité spécial constate que sur les 27 319 personnes que comptait la population active en 1970, 4 585 avaient un emploi dans les cadres ou le personnel technique et administratif, et que le chômage en 1975 était relativement faible. Le Comité est d'avis que les écarts importants dans les salaires continuent de poser un problème dans le territoire et que le développement économique et social ne pourra être considéré comme satisfaisant que si l'on relève sensiblement le niveau de vie de la majorité de la population locale en prenant des mesures efficaces de nature à assurer une répartition plus équitable du revenu national.

16) Le Comité spécial note que sur les 4 585 travailleurs ayant les qualifications voulues (voir plus haut), 1 924 sont Bermudiens d'origine et que les 2 661 autres sont nés à l'étranger (parmi ces derniers nombreux sont ceux qui bénéficient du statut de Bermudiens). Il estime qu'il ne peut y avoir de croissance économique continue et autonome de quelque importance sans une large base de main-d'oeuvre qualifiée, et, par conséquent, qu'un tel objectif implique nécessairement l'acquisition par la population locale de qualifications administratives et techniques et de compétences en matière de gestion, suivant un éventail plus large.

17) Le Comité spécial engage la Puissance administrante à veiller, en consultation avec les autorités locales, à ce que les nouvelles dispositions, qui pourraient être prises pour le financement des deux hôpitaux des Bermudes, ne portent pas préjudice aux services sanitaires dont bénéficie actuellement l'ensemble de la population, mais aient au contraire pour effet d'améliorer ces services et notamment ceux qui sont offerts aux chômeurs et aux personnes ayant des revenus très faibles.



ANNEXE\*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
1. Généralités .....	1 - 2	56
2. Evolution constitutionnelle et politique .....	3 - 28	56
3. Situation économique .....	29 - 59	64
4. Situation sociale .....	60 - 75	72
5. Situation de l'enseignement .....	76 - 80	76

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1071.

## BERMUDES a/

### 1. GENERALITES

1. Les Bermudes ou îles Somers sont un groupe isolé d'environ 150 petites îles situées dans la partie ouest de l'océan Atlantique, à 570 milles marins à l'est de la côte de la Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique). Les dix îles principales sont reliées par des ponts ou des chaussées et ont une longueur d'environ 35,4 kilomètres, la largeur moyenne variant entre 0,8 et 1,6 kilomètre. La superficie totale du territoire est d'environ 53,3 km<sup>2</sup>, dont environ 5,9 km<sup>2</sup> sont actuellement loués au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique qui y maintient des bases militaires. La plus grande des îles, qui mesure environ 22,53 km de long avec une largeur maximum de 3,2 km, se trouve à peu près au centre du groupe et s'étend sur environ 3 642,1 hectares.

2. D'après les résultats du dernier recensement réalisé dans le territoire (1970), la population civile résidant dans le territoire comptait 30 897 non-Blancs et 21 433 personnes d'origine européenne ou autre. Sur les 52 330 habitants, 14 496 étaient nés à l'étranger (parmi lesquels 10 438 immigrants qui ne bénéficient pas du statut de Bermudien). Au milieu de l'année 1974, on estimait à 55 000 personnes la population civile résidant dans le territoire.

### 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

#### A. Constitution

3. Le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session donne un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Bermuda Constitution Order, 1968, tel qu'il a été modifié en 1973 b/. On peut rappeler brièvement que le Gouvernement des Bermudes consiste en un gouverneur nommé par la reine, un vice-gouverneur, un conseil du gouverneur, un cabinet et un parlement comprenant un conseil législatif et une chambre d'assemblée. Sur les onze membres que compte le Conseil, cinq sont nommés par le Gouverneur (sir Edwin Leather) à son gré, quatre le sont sur avis du Premier Ministre (M. J. H. Sharpe, anciennement ministre des finances, qui a remplacé sir Edward Richards le 29 décembre 1975 lorsque ce dernier a démissionné pour des raisons de santé) et deux sur avis du chef de l'opposition (M. Walter Robinson). La Chambre d'assemblée est composée de 40 membres élus au suffrage universel des

---

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 16 novembre 1972, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1974.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIII, annexe, par. 5 à 14 et 22 à 25.

adultes pour un mandat de cinq ans. Le territoire est divisé en 20 circonscriptions électorales, dont chacune élit deux membres à la Chambre. Pour être inscrit sur la liste électorale d'une circonscription, il faut remplir les conditions ci-après : a) être sujet britannique et âgé de 21 ans accomplis; b) avoir le statut de Bermudien ou avoir résidé régulièrement dans le territoire pendant une période de trois ans précédant immédiatement les élections; ou encore c) avoir sa résidence habituelle dans cette circonscription. Aux dernières élections générales, qui ont eu lieu le 7 juin 1972, le United Bermuda Party (UBP) a gardé les 30 sièges qu'il détenait auparavant. Le Progressive Labour Party (PLP) a, lui aussi, conservé les dix sièges qu'il détenait auparavant.

4. Selon la Puissance administrante, les Bermudes jouissent de l'autonomie interne; toutefois, le Gouverneur demeure responsable de la défense, des affaires étrangères, de la sécurité intérieure et de la police. Pour ces questions, il est tenu de demander l'avis du Conseil du Gouverneur mais il n'est pas obligé de le suivre.

5. Le Conseil du Gouverneur, présidé par le Gouverneur, comprend le Premier Ministre et au moins deux mais pas plus de trois autres ministres (deux en 1975), nommés par le Gouverneur sur avis du Premier Ministre. Au cours d'un débat sur le budget pour 1975-1976 qui s'est tenu à la Chambre d'assemblée le 10 mars 1975, sir Edward Richards, alors premier ministre, a révélé que le Gouverneur déléguerait une partie de ses pouvoirs constitutionnels relatifs à la police à un membre du Cabinet qui serait responsable de la "bermudianization" du recrutement et des relations publiques de la police.

6. Le Cabinet est composé du Premier Ministre et d'au moins six autres membres de la législature. Le Gouverneur nomme le chef de la majorité à la Chambre d'assemblée comme Premier Ministre, celui-ci nomme à son tour les autres membres du Cabinet. Jusqu'à la fin de décembre 1975, le Cabinet comprenait le Premier Ministre et 11 membres responsables des ministères suivants : éducation, finances, santé et services sociaux, jeunesse et sports, travail et immigration, services maritimes et aériens, organisation, planification, tourisme, transports, travaux publics et agriculture. Le 31 décembre, le Premier Ministre, M. Sharpe, a annoncé que le Gouverneur avait accepté les remaniements ministériels suivants : a) transfert du portefeuille de la jeunesse et des sports au Ministère de l'éducation et celui de l'organisation au Ministère des finances, et b) création d'un nouveau poste de porte-parole du gouvernement au Conseil législatif.

## B. Administration locale

7. Hamilton, la capitale, et le bourg de Saint-George sont tous deux administrés par une municipalité élue (Corporation), composée d'un maire, d'aldermen et de conseillers. Les recettes des municipalités proviennent principalement des taxes municipales et des redevances au titre de la fourniture d'eau et de l'utilisation des installations portuaires. Dans le reste des Bermudes, l'unité principale de l'administration locale est la paroisse. Jusqu'à la fin de 1971, chacune des neuf paroisses élisait tous les ans son propre conseil municipal, qui pouvait lever des impôts et avait la charge des affaires locales. Conformément aux dispositions d'un projet de loi qui est entré en vigueur le 1er janvier 1972, le gouvernement a remplacé les conseils municipaux par des conseils de paroisse nommés et exerçant surtout des fonctions consultatives.

8. Lors d'un discours prononcé à la séance inaugurale de la législature le 7 novembre 1975, le Gouverneur a déclaré que pendant l'année écoulée, des consultations avaient eu lieu entre le gouvernement et les deux conseils municipaux sur l'extension du droit de vote aux élections municipales et qu'un projet de loi sur cette question serait déposé sous peu à la Chambre. Lors du passage en deuxième lecture du projet de loi à la Chambre d'assemblée le 12 décembre, M. E. W. P. Vesey, alors ministre de la planification, a déclaré qu'aux termes des nouvelles propositions, les "syndicats" de vote seraient abolis, que seuls les propriétaires et/ou occupants de biens immobiliers auraient le droit de vote et que les élections seraient organisées tous les trois ans et non plus tous les ans. En réponse, M. Robinson (PLP), chef de l'opposition, a déclaré que ce texte, tel qu'il était rédigé, ne tenait pas compte des gens ordinaires résidant dans ces deux municipalités et les privait en fait du droit de vote. En outre, a-t-il ajouté, comme les Blancs détenaient la plupart des fonds de commerce et dans la mesure où le droit de vote était réservé aux propriétaires de locaux commerciaux, le pouvoir de la communauté blanche serait accru. M. Robinson, dont le point de vue était appuyé par trois membres de l'UBP a exprimé l'espoir que le Ministre reconsidérerait le projet de loi et a réaffirmé son opposition à toute législation qui "favoriserait davantage le pouvoir blanc dans cette communauté". Deux autres membres du PLP ont estimé que le droit de vote devrait reposer sur l'âge (21 ans) ou la résidence dans les deux municipalités plutôt que sur la propriété. En réponse, M. Vesey a déclaré que le projet de loi avait été déposé sur recommandation des municipalités elles-mêmes. Il a été décidé de reporter l'examen de la législation proposée en attendant de disposer des observations sur le rapport intérimaire que le Ministre devait établir.

### C. Statut futur du territoire

#### Généralités

9. En avril 1975, des sources gouvernementales auraient annoncé le départ prochain pour Londres d'une délégation des Bermudes qui souhaitait que des modifications soient apportées au statut du territoire. L'objectif était "de parvenir à une certaine forme de statut associé au Royaume-Uni, bien que certains soient en faveur de l'indépendance complète des Bermudes". La plupart des Bermudiens pensaient que le territoire devait pouvoir "traiter directement avec d'autres gouvernements de questions concernant son économie intérieure". Par la suite, un porte-parole du gouvernement a déclaré que sir Edward et M. Sharpe avaient eu "des entretiens exploratoires officieux et de vaste portée sur les questions constitutionnelles avec des personnalités officielles du Foreign and Commonwealth Office", pendant la semaine qui s'était terminée le 14 juin et que ces entretiens avaient également porté sur des questions concernant l'aviation civile et la navigation.

10. Dans cette déclaration faite le 13 juin, le PLP a indiqué que "tout ce qui touchait à la constitution des Bermudes intéressait le pays tout entier", et que "cela intéressait donc aussi le parti d'opposition". Le PLP a souligné que les questions concernant la constitution ne devaient pas être examinées par des particuliers et que les modifications constitutionnelles ne pouvaient être envisagées qu'en présence de représentants de l'opposition. Dans sa déclaration le PLP a affirmé également que le Premier Ministre "ne parlait pas au nom de la communauté tout entière".

11. Le voyage du Premier Ministre à Londres, d'où il est revenu le 18 juin, a donné lieu à des échanges de propos assez vifs entre M. Sharpe et les représentants du PLP. Par la suite, le PLP a publié une déclaration indiquant que, dans ses tentatives pour apporter l'indépendance aux Bermudes, le PLP "assurerait les droits et libertés de chacun" et que "le large écart entre les nantis et les démunis devait être réduit".

12. A la suite d'une déclaration faite en juillet par M. C. V. Woolridge, ministre du travail et de l'immigration, selon laquelle des modifications pourraient être apportées à la Constitution en vigueur, le PLP a fait observer qu'aucun membre du parti d'opposition n'avait été consulté et que "des décisions importantes qui affectaient la vie de tous les Bermudiens étaient prises par une poignée d'individus au niveau ministériel". Le PLP a souligné que toutes les décisions prises auparavant par le gouvernement avaient démontré sa volonté "de poursuivre une ligne d'action visant à sauvegarder et à améliorer le niveau de vie de quelques élus". Estimant que la Constitution en vigueur "ne pouvait en aucune manière être considérée comme un document juste et démocratique", le PLP a proposé que "l'on élabore une constitution entièrement nouvelle, qui serait plus conforme aux aspirations de la population".

13. Selon des nouvelles parues dans la presse, les travailleurs des Bermudes avaient montré qu'ils avaient un haut degré de conscience politique. Le 27 août, la Bermuda Industrial Union (BIU), le plus grand syndicat du territoire, a organisé une marche pour protester contre les conditions d'emploi des Bermudiens qui travaillaient à la base aéronavale des Etats-Unis (voir également par. 65 ci-dessous). La marche était menée par M. O. A. Simmons, président de la BIU, qui est également l'un des représentants du PLP au Conseil législatif. De nombreux manifestants portaient des T-shirts avec le slogan "Indépendance pour les Bermudes", et d'autres portaient des banderoles où l'on pouvait lire : "Notre pays, Nos travailleurs" et "Qui gouverne les Bermudes - le peuple ou l'argent des étrangers?".

14. Lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 28 août, deux délégués, qui avaient participé à la Conférence constitutionnelle de 1966 à Londres (M. Robinson et Mme Dorothy Thompson, ancienne parlementaire du PLP), ont insisté sur la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

15. Mme Thompson a rappelé que, lors de cette conférence, l'ancien gouverneur, lord Martonmere, avait conseillé à six membres du PLP de "s'asseoir et de ne pas essayer de faire chavirer la barque ni d'aller trop vite" c/. Elle a déclaré : "En fait, nous ne voulions pas nous asseoir et nous ne pensions pas qu'il était possible d'aller plus lentement". Faisant remarquer que la communauté des commerçants blancs demeurait résolue à laisser les non-Blancs gérer les ressources du territoire, elle estimait nécessaire de réunir une nouvelle conférence à Londres afin de réviser la Constitution du territoire.

---

c/ On trouvera un compte rendu des événements qui ont précédé la Conférence constitutionnelle de 1966 et un résumé du rapport de la Conférence dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (troisième partie), chap. XXVIII, par. 425-467.

16. En réponse à des questions posées au cours de la discussion avec les orateurs qui s'est déroulée ensuite, M. Robinson a déclaré qu'il n'y avait aucune raison pour que les Bermudes ne puissent pas fonctionner économiquement en tant que pays indépendant. Commentant les rumeurs selon lesquelles le parti au pouvoir (UBP) pourrait faire figurer la question du statut d'Etat associé dans son programme pour les prochaines élections générales, M. Robinson a dit : "Ce serait simplement changer de joug. La minorité de commerçants blancs qui détiennent toutes les richesses ont besoin de l'appui de l'étranger pour conserver leur position".

17. Les participants à cette réunion publique ont ensuite adopté à l'unanimité une résolution autorisant le Comité exécutif du PLP "à faire des démarches auprès du Premier Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Sa Majesté et à lui demander de convoquer à une date rapprochée une conférence constitutionnelle afin d'élaborer une constitution pour les Bermudes qui, entre autres choses, permettrait aux îles de devenir un pays indépendant".

18. A l'occasion d'un forum de jeunes ("Viewpoint 75"), patronné par l'UBP, qui avait lieu le même jour, un groupe de six ministres du gouvernement a répondu aux questions qui lui ont été posées. A propos d'une question concernant l'indépendance, M. Sharpe a déclaré que le territoire ne dépendait pas économiquement du Royaume-Uni et qu'il n'en dépendait politiquement que dans une mesure restreinte (voir par. 4 ci-dessus). Il a ajouté que "l'UBP n'avait pas fermé la porte à la question de l'indépendance, mais il ne s'était pas encore engagé définitivement dans cette voie". Lorsqu'on lui a demandé s'il pensait que les Bermudes devaient demander le statut d'Etat associé, M. Sharpe a dit : "Il y a de nombreux avantages à cette option. Nous aurions davantage de responsabilités, tout en réservant notre position". M. Q. L. Edness, ministre des services maritimes et aériens, a déclaré que cette question faisait l'objet d'études approfondies.

19. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré le 13 novembre, devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale d/, que le Gouvernement des Bermudes avait assumé la responsabilité de ses affaires économiques et financières depuis plusieurs années, et que les opinions divergentes des deux principaux partis sur la question de l'indépendance seraient sans aucun doute mises à l'épreuve par les élections générales qui auraient lieu en 1976.

#### Réforme du système électoral

20. On se souviendra e/ que, lors des élections générales de 1972, le PLP avait préconisé une réforme du système électoral en tant que premier pas vers l'indépendance des Bermudes. En 1974, ce parti a essayé d'empêcher que les citoyens du Commonwealth ne bénéficiant pas du statut de Bermudien n'influencent le processus électoral et a demandé l'abaissement de 21 à 18 ans de l'âge minimum requis pour être électeur. Pour sa part, l'UBP s'est déclaré opposé à toute

---

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Quatrième Commission, 2166ème séance.

e/ Ibid., Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 13-17.

modification des lois électorales qui priverait les citoyens concernés du droit de vote et il a également soulevé des objections à l'abaissement à 18 ans de l'âge minimum requis pour être électeur. Les deux partis avaient également des opinions divergentes au sujet de l'influence des votes des résidents non originaires du territoire sur les élections de 1972. Le PLP a affirmé qu'un gouvernement différent serait arrivé au pouvoir si des étrangers n'avaient pas été admis à participer aux élections de 1972; cette affirmation est rejetée par l'UBP. A la fin de 1975, les deux partis ont réaffirmé leurs positions respectives et ont présenté chacun une nouvelle série de chiffres concernant l'effet des votes de résidents non autochtones sur les élections de 1972.

21. Une évolution significative a eu lieu à la fin du mois de juillet et au début du mois d'août lorsqu'un mouvement xénophobe s'est répandu dans le territoire. La BIU et un nouveau groupe qui s'identifie au slogan "Les Bermudes aux Bermudiens" et qui a été créé par des étudiants du territoire ont exigé une modification des lois électorales.

22. Dans un mémorandum adressé au Gouvernement du Royaume-Uni, la BIU, par l'intermédiaire d'un membre travailliste du Parlement, a demandé notamment que l'on révisé le passage de la Constitution du territoire qui concerne le vote de résidents non originaires du territoire. Ce document affirmait que "même en acceptant l'interprétation la plus conservatrice des statistiques il était évident que l'action de tout parti d'opposition nationaliste était rendue totalement inefficace par ce large volume de voix importées". En outre, il critiquait les dispositions de la Constitution qui empêchaient les membres de certaines catégories professionnelles, en particulier les fonctionnaires, de devenir des législateurs et il accusait le gouvernement du territoire de "découper arbitrairement" les districts électoraux. Il déclarait également que la situation actuelle aux Bermudes "rendrait inévitable une confrontation grave entre les travailleurs et ceux qui s'opposaient à leurs intérêts" (voir également les paragraphes 13 ci-dessus et 59 ci-dessous).

23. Le groupe "Les Bermudes aux Bermudiens" aurait remis au Premier Ministre une pétition portant 3 000 signatures et demandant une nouvelle législation afin de priver les étrangers du droit de vote. Dans deux déclarations faites à la presse, le groupe a affirmé qu'"il fallait que les Bermudiens et eux seuls décident du destin des Bermudes" et que "si l'UBP ne réussissait pas à supprimer le privilège de vote accordé aux sujets britanniques non bermudiens, les vents du nationalisme qui apparaissent à l'horizon pouvaient se transformer en ouragans". Il a ajouté que si le parti n'adoptait pas une politique plus ferme de "bermudianization" et n'entreprenait pas une réforme constitutionnelle, "un électorat de plus en plus conscient exprimerait son aversion lors du scrutin".

24. Dans un discours prononcé à la fin du mois d'août, M. Robinson, membre du PLP, a renouvelé la demande de ce parti, formulée pour la première fois à la Conférence constitutionnelle de 1966 à Londres et tendant à ce que toutes les voix aient une valeur égale. Il a également déclaré ce qui suit :

"On ne peut pas dire qu'il existe une véritable démocratie aux Bermudes lorsque les quatre paroisses qui abritent les trois quarts de la population n'élisent que la moitié des parlementaires f/. Nous avons été vendus par

---

f/ Parmi les 20 circonscriptions qui élisent deux représentants, il y en a quatre dans la paroisse de Pembroke et deux dans chacune des huit autres paroisses.

ceux que j'aime appeler les vagabonds de Front Street (le centre commercial et financier du territoire à Hamilton) parce que les Blancs avaient peur de la manière dont les métis pouvaient utiliser leur vote. La Constitution actuelle a été élaborée en vue de laisser le pouvoir à une certaine clique en créant des ghettos électoraux."

#### D. Installations militaires

##### Bases militaires des Etats-Unis

25. Les deux bases militaires des Etats-Unis (la base aéronavale et la base navale de King's Point) occupent environ un dixième de la superficie totale du territoire. Comme il a été précédemment indiqué g/ en mai 1973, M. Donald McCue, le Consul général des Etats-Unis aux Bermudes, a démenti la nouvelle selon laquelle la partie est de la base navale de King's Point faisait l'objet d'aménagements en vue d'être restituée au territoire. Toutefois, il n'a pas exclu la possibilité que des pourparlers s'engagent ultérieurement à ce sujet. Dans le numéro de septembre 1975 de la revue The Bermudian, M. McCue a révélé que des pourparlers officieux avaient été engagés entre les Gouvernements des Bermudes et des Etats-Unis en ce qui concerne la restitution éventuelle au territoire des surfaces inutilisées situées sur les deux bases. Il a déclaré que les pourparlers se poursuivraient et a exprimé l'espoir qu'une décision serait prise en 1976 à cet égard.

26. Le Comité spécial a également noté que la société de construction des Etats-Unis "Kemmons Wilson" a entrepris la construction de logements à la base aéronavale d'un coût estimatif de 9 millions de dollars des Bermudes h/. En août 1975, les membres de la BIU (Bermuda's Industrial Union) ont organisé une manifestation de protestation pour appeler l'attention sur son différend avec cette société (voir par. 65 ci-après).

##### Base britannique pour les Antilles

27. Le Royaume-Uni possède sur Ireland Island la base des Antilles qui est placée sous le commandement du commandant en chef de la marine des Antilles, dont la juridiction s'étend aux territoires administrés par le Royaume-Uni dans la région des Caraïbes. Dans une déclaration qu'il a faite devant le Parlement britannique sur le projet de budget de la défense nationale pour 1975 i/, le Secrétaire d'Etat à la défense a déclaré qu'en mars 1974, le gouvernement "avait entrepris un examen des engagements actuels en matière de défense et des possibilités

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. I, chap. VI, annexe, appendice IV, par. 6.

h/ Un dollar des Bermudes vaut un dollar des Etats-Unis.

i/ Statement on the Defense Estimates, 1975, Cmnd.5976 (Londres, HM Stationery Office, mars 1975).

compte tenu des ressources que, étant donné les perspectives économiques de ce pays, nous pouvions consacrer à la défense". Il a ajouté que, à l'issue de cet examen, le gouvernement avait décidé que "la plus grande part des ressources allouées à la défense" devrait être consacrée au principal pilier de la sécurité britannique, l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), et que "nos engagements en dehors de l'Alliance devraient être réduits autant que possible afin d'éviter de disperser nos forces". Comme suite à cette décision, le gouvernement a annoncé que le maintien en permanence de deux frégates dans les Antilles cesserait en 1976 et que le poste de commandant en chef de la marine des Antilles serait supprimé.

28. Dans une déclaration prononcée en public à Hamilton le 23 septembre 1975, le capitaine de vaisseau Robert Godfrey, commandant résident de la marine, a déclaré que, malgré la décision du Gouvernement du Royaume-Uni de retirer les deux frégates susmentionnées, la marine britannique continuerait à être représentée aux Bermudes. Cette représentation serait assurée par un commandant en chef de la marine résident et un équipage "extrêmement réduit" à bord du navire Malabar. Il aurait également déclaré ce qui suit : "Les Bermudes restent la base la plus importante de la région de l'OTAN, et les navires de Sa Majesté, ainsi que ceux de nos alliés, continueront à se servir des installations navales de Ireland Island. Le quartier général de l'OTAN dans l'île sera maintenu". Il a ajouté que la date effective du retrait serait le 31 mars 1976.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

29. Comme il a été précédemment indiqué j/, l'économie du territoire s'est rapidement développée entre 1966 et 1971; cet essor a été suivi en 1972 et en 1973 d'un déclin, dû en grande partie à l'incapacité du gouvernement à freiner les poussées inflationnistes. En 1973, les deux secteurs d'activités les plus rentables, à savoir le tourisme et le commerce international, ont été en progression, mais l'activité économique globale s'est ralentie. Le dollar des Etats-Unis, sur lequel la monnaie locale est alignée, flotte depuis le mois de mars dernier. Depuis cette époque, les Bermudes doivent à nouveau faire face aux aléas de la situation monétaire internationale.

30. Dans un discours concernant le budget, prononcé devant la Chambre d'assemblée le 28 février 1975, M. Sharpe, qui était alors ministre des finances, a brossé le tableau suivant de la situation économique dans son ensemble.

31. En 1974, les principaux pays industriels ont dû faire face à une inflation galopante, à l'aggravation de la récession et aux difficultés menaçant la stabilité monétaire internationale. Les Bermudes ont été sérieusement touchées par ces problèmes mais ont moins souffert que la plupart des pays, en raison des résultats relativement satisfaisants obtenus dans le domaine économique. Avec un indice des prix de détail accusant une augmentation de 15,1 p. 100 entre décembre 1973 et décembre 1974, les Bermudes étaient plutôt en bonne posture, en particulier si on les compare à certains autres pays des Antilles.

32. En 1974, le territoire avait continué à importer des biens à des prix gonflés, dont le montant total, qui se serait accru de 23 millions de dollars des Bermudes, pourrait s'élever à 150 millions de dollars des Bermudes. En raison de la forte augmentation des valeurs unitaires, le volume des importations a diminué. Les principales réductions semblent avoir porté sur les matériaux de construction, les biens d'équipement et les biens de consommation durables. Le prix des importations de vêtements et de denrées alimentaires était monté en flèche. En ce qui concerne les recettes invisibles, les revenus provenant de l'industrie touristique s'étaient maintenus car le nombre des visiteurs étrangers avait augmenté d'environ 9 p. 100 par rapport à l'année précédente. La constitution de nouvelles sociétés bénéficiant d'exemptions a laissé penser que le secteur des finances internationales connaîtrait une expansion soutenue. Les résidents bermudiens rapatriaient une part plus grande de leurs revenus étrangers par rapport aux années précédentes, mais on a enregistré une augmentation importante de sorties de transferts personnels. Considérant les difficultés rencontrées en 1974, l'état de la balance des paiements du territoire avait été relativement satisfaisant.

33. Pour ce qui est de la balance des paiements, dans son rapport annuel pour 1974 (publié en août 1975), la Bermuda Monetary Authority (BMA) a indiqué que l'on pouvait s'attendre à un déficit du commerce extérieur en raison de la hausse des prix à l'importation, en particulier pour le pétrole; toutefois, la balance actuelle avait été à peu près équilibrée, alors qu'un léger déficit avait été enregistré en 1973. La BMA a attribué ce renversement de

---

j/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 23-28.

dances à une nette amélioration des recettes invisibles (le secteur touristique étant la cause essentielle) qui, a-t-elle fait remarquer, avait largement tribué à compenser la hausse des paiements invisibles.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement le 7 novembre 1975, le Gouverneur a attiré particulièrement l'attention sur deux grands problèmes internationaux dont les Bermudes avaient vivement ressenti les effets, à savoir la récession économique et l'inflation. Il a déclaré que la récession que traversaient les Etats-Unis et qui était la plus grave que ce pays ait jamais connue depuis les années 30, avait entraîné dans le territoire une réduction du nombre des touristes (voir par. 37 ci-après) ainsi que des dépenses, qui, à leur tour, avaient eu des repercussions sur les revenus locaux et avaient provoqué une baisse des affaires. Selon le Gouverneur, de nombreux signes tendaient à prouver que les Etats-Unis étaient en train de sortir de cette récession encore que la rapidité de cette reprise soit encore incertaine. En conséquence, il a insisté sur le fait que tout le monde devait faire preuve de patience, de prudence et de modération.

Selon le Ministre des finances, qui a pris la parole devant la Chambre le même jour, un redressement lent de l'économie des Etats-Unis en 1976 contribuerait à améliorer la situation économique des Bermudes. M. Sharpe a noté que la hausse des prix aux Bermudes s'était considérablement ralentie en 1975, reflétant une plus grande stabilité des prix pour les denrées alimentaires importées et pour de nombreux services de base. Pendant les 12 mois qui ont précédé le mois de septembre 1975, l'indice des prix de détail avait fait apparaître une hausse de 4,5 p. 100 seulement. M. Sharpe a estimé que si le taux d'inflation des Etats-Unis se maintenait à 4 p. 100 en 1976, comme l'avaient indiqué les prévisions publiées dans ce pays, le problème, aux Bermudes, conserverait des dimensions raisonnables.

#### B. Politiques et programmes

Dans son discours (voir par. 34 ci-dessus), le Gouverneur a déclaré que le Gouvernement exerçait un contrôle strict sur les dépenses et avait décidé que, sauf où il fallait honorer les engagements qu'il avait récemment pris auprès des fonctionnaires en matière de salaires, les dépenses totales pour l'exercice financier en cours ne dépasseraient pas le montant déjà inscrit au budget. Les dépenses d'équipement étaient maintenues à un niveau minimum et la construction d'une nouvelle école hôtelière et d'un garage pour autobus serait différée (voir également par. 49 ci-après). Les propositions gouvernementales tendant à étudier l'emplacement de la nouvelle école hôtelière, qui avait suscité une certaine inquiétude chez le public, seraient annoncées par une déclaration ministérielle lorsque la Chambre d'assemblée se réunirait à nouveau. Une législation serait introduite en vue de moderniser le Public Duties Act de 1917 et 1919. Des propositions supplémentaires faites par le Gouverneur portant sur les différents secteurs de l'économie sont exposées plus loin dans les sections pertinentes.

### C. Tourisme

37. L'industrie touristique, qui est la clef de voûte de l'économie des Bermudes, a continué à prospérer en 1974, avec une augmentation de 9 p. 100 du nombre des visiteurs. Durant 1975, la récession qu'ont connue les Etats-Unis (pays d'où provenaient la majorité des touristes) a eu un effet néfaste sur cette industrie. Toutefois, la situation a commencé à s'améliorer en octobre et la baisse enregistrée l'année précédente n'a été que de 4,4 p. 100, à la suite d'une augmentation du nombre de visiteurs dans le territoire au mois de novembre, l'augmentation la plus élevée qui ait été enregistrée jusqu'ici pour ce mois. Les chiffres gouvernementaux pour novembre étaient de 41 195 visiteurs au total (y compris 8 648 touristes en croisières), soit une augmentation de 13,4 p. 100 par rapport à novembre 1974 (36 331, y compris 6 770 personnes faisant des croisières). Les renseignements recueillis par la Bermuda Hotel Association (Association hôtelière des Bermudes), reflétaient une tendance analogue, le taux de fréquentation des hôtels en novembre 1975, qui était de 67,9 p. 100, représentant le taux le plus élevé enregistré depuis 1968 pour ce mois-là.

38. La reprise spectaculaire du tourisme pendant le quatrième trimestre de 1975 est attribuée à deux facteurs essentiels : a) les activités promotionnelles entreprises par le Département du tourisme, l'Association hôtelière et deux importantes compagnies aériennes; et b) le redressement de l'économie des Etats-Unis. L'industrie touristique a rapporté au territoire en 1975 144 millions de dollars des Bermudes. D'après le Ministre du tourisme, l'avenir l'immédiat de cette industrie semble être assuré.

39. Au cours du débat qui a suivi le discours du Gouverneur (voir par. 34 ci-dessus) le Ministre du tourisme a exprimé son inquiétude devant l'absence de progrès dans la formation des Bermudiens et l'espoir que la construction de l'école hôtelière ne serait pas retardée indéfiniment.

### D. Evolution de la situation financière, monnaie et crédit

40. Entre autres activités, la Bermuda Monetary Authority (BMA) émet et rachète la monnaie locale, contrôle les banques et autres institutions financières, assure la gestion du contrôle des changes au nom du gouvernement et conseille celui-ci sur les questions bancaires et monétaires. La loi dite Deposit Companies Act qui est entrée en vigueur le 1er octobre 1974 accroît considérablement le rôle de la BMA dans l'exercice de ses fonctions de contrôle sur lesdites sociétés (voir également par. 43 ci-dessous).

41. Les banques locales assurent des services très divers aux sociétés internationales implantées aux Bermudes, notamment des services en matière de gestion des fonds, d'assurances, d'investissements, de transports maritimes, de gestion des opérations commerciales et des portefeuilles. En 1975, leur nombre s'élevait à 3 271 au total (2 852 en 1974), dont 2 639 étaient des sociétés bénéficiant d'exemption. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a indiqué

que la législature serait invitée à examiner de nouvelles mesures concernant le commerce international.

42. Comme il a été précédemment indiqué k/, les deux plus grandes banques du territoire (la Bank of Bermuda, Ltd., et la Bank of N. T. Butterfield and Son, Ltd.), qui sont essentiellement contrôlées par des Bermudiens, ont fait état d'une faible croissance de l'ensemble de leurs ressources durant 1973/1974. D'après le rapport annuel de la Bank of Bermuda, Ltd., pour 1974/1975, le montant total de ses ressources est passé de 21,5 millions de dollars des Bermudes à 519,7 millions de dollars des Bermudes et ses revenus de 444 500 dollars à 2,3 millions de dollars des Bermudes. La Banque s'est déclarée satisfaite de ces résultats, "compte tenu de la chute brutale des taux d'intérêt à l'étranger durant la première moitié de 1975 et la persistance de coûts d'exploitation élevés". La Banque ne prévoyait pas d'amélioration notable du secteur bancaire et d'autres secteurs de l'économie bermudienne dans les mois à venir. Durant 1973/74 et 1974/75, la Banque de N. T. Butterfield and Son, Ltd., a vu le montant total de ses ressources passer de 363,6 millions de dollars des Bermudes à 375,9 millions de dollars des Bermudes et ses revenus de 10 millions de dollars des Bermudes à 11,2 millions de dollars des Bermudes. Dans son rapport pour 1974/75, la Banque a indiqué que parmi les éléments qui avaient contribué à la hausse des revenus pendant l'année se trouvaient le retour de sommes importantes utilisées sur les marchés monétaires internationaux, une gestion conservatrice des avoirs et une progression constante dans tous les secteurs commerciaux. Elle a indiqué en outre que le territoire pouvait raisonnablement s'attendre à bénéficier d'une reprise soutenue mais lente de l'économie des Etats-Unis.

43. La Banque Barclays International, Ltd., du Royaume-Uni et la Provident Investment and Holdings Company, Ltd., (PIH) détiennent respectivement 32 et 31 p. 100 du capital de la Bermuda Provident Bank, Ltd., (BPB), la plus petite banque du territoire. On se souviendra qu'entre la fin de 1974 et le début de 1975, plusieurs propositions ont été présentées afin de résoudre les problèmes financiers rencontrés par la PIH l/. Une des propositions a été adoptée et la BMA a été nommée administrateur temporaire de la PIH en vertu d'un projet de loi qui a pris effet au début de mai. Durant cette période, qui doit s'étendre sur cinq ans, la BMA essaiera de mettre de l'ordre, de protéger les avoirs de la PIH et de réaliser les bénéfices les plus élevés possibles sur ses investissements en espérant que la réalisation des avoirs fournira des fonds suffisants pour couvrir la dette de la PIH envers ses déposants et ses créanciers. Dans son rapport annuel pour 1975, publié le 15 décembre, la BPB a déclaré qu'elle avait enregistré de légères pertes à la suite de son association avec la PIH, mais qu'elle avait dissipé les craintes des actionnaires et du public en ce qui concerne l'association de ses propres affaires avec celles de la PIH et qu'en conséquence, elle espérait vivement jouer un rôle plus important dans le développement des Bermudes.

---

k/ Ibid., par. 34.

l/ Ibid., par. 35.

## E. Diversification de l'économie

### Industries manufacturières

44. Le 28 février 1975, M. Sharpe, ministre des finances, a appelé l'attention de la Chambre d'assemblée sur une annexe à sa déclaration sur le budget, établie par M. Philipp Marr, conseiller économique du gouvernement, et consacrée au développement des industries manufacturières aux Bermudes. Selon M. Marr, il était essentiel de choisir une voie moyenne et d'éviter aussi bien une économie très diversifiée qu'une économie spécialisée dans des activités auxquelles les Bermudes se prêtaient plus que d'autres pays, essentiellement dans les services; il existait dans le territoire un certain nombre de sociétés industrielles, mais leur contribution au produit intérieur brut était si faible par rapport à celle du tourisme et du commerce international que même la politique la plus vigoureuse ne pouvait modifier sensiblement l'importance relative de l'industrie manufacturière locale. Parmi les obstacles au développement sur une grande échelle des activités manufacturières, M. Marr a cité l'étroitesse du marché local, la rareté des produits de base, le manque de terre et de main-d'oeuvre bon marché et l'insuffisance de l'approvisionnement en eau et en énergie. Compte tenu de la structure fiscale actuelle, il était, selon lui, difficile d'offrir aux industries des avantages fiscaux importants. L'exonération des droits de douane demeurait la principale forme d'aide gouvernementale. Si d'autres pays pouvaient produire un produit beaucoup moins cher que celui qui était fabriqué localement, il fallait que les facteurs connexes (emploi, environnement et change) soient véritablement très avantageux pour compenser le coût élevé du produit.

45. M. Sharpe a informé la Chambre d'assemblée que le Gouvernement était en train de mesurer les avantages et les inconvénients qui pouvaient résulter de la création de nouvelles industries manufacturières en général et notamment d'une brasserie pour laquelle une demande de permis de construire avait été déposée. Le gouvernement tiendrait compte dans son enquête des observations présentées par M. Marr. Le gouvernement savait très bien que quelques industriels locaux, en particulier les fabricants de boissons gazeuses non alcoolisées, connaissaient, en raison de frais généraux et de frais d'exploitation élevés et de la concurrence étrangère, des difficultés financières. M. Sharpe a toutefois laissé entendre qu'il faudrait peut-être envisager d'adopter une politique différente à l'égard des industries traditionnelles et des industries nouvelles quoique, dans le cadre d'une politique d'ensemble, chaque cas devait être examiné séparément.

### Agriculture et pêche

46. Au cours de cette présentation du budget, M. Sharpe a déclaré que le gouvernement menait une politique active en faveur des particuliers et des organismes qui se consacraient aux deux principales activités du territoire, l'agriculture et la pêche.

47. La pêche relève du Ministre des travaux publics et de l'agriculture qui bénéficie du concours d'un comité consultatif des pêches rattaché au Ministère de l'agriculture. Le 7 août 1975, M. J. A. Pearman, membre de l'UBP et président du Comité consultatif des pêches, a déclaré au cours d'une réunion

publique que le manque de capitaux freinait le développement de cette industrie. On espérait qu'en 1976 le gouvernement "donnerait un coup de pouce à ce secteur négligé" en mettant à la disposition du Comité les 100 000 dollars des Bermudes que ce dernier réclamait. Cette somme, a-t-il souligné, servirait à : a) entamer la construction, à proximité du siège du Ministère de la marine et des ports, d'un quai pilote destiné à la commercialisation des produits de la pêche; b) à faire l'acquisition d'un navire de recherche; et c) à informatiser les statistiques relatives à la pêche dans les Bermudes. M. Pearman a fait observer que le gouvernement avait adopté une politique visant à accorder à cette industrie "un certain appui", et que deux experts de l'ONU avaient récemment été envoyés dans le territoire pour aider les responsables locaux à établir une demande officielle d'assistance à cette organisation.

#### F. Communications et autres services essentiels

48. En 1975, le gouvernement a continué à se préoccuper particulièrement du réseau routier et de la circulation, de l'aviation civile, des transports maritimes internationaux et de l'approvisionnement en eau.

49. A la fin de 1972 m/, le gouvernement a publié les résultats d'une enquête sur les problèmes relatifs au réseau routier et à la circulation dans le territoire. Parmi les mesures prises sur la base de ce rapport figuraient l'amélioration des services d'autobus et l'achèvement de la construction d'une gare centrale d'autobus. Comme on l'indique au paragraphe 36 ci-dessus, la construction du garage pour autobus a été remise à plus tard pour des raisons économiques. Dans un rapport actuellement en préparation, on présente des propositions destinées à limiter les excès de vitesse et autres infractions au code de la route, qui nuisent au charme des Bermudes et qui mettraient de plus en plus souvent en danger la vie humaine.

50. En 1974 n/ la réglementation relative à l'aviation civile a été amendée afin de permettre aux autorités locales d'accorder certaines licences. Au cours du débat qui a suivi le discours du Gouverneur, M. Edness, ministre des services maritimes et aériens, a déclaré devant la Chambre d'assemblée qu'une législation relative à l'octroi de licences de transport aérien, à la navigation aérienne et à la gestion des aéroports, était en préparation. Cette nouvelle législation impliquerait le réaménagement complet de toute la législation aérienne concernant le territoire, en fonction de l'évolution rapide de cette industrie et contiendrait certaines dispositions relatives aux vols d'affrètement de groupe et aux transporteurs indirects, tels les commissionnaires de transport.

---

m/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIII, annexe, par. 46.

n/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXV, annexe, par. 52.

51. Au cours du même débat, le Premier Ministre a annoncé que son gouvernement avait engagé des discussions officielles avec le Gouvernement britannique au sujet des problèmes liés à la création d'un service d'immatriculation dans le cadre du développement d'une entreprise de transports maritimes internationaux. Parmi les questions débattues, l'une des plus importantes était la révision de la loi actuellement en vigueur selon laquelle un navire immatriculé aux Bermudes ne pouvait faire escale dans un port des Bermudes, du Royaume-Uni ou du Commonwealth que si les officiers supérieurs étaient des ressortissants britanniques.

52. En 1975, les Bermudes consommaient 100 millions de gallons d'eau par an et, à ce rythme, les réserves en eau des réservoirs naturels du Devonshire pourraient être épuisées en 20 ans. Face à cette menace d'ordre mésologique et face à d'autres menaces semblables, la législature a adopté au tout début de cette année une loi visant à réglementer l'extraction de l'eau contenue dans le Devonshire et dans quatre autres réservoirs naturels couvrant une surface de 991,5 hectares. Dans son discours le Gouverneur a déclaré que cette réglementation serait appliquée et qu'un nouveau projet de loi visant à réglementer l'approvisionnement en eau de la population serait présenté à la législature pour examen (voir également par. 53 ci-dessous).

#### G. Finances publiques

53. Dans un discours prononcé le 28 février 1975 (voir par. 44 ci-dessus), le Ministre des finances a déclaré que le projet de budget pour l'exercice 1975-1976 prévoyait que le montant des dépenses serait de 62,4 millions de dollars des Bermudes (460 000 dollars de moins que le montant révisé pour l'exercice 1974-1975), dont 59,5 millions de dollars des Bermudes au compte de fonctionnement et 2,9 millions de dollars au compte de capital. Le montant estimatif total des dépenses renouvelables serait réparti comme suit : éducation, 11,2 millions; santé et services sociaux (y compris les hôpitaux), 9,8 millions; travaux publics, 6,3 millions; police, 5,5 millions; tourisme, 4,9 millions; service de la dette publique, 2,3 millions; transports publics, 2,6 millions; prisons, 2,2 millions; agriculture et pêche, 2,1 millions. Pour 1975-1976, les dépenses d'équipement iraient essentiellement aux travaux entrepris l'année précédente dont l'achèvement s'imposait, à l'amélioration des logements publics qui ne répondaient pas aux normes fixées, et au développement de certains services essentiels, notamment à la poursuite de la prospection et du développement de l'approvisionnement en eau et à la protection de l'environnement. Deux importants projets, la nouvelle école hôtelière et un garage destiné aux autobus, ne se verraient allouer que des sommes modestes car il semblait improbable que les plans puissent être établis et approuvés au cours de l'exercice financier actuel.

54. M. Sharpe a également déclaré que, en faisant abstraction des nouvelles mesures fiscales proposées par le gouvernement, les recettes continueraient à provenir essentiellement de la perception des droits de douane, des taxes sur les sociétés commerciales et de l'impôt foncier. On a estimé que les recettes s'élèveraient à 60,9 millions de dollars des Bermudes, laissant un déficit de 1,6 million. Considérant que la situation internationale était incertaine et que l'accroissement de la dette publique n'était pas souhaitable, le gouvernement prévoyait de combler ce déficit en augmentant les impôts existants et en en créant de nouveaux. Les mesures fiscales proposées comprenaient : a) une taxe de 5 p. 100 sur l'achat, par les résidents, de devises destinées à être investies

à l'étranger; b) une taxe de 5 p. 100 sur les paris et sur les concours de pronostics sportifs; et c) une augmentation des droits de timbre et des droits de douane sur les navires, les cigarettes, l'essence et les alcools.

55. En conclusion, M. Sharpe a rappelé que le gouvernement était désireux de présenter un budget équilibré pour 1975-1976, sans recourir à une augmentation trop brutale des charges fiscales. En outre, il a décidé : a) de réduire les dépenses sans pour cela compromettre les services ou les politiques nécessaires; b) d'éviter toute aggravation excessive de l'inflation locale; et c) d'adopter des mesures visant à encourager les Bermudiens à conserver leurs capitaux sur place et à les utiliser au mieux des intérêts du territoire.

56. Au cours du débat sur le budget à la Chambre d'assemblée, les membres de l'UBP ont appuyé les propositions de M. Sharpe. En outre, ce dernier a exprimé sa satisfaction devant "le manque de toute critique valable" de la part du PLB, parti de l'opposition. Après la clôture du débat le 17 mars, la Chambre a adopté le projet de loi de finances permettant l'exécution du budget.

57. Le 7 novembre 1975, dans une déclaration qu'il a faite devant la Chambre d'assemblée au sujet de la situation actuelle des finances publiques (voir également par. 35 ci-dessus), M. Sharpe a annoncé que la détérioration de la situation économique du territoire se traduirait en 1975-1976 par une diminution des recettes publiques correspondant à quelque 2,5 millions de dollars des Bermudes. Si aucune mesure de redressement n'était prise, on pourrait prévoir que le déficit s'élèverait au cours de l'année à plus de 3 millions de dollars des Bermudes. M. Sharpe a donc proposé d'accroître les recettes en augmentant les droits de douane sur la plupart des importations, en particulier sur les cigarettes, l'essence et certains alcools.

58. Au cours du débat auquel le discours du Gouverneur a donné lieu, les membres du PLB, parti d'opposition, ont accusé le gouvernement de prolonger la récession en réduisant ou en limitant ses propres dépenses. De l'avis du PLB, cette politique fiscale entraînerait en fin de compte la disparition rapide de l'assiette de l'impôt. Toute récession réduirait considérablement les recettes provenant de la perception des droits de douane dont dépendait essentiellement le succès de cette politique. Dans sa réponse, M. Sharpe a reconnu que "les recettes, notamment celles provenant des droits de douane, étaient insuffisantes", mais il a soutenu que "l'on n'avait pas d'autre choix que d'accepter le déficit ou d'augmenter les recettes". Il s'est montré persuadé que les mesures fiscales proposées seraient "extrêmement profitables à l'ensemble de la communauté".

59. Dans le mémorandum soumis au Gouvernement britannique en août 1975 (voir par. 22 ci-dessus), la BIU a accusé le gouvernement du territoire de faire peser sur les groupes de la population dont les revenus étaient les plus faibles de lourdes charges fiscales et a réclamé la mise en place d'un régime fiscal direct et progressif aux Bermudes.

#### 4. SITUATION SOCIALE

##### A. Main-d'oeuvre

60. Selon la Puissance administrante, il y avait en 1974 environ 500 chômeurs sur une main-d'oeuvre totale de quelque 27 000 personnes. Néanmoins, vu la pénurie de main-d'oeuvre bermudienne qualifiée, des étrangers continuaient à occuper des postes exigeant des qualifications techniques et de gestion. Les chiffres d'emploi se répartissaient comme suit : industrie hôtelière, 4 533 personnes; services publics, 3 000; sociétés bénéficiant d'exemptions, 2 737; construction, 450; et occupations diverses, 16 280. Au cours du débat dont le discours du Gouverneur a fait l'objet à la Chambre d'assemblée, le Premier Ministre a déclaré qu'à la mi-novembre 1975, 283 personnes étaient inscrites au chômage sur une main-d'oeuvre totale d'environ 26 000 personnes. Les membres du PLP, parti d'opposition, commentant cette déclaration, ont souligné qu'il était nécessaire : a) de lancer un programme de lutte contre le chômage; b) de créer des institutions pédagogiques afin de permettre aux Bermudiens de remplacer les non-Bermudiens dans les emplois mieux rémunérés; et c) de rassembler des statistiques plus précises et plus pertinentes sur le chômage. Le Ministre de l'enseignement a répondu que le gouvernement, malgré sa décision d'ajourner la construction de la nouvelle école hôtelière, avait entrepris un programme de formation pour les employés de l'hôtellerie (voir par. 77 ci-dessous).

61. Vers la fin novembre, le Ministre du travail et de l'immigration a annoncé la création d'un comité gouvernemental présidé par le Labour Relations Officer afin d'étudier l'étendue du chômage dans le territoire. Il a ajouté que le nombre de personnes titulaires de permis de travail avait été ramené à environ 8 500 personnes (quelque 9 000 personnes à la mi-1974); il s'agissait principalement de fonctionnaires, d'employés de travailleurs de l'industrie hôtelière, d'employés de sociétés bénéficiant d'exemptions, du personnel infirmier, d'agents des services de police et d'enseignants.

62. Des écarts de salaire fondés principalement sur la qualification existaient dans toutes les industries et même au sein d'une même industrie. La durée de la semaine de travail variait considérablement selon l'emploi. On comptait sept syndicats comportant trois associations d'employeurs, deux associations de salariés, principalement dans le secteur privé, une association de fonctionnaires gouvernementaux et une association d'enseignants. Il y avait au total 7 626 syndiqués dont 5 777 membres de la BIU. Les arrêts de travail étaient passés de 1 en 1973 (qui avait affecté 494 travailleurs et entraîné la perte de 3 613 jours de travail) à 5 en 1974 (qui avaient touché 556 travailleurs et entraîné la perte de 8 444 jours de travail).

63. La Chambre d'assemblée et le Conseil législatif ont adopté les 3 et 24 mars 1975 respectivement un projet de loi intitulé The Labour Relations Act de 1975, malgré les objections énergiques du parti de l'opposition, le PLP. La principale innovation apportée par la Loi est la création d'un tribunal d'arbitrage permanent chargé de régler les différends survenant dans les services essentiels et ceux que lui confie le Ministre du travail et de l'immigration avec l'assentiment des parties intéressées. On va étendre la liste des services essentiels à 13 secteurs en y ajoutant : a) les services portuaires, y compris le pilotage, les services de remorquage et de vedettes (n'ayant pas trait aux bateaux de croisière);

b) les phares; c) le contrôle des navigations aérienne et maritime; d) le ravitaillement en combustible et l'entretien des aéronefs dans la mesure où il s'agit d'assurer le fonctionnement des services essentiels; e) le chargement et le déchargement du courrier, l'approvisionnement en médicaments et en fournitures médicales et les denrées alimentaires, les aliments pour le bétail et la volaille et toutes les fournitures nécessaires au fonctionnement des services essentiels énumérés; f) les transports et l'entretien des moyens de transport nécessaires au fonctionnement de tout service essentiel; et g) les services téléphoniques, télégraphiques et de télécommunications avec l'étranger.

64. Aux termes de la loi, il faut donner un préavis de grève de 21 jours dans un service essentiel, en précisant également le type d'action industrielle qui sera entreprise : un lock-out, une grève ou une action irrégulière analogue à une grève. Selon la loi, toute grève, tout lock-out ou toute action industrielle irrégulière dans un service essentiel sont interdits à moins que le différend ait été signalé au Labour Relations Officer et que le Ministre ne l'ait pas renvoyé devant le tribunal avant l'échéance du préavis. Le Ministre est autorisé à saisir le tribunal d'un tel différend pour arbitrage obligatoire.

65. Après l'adoption de la Loi, plusieurs conflits sociaux ont éclaté dont deux n'étaient pas résolus à la fin décembre. A la suite d'un conflit, environ 400 représentants de la BIU ont organisé, sous la conduite de leur président, une marche de protestation de Hamilton jusqu'à la base aéronavale des Etats-Unis pour exiger que la **Kemmons Wilson Construction Company** reconnaisse à ses employés bermudiens les droits d'association, de congé de maladie, ainsi que le droit aux vacances et à pension. La marche a suscité l'intervention du Gouvernement bermudien et du Gouvernement des Etats-Unis et a entraîné des négociations prolongées; toutefois, à la fin décembre, le conflit n'était toujours pas réglé. La BIU est également entrée en conflit avec l'Administration des transports publics. L'Administration a refusé de réintégrer, à la demande de la BIU, quatre travailleurs licenciés pour des motifs disciplinaires. Cette action a entraîné le 21 novembre une grève générale des employés des autobus dans tout le territoire. A la fin décembre, la BIU a présenté des propositions en vue du règlement du conflit qui prévoyaient notamment la réintégration des ouvriers licenciés, mais l'Administration a refusé de les rétablir dans leurs fonctions avant la fin des procédures de médiation et d'arbitrage.

## B. Logement

66. L'Office public du logement des Bermudes (BHC), organisme statutaire qui fonctionne depuis 1974, est chargé de résoudre le problème de la pénurie de logements dans le territoire. Il est géré par un conseil d'administration comprenant neuf membres, sous la présidence du capitaine de frégate Geoffrey Kitson.

67. Le 8 octobre 1975, un journal local a publié le premier rapport annuel de la BHC pour la période allant de la nomination du conseil, le 1er janvier 1974, à la fin du premier exercice, le 31 mars 1975. Selon le Président du Conseil d'administration, les 250 maisons actuellement en construction à la base aéronavale des Etats-Unis et les 60 habitations qui doivent être construites à Daniel's Head dans le Somerset à l'intention des militaires canadiens suffiraient pour surmonter la pénurie accumulée de logements locatifs.

68. D'après le rapport, au départ, la BHC axerait ses efforts sur la construction de nouveaux logements à vocation de propriété privée. Le gouvernement a déjà pris une mesure importante en ce sens en construisant environ 150 unités de logement à Prospect and Cedar Park, toutes ont été vendues sous des contrats de 99 années comportant des hypothèques de 25 ans. La BHC a l'intention de continuer à encourager le mode de financement des logements privés (à condition qu'ils soient conformes à ses critères et sous réserve des fonds disponibles) en offrant jusqu'à 85 p. 100 de la valeur du bien immobilier en question pour une première hypothèque allant de 15 à 25 ans. Le gouvernement a alloué à la BHC 500 000 dollars des Bermudes et un faible pourcentage des revenus de l'ensemble de Prospect and Cedar Park qui lui ont été versés. La BHC a consacré tous ses fonds à l'établissement d'une première série d'hypothèques à long terme destinées aux personnes qui construisaient leur propre logement (49 au total). Après avoir consulté le Ministre des finances, la BHC a décidé de contracter un emprunt à l'année, aux taux d'intérêt les plus favorables, afin de couvrir les dépenses prévues.

69. Selon le Ministre des finances, la BHC a emprunté 3,5 millions de dollars des Bermudes à la fin de 1975, principalement pour héberger le groupe le plus défavorisé parmi les personnes bénéficiant de revenus moyens.

### C. Santé publique

70. Il y a deux hôpitaux aux Bermudes : a) le King Edward VII Memorial Hospital (230 lits), hôpital général offrant des services de spécialistes et possédant un pavillon gériatrique de 90 lits et b) le St. Brendan's Hospital (170 lits), où l'on soigne les malades mentaux. Les soins médicaux sont également assurés par des praticiens de médecine privée et trois dispensaires publics. Dans les hôpitaux, les soins sont payants, mais les malades qui ne peuvent verser la totalité de la somme demandée reçoivent une aide provenant pour l'essentiel de subventions du gouvernement et de plans d'assurance divers.

71. On se souviendra o/ qu'en décembre 1974, le Ministre des finances a déclaré à la Chambre d'assemblée que le gouvernement examinait les moyens de couvrir les coûts d'exploitation pour déterminer s'il était possible de financer les hôpitaux sans l'aide de subventions publiques, peut-être au moyen de cotisations des employeurs et employés ajustées à l'augmentation des frais d'exploitation.

72. Le 25 juillet 1975, le gouvernement a publié un Livre blanc comportant ses conclusions au sujet d'un rapport rédigé par son consultant, M. Austin Page, sur un plan d'assurance sociale se rapportant en particulier aux soins hospitaliers. M. Page a examiné les moyens de financer ces soins en comparant trois variantes pour le système de cotisations :

a) Une prime d'assurance standard versée par la population active, plus une contribution unique pour couvrir les dépenses de personnes qui bénéficient à l'heure actuelle de subventions publiques;

b) Une prime standard plus une cotisation proportionnelle aux salaires et traitements versée par la population active pour couvrir les dépenses de personnes qui bénéficient à l'heure actuelle de subventions publiques;

---

o/ Ibid., par. 72.

c) Une cotisation liée aux salaires et traitements, fondée sur un pourcentage fixe applicable à tous les salaires et traitements allant de 1 300 à 15 000 dollars des Bermudes par an.

M. Page pense que la troisième variante permettrait de répartir équitablement la charge financière entre les différentes tranches de revenus sans défavoriser l'une d'entre elles. Il a recommandé notamment que l'employé et l'employeur versent chacun 2,5 p. 100 du traitement de l'employé au titre de cotisation à l'assurance couvrant les soins hospitaliers; ce système serait également applicable aux travailleurs indépendants. Le gouvernement a estimé que les recommandations de M. Page étaient très intéressantes et a convenu que les non-résidents devraient payer une somme plus élevée pour les services hospitaliers.

73. Dans son rapport, M. Page a également formulé des recommandations sur d'autres questions, notamment les indemnités accordées aux travailleurs, les pensions, les soins médicaux, les pharmacies, l'assistance sociale et les services d'entretien. Le gouvernement, en commentant le rapport de façon générale, a déclaré qu'il faudrait considérer les recommandations de M. Page, à l'exception de celles relatives aux soins hospitaliers, comme faisant partie d'un programme à long terme que l'on continuerait d'étudier et qu'il s'agissait avant tout d'instaurer un système d'assurance sociale à réglage automatique, pour ainsi dire économiquement parlant, et qui se prêterait à l'autofinancement.

74. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que le Livre blanc avait suscité un important débat communautaire qui a permis à la fois de déterminer l'objet des recommandations figurant dans le rapport de M. Page et de fixer les prises de position du public à l'égard du programme envisagé. Un projet de loi tenant compte de tous les facteurs et destiné à étendre et modifier les dispositions de la législation en vigueur concernant les assurances hospitalières était en cours d'élaboration et serait bientôt présenté aux organes législatifs. Les nouvelles dispositions soumettraient tous les résidents adultes au paiement d'une prime standard pour les soins hospitaliers et instaureraient le paiement d'une cotisation supplémentaire liée aux salaires versés par l'ensemble de la population active. Le gouvernement continuerait à couvrir les dépenses courantes pour les soins hospitaliers des enfants. Le Gouverneur a également déclaré que des mesures législatives se rapportant aux pharmacies, aux pharmaciens et aux produits pharmaceutiques seraient bientôt mises en vigueur.

75. En juin 1975, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni 549 200 dollars des Etats-Unis pour couvrir une partie des dépenses encourues au titre du projet régional pour l'enseignement et la formation du personnel sanitaire (paramédical) dans les pays des Antilles, membres du Commonwealth; ce projet qui représente un coût total de 2 550 000 dollars des Etats-Unis, dont la différence sera versée par les 17 pays participants (y compris les Bermudes), doit être exécuté en deux ans.

## 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

76. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. La majorité des écoles du territoire sont totalement subventionnées par le gouvernement. A la fin de 1974, l'enseignement primaire (correspondant aux sept premières années de la scolarité) était dispensé par 18 écoles publiques et 4 écoles privées, avec un total de plus de 7 000 élèves inscrits. Au niveau de l'enseignement secondaire, il y avait 9 écoles publiques et 5 écoles privées, avec un total de plus de 5 000 élèves inscrits. Le nombre d'élèves par professeur dans les écoles publiques était de 25 pour 1 dans l'enseignement primaire et de 15 pour 1 dans l'enseignement secondaire. Les établissements spécialisés comprenaient 10 jardins d'enfants gérés par le gouvernement, où étaient inscrits 500 enfants âgés de 4 ans; 5 écoles spécialisées dispensant des cours de formation à 220 enfants âgés de 5 à 18 ans; et un centre de formation offrant des cours pendant la journée et disposant d'un atelier couvert, à l'intention des handicapés âgés de 5 à 21 ans.

77. Les possibilités de recevoir un enseignement supérieur sont limitées. Le Collège des Bermudes a trois départements (études classiques, commerce et technique, techniques hôtelières) et dispense un enseignement de niveau supérieur. En 1974, le Collège comptait 460 étudiants. La construction d'une nouvelle école hôtelière a été ajournée en raison du manque de ressources. Lors du débat auquel a donné lieu le discours du Gouverneur à la Chambre d'assemblée, Mme Gloria McPhee, ministre de l'éducation, s'est déclarée opposée à ce que l'on reporte le projet à une date indéterminée. Elle a souligné qu'il était urgent de fournir une formation de base allant du niveau inférieur aux cadres moyens et au-delà. Elle a affirmé qu'un enseignement pratique était déjà dispensé dans le cadre des programmes d'été qui se déroulaient à cette époque au Collège des Bermudes. Elle a également annoncé que le gouvernement offrirait à des Bermudiens qualifiés la possibilité de suivre un cours de gestion d'une durée de trois ans à l'Université de Cornell aux Etats-Unis. Selon le ministre, il faudrait environ 500 000 dollars des Bermudes pour envoyer chaque année 20 étudiants à l'université; il serait moins onéreux d'établir dans le territoire une école payante exigeant le paiement des droits de scolarité pour 250 étudiants.

78. Il n'existe pas d'école normale aux Bermudes, mais le gouvernement octroie 75 bourses pour la formation pédagogique d'étudiants à l'étranger (2 000 dollars des Bermudes par an pendant une période de trois ans maximum). Le gouvernement octroie également 400 000 dollars des Bermudes par an pour les bourses et prêts destinés aux étudiants qui suivent un enseignement supérieur à l'étranger. Les bourses sont accordées aux candidats les plus qualifiés. Cependant, à la demande du mouvement "Les Bermudes aux Bermudiens", le gouvernement tiendra également compte des besoins financiers des candidats qui souhaitent suivre des cours à l'université à partir de la mi-1976.

79. En 1975, le Ministre de l'éducation a annoncé l'introduction de réformes du système d'enseignement. Les principales propositions ont pour objet : a) d'accroître l'efficacité et le système comptable du Département de l'enseignement; b) d'améliorer le comportement des enfants et de renforcer la discipline dans les écoles; c) de donner des cours d'histoire des Bermudes, des cours sur les activités gouvernementales et des cours d'économie dans les écoles secondaires; et d) de poursuivre le processus d'intégration relatif au système scolaire du territoire qui avait été entamé en 1971.

80. Les dépenses totales du gouvernement pour le secteur de l'enseignement étaient évaluées à 11,2 millions de dollars des Bermudes en 1975-1976, ce qui représente un accroissement de 7,5 p. 100 par rapport à l'année précédente.

CHAPITRE XXVIII

/A/31/23/Add.9 (Deuxième partie)

ILES VIERGES BRITANNIQUES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 13	78
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	14	79
ANNEXE. RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES VIERGES BRITANNIQUES, 1976 ....		82

## CHAPITRE XXVIII

### ILES VIERGES BRITANNIQUES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1027<sup>ème</sup> séance, le 18 février 1976, le Comité spécial, en approuvant le soixante-dix-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1066) a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Vierges britanniques au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1025<sup>ème</sup>, 1029<sup>ème</sup> et de sa 1054<sup>ème</sup> à 1056<sup>ème</sup> séances entre le 10 février et le 17 septembre.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975, sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée prie notamment le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de la trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 3427 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1975, qui porte sur quatre territoires, dont les îles Vierges britanniques et au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée prie le Comité "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne ... les îles Vierges britanniques ... y compris l'envoi éventuel de missions de visite, en consultation avec la Puissance administrante".
4. A la 1025<sup>ème</sup> séance, le 10 février, le Président a informé le Comité spécial qu'à la suite des consultations qu'il avait tenues avec le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies sur la question de l'envoi de missions de visite aux territoires [voir chap. III du présent rapport (A/31/23/Rev.1, vol. I)], le Gouvernement britannique avait invité le Comité à envoyer une mission de visite de trois membres aux îles Vierges britanniques.
5. A la 1029<sup>ème</sup> séance, le 1<sup>er</sup> avril, le Président a annoncé que le représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies dirigerait la Mission. A la même séance, le Comité spécial a décidé de prier le Président de tenir les consultations nécessaires en vue de désigner les autres membres de la Mission et d'envoyer celle-ci le plus tôt possible aux îles Vierges britanniques.
6. Conformément à la décision prise à la 1029<sup>ème</sup> séance, le Président a annoncé par la suite que la Mission de visite serait composée des représentants de la Sierra Leone, de la République arabe syrienne et de Fidji.
7. Le représentant du Royaume-Uni, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité au cours de l'examen de la question.

8. A sa 1054<sup>e</sup>me séance, le 10 septembre, compte tenu des consultations menées par le Président, le Comité spécial a abordé directement, en séance plénière, la question des îles Vierges britanniques, en se fondant sur une décision prise par le Sous-Comité des petits territoires à sa 246<sup>e</sup>me séance, le 24 mars.
9. A la même séance, le représentant de la Sierra Leone, en sa qualité de Président de la Mission de visite, a présenté le rapport de la Mission (voir l'annexe au présent chapitre). A cette séance également, le Président a souhaité la bienvenue à M. W. W. Wallace et à M. Willard Wheatley, respectivement Gouverneur et Ministre principal des îles Vierges britanniques. Le représentant du Royaume-Uni, M. Wheatley et le Président ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.1054 et Corr.).
10. A la 1055<sup>e</sup>me séance, le 13 septembre, les représentants de la République arabe syrienne et de Fidji, en leur qualité de membres de la Mission de visite, ainsi que le représentant de l'Indonésie, ont pris la parole (A/AC.109/PV.1055 et Corr.).
11. A la 1056<sup>e</sup>me séance, le 17 septembre, le représentant de l'Australie a présenté un projet de résolution (A/AC.109/L.1134) qui était parrainé par les pays suivants : Australie, Ethiopie, Fidji, Inde, Indonésie, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et Trinité-et-Tobago.
12. A la même séance, le Comité spécial a adopté le projet de résolution (A/AC.109/L.1134) sans qu'il y ait d'opposition (voir le paragraphe 14 ci-après).
13. Le 23 septembre, le texte de la résolution (A/AC.109/542) a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

14. Le texte de la résolution (A/AC.109/542) adoptée par le Comité spécial à sa 1056<sup>e</sup>me séance, le 17 septembre et dont il est fait mention au paragraphe 12 ci-dessus, est reproduit ci-après :

##### Le Comité spécial,

Rappelant la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et au peuples coloniaux,

Ayant examiné le rapport de la Mission de visite des Nations Unies envoyée dans le territoire en mai 1976 1/ à l'invitation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, et ayant entendu la déclaration du Président de la Mission de visite 2/,

Ayant également entendu les déclarations 3/ du représentant de la Puissance administrante et du Premier Ministre des îles Vierges britanniques,

1/ Voir l'annexe au présent chapitre.

2/ A/AC.109/PV.1054 et Corr.

3/ Ibid.

Se félicitant que la Puissance administrante continue de participer aux travaux du Comité spécial concernant les territoires sous administration du Royaume-Uni et soit disposée à autoriser des missions de visite des Nations Unies à se rendre dans lesdits territoires,

1. Approuve le rapport de la Mission de visite des Nations Unies aux îles Vierges britanniques (1976) ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent;

2. Exprime ses remerciements aux membres de la Mission de visite pour le travail constructif qu'ils ont accompli ainsi qu'à la Puissance administrante et au Gouvernement des îles Vierges britanniques pour le concours et l'assistance qu'ils ont apportés à la Mission;

3. Réaffirme le droit inaliénable du peuple des îles Vierges britanniques à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

4. Prie la Puissance administrante de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de décolonisation dans le territoire, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration;

5. Prend note du fait que la Constitution modifiée des îles Vierges britanniques, qui entrera en vigueur cette année, constitue une étape importante du processus de décolonisation;

6. Exprime l'espoir que l'expérience acquise au cours de la prochaine étape de l'évolution constitutionnelle indiquera comment progresser dans la voie d'une participation sans cesse croissante des insulaires aux organes gouvernementaux centraux et comment accélérer la réalisation des objectifs de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960;

7. Souscrit à l'opinion de la Mission de visite selon laquelle les mesures visant à stimuler le développement économique des îles Vierges britanniques sont un élément important du processus d'autodétermination, et exprime l'espoir que la Puissance administrante continuera d'intensifier et d'étendre son programme d'appui financier et d'aide au développement;

8. Prie la Puissance administrante, compte tenu des conclusions et recommandations de la Mission de visite, de continuer à demander l'aide des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies en vue de développer et de renforcer l'économie du territoire et prie les institutions spécialisées et autres organisations de répondre comme il convient aux besoins des îles Vierges britanniques en matière de développement;

9. Prie en outre la Puissance administrante, agissant en consultation avec le Gouvernement des îles Vierges britanniques, d'accorder une importance particulière à la formation de personnel local qualifié;

10. Décide, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait formuler à cet égard à sa trente et unième session, de continuer à examiner cette question sous tous ses aspects à sa prochaine session, compte tenu des conclusions de la Mission de visite, et notamment d'envisager l'envoi d'une nouvelle mission de visite, à une date appropriée, en consultation avec la Puissance administrante.

ANNEXE\*

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES  
VIERGES BRITANNIQUES, 1976

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 10	84
A. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE .....	11 - 92	86
B. DEPLACEMENTS ET PROGRAMME DE LA MISSION .....	93 - 153	105
C. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	154 - 170	116

Appendices

I. Itinéraire de la mission de visite des Nations Unies aux îles Vierges britanniques, 1976 .....		119
II. Motion adoptée par le Conseil législatif le 30 avril 1976, tendant à modifier le Virgin Islands (Constitution) Order, tel qu'il a été modifié .....		122
III. Iles Vierges britanniques : recettes et dépenses publiques, 1900-1974 .....		124
IV. Iles Vierges britanniques : état récapitulatif de l'aide octroyée par la Puissance administrante, 1970-1975 .....		125
V. Iles Vierges britanniques : composition et valeur des expor- tations de produits indigènes, 1960-1974 .....		126
VI. Iles Vierges britanniques : importations, par pays d'origine, 1971-1974 .....		127
VII. Iles Vierges britanniques : balance commerciale, 1960-1974 .....		128
VIII. Iles Vierges britanniques : Nombre de salariés, par nationalité et par secteur d'activité, juin 1973 et juin 1974 .....		129

---

\* Publiées précédemment sous la cote A/AC.109/L.1129.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
<u>Appendices (suite)</u>	
IX. Iles Vierges britanniques : revenus moyens estimatifs des salariés, par secteur d'activité, juin 1973 et juin 1974 .....	130
X. Iles Vierges britanniques : General Certificate of Education (GCE) : résultats des examens du niveau "O" (Cambridge), 1965-1974 .....	131
XI. Mémoire présenté à la Mission, par Mme Faulkner, d'Anegada .	132
XII. Editorial paru dans le Island Sun (Iles Vierges britanniques) du 8 mai 1976 .....	133
XIII. Note sur l'aide budgétaire, présentée à la Mission par la Puissance administrante .....	135
XIV. Carte des Iles Vierges britanniques .....	137

## INTRODUCTION

### 1. Mandat

1. A sa trentième session, l'Assemblée générale a adopté, le 8 décembre 1975, la résolution 3427 (XXX) concernant quatre territoires des Antilles (dont les îles Vierges britanniques), qui se lit en partie comme suit :

"Ayant présent à l'esprit les résultats constructifs obtenus grâce aux missions de visite qui se sont rendues précédemment dans des territoires coloniaux et réitérant sa conviction que l'envoi de ces missions est indispensable pour obtenir directement des renseignements adéquats sur la situation politique, économique et sociale de ces territoires ainsi que sur les vues, les vœux et les aspirations de leurs populations,

...

7. Se félicite de l'attitude positive de la Puissance administrante en ce qui concerne l'accueil de missions de visite de l'Organisation des Nations Unies dans les territoires placés sous son administration et prie le Président du Comité spécial de poursuivre ses consultations en vue de l'envoi de telles missions, selon qu'il conviendra;"

2. A la 1025<sup>ème</sup> séance du Comité spécial, le 10 février 1976, le Président a indiqué que, sur la base de consultations préliminaires avec les puissances administrantes intéressées (y compris le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le Comité devrait envisager d'envoyer une mission de visite aux îles Vierges britanniques (A/AC.109/PV.1025).

3. A la 1029<sup>ème</sup> séance, le 1<sup>er</sup> avril, le Président a fait savoir que M. Edward Wilmot Blyden III, le représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, avait accepté de diriger la Mission de visite aux îles Vierges britanniques. A l'issue des consultations qui ont eu lieu à ce sujet, les deux autres membres de la Mission ont été désignés conformément aux décisions prises par le Comité à sa 1025<sup>ème</sup> séance (A/AC.109/PV.1029).

### 2. Composition de la Mission

4. La Mission était composée des personnes suivantes :

M. Edward W. Blyden III, Sierra Leone (Président)  
M. Sami Glayel, République arabe syrienne  
M. Aryoday Lal, Fidji

5. Les fonctionnaires suivants du Secrétariat de l'ONU accompagnaient la Mission : M. A. Z. Nsilo Swai, secrétaire principal; M. Kenneth N. Jordan, spécialiste des questions politiques, fonctionnaire d'administration, et Mme Daphne Thomson, secrétaire.

6. M. Thomas L. Richardson, premier secrétaire de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également accompagné la Mission, et lui a fourni un concours précieux.

### 3. Itinéraire

7. La Mission est arrivée à Road Town, la capitale, le 2 mai 1976, et elle est restée sur le territoire jusqu'au 9 mai. Elle a visité les îles de Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke. Après être rentrés à New York, les membres de la Mission se sont rendus à Londres où ils sont restés du 16 au 19 mai pour avoir des consultations avec le Gouvernement britannique. L'itinéraire de la Mission est décrit à l'appendice 1 au présent rapport.

### 4. Remerciements

8. Les membres de la Mission tiennent à exprimer leurs remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni pour l'amabilité et l'obligeance qu'il leur a témoignées ainsi que pour toute la coopération et l'assistance qu'il leur a apportées lors de ses consultations à Londres.

9. Ils souhaitent également exprimer leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population des îles Vierges britanniques pour la coopération qu'ils leur ont apportée et pour la chaleur de leur accueil.

10. Ils tiennent en particulier à remercier M. W. W. Wallace, gouverneur des îles Vierges britanniques, M. Willard Wheatley, ministre principal et ses collègues du Conseil exécutif et du Conseil législatif des îles Vierges britanniques d'avoir facilité la tâche de la Mission.

## A. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE

### 1. Généralités

11. Les îles Vierges britanniques comprennent quelque 36 îles et îlots, dont 16 seulement sont habités. Elles s'étendent sur une superficie totale de 152,8 kilomètres carrés et sont situées à 96 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 225 kilomètres au nord-ouest de Saint-Christophe. Les îles principales sont Tortola (54 kilomètres carrés) qui est la plus étendue, Anegada, Beef Island, Virgin Gorda, Jost Van Dyke, Peter Island et Cooper Island (voir la carte).

12. A l'exception d'Anegada, qui est une île plate formée de terrain calcaire, les autres îles sont très vallonnées, ont des côtes escarpées et sont d'origine volcanique. Tortola, par exemple, a une longue chaîne de collines qui n'est coupée par aucune vallée transversale ou col, de sorte que bien que l'île n'ait jamais plus de 5 kilomètres de large, il faut, pour la traverser, monter à près de 365 mètres. Le point le plus élevé est Sage Mountain, à 525 mètres. Jost Van Dyke et Virgin Gorda sont identiques à Tortola du point de vue géologique et topographique.

13. Le territoire, situé dans la région des alizés, a un climat subtropical. Les sols sont rocheux, pierreux et maigres, et il y a très peu d'eau de surface. Il n'existe pas de cours d'eau permanents.

14. Selon les renseignements fournis par la Puissance administrante, la population, au recensement de 1970, comptait un total de 10 484 habitants, en majorité d'origine africaine. A cette date, 49,7 p. 100 des habitants avaient moins de 20 ans et 38 p. 100 entre 20 et 54 ans. Tortola avait 8 676 habitants (3 500 à Road Town); Virgin Gorda en comptait 904, Anegada 269, Jost Van Dyke 123, le reste de la population vivant dans les autres îles. Au milieu de 1974, on estimait la population à 11 000 habitants environ.

## 2. Evolution constitutionnelle et politique

### Constitution

15. Le Virgin Islands (Constitution) Order de 1967 a été modifié en 1970 et en 1971. En résumé, la constitution prévoit un gouverneur nommé par la Couronne, un Conseil exécutif et un Conseil législatif. Le Gouverneur est responsable de la défense et de la sécurité intérieure, des affaires extérieures, de la fonction publique, de l'administration judiciaire et des finances. Il dispose également des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses attributions spéciales. En ce qui concerne les autres questions, il est normalement tenu de se conformer à l'avis du Conseil exécutif. Celui-ci se compose du Gouverneur, qui en est le Président, du Ministre principal, des deux autres ministres et de deux membres es-qualités (l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances). Le Conseil législatif se compose d'un président (Speaker), qui est choisi hors du Conseil, de deux membres es-qualités (l'Attorney-General et le Secrétaire aux finances), d'un membre nommé par le Gouverneur après consultation avec le Ministre principal, et de sept membres élus (un pour chacune des sept circonscriptions électorales).

### Evolution constitutionnelle récente

16. On trouvera dans le dernier rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale a/ des renseignements sur l'évolution constitutionnelle jusqu'à la fin novembre 1975. Comme suite à une demande du Conseil législatif, le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth avait créé, en novembre 1973, une commission chargée d'étudier les possibilités d'évolution constitutionnelle future des îles Vierges britanniques, compte tenu des vœux de la population et de la situation locale. La Commission, qui était composée de deux membres, s'est rendue dans le territoire où elle est restée des 13 au 30 novembre 1973. Dans le rapport qu'elle a présenté au Secrétaire d'Etat le 20 décembre, la Commission a formulé une série de recommandations fondées sur sa conviction que la majorité des citoyens du territoire ne considéraient pas que l'heure de la pleine autonomie interne était venue. Toutefois, les trois Ministres et un membre élu du Conseil législatif ont présenté à la Commission un mémoire réclamant l'autonomie interne complète.

17. A une séance tenue le 24 juillet 1975, le Conseil législatif a adopté, par 4 voix (les signataires du mémoire) contre 3 (tous les membres de l'opposition), avec 3 abstentions (l'Attorney-General, le Secrétaire aux finances et le membre nommé), une résolution contenant des propositions visant à donner aux îles la pleine autonomie interne. Le mois suivant on apprenait que le Virgin Island Party avait déposé auprès du Gouvernement une protestation au sujet de cette résolution et demandé que sa lettre soit transmise au Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni.

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. A, par. 5 à 14.

18. Le 31 mai 1975, The Island Sun, journal local, a publié un rapport du gouvernement du territoire sur des propositions en vue de progrès constitutionnels. Selon ce rapport, les Gouvernements des îles Vierges britanniques et du Royaume-Uni avaient procédé à un échange de vues sur les modifications qu'il était proposé d'apporter au Virgin Islands (Constitution) Order de 1967, tel qu'il a été modifié. Dès le début, le Gouvernement du Royaume-Uni avait déclaré que les options suivantes étaient laissées au gouvernement et à la population du territoire :

a) Maintien du statu quo;

b) Des progrès constitutionnels, sans aller jusqu'à la pleine autonomie interne;

c) La pleine autonomie interne selon un programme et un calendrier convenus en vue de mettre fin au statut de territoire dépendant.

19. Le Gouvernement du territoire a opté pour la formule b), qui lui paraissait la plus adaptée à la situation financière et politique actuelle du territoire et la plus conforme à l'opinion exprimée par le public devant la Commission.

20. A une réunion tenue le 30 avril 1976, le Conseil législatif a adopté à l'unanimité une proposition présentée par le Ministre principal. Du point de vue constitutionnel, les principaux éléments de cette proposition étaient a) que les finances relèveraient d'un ministre élu et b) que le Gouverneur serait tenu de consulter le Ministre principal dans l'exercice de ses pouvoirs réservés (voir l'appendice II au présent rapport).

21. Au cours de consultations tenues à Londres le 17 mai 1976, des représentants de la Puissance administrante ont informé la Mission que les nouveaux arrangements constitutionnels, exposés ci-dessus, entreraient en vigueur avant la fin de l'année et demeurerait en vigueur jusqu'en 1980, date à laquelle devaient avoir lieu les prochaines élections. La Mission a également été informée que la pleine autonomie interne, qui est logiquement l'étape constitutionnelle suivante, serait suivie de l'indépendance à l'issue d'une période de 12 à 18 mois. La pleine autonomie interne est donc l'avant-dernière étape, et on estime qu'il n'est pas prudent qu'un territoire ait ce statut pendant plus de 18 mois avant d'accéder à l'indépendance.

### Partis politiques et élections

22. Aux élections qui ont eu lieu en juin 1971, le Democratic Party (DP), dirigé par M. Q. William Osborne, a obtenu trois sièges; le VIP, dirigé par M. H. Lavity Stoutt, en a obtenu deux et le United Party (UP), à la tête duquel se trouve M. Conrad Maduro, en a obtenu un. Le septième siège a été remporté par M. Willard Wheatley, candidat indépendant, qui a alors été invité à constituer une coalition avec le DP et qui est devenu Ministre principal. Un nouveau gouvernement de coalition a été formé en avril 1972, lorsque M. Maduro (UP) a été nommé ministre pour succéder à M. Osborne (DP).

23. Aux dernières élections générales, qui ont eu lieu le 1er septembre 1975, deux partis seulement étaient actifs dans le territoire : l'UP, parti au pouvoir, et le VIP, partie de l'opposition. Ils ont l'un et l'autre présenté des candidats aux élections générales au troisième Conseil législatif, et il y avait trois candidats indépendants.

24. L'UP a fondé sa campagne électorale principalement sur les succès récents à son actif, notamment l'accélération du développement économique, le rétablissement de la confiance des investisseurs dans le gouvernement et des possibilités accrues d'études supérieures à l'étranger. Il a également indiqué sa volonté de développer considérablement les investissements étrangers dans le territoire, d'améliorer les relations avec les îles Vierges américaines et de défendre la démocratie.

25. Le VIP affirmait dans sa campagne électorale que le gouvernement actuel n'avait fait qu'exécuter les plans du gouvernement précédent, dont M. Stoutt avait été Ministre principal, et il s'est engagé à accroître la participation des habitants du territoire à toutes les phases du développement économique et à instaurer la justice et l'égalité. En se présentant comme candidat indépendant, M. Ralph O'Neal, qui a remporté les élections dans son district, a déclaré qu'il était pour la réalisation de nouveaux progrès dans les divers domaines du développement. En particulier, il a souligné la nécessité d'une action rapide en vue a) d'encourager l'installation sur le territoire de sociétés opérant au large des côtes et b) de faire du territoire un centre financier. Il a également proposé que des représentants élus de la population deviennent responsables de la fonction publique, des finances et des affaires intérieures.

26. A l'issue des élections, chacun des deux partis a obtenu trois sièges, le septième allant à M. O'Neal. Le 3 septembre, le Gouverneur a annoncé la formation d'un gouvernement de coalition composé de membres de l'UP et du VIP. Il a de nouveau nommé M. Wheatley (UP) Ministre principal. Deux autres ministres nommés au Conseil exécutif appartenaient au VIP : M. Stoutt, Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, et de M. Alban Anthony, Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie. Quelques temps après, le même mois, on apprenait que M. Wheatley était passé de l'UP au VIP. M. Henley (UP) a ultérieurement été nommé chef de l'opposition. M. Oliver Cills et M. O'Neal (tous deux indépendants), ont déclaré qu'ils ne faisaient pas partie de l'opposition.

#### Relations avec les îles Vierges américaines

27. Après le déclin des plantations et, plus récemment, après la seconde guerre mondiale, beaucoup de jeunes des îles Vierges britanniques ont émigré aux îles Vierges américaines, surtout à St. Thomas, où les possibilités d'emploi étaient nombreuses, le territoire étant en plein développement. Pour cette raison, et à cause de l'importance de St. Thomas comme port entrepôt et centre de commerce et de tourisme, l'économie des îles Vierges britanniques demeure étroitement liée à celle du territoire voisin. Les îles Vierges américaines demeurent pour les îles Vierges britanniques un partenaire commercial et une source d'emplois importants (les faits nouveaux intervenus à ce sujet sont exposés plus loin, aux paragraphes 75 à 80).

28. La première Journée de l'amitié entre les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines a été célébrée le 21 octobre 1972, et le Gouverneur, des dirigeants politiques, des fonctionnaires et des représentants de différentes organisations des îles Vierges américaines ont été reçus par leurs homologues des îles Vierges britanniques. La Journée de l'amitié est célébrée tous les ans dans chaque territoire à tour de rôle.

29. La quatrième Journée annuelle de l'amitié a été célébrée le 25 octobre 1975 ; des membres de la Législature des îles Vierges britanniques, ainsi que des représentants d'autres organisations, se sont rendus à St. Thomas (îles Vierges américaines). A cette occasion, le texte d'une résolution (No 769 B.11 6879) qui venait d'être adoptée par la Législature des îles Vierges américaines, a été lu et remis au Ministre principal des îles Vierges britanniques. Conforme à l'esprit de déclarations antérieures, cette résolution exprimait notamment l'adhésion des parties intéressées à la cause de l'amitié et de la coopération entre les deux territoires.

### Fonction publique

30. On se souviendra b/ qu'en 1973, M. Harold Waller avait été chargé par le Gouvernement du Royaume-Uni d'entreprendre une étude des traitements et des conditions de travail dans la fonction publique. A la suite des recommandations qu'il a formulées, les traitements des fonctionnaires ont été légèrement augmentés avec effet rétroactif au mois de juillet 1973. Le rapport recommandait également que le gouvernement entreprenne une étude du personnel en vue de déterminer si les effectifs actuels correspondaient à des besoins réels, s'il était nécessaire de créer des postes supplémentaires et quel classement des postes adopter. Il semble qu'il ait fallu du temps pour trouver une personne capable d'effectuer ce travail au niveau régional.

31. A la fin de 1974, sur les 469 personnes **employées dans** la fonction publique, 108 étaient des expatriés. Dix des 19 postes de rang supérieur étaient occupés par des expatriés. En 1975, la fonction publique employait 488 personnes, dont 116 expatriés. De récentes propositions constitutionnelles recommandaient que le Ministre principal soit consulté avant que certains fonctionnaires de rang élevé soient nommés dans la fonction publique.

32. Le 1er janvier 1975, le Gouverneur a élevé au rang de secrétaires permanents les secrétaires administratifs des trois ministères du gouvernement. En outre, il a approuvé la modification des titres suivants :

Le Secrétaire administratif, Service du Secrétaire principal, est devenu le Secrétaire principal adjoint

Le Secrétaire administratif, Département des finances, est devenu le Secrétaire adjoint aux finances

Le Secrétaire administratif, Service des contributions, est devenu le Commissaire aux contributions.

---

b/ Ibid., par. 63.

### 3. Situation économique

#### Généralités

33. L'économie des îles Vierges britanniques est essentiellement tributaire du tourisme et des activités liées au tourisme telles que la construction et l'immobilier. L'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi que l'industrie manufacturière et extractive sont restés relativement sous-développés. Le gouvernement tente de diversifier l'économie notamment en améliorant la production de l'agriculture et de l'élevage.

34. La structure actuelle de l'économie est celle qui existait au début des années 60, époque où l'on accordait la priorité au développement du tourisme, dans l'espoir de parvenir un jour à équilibrer le budget du territoire, sans avoir recours à des subventions du Gouvernement du Royaume-Uni. L'expansion économique du territoire qui a débuté avec la construction d'une station touristique de 7 millions de dollars des Etats-Unis c/ à Little Dix, sur l'île de Virgin Gorda, s'est poursuivie jusqu'à la fin des années 60. La période 1970-1972 a été marquée par un fléchissement suivi d'un redressement qui a débuté dans la deuxième moitié de 1973 et s'est poursuivi en 1974 et en 1975.

35. Le 29 décembre 1975, lors de la présentation du budget pour 1976 devant le Conseil législatif, le Ministre principal, M. Wheatley, a déclaré que, selon les indicateurs économiques, l'économie du territoire avait progressé durant 1975 : les sommes dépensées par les touristes pendant les six premiers mois de 1975 avaient augmenté par rapport aux six premiers mois de 1974; l'emploi s'était stabilisé au niveau de 1974 et l'inflation avait été ramenée de 16 p. 100 en 1974 à moins de 6 p. 100.

#### Tourisme

36. Le tourisme, pilier de l'économie, a continué à connaître une croissance régulière, alors que dans d'autres régions des Antilles il semblait en régression. Outre le tourisme classique, une nouvelle industrie d'affrètement de bateaux mise en route environ cinq ans auparavant a continué à se développer et s'avère extrêmement profitable pour l'économie comme source d'emplois et de recettes. La pêche sportive est devenue l'un des principaux attraits touristiques. En 1974, la majorité des touristes étaient originaires d'Amérique du Nord (68 p. 100) et des Antilles (27 p. 100); le pourcentage des Européens était faible : 3 p. 100 en 1974.

37. Les entrées de visiteurs se sont multipliées durant les six premiers mois de 1975, et la durée moyenne des séjours s'est également accrue. Pendant la même période, les sommes dépensées par les touristes dans le territoire ont atteint 6,6 millions de dollars des Etats-Unis, soit 16 p. 100 de plus que pour la même période en 1974. Pour 1974, les dépenses totales des touristes se sont chiffrées à 9,3 millions de dollars des Etats-Unis (contre 7,9 millions de dollars des Etats-Unis en 1973). On a estimé que pendant l'année 1974

---

c/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis (voir aussi par. 63 ci-après).

environ 600 personnes travaillaient dans l'industrie du tourisme et ont perçu sous forme de salaires et de prestations environ 2,6 millions de dollars des Etats-Unis.

38. Dans un discours qu'il a prononcé devant le Conseil législatif en octobre 1975, le Gouverneur a présenté la politique et les projets du gouvernement pour 1976. Il a déclaré que le gouvernement continuerait à soutenir l'industrie du tourisme a) en augmentant de façon substantielle la part du budget de l'Office du tourisme destinée aux activités de promotion du tourisme entreprises sur place et à l'étranger, et b) en se procurant auprès des organismes internationaux de l'aide pour intensifier la formation de personnel dans l'industrie du tourisme.

39. Une enquête visant à déterminer l'apport du tourisme dans l'économie des îles Vierges britanniques a été effectuée pendant la période comprise entre février et août 1975 d/. On peut y lire ce qui suit :

"L'enquête a porté sur un échantillon de 18 p. 100 et 23 p. 100 respectivement des touristes descendus dans les hôtels et des touristes ayant loué des bateaux, en saison, et sur échantillon de 16 p. 100 et 9 p. 100, respectivement, de ces deux catégories de touristes hors saison.

Les sommes dépensées par personne et par jour ont atteint en moyenne 66,50 dollars et 38,80 dollars respectivement en saison et 47,80 dollars et 33,30 dollars, respectivement, hors saison. Rétrospectivement, on estimait que les sommes dépensées par les visiteurs dans les îles Vierges britanniques s'étaient chiffrées à 10 millions de dollars en 1974, 51 p. 100 de cette somme étant allés aux hôtels et 38 p. 100 aux bateaux de location. Environ 4,5 millions du total sont entrés directement dans les caisses de l'Etat, chiffre qui représente approximativement 26 p. 100 du revenu national total des îles Vierges britanniques. On estime que le tourisme a fourni 30 p. 100 des recettes perçues par le gouvernement sous forme de droits de douane, de contributions indirectes, d'impôts et de permis. Enfin, le flux total de devises étrangères qui sont entrées et sorties des îles Vierges britanniques est imputable au tourisme à raison de 67 p. 100. Etant donné ces chiffres, la part du tourisme dans l'économie des îles Vierges britanniques apparaît extrêmement importante.

L'enquête a fourni un autre renseignement intéressant, à savoir que sur chaque dollar dépensé par un visiteur dans les îles Vierges britanniques, 45 cents finissaient par entrer dans le produit intérieur brut ou revenu national brut des îles Vierges britanniques.

Ces chiffres sont particulièrement encourageants et, bien que les îles Vierges britanniques s'efforcent de créer quelques industries légères, elles continueront, à long terme, à vivre essentiellement du tourisme."

#### Mise en valeur des terres

40. Bien que des investissements importants aient été consacrés à la mise en valeur des terres au cours des années 60, cette tendance s'est ralentie à partir

---

d/ British Virgin Islands Visitor Expenditure Survey de février à août 1975. Bureau de statistique du Département des finances.

de 1970, essentiellement en raison du resserrement du crédit et du coût élevé des matériaux de construction importés. Toutefois, d'importants achats de terres et projets de construction, essentiellement d'hôtels, se sont poursuivis à Peter Island, à Virgin Gorda et à Tortola.

41. La superficie totale des terres dans le Territoire est estimée à 15 260 hectares, dont 9 140 hectares appartiennent à des personnes privées et 6 120 hectares appartiennent à la Couronne. Le gouvernement utilise 185 hectares de terres de la Couronne et loue ou cède aux fins d'occupation environ 1 914 hectares aux ressortissants des îles Vierges britanniques, 104 hectares à des citoyens du Commonwealth non ressortissants des îles Vierges britanniques et 307 hectares à des étrangers; les hectares restants ne sont pas utilisés. La politique foncière du gouvernement comprend actuellement des mesures en faveur d'une gestion et d'une utilisation plus efficaces des sols. Le prix de la terre dans le Territoire varie de 3 000 à 7 000 dollars des Etats-Unis l'acre (1 214 à 2 833 dollars des Etats-Unis l'hectare) de terrain non viabilisé et de 10 000 à 20 000 dollars des Etats-Unis l'acre (4 047 à 8 094 dollars des Etats-Unis l'hectare) pour les lotissements.

42. Dans son discours (voir plus haut par. 38), le Gouverneur a déclaré que 23 p. 100 des terrains privés étaient aux mains d'étrangers, et l'on a jugé qu'il convenait de modifier l'Alien Land Holding Regulation Act actuellement en vigueur afin de prévenir de façon plus efficace une nouvelle aliénation des terres.

### Agriculture

43. Le secteur agricole reste largement sous-développé. En général, la terre est légère et le terrain vallonné. La région la plus fertile du Territoire se trouve dans les îles de Tortola et Jost van Dyke et dans la Valley de Virgin Gorda. L'agriculture est pratiquée à petite échelle, l'exploitation moyenne étant d'environ 7 hectares. Les cultures actuelles comprennent la canne à sucre (utilisée localement pour la fabrication du rhum), les citrons verts, les bananes, les noix de coco, les fruits et légumes et les racines. Les denrées alimentaires demeurent le principal produit d'importation; 3,4 millions de dollars des Etats-Unis en 1974 (2,6 millions de dollars des Etats-Unis en 1973), alors que les exportations agricoles ont atteint 49 902 dollars des Etats-Unis (51 241 dollars des Etats-Unis en 1973). Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Conseil législatif le 11 septembre 1974, le Gouverneur a déclaré qu'il y avait un vaste marché intérieur pour la totalité de la production de l'agriculture et de l'élevage.

44. Les problèmes auxquels se heurte le développement de l'agriculture sont dus à la conjonction de plusieurs facteurs, notamment le peu de facilités de crédits dont peuvent bénéficier les agriculteurs, les conditions climatiques, topographiques, et pédologiques et le coût élevé de la main-d'oeuvre. Dans l'effort qu'il a déployé récemment pour donner un nouvel essor au secteur agricole, le gouvernement a adopté un plan agricole qui prévoit notamment : a) la construction de barrages dans trois régions et le forage de deux nouveaux puits à Paraquita Bay et b) l'achat de tracteurs et de matériel pour l'irrigation. Le gouvernement a deux petites pépinières où une vaste gamme de plants de fruits et de légumes et d'autres plants sont cultivés aux fins de la recherche et pour distribution aux agriculteurs et aux horticulteurs. Des subventions et une assistance technique fournies par le Royaume-Uni et des prêts accordés par la Banque de développement des Caraïbes permettent de fournir des fonds aux agriculteurs. Pour résoudre certains des problèmes qui se posent, le gouvernement est en train de créer une société de commercialisation et une banque de développement.

## Elevage

45. Les exportations de bétail, qui étaient autrefois les exportations les plus importantes du Territoire, sont tombées d'une valeur de 127 000 dollars des Etats-Unis en 1960 à une valeur de 6 000 dollars des Etats-Unis en 1971. En 1972, une grave sécheresse a décimé le cheptel, ce qui a éliminé le bétail de la liste des exportations et provoqué l'augmentation des importations de viande de boeuf. Durant les premiers six mois de 1974, les importations de viande de boeuf se sont chiffrées à 127 392 dollars des Etats-Unis, contre 86 617 dollars des Etats-Unis durant la même période en 1973.

46. Le gouvernement a intensifié son programme de promotion de l'élevage en raison du coût élevé des importations de viande de boeuf, de l'élargissement du marché intérieur et du marché extérieur et de l'existence d'une topographie et d'un climat favorables. Ainsi, de nombreux agriculteurs qui avaient abandonné l'élevage s'y sont remis en 1974. Les principales races élevées ont continué à être des Hybrides Red Poll/Braham, qui se prêtent bien à la production de viande de boeuf et qui peuvent aussi résister à l'aridité du climat tropical. L'élevage du petit bétail (ovins et caprins) et de la volaille est également en expansion.

47. Afin d'améliorer et d'accroître l'offre locale, le gouvernement a entrepris : a) d'exploiter à Paraquita Bay une ferme d'Etat de 28 hectares pour l'élevage de bétail destiné à la reproduction (bovins Red Poll et Senepol et ovins Barbados Black Belly et Tortola white) en vue de répondre aux besoins des agriculteurs; b) de créer des pâturages destinés à la production de fourrage des variétés dites herbe à éléphant, herbe de Guinée et herbe de Pangola, qui sera utilisé par la ferme d'élevage de l'Etat et par les agriculteurs pendant la saison sèche. Des propositions en vue de la construction d'un abattoir ont été présentées au Gouvernement du Royaume-Uni.

48. Les eaux côtières du Territoire abondent en poissons de différentes espèces, qui sont une des sources de protéines les plus importantes pour le pays et sa principale denrée alimentaire d'exportation. Les principaux fonds de pêche sont situés au large d'Anegada des îles Peter et Salt, de West End, de Tortola et de Jost Van Dyke. Dans l'ensemble, les pêcheurs locaux possèdent les petites embarcations qu'ils utilisent le long des récifs, alors que la pêche en eau profonde, qui sert essentiellement à alimenter l'industrie hôtelière et nécessite de plus grands bateaux et un matériel plus perfectionné, est pratiquée par un groupe d'expatriés. La commercialisation du poisson n'est toujours pas organisée, le poisson étant vendu directement des pêcheurs aux consommateurs.

49. Le gouvernement fournit une assistance grâce au Fish Credit Scheme (Plan de crédit de la pêche) qui a été institué afin de venir en aide aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de matériel. Le gouvernement procède actuellement à l'examen d'un projet d'aménagement des pêches qui serait financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque de développement des Caraïbes. En outre, des conseils sur le développement de l'industrie de la pêche ont été demandés à la British Development Division in the Caribbean (Direction du développement des Antilles).

## Evolution de la situation à Anegada et Wickham's Cay

50. L'aménagement de l'île d'Anegada et de la partie de Tortola appelée Wickham's Cay en un complexe touristique, résidentiel et commercial a été un des éléments de la politique que le gouvernement mène activement depuis 1971. En 1973, Sterling Bank and Trust Company, Ltd., des îles caïmanes, a ouvert une succursale à Tortola (l'Anegada Development Corporation, Ltd.) pour entreprendre l'aménagement d'Anegada. Une étude de faisabilité a été effectuée par cette succursale, et les résultats de cette étude ont été communiqués au gouvernement au début de 1974. Dans son rapport sur le projet envisagé, publié en juin 1974, le gouvernement a indiqué que la totalité des investissements, d'un montant d'environ 145 millions de dollars des Etats-Unis, serait réparti sur une période de 15 à 20 ans, et qu'un montant d'environ 2,9 millions de dollars serait dépensé dans le Territoire chaque année. Vers la fin de l'année, on signalait que la société mère de l'Anegada Development Corporation, Ltd., avait été mise en liquidation volontaire; **la Corporation a fini par interrompre ses activités et les plans d'aménagement d'Anegada ont été abandonnés.**

51. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le gouverneur a déclaré que l'hôtel Anegada, dont le gouvernement avait fait l'acquisition lorsqu'il avait acheté l'Anegada Development Corporation, Ltd., serait bientôt mis en vente. Il a également indiqué qu'une étude détaillée sur l'Anegada était en train d'être faite par la Island Resources Foundation. On espérait que les recommandations qui seraient formulées à l'issue de cette étude permettraient d'aménager l'île au mieux de ses intérêts et de ceux du Territoire.

52. Les travaux d'aménagement de Wickham's Cay ont progressé de façon bien plus régulière que ceux d'Anegada. En juin 1972, le rapport du consultant engagé au titre de l'assistance technique du Royaume-Uni a été accepté par le Gouvernement en tant que document de travail fournissant une base solide pour la planification et l'aménagement de Wickham's Cay, site de 28 hectares situé près de Road Town. Les consultants ont proposé, notamment, a) de faire de Wickham's Cay un centre commercial et touristique; b) de répartir les terrains disponibles en lots de dimensions diverses pour des projets d'aménagement et c) de consacrer une somme importante à la mise en place des infrastructures.

53. En mars 1975, le Conseil législatif a adopté un projet de loi qui prévoyait la création de la Wickham's Cay Development Authority (Direction de l'aménagement de Wickham's Cay). Le Ministre principal qui a présenté le projet de loi a déclaré notamment que les 5,8 millions de dollars des Etats-Unis, qui avaient été empruntés au Gouvernement du Royaume-Uni en 1971, en vue de l'achat de Wickham's Cay et d'une partie d'Anegada à un promoteur du Royaume-Uni, serait remboursé à l'aide des avoirs de Wickham's Cay, et non pas des recettes fiscales. Il a ajouté que l'aménagement de Wickham's Cay progressait de façon satisfaisante.

54. En août 1975, le programme d'embellissement était en cours et des appels d'offre avaient été lancés pour les travaux de drainage et d'assainissement. Des contrats relatifs à l'élaboration de projets d'aménagement avaient été signés entre le gouvernement et des investisseurs privés; certains projets étaient déjà achevés, d'autres étaient à différents stades d'exécution. Ces projets comprennent la mise en valeur de terres, en vue d'agrandir les installations du Treasure Isles Hotel, la construction d'une usine de meubles, la création d'une société

de construction et d'un complexe commercial, hôtelier et résidentiel ainsi que la construction du plus vaste port de plaisance des Antilles. D'après le Directeur du projet de Wickham's Cay, des emplacements sont disponibles pour plusieurs projets, dont des projets de développement de l'industrie légère. Les trois grandes banques du Territoire ont des succursales à Wickham's Cay.

### Développement industriel

55. Le secteur industriel n'apporte pas une grande contribution à l'économie. En 1971, il comptait sept distilleries de rhum, huit fabriques de parpaing, deux usines de boissons non alcoolisées, une usine de fabrication de glace, et des entreprises d'artisanat local. La Shell Petroleum Company possède un certain nombre de réservoirs de stockage dans le Territoire. La politique gouvernementale continue d'avoir pour but d'attirer dans le Territoire les industries légères à forte intensité de travail. Plusieurs nouvelles patentes commerciales ont été délivrées; d'autres, portant essentiellement sur les textiles, les centres de loisirs et l'industrie alimentaire, ont été renouvelées. Une usine de meubles a été construite en 1974. Les investisseurs continuent à se prévaloir des concessions offertes en vertu de la Pioneer Services and Enterprises Ordinance (Ordonnance relative aux entreprises et aux services de pointe) et de la Encouragement of Industries Ordinance (Ordonnance relative à la promotion des industries).

### Industries extractives

56. En raison du nombre croissant des demandes de permis de prospection de pétrole et de gaz dans les eaux territoriales, le gouvernement s'est assuré le concours d'un expert technique, dont les recommandations ont été présentées dans un rapport intitulé "Un code du pétrole pour les îles Vierges britanniques". Dans le discours qu'il a prononcé récemment devant le Conseil législatif, le Gouverneur a déclaré qu'en outre le gouvernement avait examiné les demandes de plusieurs sociétés qui s'intéressent à la prospection du cuivre à Virgin Gorda et au dragage de sable dans les fonds marins et que le gouvernement allait modifier la législation actuelle de manière à faire figurer le sable parmi les minéraux et prévoir un nouveau texte de loi en vue d'assurer une gestion efficace des ressources naturelles du Territoire.

### Pétrole

57. En janvier 1975, on a signalé qu'une société privée, la Horseshoe Explorations, Ltd., avait été constituée dans le Territoire pour faire de la prospection pétrolière au large d'Anegada. Ultérieurement, la société a annoncé que, selon les conclusions de ces consultants, le Territoire se trouvait à proximité d'une formation pétrolifère marine connue sous le nom de Caribbean Hydrocarbon Horseshoe (fer à cheval pétrolifère des Antilles). Un porte-parole de la société a déclaré qu'initialement, les travaux de prospection (dont le coût est évalué à 1,0 million de dollars des Etats-Unis) seraient financés grâce à des ressources locales. Dans l'appel de fonds lancé aux investisseurs locaux, il les a avertis que la prospection pétrolière était une entreprise qui comportait de nombreux risques et a ajouté que, si elle réussissait, elle aurait une incidence profonde sur l'avenir de l'économie du Territoire, et permettrait notamment de créer des emplois à Anegada.

## Communications et autres éléments d'infrastructure

58. Le gouvernement a poursuivi son programme d'expansion et d'amélioration de l'infrastructure du Territoire en vue de promouvoir le développement économique et social; le programme relatif au réseau routier prévoyait la principale construction d'une route faisant le tour complet de l'île de Tortola et l'amélioration des réseaux routiers à Virgin Gorda et Jost Van Dyke et des routes secondaires dans l'ensemble du Territoire.

59. L'aéroport de Beef Island, qui comporte une piste d'atterrissage de 1 097 mètres, est le principal aéroport du Territoire. Il existe des pistes d'atterrissage à Virgin Gorda (963 mètres) et à Anegada (914 mètres). Air B.V.I. et Primair offrent des vols réguliers à destination des Antilles orientales, de Porto Rico et des îles Vierges américaines. En outre, on compte un certain nombre d'avions taxis et d'avions de location.

60. Port Purcell est le principal port d'entrée et offre des postes à quai en eau profonde aux navires de haute mer qui assurent la liaison avec les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et l'Europe.

61. La Société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., continue à exploiter le réseau téléphonique et le système de télécommunications extérieures reliant le Territoire au reste du monde, et comportant des liaisons directes avec les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. La station de radiodiffusion (ZBVI) appartient à une société privée et une étude de faisabilité pour l'installation d'un système de télévision par câble a été entreprise.

62. Les ressources qui alimentent le réseau d'adduction d'eau du Territoire proviennent principalement de puits ou de citernes situés sur les toits. Road Town possède des canalisations d'eau, et l'eau y est javellisée. Les travaux de construction et de développement du réseau d'approvisionnement en eau ainsi que la première phase d'installation d'un système d'égouts à Road Town se sont poursuivis en 1975. Grâce au programme de développement de l'approvisionnement en électricité, le réseau couvre à présent l'ensemble de Tortola, Virgin Gorda et Anegada ainsi qu'un certain nombre d'autres îles. L'achat d'une nouvelle génératrice d'électricité coûtant 316 000 dollars des Etats-Unis constitue la principale dépense d'infrastructure prévue par le gouvernement pour 1976.

## Monnaies et banques

63. Le dollar des Etats-Unis est la monnaie ayant cours légal dans le Territoire depuis 1959. La conversion de livres sterling en dollars ou en avoirs en dollars à des fins de développement, exempte de redevance en dollars sur les investissements, qui a été autorisée aux termes d'arrangements spéciaux avec la Banque d'Angleterre, a fortement stimulé la mise en valeur des terres et la construction dans le Territoire. Depuis que le Territoire a été exclu, récemment, de la zone sterling, les possibilités d'investissements (dans le Territoire) pour les détenteurs d'avoirs en sterling, ont considérablement diminué. En 1973 et en 1974, le Territoire a mis en circulation ses propres pièces de monnaie qui ont la même valeur réelle et la même valeur nominale que les pièces de monnaie des Etats-Unis et, en 1975, une nouvelle pièce de monnaie en or d'une valeur de 100 dollars des Etats-Unis a été frappée. Ces pièces d'or étaient principalement destinées aux numismates et ont fourni des recettes considérables au Territoire pendant ces années - 200 000 dollars des Etats-Unis en 1973 et 450 000 dollars des Etats-Unis en 1975.

64. Six institutions financières exerçaient des activités dans le Territoire en 1974, à savoir : la Virgin Islands National Bank (créée en 1961); la Barclays Bank International, Ltd. (1965); la Bank of Nova Scotia (1969), la Chase Manhattan Bank (1968); la Commercial Bank of Tortola, Ltd. (1972); et la Provident Trust Company (Tortola), Ltd. (1969). Ces institutions permettent d'effectuer des opérations de banque au niveau mondial et fournissent des prêts hypothécaires. Les taux d'intérêt sont généralement liés aux taux minimums pratiqués à New York.

65. Le Territoire a continué à faire partie de la Banque de développement des Caraïbes. En 1974, le Conseil législatif a adopté le décret de 1974 sur l'établissement d'une banque de développement dans les îles Vierges (Development Bank of the Virgin Islands Ordinance) prévoyant la création d'une banque de développement dans le Territoire.

66. La Banque réunirait des fonds destinés à promouvoir le développement agricole, industriel et économique du Territoire.

### Finances publiques

67. Le Territoire continue à recevoir une aide au développement et une aide budgétaire du Royaume-Uni (voir appendices III et IV au présent rapport). Tout en reconnaissant qu'il ne pourra se passer complètement de cette assistance avant plusieurs années, le gouvernement s'est donné pour objectif de réduire et, finalement, d'éliminer l'aide budgétaire dès que possible. En conséquence, le gouvernement continue à encourager les investissements, à revoir sa politique en matière de perception des impôts locaux en même temps qu'il exerce un contrôle strict sur les dépenses. Dans son discours sur le budget de 1975, le Ministre principal a fait observer que la subvention au budget, exprimée en pourcentage des dépenses renouvelables, avait diminué et était passée de 24 p. 100 en 1971 à 10 p. 100 en 1975.

68. En présentant au Conseil législatif le projet de budget pour 1976, le 29 décembre 1975, le Ministre principal a déclaré que les recettes renouvelables prévues (5,9 millions de dollars des Etats-Unis) accusaient une augmentation de 11 p. 100 par rapport au chiffre de 1975, et que les prévisions de dépenses (6,6 millions de dollars) accusaient un accroissement de 10 p. 100 par rapport au chiffre initial. Plus de 50 p. 100 de cet accroissement, soit 380 000 dollars des Etats-Unis, correspondait à une indemnité de cherté de vie qui serait versée aux fonctionnaires du gouvernement en 1976. De l'avis du Ministre principal, l'ensemble du déficit d'un montant estimatif de 734 148 dollars des Etats-Unis, ne serait pas nécessairement couvert par une subvention, encore que le Gouvernement du Royaume-Uni fût en train d'étudier la question. Le gouvernement avait le choix entre : a) demander à la Puissance administrante une augmentation de la subvention, ce qui était contraire à la politique du gouvernement actuel et du gouvernement précédent, qui vise à rendre le Territoire moins tributaire des subventions ou b) instaurer des mesures fiscales appropriées pour faire face aux dépenses supplémentaires.

69. Le gouvernement a opté pour la solution b) et relevé l'Employment tax (impôt sur l'emploi) (qui est passé de 3 à 5 p. 100) et le Company tax (impôt sur les sociétés) (qui est passé de 12 à 15 p. 100), estimant que la capacité de paiement des contribuables le permettait et que ces mesures seraient les moins pénibles.

Le Passenger tax (taxes imposées aux voyageurs) a augmenté en 1975. On a calculé que l'ensemble de ces mesures fiscales permettrait d'obtenir un supplément de recettes de 339 000 dollars en 1976.

70. Les dépenses d'équipement qui ont été estimées à 2,6 millions de dollars des Etats-Unis (dont 2,3 millions doivent en principe être financés par le Gouvernement du Royaume-Uni) se répartissent comme suit : infrastructure, 904 000 dollars; enseignement et santé, 545 000 dollars; ressources naturelles, 26 000 dollars; administration et dépenses diverses, 100 000 dollars.

71. On trouvera ci-après les chiffres récapitulatifs pour le budget courant des années 1971 à 1976 :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Déficits</u>	<u>Subventions</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)			
1971	3 047	4 024	977	1 113
1972	3 576	4 641	1 065	1 175
1973	4 605	4 968	363	956
1974	5 017	5 999	982	725
1975	5 374	6 023	650 <sup>P/</sup>	650 <sup>P/</sup>
1976	5 900	6 600	734 <sup>P/</sup>	N/D

Source : Renseignements fournis par la Puissance administrante.

P/ Provisoire.

### Commerce extérieur

72. Le Territoire a continué à importer considérablement plus qu'il n'exportait (voir appendice V au présent rapport). La majorité des importations, denrées alimentaires et matériaux de construction principalement, proviennent des Etats-Unis, de Porto Rico et des îles Vierges américaines et du Royaume-Uni (voir appendice VI au présent rapport). Le commerce avec d'autres pays membres du Commonwealth, quoique modéré, s'est développé grâce à une amélioration des transports maritimes. Les importations ont augmenté à la fois en valeur et en volume au cours de 1973 et 1974. En 1975, le volume des importations a diminué de 20 p. 100 par rapport à 1974, mais on s'attendait à ce que l'augmentation des prix des marchandises atténue l'effet de cette baisse sur la valeur des importations.

73. Les exportations, principalement de poisson frais, de fruits et de légumes, ainsi que les réexportations, ont augmenté au cours des dernières années. Les exportations de gravier et de sable qui sont d'importants produits d'exportation ont été délibérément réduites par suite de la politique gouvernementale (voir appendice V au présent rapport).

74. Le déficit de la balance commerciale, qui atteignait 11,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1974 (contre 9 millions de dollars des Etats-Unis en 1973), est normalement compensé par des apports en devises étrangères provenant de l'assistance financière, des dépenses des touristes, de l'afflux de capitaux et des envois de fonds en provenance de l'étranger (voir appendice VII. au présent rapport).

#### 4. Situation sociale

##### Main-d'oeuvre

75. Avant la seconde guerre mondiale, la main-d'oeuvre dans le Territoire était traditionnellement agricole. Après la guerre, la demande de main-d'oeuvre dans les îles Vierges américaines voisines pour la construction d'installations militaires puis pour l'industrie touristique, a provoqué l'émigration massive de jeunes ressortissants des îles Vierges britanniques. Il en a résulté une baisse de production dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage. Quand, dans les années 60, le secteur du bâtiment a connu une période de grande activité, on a ouvert l'entrée du Territoire aux ouvriers originaires des Antilles orientales pour étoffer la main-d'oeuvre locale privée d'une grande partie de ses effectifs. Selon des renseignements fournis par la Puissance administrante, la baisse des effectifs de la main-d'oeuvre locale a cessé en 1973; les effectifs ont augmenté en 1974 avant de se stabiliser en 1975. (Voir appendices VIII et IX au présent rapport.)

76. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a déclaré à cet égard que le gouvernement estimait qu'il était indispensable de limiter l'entrée des étrangers sur le Territoire afin de protéger les intérêts de la population locale dans le domaine des affaires et de l'emploi, et d'éviter l'accroissement du nombre de personnes à charge privées des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

77. Comme on l'a dit plus haut, les îles Vierges américaines restent une des sources principales d'emplois pour les ressortissants des îles Vierges britanniques. Un amendement aux lois régissant l'immigration aux Etats-Unis a été proposé en août 1974; en vertu de cet amendement, seuls les étrangers munis d'un visa autre que le visa d'immigrant seraient autorisés à se rendre dans les îles Vierges américaines et à Porto Rico.

78. Au cours d'un voyage à Washington, D.C., le mois suivant, le ministre principal des îles Vierges britanniques, M. Wheatley, a eu des entretiens avec deux hauts fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, concernant la possibilité de dispenser de visa les ressortissants des îles Vierges britanniques, eu égard aux relations étroites qui existent entre le Territoire et les îles Vierges américaines.

79. Au début du mois de septembre 1975 on annonçait qu'un nouveau règlement en matière d'immigration, applicable aux étrangers entrant dans les îles Vierges américaines, entrerait en vigueur le 7 octobre. Aux termes de ce règlement, toute personne venant d'un pays autre que les îles Vierges britanniques serait tenue d'être munie d'un visa en cours de validité autre qu'un visa d'immigrant, d'un document attestant qu'elle est titulaire d'un permis de travail valide et illimité, ou qu'elle est à la charge d'étrangers remplissant ces conditions. Les voyageurs originaires des îles Vierges britanniques se rendant dans les îles Vierges américaines seraient tenus uniquement d'être munis d'un passeport britannique et d'une carte d'identité délivrée par le Gouvernement des îles Vierges britanniques. En revanche, tous les étrangers, y compris les ressortissants des îles Vierges britanniques, désireux de se rendre à Porto Rico, seraient obligés d'être munis d'un visa en cours de validité autre qu'un visa d'immigrant, au moment où ils veulent y entrer.

80. Le Gouverneur a déclaré, le mois suivant, qu'il était satisfait des résultats des démarches entreprises par les îles Vierges britanniques en vue de la suppression du visa d'entrée sur le Territoire des îles Vierges américaines. On prévoyait néanmoins d'entreprendre de nouvelles démarches auprès du Département d'Etat américain afin d'obtenir une dispense de visa pour l'entrée à Porto Rico. En attendant, le gouvernement continuerait d'insister pour qu'un agent consulaire américain se rende périodiquement sur le Territoire afin de faciliter les choses à ceux qui doivent pour le moment obtenir des visas pour pouvoir aller à St. Thomas et à Porto Rico.

### Santé publique

81. Le Chef des services de santé administre avec un personnel de 66 personnes les services de santé publique, les services médicaux et les services d'hygiène. Le Territoire est desservi par l'hôpital de Peebles, situé à Tortola, qui compte 34 lits, plus un maximum de 4 lits pour les cas nécessitant l'isolement. Il existe des centres de consultations dans les autres îles. Ces centres sont tenus par des infirmiers et des infirmières diplômés, et un médecin s'y rend une fois par mois. A Virgin Gorda, les services d'un médecin sont fournis par une organisation de volontaires, le Medical Committee of Virgin Gorda, le gouvernement fournissant le Centre de consultations, les moyens de transport et des logements pour le personnel.

82. La British Development Division qui examinait un projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôpital de Peebles a soumis ses recommandations au Gouvernement du Royaume-Uni.

83. Au cours de la visite de la Mission en mai 1976, l'architecte du gouvernement a expliqué que les travaux de construction, s'ils étaient approuvés, seraient exécutés en trois temps, afin que le fonctionnement de l'hôpital ne soit pas interrompu. Une fois les travaux achevés, l'établissement pourrait accueillir 50 malades et serait doté de services modernes : le service de consultations externes, y compris le service de consultation dentaire, le service de radiologie et la pharmacie. On construirait une nouvelle salle d'opérations, une cuisine et une buanderie, et les installations destinées à recevoir les personnes âgées et les malades mentaux seraient améliorées.

84. La santé publique continue de faire des progrès, et la campagne pour l'élimination du moustique Aedes Aegypti touche à sa fin. Après huit cycles de traitement l'indice des Aedes était tombé de 47 à 0,6. On espérait que deux cycles de plus suffiraient pour terminer le programme. L'enlèvement des ordures s'est amélioré, et un crédit de 300 000 dollars a été ouvert au budget de 1976 pour la construction d'une nouvelle station de pompage et d'une usine de traitement pour l'évacuation des eaux usées dans la région de East Road Town.

## 5. Situation de l'enseignement

85. Il y a 22 écoles primaires et postprimaires dans le Territoire dont 11 écoles publiques, huit écoles privées et trois écoles recevant une aide du gouvernement. En 1974, il y avait 2 181 élèves inscrits dans les écoles secondaires, le pourcentage enseignants/élèves étant de vingt pour un.

86. L'enseignement secondaire, qui est dispensé par l'école secondaire des îles Vierges britanniques, est calqué sur le modèle de l'école polyvalente. L'école offre des cours dans les matières classiques au niveau du General Certificate of Education (voir l'appendice X au présent rapport) et un enseignement professionnel qui comprend des cours sur le travail des métaux et du bois, la mécanique automobile, l'électronique et l'enseignement ménager ainsi que des cours de secrétariat. L'école délivre un diplôme secondaire aux élèves qui terminent avec succès leurs études. En 1974, les effectifs de l'école étaient de 796 élèves, le pourcentage enseignants/élèves étant de 17 pour un.

87. Des cours pour l'éducation des adultes ont lieu le soir toute l'année à l'école secondaire des îles Vierges britanniques, qui dispense un enseignement général et prépare les élèves à divers examens extérieurs.

88. A la fin de 1974, 46 ressortissants des îles Vierges britanniques faisaient leurs études à l'étranger dans des collèges et des universités : 35 aux Antilles, 5 aux Etats-Unis et aux îles Vierges américaines, 5 au Royaume-Uni et 1 au Canada.

89. L'enseignement relève du Ministre principal, qui est secondé par l'Administrateur principal et deux administrateurs de l'enseignement (chargés de la formation et de l'administration) et qui bénéficie du concours de trois organes consultatifs suivants :

- a) Le Conseil de l'enseignement qui se réunit deux fois par an et qu'il préside.
- b) Le Comité de l'école secondaire des îles Vierges britanniques, qui est présidé par l'Administrateur principal de l'enseignement. On compte parmi les membres de ce Comité, quatre parents d'élèves, venant de différents secteurs du Territoire, qui sont habilités à parler au nom de la communauté et à conseiller le chef de l'établissement sur des questions qui intéressent le travail scolaire et le bien-être de l'école. Les réunions ont lieu trois fois par an.
- c) La Commission des écoles primaires. Celle-ci s'est réunie six fois en 1974 sous la présidence de l'Administrateur principal de l'enseignement. Elle s'occupe de la direction du personnel et des questions disciplinaires pour 14 écoles primaires, dont 11 sont à présent publiques.

90. Le Territoire est membre du Conseil des examens pour les Antilles.

91. Le Gouvernement examine un projet de loi sur l'enseignement visant à assurer l'uniformisation de l'enseignement sous l'autorité d'une commission indépendante qui serait chargée de la nomination de tous les enseignants des écoles primaires et secondaires du Territoire, du contrôle et de la discipline.

92. Le budget renouvelable de 1974, a fait apparaître une augmentation d'environ 20 p. 100 des dépenses d'enseignement, augmentation due en grande partie à une révision des salaires; les dépenses de 1974 se sont élevées à 938 685 dollars des Etats-Unis, soit environ 17 p. 100 du budget du Territoire, contre 777 650 dollars en 1973. En 1974, les dépenses annuelles renouvelables se sont chiffrées à 477 dollars par élève à l'école secondaire des îles Vierges britanniques et à 224 dollars dans les écoles primaires. On a aussi consacré cette année-là à l'enseignement, une somme totale de 31 583 dollars prélevés sur les fonds alloués à l'aide au développement.

## B. DEPLACEMENTS ET PROGRAMME DE LA MISSION

93. Au cours de son séjour dans le Territoire, du 2 au 9 mai, la Mission s'est entretenue avec le Gouverneur et les membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif; en outre, elle a recueilli les vues de la population au cours de réunions publiques organisées dans les îles de Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke.

### 1. Entretien avec le Gouverneur

94. Le Gouverneur a souhaité la bienvenue à la Mission le 3 mai 1976, et le Président de la Mission l'a remercié pour cet accueil. Au cours de l'entretien, le Gouverneur a fait un exposé général de la situation géographique et économique du Territoire, ainsi que de la situation dans la fonction publique.

95. Le Gouverneur a indiqué que les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines coopéraient dans certains domaines et notamment dans la lutte contre les maladies, tant sur le plan médical que vétérinaire. En ce qui concernait l'immigration, la situation paraissait stable. L'effectif total de la main-d'oeuvre se chiffrait à 3 000 personnes, dont 30 p. 100 étaient originaires d'autres îles antillaises, mais venaient travailler aux îles Vierges britanniques en raison des salaires relativement plus élevés qu'ils y percevaient.

L'effort du gouvernement avait porté essentiellement sur le tourisme. Toutefois, les autorités locales estimaient qu'il faudrait contenir le taux d'expansion. Un développement trop rapide du secteur industriel obligerait celui-ci à faire appel à de la main-d'oeuvre étrangère, ce qui à longue échéance ne serait pas dans l'intérêt général du pays. On retrouvait la même attitude en ce qui concernait les autres projets de développement de grande envergure. Le tourisme avait accusé un taux d'expansion de 11 p. 100 en 1975; 60 000 touristes avaient visité le Territoire qui comptait 11 000 habitants. Pour le Territoire, il n'existait pas "de meilleures ressources naturelles que le sable et le soleil".

96. Le débat du Conseil législatif sur de nouveaux progrès constitutionnels s'était clôturé le vendredi de la semaine précédente, et une motion approuvant diverses propositions constitutionnelles avait été adoptée à l'unanimité. Entre autres dispositions, ces propositions visaient d'une part, à transférer les responsabilités financières à un ministre élu et, d'autre part, à porter de 7 à 9 le nombre des membres élus du Conseil législatif, avant les prochaines élections. Le remplacement des fonctionnaires étrangers par des fonctionnaires du Territoire était en cours, mais le manque de diplômés et le faible niveau de l'enseignement dispensé par l'école secondaire locale avaient entraîné une pénurie de candidats.

### 2. Entretiens avec les membres du Conseil exécutif

97. Après avoir souhaité la bienvenue à la Mission, le Ministre principal a déclaré que la situation de la population s'améliorerait progressivement et que le moment viendrait où le Territoire n'aurait plus besoin des subventions du Gouvernement britannique. Il ne savait pas quand le Territoire serait en mesure de franchir une nouvelle étape en matière constitutionnelle.

98. Le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique a dit, que la population savait ce qu'elle voulait et que personne ne pourrait la forcer à faire quoi que ce soit contre sa volonté. La Mission serait en mesure de voir certains aspects caractéristiques du Territoire des îles Vierges britanniques, qui étaient le joyau du monde.

99. Le Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie a indiqué que le développement du Territoire s'effectuait à l'aide des subventions du Royaume-Uni. Le gouvernement ne voulait pas d'un développement trop rapide au détriment de la stabilité. Le Ministre s'est félicité de l'arrivée de la Mission car celle-ci serait ainsi en mesure de discuter avec la population locale des problèmes et de l'évolution du Territoire, ainsi que des espoirs et des plans que l'on avait pour l'avenir.

100. Le Secrétaire aux finances a déclaré que la dévaluation de la livre sterling avait eu pour effet d'éroder la valeur de la subvention accordée au titre de l'aide au développement, qui était versée en livres sterling. Le gouvernement s'efforçait d'élaborer des mesures fiscales rationnelles qui puissent lui assurer des recettes suffisantes pour améliorer la situation.

101. Le Gouverneur a fait observer que le montant de la subvention pour 1975 était inférieur à 10 p. 100 du montant du budget renouvelable, ce qui constituait une grande amélioration par rapport aux exercices précédents.

102. Il a déclaré que le Territoire ne semblait pas avoir bénéficié d'une aide quelconque dans le cadre de projets régionaux.

### 3. Opinions exprimées par les ministres élus

103. Le Ministre principal a dit que ses collègues s'accordaient à penser avec lui que la population était satisfaite de la manière dont s'était déroulé le débat du Conseil législatif sur les amendements constitutionnels proposés. L'objectif était d'accéder à l'autonomie interne la plus large possible; lorsque cet objectif serait atteint, le Territoire pourrait commencer à examiner la question de savoir s'il devrait opter pour l'indépendance ou pour une autre formule, comme par exemple, une union ou une association avec un autre territoire antillais ou avec le Royaume-Uni. Le nouveau statut auquel le Territoire était appelé à accéder vers la fin de l'année resterait certes en-deçà de l'autonomie interne totale, mais il donnerait aux ministres élus le contrôle et la responsabilité d'un domaine plus large des affaires intérieures, dont les finances publiques. En outre, dans l'exercice des pouvoirs réservés qui étaient les siens, le Gouverneur serait désormais tenu de consulter le Ministre principal. Compte tenu également des autres réformes envisagées, la situation sur le plan constitutionnel semblait inspirer une satisfaction générale.

104. Selon le Ministre principal, dans quatre ou cinq ans le Territoire ne devrait plus avoir besoin de subvention; ce moment venu, le Territoire franchirait un nouveau pas dans le domaine constitutionnel, s'il ne l'avait déjà fait, ce qui devrait assurer aux représentants élus des responsabilités plus larges encore.

105. La manière dont les subventions étaient gérées suscitait le mécontentement général. Selon les ministres élus, le problème était que le Gouvernement du Territoire ne pouvait pas prévoir d'excédents budgétaires, soit en utilisant les recettes occasionnelles pour constituer un fond de réserves, soit en recherchant des sources extra-fiscales de recettes comme, par exemple, l'organisation d'une loterie. Ainsi, en 1975, lorsqu'il avait émis des pièces d'or de 100 dollars qui lui avaient permis d'augmenter ses recettes de 450 000 dollars des Etats-Unis (voir par. 63 ci-dessus), la subvention prévue avait été réduite d'une somme équivalente. Une saine gestion financière était donc difficile, et sur le plan psychologique les ministres du Territoire avaient le sentiment de ne pas être complètement maîtres chez eux. Les ministres élus ont donné un autre exemple : le Comité chargé de l'examen des traitements des fonctionnaires devait présenter ses recommandations au début de 1977. Jusque là, le gouvernement ne pouvait rien faire pour faire face aux augmentations que le Comité risquait de recommander; s'il relevait le taux de l'impôt en vue de financer l'augmentation des traitements, l'aide au budget serait réduite en conséquence. Le Gouvernement britannique était en train d'examiner la question des modalités de l'aide au budget.

106. Une aide supplémentaire était nécessaire pour développer l'infrastructure du Territoire (routes, communications, écoles, logements, équipement énergétique et adduction d'eau) en vue d'accélérer son développement économique et social. Le gouvernement encourageait le développement de l'agriculture pour ce qui concernait en particulier la culture des légumes et des arbres fruitiers, ainsi que l'élevage. Les interlocuteurs de la Mission ont souligné le potentiel de développement et d'expansion de l'industrie de la pêche. Des ressources financières et une assistance technique s'imposaient pour moderniser le matériel et les méthodes de pêche et de conservation, ainsi que les industries de commercialisation. Pour tenter de résoudre certains des problèmes qui se posaient notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la commercialisation, le gouvernement avait entrepris de créer une banque de développement et un office de commercialisation.

107. Les relations de bon voisinage seraient maintenues entre les îles Vierges américaines et les îles Vierges britanniques mais rien d'indiquait l'existence d'une volonté politique de forger une union plus étroite. Les îles Vierges britanniques étaient membres de la Banque de développement des Antilles mais elles n'avaient pas adhéré à la Communauté des Antilles (CARICOM). Depuis la dissolution de la Fédération des Indes occidentales en 1962, les îles Vierges britanniques étaient restées à l'écart de toute coopération régionale plus étroite. Elles estimaient que leur avenir était davantage lié à leurs voisins de l'ouest qu'à ceux de l'est.

108. En ce qui concernait l'éducation politique de la population, les ministres élus ont indiqué qu'à leur avis le gouvernement et les dirigeants politiques auraient intérêt à assister à certaines réunions de l'Organisation des Nations Unies au sein de la délégation du Royaume-Uni, et à se rendre dans des territoires ou pays où les conditions géographiques, économiques et sociales étaient analogues à celles des îles Vierges britanniques.

109. Les Ministres élus se sont déclaré fermement résolu à développer la main-d'oeuvre locale en intensifiant la formation afin que du personnel local puisse assurer la relève dans la fonction publique. On se rendait compte que le remplacement des fonctionnaires étrangers par des fonctionnaires locaux ne devrait pas se limiter aux échelons supérieurs de la fonction publique mais devrait s'étendre aussi

aux échelons moyens, et qu'il fallait par conséquent créer les compétences voulues. Ainsi, que' que 50 p. 100 des enseignants de l'école secondaire des îles Vierges britanniques étaient des expatriés, comme l'étaient d'ailleurs de nombreux fonctionnaires des finances, des douanes et des contributions indirectes, des services comptables et de la vérification des comptes, des services statistiques et des travaux publics.

110. Les ministres élus estimaient également que, pour tirer un parti plus grand des investissements étrangers, dans le domaine du tourisme en particulier, il importait d'associer activement la population à l'administration et à la gestion des établissements du secteur privé. Pour pouvoir fournir des candidats suffisamment qualifiés pour recevoir la formation qui leur permettra d'acquérir les compétences voulues pour assurer la gestion du secteur public et du secteur privé du pays, il fallait relever sensiblement le niveau de l'enseignement dispensé par l'école secondaire des îles Vierges britanniques et augmenter le nombre de ses diplômés. On espérait également que la population locale parviendrait à participer plus activement à la vie économique du Territoire non seulement en occupant des emplois mais aussi en accédant à la propriété des moyens de production et de distribution.

111. Quelques sociétés pétrolières avaient manifesté un intérêt pour la prospection au large des côtes. Le gouvernement avait sollicité des conseils juridiques qui doivent l'aider à élaborer la législation nécessaire pour réglementer, guider et orienter la protection et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz au large des côtes.

112. A la fin du séjour de la Mission, le Ministre principal s'est adressé à celle-ci dans les termes suivants :

"Vous avez entendu nos vues et nous avons entendu les vôtres. Je me sens beaucoup plus satisfait qu'il y a une semaine. Nous avons en effet eu la visite d'une Mission de l'ONU qui pourra transmettre à l'Organisation les vues recueillies dans notre île. Nous entendons faire progresser notre petit territoire. Les possibilités de développement sont là. Nous avons de grandes ambitions. Nous voulons arriver à nous passer de la subvention au budget d'ici à cinq ans, et d'ici là nous aurons une constitution qui donnera aux représentants de la population un pouvoir accru dans la gestion des affaires publiques. Nous voulons que les pouvoirs des représentants de la population augmentent et que ceux des représentants de la Couronne diminuent. Nous espérons qu'un grand nombre des responsabilités qui incombent actuellement aux représentants de la Couronne seront transférés aux représentants élus de la population."

#### 4. Entretiens avec des membres du Conseil législatif

113. Le 6 mai 1976, la Mission a eu des entretiens avec M. R.T. O'Neal, M. A. Henley et M. L. Smith, membres du Conseil législatif. Les points suivants se sont dégagés de ces entretiens.

114. Un des membres s'est déclaré déçu que le rapport de la Commission constitutionnelle ne contienne aucune recommandation préconisant la représentation de Virgin Gorda au sein du gouvernement. A son avis, un poste ministériel devrait

revenir à cette île puisqu'en superficie elle était la deuxième du Territoire. Au sujet de la motion portant modification de la constitution des îles Vierges britanniques, il a fait observer qu'elle limitait le droit de vote aux personnes nées dans les îles Vierges britanniques ou à leurs ressortissants, alors que 75 p. 100 des emplois, notamment aux niveaux inférieur et moyen étaient occupés par des expatriés. Il doutait qu'un système gouvernemental calqué sur celui de Westminster puisse fonctionner dans les îles Vierges britanniques et qu'un petit pays ne comptant que 10 000 habitants puisse avoir un système de cabinet et un chef de l'Opposition. Il estimait que les îles Vierges britanniques devraient mettre au point un système qui leur conviendrait mieux et exercer un contrôle plus étroit sur leurs finances publiques au moyen d'un "Exchequer and Audit Act" (Loi sur les finances et la vérification des comptes).

115. Un autre membre a dit que les partis politiques étaient actifs surtout en période d'élection mais qu'ils l'étaient peu le reste du temps.

116. Le troisième membre a déclaré que la population du Territoire ne souhaitait pas encore accéder à l'indépendance et qu'elle n'en avait pas les moyens. Les îles Vierges britanniques n'envisageaient pas de former une association avec les îles Vierges américaines bien qu'une association avec le Royaume-Uni ou le Canada ait été suggérée.

## 5. Réunions publiques

### Anegada

117. La Mission est arrivée sur l'île d'Anegada le 5 mai; elle a visité l'école primaire et participé à une réunion publique qui s'est tenue au centre communautaire.

118. Le Ministre principal a présenté les membres de la Mission de visite à l'assistance. Le Président a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il expliquait l'objectif de la Mission; et a invité les habitants d'Anegada à parler librement et en toute sincérité aux membres de la Mission.

119. Un membre de l'assistance a donné lecture d'une déclaration (voir appendice XII au présent rapport) dans laquelle il était dit que les conditions de vie sur l'île d'Anegada étaient précaires car les habitants étaient tributaires de la pêche; les embarcations étaient insuffisantes et le marché fluctuant. L'émigration avait été telle au cours des dernières années que la population était tombée d'environ 400 à 165 habitants! Toujours selon l'auteur de la déclaration Anegada ne pourrait sortir de cette impasse que grâce à des investissements qui permettent le développement économique et, partant, la création d'emplois dans l'île et d'un marché sur place pour les produits locaux.

### Virgin Gorda

120. Le même jour, une réunion publique a eu lieu sur l'île de Virgin Gorda, à l'hôtel Ocean View. Elle a été présidée par le représentant élu de Virgin Gorda, M. R. O'Neal.

121. Dans son allocution liminaire, M. O'Neal a fait remarquer que les habitants de Virgin Gorda étaient un peuple fier qui avait dû lutter contre la terre et la mer pour assurer son existence. Ils avaient mené à bien de nombreux projets d'auto-assistance, comme la construction d'un dispensaire, d'un centre communautaire et d'une bibliothèque, en réclamant de l'aide uniquement lorsque cela était nécessaire. Ils ne voulaient pas abandonner leur statut colonial pour se voir soumis à une tyrannie. M. O'Neal a fait remarquer que l'hôtel Little Dix était une entreprise extrêmement rémunératrice pour l'île, dans la mesure où il procurait des emplois et autres sources de revenus. Virgin Gorda avait alors surtout besoin de construire une école secondaire et d'améliorer l'état de ses routes. M. O'Neal a émis l'espoir que les habitants seraient toujours plus nombreux à contribuer au développement de leur île. Il existait maintenant deux hôtels appartenant à des insulaires et gérés par eux - l'hôtel Ocean View et l'hôtel Fischers' Cove Beach.

122. En réponse, le Président de la Mission a remercié M. O'Neal du panorama d'ensemble qu'il venait de brosser et a fait des observations sur l'esprit d'initiative personnelle et d'autodétermination qui animait les habitants de Virgin Gorda.

123. Des autochtones ont entre autres, soulevé la question de l'indépendance du Territoire et du développement de Virgin Gorda. L'un de ceux qui ont pris la parole a été d'avis qu'il fallait améliorer le secteur de la pêche.

124. Dans son discours de clôture, le Président a déclaré que l'avenir de Virgin Gorda et de l'ensemble du Territoire, était entre les mains des autochtones et que c'était à eux d'en décider. Il a dit qu'il souhaiterait qu'un représentant des îles Vierges britanniques fasse partie de la délégation du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### Tortola

125. Le même soir, la Mission a tenu une réunion publique à Road Town, la capitale du Territoire. Cette réunion a été présidée par M. H. R. Penn, ancien président du Conseil législatif.

126. Le Président de la Mission de visite a expliqué que l'objectif de la Mission était d'obtenir des renseignements de première main sur le Territoire et de s'assurer des vœux et des aspirations de ses habitants quant à leur droit à l'autonomie et à l'indépendance. Il a ajouté que les membres de la Mission avaient eu des entretiens avec le Gouverneur et les représentants élus, et des conversations officieuses avec de nombreux habitants. Cette réunion était toutefois pour chacun l'occasion d'exprimer son point de vue personnel. Le Président a alors invité les membres de l'assistance à donner librement leur opinion.

127. Une discussion animée s'est ensuivie, à laquelle ont participé divers orateurs. Parmi les questions débattues, on a parlé du futur statut constitutionnel du Territoire; de la subvention; de la formation en vue de réduire le nombre de travailleurs étrangers dans le Territoire et du développement économique en général.

128. En ce qui concerne le statut constitutionnel du Territoire, on a dit que les formes existantes de statut colonial, comme l'association, le statut dans le cadre du Commonwealth et les statuts de Surinam et de la Guadeloupe, sous l'autorité des différentes Puissances administrantes, s'étaient révélées peu satisfaisantes.

129. On a estimé que la voie de l'avenir consistait pour le Territoire à devenir moins tributaire de l'assistance et des techniques étrangères, à augmenter sa capacité de production économique et à chercher à accéder à une plus large mesure d'autonomie et d'indépendance.

130. Un certain nombre de ceux qui ont pris la parole, estimaient que le Territoire ne devait pas s'associer avec ses voisins des Antilles orientales, et qu'il lui fallait nouer des liens très lâches avec les îles Vierges américaines. La présence d'un groupe important d'étrangers préoccupait également certaines personnes, pour lesquelles il était clair qu'il fallait adopter comme politique de former des autochtones en vue de remplacer les étrangers aux postes clés. On a critiqué l'importance des facilités offertes à certains riches investisseurs étrangers, particulièrement sous la forme d'aide à l'hôtellerie et de dégrèvement fiscal.

131. Avant de clôturer la réunion, le Président de la Mission a invité l'Attaché de liaison du Royaume-Uni, M. Richardson, à répondre à quelques-unes des questions soulevées par les membres de l'assistance. M. Richardson a expliqué que, bien qu'il ne s'occupât pas directement de l'administration du Territoire, il était persuadé que le Gouvernement du Royaume-Uni respecterait les vœux et les aspirations des habitants de Tortola s'agissant du progrès constitutionnel. Le Royaume-Uni leur accorderait ce qu'ils désiraient. M. Richardson a mis l'accent sur les problèmes constitutionnels qui se posaient aux 17 petits territoires des Antilles et du Pacifique et sur les différents essais de solution. Il a ajouté que le Gouvernement du Royaume-Uni avait continué à accorder des subventions à ses anciens territoires. Il a également mentionné la situation de la Nouvelle-Zélande et de l'ancien territoire dépendant de ce pays, le Samoa-Occidental. Pour conclure, M. Richardson a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni ne se désintéresserait pas du sort des îles Vierges britanniques.

#### Jost van Dyke

132. Le 7 mai, la Mission a visité l'île de Jost van Dyke et, après avoir fait le tour de l'agglomération, de l'école primaire et du dispensaire, a tenu une réunion publique à l'école.

133. M. Stoutt, représentant élu de Jost Van Dyke et Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, a souhaité la bienvenue à la Mission, au Gouverneur et à d'autres fonctionnaires du gouvernement, et a fait un bref exposé sur les projets d'auto-assistance et autres projets à Jost Van Dyke, notamment un programme de nettoyage des plages pour développer le tourisme, et la construction d'un barrage pour augmenter l'approvisionnement en eau ainsi que l'assistance aux éleveurs de bétail. Le représentant élu a ensuite invité les membres de l'assistance à parler librement à la Mission.

134. Le Président et les membres de la Mission ont expliqué à l'assistance quel était le but de la Mission et ont encouragé les partisans à faire part à la Mission de leurs vœux et de leurs aspirations.

135. Un écolier a demandé à la Mission quelle était sa première impression du Territoire; Des membres de la Mission ont répondu à sa question. Le Directeur de l'école a demandé à la Mission comment le Territoire s'organiserait après son indépendance. Le Président a invité M. Richardson à répondre à cette question.

136. Un jeune homme, qui avait été absent de l'île pendant neuf ans et qui avait servi dans l'armée des Etats-Unis, a demandé si les habitants pourraient élire leur propre Gouverneur et quelles en seraient les conséquences pour le Territoire. Le Gouverneur, qui était présent, a répondu que les autochtones devaient choisir un type de constitution avant d'accéder à l'indépendance. Le représentant élu a expliqué plus en détail les étapes franchies par le Territoire dans le domaine constitutionnel. Il a ensuite souligné le sens civique du jeune homme, qui était en grande partie responsable du programme de nettoyage des plages et d'autres projets d'auto-assistance.

137. Deux agriculteurs de l'île ont exposé les difficultés qu'ils rencontraient pour commercialiser le bétail. M. Stoutt a indiqué que le gouvernement, dans le cadre de sa politique d'élevage, avait acheté 15 têtes de bétail à chaque éleveur de Jost Van Dyke et construisait un abattoir. En outre, comme il a été dit précédemment, on construisait également un barrage pour aider les agriculteurs.

138. La Mission et les personnes qui l'accompagnaient ont pu ensuite voir certaines formes d'artisanat local. Puis la Mission a pris congé des habitants de Jost Van Dyke et est retournée à Road Town, après avoir visité Cane Garden Bay.

#### 6. Réunion au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth à Londres

139. Le 17 mai 1976, M. E. N. Larmour, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a souhaité la bienvenue à la Mission et l'a invitée à faire connaître ses impressions sur sa visite dans les îles Vierges britanniques.

140. Parlant au nom de la Mission, le Président a fait part de l'impression générale que le groupe s'était formé durant son séjour. Il a fait écouter un enregistrement du discours prononcé par le Ministre principal lors de leur dernier entretien (voir par. 112 ci-dessus). Le Président a appelé l'attention sur la partie suivante du discours du Ministre principal :

"... La Mission de l'ONU qui pourra transmettre à l'Organisation les vues recueillies dans notre petite île. Nous entendons faire progresser notre petit territoire. Les possibilités de développement sont là. Nous avons de grandes ambitions ... Nous voulons une constitution qui permette aux représentants du peuple d'exercer une plus grande influence sur la politique du pays. Nous voulons que les pouvoirs des représentants de la population augmentent et que ceux du représentant de la Couronne diminuent. Nous espérons qu'un grand nombre de responsabilités qui incombent actuellement aux représentants de la Couronne seront transférées aux représentants élus de la population."

141. Le Président a également évoqué une question posée par un jeune homme de l'île Jost Van Dyke concernant la date à laquelle les habitants des îles Vierges britanniques éliraient leur propre Gouverneur (voir par. 136 ci-dessus). Il a, en outre, donné lecture d'un éditorial qui avait été publié dans "Island Sud" le 8 mai au sujet de la visite de la Mission (voir l'appendice XII au présent rapport).

142. En résumé, il a fait remarquer que les insulaires s'intéressaient vivement à l'évolution future de leur pays.

143. Le Président a déclaré que la Mission aimerait connaître les projets britanniques concernant l'avenir des îles Vierges britanniques, et aimerait savoir en particulier si la Constitution modifiée qui devait entrer en vigueur plus tard en 1976, serait la dernière avant l'autonomie interne.

144. "M. Larmour a répondu que comme auparavant, la politique du Royaume-Uni était de ne pas s'opposer à l'indépendance d'un quelconque de ses territoires dépendants si tel était le désir de la majorité de la population. De même, le Royaume-Uni respecterait la volonté du peuple d'un territoire dépendant si ce dernier estimait que l'indépendance était inappropriée ou prématurée."

145. M. Larmour a ajouté que la Constitution modifiée avait été adoptée à l'unanimité par les membres du corps législatif local. Aux termes de la Constitution, le Gouverneur doit consulter le Ministre principal au sujet des questions les plus importantes avant de faire usage de ses pouvoirs réservés, conformément à l'article 17 de la Constitution. Aussi longtemps que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth sera responsable de l'administration des territoires dépendant du Royaume-Uni, il devra conserver le pouvoir de nommer le Gouverneur.

146. Au sujet de l'avenir à plus long terme des îles Vierges britanniques, M. Larmour a déclaré qu'en principe il appartenait au gouvernement et au peuple du Territoire d'en décider. Le Royaume-Uni respectait le droit du Territoire à disposer de lui-même. Il s'agissait de savoir quelle serait la forme d'autodétermination la mieux adaptée aux îles Vierges britanniques. Certains Etats des Antilles avaient choisi de devenir des Etats associés au Royaume-Uni. Aux termes de ces arrangements, le Royaume-Uni demeurerait responsable des affaires étrangères et de la défense, mais les Etats associés étaient libres de devenir indépendants, à tout moment, conformément aux dispositions du West Indies Act de 1967. Il était possible également d'intégrer le territoire au Royaume-Uni ou à un pays tiers ou d'établir une relation fondée sur un traité entre deux Etats indépendants - pour laquelle il existe des précédents dans la région du Pacifique - qui permettrait au Royaume-Uni d'administrer certains domaines au nom de l'autre gouvernement. M. Larmour a expliqué à la Mission que le Gouvernement britannique considérait l'autonomie interne comme une étape finale et très brève qui durerait au maximum 18 mois, avant l'accession à l'indépendance complète. Les législateurs des îles Vierges britanniques étaient en droit d'instaurer d'autres changements constitutionnels en temps voulu, mais s'ils envisageaient d'accéder à l'autonomie interne, le Royaume-Uni aimerait être certain que le Territoire souhaite devenir indépendant peu après son passage à l'autonomie interne.

147. Au sujet des questions économiques et sociales, le Président a souligné que le gouvernement du Territoire aimerait connaître les conditions régissant l'octroi de l'aide budgétaire et souhaiterait également obtenir plus d'aide au développement pour l'infrastructure afin de faciliter le développement économique et social du pays et de développer l'industrie de la pêche. Le gouvernement du Territoire a également manifesté sa volonté de remplacer les fonctionnaires étrangers par des fonctionnaires des îles Vierges britanniques en formant ces derniers et en les affectant à des postes plus élevés.

148. Le Président a expliqué que si le Gouvernement des îles Vierges britanniques n'était pas satisfait de la procédure actuelle d'octroi de l'aide budgétaire, c'était essentiellement parce que les recettes effectives étaient supérieures au niveau initialement prévu, le "surplus" retournait au Royaume-Uni car la subvention était réduite d'un montant équivalent. Si le Gouvernement des îles Vierges britanniques s'efforçait d'accroître ses recettes grâce à des moyens autres que l'imposition, la subvention était réduite en conséquence. Le Président a évoqué à ce propos la situation créée par la vente de pièces d'or de 100 dollars (voir par. 63 et 105 ci-dessus). Ces capitaux supplémentaires devaient être versés à un compte de réserve. Le Président a également mentionné les craintes exprimées à la Mission selon lesquelles l'aide budgétaire du Royaume-Uni cesserait si le Territoire devenait indépendant.

149. Les représentants du Royaume-Uni ont ensuite fourni à la Mission une note sur la politique actuelle de la Puissance administrante en matière d'aide budgétaire (voir l'appendice XIII au présent rapport). En bref, on espérait prendre des arrangements par lesquels, si un territoire arrivait à dégager un surplus au cours d'un exercice financier, il serait autorisé à conserver une part de ce surplus pour l'affecter à des dépenses supplémentaires convenues. Cette procédure a été modifiée de manière à pouvoir donner à l'avance aux territoires dépendants des Antilles des chiffres indicatifs de l'aide maximum prévue pour trois ans afin d'aider certains territoires dans leur planification. Quant à l'accroissement du montant de l'aide au développement, il existait une limite au nombre de projets supplémentaires que pouvaient entreprendre beaucoup des territoires. Toutefois, s'il était prouvé qu'une aide à l'équipement plus **importante était nécessaire et que celle-ci pouvait être utilisée efficacement**, on envisagerait la possibilité d'allouer des subventions supplémentaires.

150. Les représentants du Royaume-Uni ont déclaré que le fait qu'un pays recevait une aide budgétaire ne constituait pas en soi un obstacle à l'indépendance. Le Royaume-Uni avait fourni autrefois un appui au budget ordinaire de pays indépendants pendant un certain temps après que ceux-ci avaient accédé à l'indépendance. Etant donné qu'il serait inapproprié qu'un pays indépendant soit tributaire de l'aide budgétaire pendant une trop longue période, des arrangements avaient été conçus par lesquels, pendant l'année précédant l'indépendance, il était procédé en commun à une enquête économique pour évaluer les prévisions de recettes et de dépenses du pays en question pour les 4 ou 5 années suivantes, puis l'on convenait avec ce pays des montants de l'aide budgétaire. Le Malawi et Malte ont été cités comme étant des exemples de pays ayant bénéficié de ce type d'arrangements. Il a également été ajouté que le Gouvernement du Royaume-Uni n'était pas opposé à ce que des territoires dépendants reçoivent une aide bilatérale ou multilatérale d'autres donateurs.

151. En ce qui concernait le remplacement des fonctionnaires étrangers par des fonctionnaires locaux, les représentants du Royaume-Uni ont expliqué que, d'une manière générale, le Royaume-Uni avait pour politique d'affecter, le plus rapidement possible, des autochtones à des postes occupés par des étrangers, sous réserve que le candidat local possède les compétences nécessaires. Toutefois, il y avait des exceptions à cette règle, par exemple pour les postes supérieurs des services financiers des gouvernements bénéficiant d'une aide budgétaire. Dans de nombreux cas, des crédits étaient disponibles pour une formation technique à l'étranger.

7. Réunion avec les responsables du Secrétariat  
au Commonwealth

152. Pendant son séjour à Londres, la Mission a rendu le 17 mai 1976, une visite de courtoisie au Secrétariat au Commonwealth, et elle s'est entretenue avec M. A. Tasker, Sous-Secrétaire général, M. J. Syson, adjoint spécial du Secrétaire général, M. J. Cannel, chef du service administratif, M. J. S. Renwick, sous-directeur (aux affaires internationales) et M. D. Sankey, attaché de recherche.

153. Les entretiens ont porté sur le rôle du Commonwealth dans le processus de décolonisation. Le Président a relevé le fait que les îles Vierges britanniques n'avaient pas bénéficié d'une aide importante du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et il a demandé que soit établi un rapport à ce sujet. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat examinait deux projets : l'un prévoyant la création d'un poste de président du groupe d'experts chargé d'étudier le système d'enseignement secondaire et l'autre prévoyant les services d'un juriste pour élaborer une législation relative à la prospection du pétrole. Il a ajouté qu'une aide supplémentaire serait accordée si celle-ci était demandée officiellement.

## C. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

154. Dans chacune des quatre îles où elle s'est rendue, la Mission a eu l'occasion de s'informer des vues de la population locale aussi bien à des réunions publiques que lors de rencontres non officielles. Des membres du Conseil législatif ou du Conseil exécutif étaient presque toujours présents. La plupart des opinions qui suivent sont reproduites dans d'autres parties du présent rapport.

### 1. Situation politique et constitutionnelle

155. Le 30 juin 1976, deux jours avant l'arrivée de la Mission à Road Town, le Conseil législatif avait adopté à l'unanimité une résolution tendant à modifier la Constitution. Le nouveau statut constitutionnel, auquel le Territoire accédera vers la fin de l'année 1976, n'est pas encore la pleine autonomie interne. Toutefois, en ce qui concerne les affaires intérieures, les responsabilités des ministres élus seront étendues à de nouveaux domaines, notamment les finances publiques; de plus, la pratique actuelle, selon laquelle le Gouverneur consulte le Ministre principal dans l'exercice de ses pouvoirs réservés, sera consacrée dans la Constitution.

156. La Mission a appris que le Gouvernement du Territoire prévoyait que la législature actuelle resterait en place jusqu'à l'expiration de son mandat à moins qu'elle ne soit dissoute auparavant. La composition du Conseil législatif ne sera modifiée que lors des premières élections générales qui suivront l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution.

157. Au cours des consultations qu'elle a eues à Londres avec des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni, la Mission a appris que, politiquement, il n'était pas jugé souhaitable qu'un pays conserve le statut de pleine autonomie interne plus de 18 mois avant d'accéder à l'indépendance complète. C'est pourquoi, un territoire dépendant doit décider presque simultanément d'accéder à la pleine autonomie interne pour accéder ensuite à l'indépendance.

158. La Mission a de nouveau reçu l'assurance qu'en principe le Gouvernement du Royaume-Uni était disposé à accorder l'indépendance aux îles Vierges britanniques à tout moment si la majorité de la population le désirait.

159. Toutefois, la Mission a été informée, par le Gouvernement du Territoire et par d'autres sources, des contraintes financières et économiques qui interdisent aux dirigeants de se sentir entièrement libres dans le domaine politique. Ceux-ci estimaient que le pays devait avant tout pouvoir se passer d'une assistance financière. Le gouvernement espérait pouvoir équilibrer son budget, au moins en ce qui concerne le compte courant, d'ici 1980. On espérait aussi que d'ici là une infrastructure suffisante existerait pour faciliter le développement économique et social du pays. Le gouvernement n'avait encore pris aucune décision quant à l'établissement d'un calendrier pour la réalisation de l'objectif final.

160. La Mission note que la Constitution des îles Vierges britanniques, telle qu'elle a été modifiée, qui entrera en vigueur avant la fin de l'année, prévoit que le Gouverneur est tenu de consulter le Ministre principal dans l'exercice des pouvoirs

réservés dont il dispose encore, notamment les affaires extérieures. La Mission félicite le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouverneur d'avoir déjà pris certaines mesures dans ce sens, notamment en ce qui concerne certaines négociations que le Ministre principal aurait récemment dirigées au nom des îles Vierges britanniques, à Washington et dans divers pays d'Europe.

161. En ce qui concerne l'éducation politique, la Mission prend note de l'opinion exprimée par certains membres du Gouvernement du Territoire, selon laquelle il serait profitable pour les membres du gouvernement et les dirigeants politiques d'accompagner à certaines occasions la délégation du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies et de se rendre dans des territoires et des pays dont les conditions géographiques, économiques et sociales sont similaires. La Mission considère qu'il est très important que le représentant du Territoire participe aux travaux du Comité spécial et de la Quatrième Commission et elle prie instamment la Puissance administrante, en consultation avec le Gouvernement du Territoire, d'encourager et de faciliter cette participation. Elle est également consciente de l'importance des visites envisagées par des dirigeants locaux dans des pays et territoires, afin d'en étudier l'évolution économique et sociale, de faire des comparaisons et de choisir les solutions les mieux applicables aux îles Vierges britanniques. Considérant que de telles visites constituent un aspect positif de l'éducation politique, la Mission recommande que la Puissance administrante ne ménage aucun effort à cet égard.

162. Etant donné la maturité politique et constitutionnelle des îles Vierges britanniques, la Mission recommande que, à titre de première étape, dans le cadre de la stratégie d'ensemble visant à aider, faciliter et accélérer le processus de décolonisation, on aide et encourage le Territoire par tous les moyens de sorte qu'il puisse accéder, en temps opportun, au statut de membre associé de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

## 2. Aide budgétaire

163. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 169 et ailleurs dans le présent rapport, la Mission a trouvé les dirigeants du Territoire vivement préoccupés par la question de l'aide budgétaire. Lors de son séjour à Londres, la Mission a appris que le fait que le budget d'un pays soit subventionné ne devrait pas empêcher celui-ci de devenir indépendant s'il le souhaitait. Dans ce cas, des dispositions pourraient être prises pour qu'une aide continue à être fournie pendant une période d'environ quatre ans et l'on procéderait ensuite à un examen de la situation. Le pays serait également habilité à continuer à recevoir une aide au développement.

164. La Mission recommande que cette assurance qui a été donnée par le Gouvernement du Royaume-Uni soit communiquée **au Gouvernement et au peuple des îles Vierges britanniques.**

### 3. Développement économique et aide au développement

165. Une aide au développement a été fournie sous forme de dons et a été consacrée à la construction de routes, de ports, d'écoles, d'hôpitaux, etc. Une aide supplémentaire est nécessaire pour aider à diversifier l'économie, qui repose essentiellement sur le tourisme. La topographie et les autres caractéristiques physiques du Territoire sont défavorables au développement sur une grande échelle de l'agriculture; il serait toutefois possible d'accroître la production agricole, en particulier en ce qui concerne les fruits et légumes, ainsi que l'élevage. Le gouvernement a encouragé les agriculteurs en mettant à leur disposition des plants, des semences de bonne qualité pour les pâturages et du bétail adapté à la région. La pêche semble avoir des perspectives d'avenir encourageantes mais cette industrie nécessite des investissements considérables et une assistance technique. La production agricole et la pêche trouveraient des débouchés tant sur le plan local qu'à l'exportation, tout en contribuant à réduire la note des importations alimentaires.

166. La Mission recommande vivement que l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies fournissent une assistance plus importante afin de développer et de renforcer l'économie du Territoire.

#### 4. Recrutement local pour la fonction publique et le secteur privé

167. Le Gouvernement du Territoire s'est déclaré fermement résolu à recruter localement les employés de la fonction publique, en particulier aux échelons élevés. Il estimait que si l'on organisait un programme de formation accélérée, les fonctionnaires locaux pourraient être à même de remplacer les fonctionnaires étrangers, selon les besoins e/.

168. Pour retirer un plus grand avantage des investissements étrangers, en particulier dans le domaine du tourisme, les ressortissants du Territoire devraient participer plus activement à l'administration et à la gestion des établissements privés, ce qui exigerait une formation appropriée dans les différents domaines concernés.

169. L'école secondaire des îles Vierges britanniques doit accueillir un nombre bien plus considérable d'élèves et améliorer sensiblement la qualité de l'enseignement dispensé pour fournir des candidats qualifiés en vue de leur formation dans les secteurs privé et public du pays.

170. La Mission recommande que l'on procède à une enquête pour déterminer les besoins en personnel de tous les secteurs de l'économie, enquête qui servirait de base à l'élaboration et à l'exécution d'un plan de mise en valeur des ressources en main-d'oeuvre.

---

e/ En 1974, sur 469 fonctionnaires, 108 (23 p. 100) étaient des étrangers occupant des postes dans les services suivants : gestion financière, douanes et impôt indirect, comptabilité et vérification des comptes, statistiques, travaux publics, cadastre.

## Appendice I

### Itinéraire de la mission de visite des Nations Unies aux îles Vierges britanniques, 1976

1. La mission est arrivée dans le Territoire le 2 mai 1976 et a été accueillie par M. W. W. Wallace, le Gouverneur et par M. Willard Wheatley, le Ministre principal

#### A. Tortola, le 3 mai 1976

2. A 9 heures, la mission s'est entretenue avec le Gouverneur et à 10 heures avec les membres ci-après du Conseil exécutif : M. W. Wheatley, Ministre principal, M. A. U. Anthony, Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie, M. Lavitty Stoutt, Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, Mlle Paula Beaubrun, Attorney general et M. J. Anthony Frost, Secrétaire aux finances.

3. A 11 h 30, la mission a visité l'hôpital de Peebles, où elle s'est entretenue avec le Dr Thomas, Chef des services de santé par intérim, le Dr Tattersal, chirurgien en chef, Mme G. Norman, infirmière en chef et d'autres membres du personnel de l'hôpital. Les plans de rénovation et d'expansion de l'hôpital ont été commentés à son intention par M. Ira Smith, directeur du projet et architecte du gouvernement. M. L. Stoutt était également présent.

4. A 14 h 15, la mission s'est entretenue avec le Ministre principal, le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, et le Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie. M. Q. W. Osborne, membre élu du Conseil législatif, était également présent.

5. A 15 h 30, la mission s'est rendue au Conseil du tourisme et s'est entretenue avec M. Ralph T. O'Neal, Président du Conseil, et Mme Eileene Parsons, Secrétaire exécutif du Conseil.

6. A 18 h 30, la mission a assisté à une réception donnée par le Gouverneur.

#### B. Tortola, le 4 mai 1976

7. A 9 heures, la mission a visité le Centre de l'artisanat, à Road Town, en compagnie du Ministre principal et de M. E. Georges, Secrétaire permanent du Cabinet du Ministre principal. Elle y a vu une exposition de produits de l'artisanat local et a également visité les ateliers.

8. La mission s'est ensuite rendue en voiture à la nouvelle école primaire de Belle Vue et à l'école secondaire des îles Vierges britanniques, accompagnée dans les deux cas par le Ministre principal, qui détient le portefeuille de l'éducation, par son Secrétaire permanent et par Mlle Enid Scatcliffe, Directrice de l'enseignement. La mission a rencontré la Directrice de l'école primaire, le proviseur de l'école secondaire, ainsi que les membres du personnel enseignant et des élèves des deux écoles.

9. A 14 heures, la mission s'est rendue au Centre d'agriculture expérimentale et à la ferme d'Etat pour l'élevage à Paraquita Bay. Elle s'y est entretenue de questions relatives à l'agriculture et à l'élevage avec le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, qui détient aussi le portefeuille de l'agriculture, avec M. Noel Vanterpool, chef des services de l'agriculture, et avec M. D. Smith, conseiller pour les questions relatives à l'élevage (détaché par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de l'assistance technique).

10. La mission a visité le Caribbean Sailing Yacht Marina et a discuté avec le Directeur de questions afférentes à l'affrètement des bateaux. A 15 h 30, la mission a visité le site du projet de développement de Wickhams Cay et s'est entretenue avec M. C. Sears, le Directeur du projet (détaché par le Royaume-Uni au titre de l'assistance technique).

11. A 16 heures, la mission a visité la station de Prospect Reef, qui aura coûté, une fois achevée, la somme de 7 millions de dollars des Etats-Unis.

C. Anegada, le 5 mai 1976

12. A 9 heures, la mission s'est rendue par avion à Anegada, où elle a été accueillie par le capitaine Smith, agent du Gouvernement pour Anegada. Elle a ensuite visité l'école primaire de l'île, puis a participé à une réunion publique organisée au Centre communautaire.

D. Virgin Gorda, le 5 mai 1976

13. La mission est arrivée à Virgin Gorda au cours de la même matinée, et y a été reçue par M. Ralph O'Neal, représentant de Virgin Gorda au Conseil législatif. Après avoir assisté à une réunion publique tenue à l'hôtel Ocean View, la mission a visité l'hôtel Fischer's Cove, l'école primaire de Virgin Gorda et l'hôtel Little Dix. La mission a quitté Virgin Gorda par bateau pour se rendre à Road Town. Le Ministre principal a accompagné la mission tout au long de sa visite à Anegada et à Virgin Gorda.

E. Tortola, le 5 mai 1976

14. Dans la soirée du même jour, la mission a tenu une réunion publique dans le bâtiment de l'église méthodiste, à Road Town (Tortola).

F. Tortola, le 6 mai 1976

15. Dans la matinée, la mission s'est entretenue tour à tour avec le Ministre principal, le Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie et le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique.

16. Dans l'après-midi, elle a discuté de questions économiques et financières avec M. J. A. Frost, Secrétaire aux finances et M. Douglas Wheatley, Secrétaire adjoint aux finances.

17. La mission s'est également entretenue avec les membres ci-après du Conseil législatif : M. R. T. O'Neal (indépendant), M. A. Henley, membre du United Party (UP) et chef de l'Opposition et M. L. Smith, membre désigné du Conseil.

18. A 19 h 45, la mission s'est rendue à la résidence du Gouverneur pour un dîner.

G. Jost van Dyke/Tortola, le 7 mai 1976

19. La mission s'est rendue à l'île de Jost van Dyke à bord d'une vedette de la police, et y est arrivée à 9 heures. Elle était accompagnée du Gouverneur, du Ministre des ressources naturelles et de la santé publique (représentant du Deuxième District, qui englobe Jost van Dyke, au Conseil législatif), de l'Attorney General et du Secrétaire aux finances. La mission a visité le dispensaire et l'école primaire, où elle a tenu une réunion publique.

20. A 12 h 30, de retour de Jost van Dyke, la mission a pris officiellement congé du Gouverneur à Cane Garden Bay. Elle a ensuite visité la région de Cane Garden Bay en compagnie de M. A. Henley, représentant élu du District.

21. Dans l'après-midi, la mission s'est entretenue une dernière fois avec le Ministre principal, ainsi qu'avec le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique et le Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie.

22. La mission a visité un chantier d'auto-construction d'une maison de jeunes.

23. Dans la soirée, la mission a assisté à une pièce intitulée "African Sling Shot", donnée à l'école secondaire des îles Vierges britanniques, et à une réception offerte par l'Association des anciens élèves.

24. La mission est rentrée à New York le 9 mai.

H. Londres, le 17 mai 1976

25. Par la suite, la mission s'est rendue à Londres, où elle s'est entretenue avec les fonctionnaires ci-après du Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth : M. E. N. Larmour, sous-secrétaire adjoint au Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, M. Stickeles, fonctionnaire du Ministère du développement d'outre-mer, M. Wilson, fonctionnaire du Département des Indes occidentales et de l'Atlantique, et M. Bowie, fonctionnaire du Département des Nations Unies.

## Appendice II

### Motion adoptée par le Conseil législatif le 30 avril 1976, tendant à modifier le Virgin Islands (Constitution) Order, tel qu'il a été modifié

"Il est décidé que la présente Chambre approuve les modifications proposées ci-après au Virgin Islands (Constitution) Order de 1967, tel qu'il a été modifié :

- i) Les finances publiques relèvent d'un ministre élu, par suite de quoi le Secrétaire aux finances cesse de faire partie du Conseil exécutif et du Conseil législatif;
- ii) Dans l'exercice des droits réservés qu'il conserve, le Gouverneur doit consulter le Ministre principal;
- iii) Dans l'exercice du droit de grâce et d'autres droits, le Gouverneur doit prendre l'avis d'un Comité consultatif comprenant l'Attorney General, le Chef des services de santé et quatre autres membres que désigne le Gouverneur après avoir consulté le Ministre principal;
- iv) Le Secrétaire principal prend le titre de Gouverneur adjoint;
- v) Le Ministre principal doit être désigné par le Gouverneur sur recommandation des membres élus du parti majoritaire au Conseil législatif. En l'absence de parti majoritaire, le Gouverneur désigne le membre qu'il juge mieux à même de réunir une majorité;
- vi) Des dispositions doivent être prises en vue de la désignation d'un ministre au poste de Ministre principal adjoint et en vue de la désignation d'un Ministre principal par intérim pour les cas où le Ministre principal s'absente des îles Vierges ou s'absente de son poste pour une raison quelconque durant 48 heures ou plus;
- vii) A partir des prochaines élections générales, le nombre des membres élus au Conseil législatif sera porté de 7 à 9 membres, élus à raison d'un par circonscription électorale; en outre, à l'occasion de ces mêmes élections, la disposition en vigueur actuellement et prévoyant la désignation d'un membre nommé sera annulée;
- viii) Ne peuvent être élus au Conseil législatif que les nationaux et ressortissants des îles Vierges britanniques;
- ix) Seuls ont le droit de voter les nationaux et ressortissants des îles Vierges britanniques, étant entendu que tous ceux qui étaient inscrits sur les listes électorales à la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution conserveront le droit de voter;
- x) L'âge minimum requis pour voter est abaissé de 21 à 18 ans;
- xi) Les personnes domiciliées dans les îles Vierges britanniques mais résidant dans les îles Vierges américaines sont habilitées à s'inscrire sur les listes électorales (sous réserve toutefois qu'elles remplissent les autres conditions requises pour voter) quelle qu'ait été la durée de leur séjour dans les îles Vierges américaines;

xii) Le Speaker (Président) et le Deputy Speaker (président adjoint) peuvent être relevés de leurs fonctions à condition qu'un minimum de six membres élus du Conseil législatif votent en faveur d'une résolution présentée à cet effet;

xiii) S'agissant de la nomination des fonctionnaires, Le Ministre principal doit être consulté avant qu'un fonctionnaire ne soit nommé au poste de secrétaire permanent ou de chef de département;

xiv) Des dispositions doivent être prises en vue de la désignation d'un chef de l'Opposition;

et invite officiellement le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni à donner effet à ces modifications dès que possible.

Appendice III

Iles Vierges britanniques : recettes et dépenses publiques, 1900-1974

Année	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
	<u>renouvelables</u>	<u>renouvelables</u>	<u>d'infrastructure</u>
	(En livres sterling)		
1900	2 117	2 197	...
1910	5 566	5 486	...
1920	11 715	9 816	...
1930	5 707	7 027	...
1940	6 516	7 362	...
1950	26 291	54 759	...
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
1960	186	634	237
1961	269	793	171
1962	344	896	237
1963	580	846	177
1964	652	861	284
1965	671	963	1 024
1966	974	1 306	389
1967	1 220	1 418	657
1968	1 357	1 625	1 221
1969	2 189	2 567	1 229
1970	3 141	3 449	3 336
1971	3 047	4 024	2 302
1972	3 576	4 641	1 364
1973	4 605	4 968	1 433
1974	5 017	5 999	768

---

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974, publié par le Ministère des finances du territoire.

Appendice IV

Iles Vierges britanniques : état récapitulatif de l'aide octroyée  
par la Puissance administrante, 1970-1975

(En milliers de livres sterling)

	<u>Aide budgétaire</u>	<u>Aide au titre de projets</u>	<u>Assistance technique</u>	<u>Total</u>
1970	-	569	67	636
1971	208	563	162	933
1972	720	355	80	1 155
1973	394	496	56	946
1974	327	195	181	703
1975	442	532	89	1 063

---

Source : Renseignements communiqués par la Puissance administrante.

Appendice V

Iles Vierges britanniques : composition et valeur des exportations de produits indigènes, 1960-1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Année</u>	<u>Cheptel vif</u>	<u>Noix de coco</u>	<u>Poisson frais</u>	<u>Bananes</u>	<u>Autres fruits frais</u>	<u>Légumes frais</u>	<u>Gravier et sable</u>	<u>Rhum</u>	<u>Charbon de bois</u>	<u>Autres exportations</u>	<u>Total</u>
1960	127,8	2,1	13,4	8,7	3,4	9,2	3,7	6,2	3,0	4,9	182,4
1961	103,6	2,5	13,2	3,1	2,7	4,2	3,5	3,0	4,0	2,8	142,7
1962	91,6	2,7	14,4	2,5	4,5	8,0	1,5	1,6	3,1	5,9	135,7
1963	89,9	3,2	20,1	1,7	3,7	2,7	1,1	0,5	2,5	9,1	134,6
1964	73,9	3,4	11,3	0,3	2,1	1,9	0,3	1,8	2,5	8,6	106,0
1965	69,5	2,6	15,2	1,0	2,5	1,4	0,3	-	2,0	4,4	98,8
1966	18,8	6,9	2,9	1,6	10,4	2,8	-	0,4	0,4	26,2	70,5
1967	29,8	4,5	32,6	2,1	4,8	0,6	0,3	0,3	0,7	11,5	87,8
1968	45,5	3,0	78,0	1,3	3,5	1,2	-	-	0,8	11,6	144,9
1969	7,6	1,7	18,4	1,0	2,7	0,6	-	-	0,2	17,3	49,8
1970	6,1	2,0	21,6	3,4	1,2	1,9	-	-	0,4	6,2	42,6
1971	6,3	3,7	38,5	5,5	3,8	3,5	40,9	-	1,0	0,5	103,8
1972	-	4,3	29,0	6,9	3,0	4,7	22,2	-	1,6	0,1	71,8
1973	-	3,2	39,8	3,8	2,4	1,9	43,5	-	1,9	1,7	98,4
1974	-	2,3	28,5	-	7,6	4,5	4,5	-	2,2	3,3	52,9

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

Appendice VI

Iles Vierges britanniques : importations, par pays d'origine,  
1971-1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Pays d'origine</u>	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974 a/</u>
Etats-Unis d'Amérique	2 163	2 043	2 284	2 984
Porto Rico	1 249	1 222	1 800	2 421
Iles Vierges américaines	850	892	1 416	1 990
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 184	1 707	1 548	1 689
Trinité-et-Tobago	483	494	723	1 300
Pays-Bas	268	225	240	238
Danemark	113	112	163	144
France	113	112	163	107
Norvège	419	64	158	102
Canada	111	107	115	99
Allemagne, République fédérale d'	135	140	170	78
Barbade	37	46	60	70
Venezuela	83	33	1	45
Italie	27	47	93	44
Brésil	-	20	7	34
Nouvelle-Zélande	11	26	20	33
Japon	49	54	63	32
Espagne	4	11	16	19
Belgique	14	6	3	19
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	19	36	26	18
Hong-kong	7	26	9	18
Guyane	19	20	16	16
Suède	31	17	13	14
Australie	34	23	35	10
Jamaïque	65	6	16	8
Mexique	-	4	16	8
Argentine	14	4	2	6
Curacao	7	10	3	2
Honduras	3	58	150	1
Surinam	11	16	17	1
Finlande	31	-	3	1
Suisse	13	4	2	1
Bahamas	9	11	36	-
Colombie	38	44	32	-
Autres pays	54	42	75	54
	<u>8 661</u>	<u>7 652</u>	<u>9 467</u>	<u>11 606</u>

a/ Calculées pour une période de huit mois, en valeur c.a.f.

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

Appendice VII

Iles Vierges britanniques : balance commerciale, 1960-1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Année</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations de produits indigènes</u>	<u>Réexportations</u>	<u>Total des exportations</u>	<u>Déficit de la balance commerciale</u>
1960	856,6	182,4	8,8	191,2	665,4
1961	1 325,1	142,7	11,4	154,0	1 171,1
1962	1 980,8	135,7	15,0	150,7	1 830,1
1963	2 291,3	134,6	21,1	155,7	2 135,6
1964	2 436,1	106,0	5,6	111,6	2 324,6
1965	2 960,8	98,8	3,8	102,6	2 858,2
1966	4 178,3	70,5	86,5	157,0	4 021,3
1967	3 890,0	87,8	12,1	99,9	3 790,1
1968	6 207,4	144,9	8,7	153,6	6 053,8
1969	8 099,2	49,8	12,8	62,5	8 036,7
1970	10 223,6	42,6	22,7	65,3	10 158,2
1971	8 849,6	103,8	266,8	370,5	8 479,0
1972	7 652,1	71,8	97,8	169,6	7 482,5
1973	9 467,4	98,4	343,0	441,4	9 026,0
1974	11 606,1 <u>a/</u>	52,9	371,8	424,6	11 181,5

a/ Calculées sur huit mois, en valeur c.a.f.

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

Appendice VIII

Iles Vierges britanniques : Nombre de salariés, par nationalité et par secteur d'activité, juin 1973 et juin 1974

Secteur d'activités	Juin 1973			Juin 1974			Pourcentage de changement		
	Ressortis- sants des îles Vierges britanniques	Etrangers	Total	Ressortis- sants des îles Vierges britanniques	Etrangers	Total	Ressortis- sants des îles Vierges britanniques	Etrangers	Total
Industries manufacturières	88	62	150	109	73	182	24	18	21
Mécanique	22	20	42	16	34	50	-38	70	19
Construction	256	132	388	321	175	496	25	33	28
Commerce de détail	119	62	181	126	81	207	6	31	14
Banques	64	36	100	87	38	125	36	6	25
Transports	105	99	204	86	96	182	-22	-3	-12
Administration	326	125	451	361	108	469	11	-16	4
Professions libérales	43	48	91	46	44	90	7	-9	-1
Hôtellerie	322	168	490	378	194	572	17	15	17
Divers	19	20	39	26	28	54	37	40	38
<b>Total</b>	<b>1 364</b>	<b>772</b>	<b>2 136</b>	<b>1 556</b>	<b>871</b>	<b>2 427</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>14</b>

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

Appendice IX

Iles Vierges britanniques : revenus moyens estimatifs des salariés, par secteur d'activité, juin 1973 et juin 1974

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Secteur d'activité	Juin 1973		Juin 1974		Pourcentage de changement	
	Nombre de salariés	Revenus moyens annuels	Nombre de salariés	Revenus moyens annuels	Nombre de salariés	Revenus annuels
Industries manufacturières	150	520	182	784	21	51
Mécanique	42	128	50	174	19	36
Construction	388	1 605	496	2 152	28	34
Commerce de détail	181	566	207	731	14	29
Banques	100	569	125	728	25	30
Transports	204	800	182	717	-12	-12
Administration	451	1 714	469	2 047	4	19
Professions libérales	91	431	90	456	-1	6
Hôtellerie	490	1 559	572	1 926	17	24
Divers	39	131	54	173	38	32
Total	2 136	8 023	2 427	9 888	14	23

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

Appendice X

Iles Vierges britanniques : General Certificate of Education (GCE) : résultats des examens  
du niveau "O" (Cambridge), 1965-1974

Année	Nombre de candidats inscrits	Nombre d'épreuves auxquelles les candidats ont été reçus					Plus de 5	Nombre total d'épreuves auxquelles les candidats ont été reçus	Nombre total de lauréats	Nombre moyen d'épreuves réussies par lauréat
		0	1	2	3	4				
1965	37	7	13	11	4	2	-	55	30	1,8
1966	30	7	10	8	3	-	2	47	23	2,0
1967	29	9	8	8	3	-	1	40	20	2,0
1968	29	5	12	6	3	3	-	45	24	1,9
1969	51	23	11	8	6	2	1	58	28	2,1
1970	41	16	14	8	2	1	-	40	25	1,6
1971	42	19	15	3	5	-	-	36	23	1,6
1972	34	5	13	7	4	4	1	60	29	2,1
1973	64	32	16	9	6	-	1	57	32	1,8
1974	47	6	22	12	2	3	2	75	41	1,8

Source : Statistical Abstract of the British Virgin Islands, 1974.

## Appendice XI

### Memorandum présenté à la Mission, par Mme Faulkner, d'Anegada

La situation à Anegada est extrêmement précaire. La population tire ses revenus de la mer, mais tandis que la pêche est fructueuse, les conditions de commercialisation sont incertaines. De même, le marché du bétail est incertain et les petites barques de pêche se prêtent mal au transport. Par suite de l'émigration, notre population est tombée, au cours des dernières années d'environ 400 personnes à 165. Si la situation ne change pas, il n'y aura plus dans dix ans d'école publique, étant donné que le taux de natalité est "nul". Notre problème ne peut être résolu que si des investissements sont effectués dans l'île, et aucun effort ne devrait être ménagé en vue de les encourager, car ils constituent l'unique espoir que nous ayons de donner du travail à la jeune génération, d'assurer un marché aux produits locaux et d'accroître la population.

Editorial paru dans le Island Sun (Iles Vierges britanniques) du 8 mai 1976

TOUT EST CLAIR

La visite que la Mission des Nations Unies effectue dans les Iles Vierges britanniques du 2 au 9 mai devrait permettre de clarifier la situation, tant pour le Territoire que pour le Comité de la décolonisation de l'ONU, que la Mission représente.

Premièrement, la Mission, sous la direction éclairée de Son Excellence M. Edward W. Blyden, Ambassadeur et représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré sans équivoque que le Comité de la décolonisation n'entendait pas imposer l'indépendance à un pays qui ne le souhaitait pas, et que la Mission de visite dans les îles voulait sonder la population quant à son statut présent et futur, en vue de l'aider à atteindre l'objectif souhaitable, celui de l'indépendance. Tout ceci est fort louable en soi et conforme aux nobles idéaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Deuxièmement, il nous semble que la Mission s'est rendu compte de la véritable position des îles Vierges britanniques en la matière - à savoir que la population ne souhaite pas l'indépendance pour le moment et qu'elle désire consacrer tous ses efforts au progrès social et économique du territoire et laisser en suspens les questions politiques, telle celle de l'indépendance.

Nous avons écouté très attentivement l'allocution éloquente que Son Excellence M. Edward W. Blyden a prononcée lors de l'ouverture de la réunion publique qui s'est tenue mercredi passé et dans laquelle il a déclaré notamment que la Mission désirait savoir si la population souhaitait accéder à l'indépendance maintenant ou dans cinq, dix ou vingt ans, ou pas du tout. Il est, à cet égard, une évidence qui s'impose et qui n'a cessé de s'imposer durant toute la réunion : pour le moment, la population ne désire pas accéder à l'indépendance, et quant à l'avenir, même un devin ne saurait le prédire. A notre sens, cependant, il ne faudrait pas pour autant exclure l'avènement de circonstances telles que l'indépendance serait la bienvenue. Mais pour le moment, il ne s'agit là que d'une question d'intérêt académique.

Hommes riches d'expériences et de savoir, les membres de la Mission comprendront pourquoi la population des îles Vierges britanniques n'est pas favorable à l'indépendance pour le moment : le territoire jouit d'un grand degré de liberté, il ne connaît ni oppression ni déni de justice et bien qu'il ait besoin d'aide économique, il ne connaît pas de misère véritable; il convient également de noter que le Gouvernement de ces îles est stable et efficient. On ne peut en dire autant de nombreux autres petits territoires dépendants qui ont réclamé et obtenu l'indépendance, pour s'apercevoir ensuite que bien loin de s'améliorer, leur sort avait empiré. A notre avis, cette situation résulte peut-être du fait que l'ambition politique a été placée au-dessus du bon sens, à un moment où le bon sens aurait dû l'emporter. Il me semble que s'agissant de la question de l'indépendance, c'est le bon sens qui joue dans les îles Vierges britanniques.

Quant à la politique du Gouvernement britannique, nous savons qu'il suffit de demander l'indépendance pour l'obtenir et parce que cette option leur est offerte, les îles Vierges britanniques n'ont nul besoin de l'accepter hâtivement, avant que d'avoir longuement pesé tous les éléments susceptibles d'influer leur avenir. On pourra peut-être dire de nous que nous sommes "malins" en politique - cela vaut bien mieux qu'être "simplets".

La sollicitude et les travaux du Comité de la décolonisation de l'ONU sont dignes de louanges et le Comité a beaucoup fait en aidant les populations à déterminer leur propre destinée; nous sommes convaincus que la visite de la Mission des Nations Unies dans les îles n'aura pas été vaine, bien qu'elle eût été plus opportune si elle avait eu lieu plus tôt. Les îles Vierges britanniques savent néanmoins gré à la Mission d'être venue puisqu'elle a apparemment beaucoup fait pour clarifier la situation.

Note sur l'aide budgétaire, présentée à la Mission par  
la Puissance administrante

1. Le Gouvernement de sa Majesté est prêt à envisager l'octroi d'une aide budgétaire (dénommée parfois "subvention") à l'un de ses territoires dépendants, lorsque le gouvernement dudit territoire, au moment de l'établissement de son budget ordinaire, juge que les dépenses essentielles ne pourrait être entièrement couvertes par les recettes locales et prévoit que le déséquilibre persistera probablement pendant plusieurs années, et qu'il n'existe pas de fonds excédentaires auxquels recourir. Dans ces conditions, il peut être disposé à combler l'écart entre les recettes et les dépenses renouvelables essentielles. Il ne faudrait pas confondre cette aide avec l'aide au titre des dépenses d'équipement (ou l'aide au développement), qui est destinée à financer des projets d'équipement non inscrits au budget ordinaire.

2. Lorsqu'il examine une demande d'aide budgétaire, le Gouvernement de sa Majesté doit prendre connaissance des prévisions relatives aux recettes et aux dépenses renouvelables, pour s'assurer que :

a) Les recettes locales ont été maximisées, par exemple qu'aucune source possible de revenus n'est demeurée inexploitée et que les taux de fiscalité ont été fixés à des niveaux raisonnables;

b) Aucune dépense non essentielle n'est proposée.

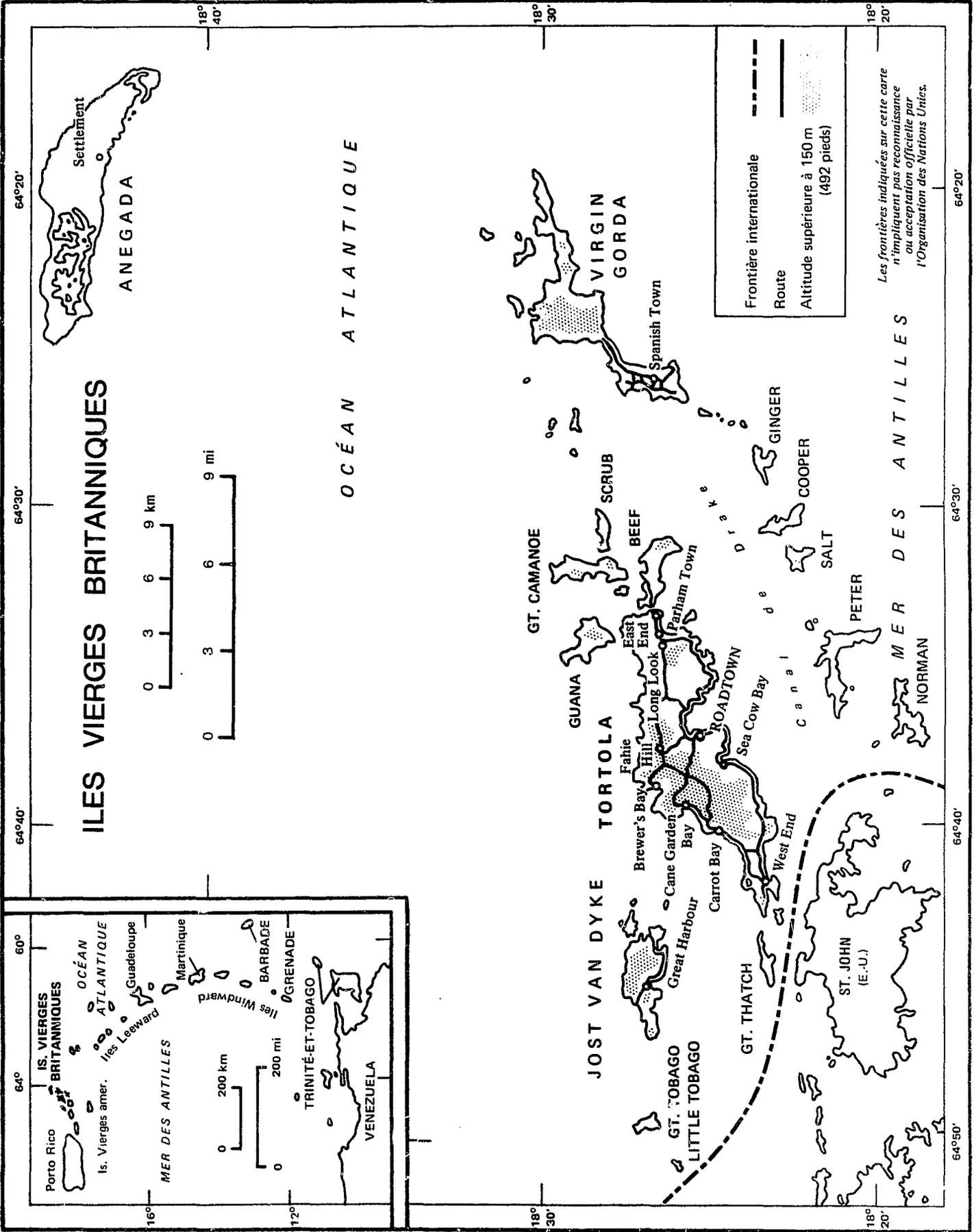
3. Une fois cet examen achevé, il est convenu d'un montant acceptable pour les recettes et les dépenses, le solde négatif représentant un déficit accepté et le montant de l'aide budgétaire. Le pays intéressé doit respecter ces montants, mais au cas où, dans le courant de l'exercice financier, il souhaiterait virer des dépenses d'un poste à l'autre et où il pourrait le faire sans que le plafond des dépenses et celui du déficit convenu ne soient dépassés, le Gouvernement de sa Majesté examinerait sa demande.

4. Selon les procédures qui régissaient l'aide budgétaire jusqu'à cette année, si un pays bénéficiaire d'une aide de ce type parvenait à réaliser un excédent au cours d'un exercice financier - soit en dépensant moins que prévu, soit par un accroissement des recettes - l'excédent en question était défalqué de l'aide budgétaire à venir, celle-ci ayant uniquement pour objet de combler un déficit inévitable après évaluation des recettes maximales et des dépenses essentielles. On envisage actuellement de modifier ces procédures de telle façon qu'un pays qui parviendrait à réaliser un excédent au cours d'un exercice financier, serait autorisé à en conserver une partie pour financer des dépenses supplémentaires convenues d'un commun accord.

5. Selon un autre amendement adopté cette année, les territoires dépendants de la région des Antilles bénéficiaires d'une aide budgétaire, seraient, sur avis donné par la Division du développement à la suite d'entretiens avec les gouvernements, informés du montant indicatif maximum de l'aide budgétaire qui pourrait leur être octroyée pour les trois années suivantes. Cette mesure devrait permettre aux pays d'accroître l'efficacité de leur planification.

6. Certains semblent croire qu'un territoire dépendant bénéficiaire d'une aide budgétaire ne peut accéder à l'indépendance sans perdre droit à cette aide ou, en d'autres termes, que l'aide budgétaire est un obstacle à l'indépendance. Tel n'est pas le cas, comme le montre l'exemple des Seychelles. Par ailleurs, il ne serait pas opportun qu'un pays indépendant responsable de ses propres affaires dépende d'une aide budgétaire trop longtemps. C'est ainsi qu'un système a été mis au point, prévoyant la réalisation, l'année précédant l'indépendance d'un territoire, d'une étude économique commune en vue d'évaluer les perspectives de recettes et de dépenses durant les quelque quatre ou cinq années suivantes. Sur la base de cette étude et compte tenu des autres sources de financement ouvertes à un pays une fois son indépendance acquise, une gamme de chiffres est convenue avec le pays intéressé. Ces chiffres représentent des maxima qui seront progressivement réduits, jusqu'au moment où l'aide budgétaire ne sera plus nécessaire.

Ministry of Overseas Development  
Juillet 1976



MAP NO. 2900(F) UNITED NATIONS  
OCTOBER 1976

CHAPITRES XXIX A XXXI

/A/31/23/Add.9 (Troisième partie)

ILES CAIMANES, MONTSERRAT, ILES TURQUES ET CAIQUES, ILES  
FALKLAND (MALVINAS) ET ILES VIERGES AMERICAINES

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXIX. ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 8	140
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	9	141
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ....		147
XXX. ILES FALKLAND (MALVINAS)		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 7	187
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	8	188
ANNEXES		
I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT .		189
II. LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANI- SATION DES NATIONS UNIES .....		202
III. LETTRE DATEE DU 23 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU SECRETARE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANI- SATION DES NATIONS UNIES .....		206

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IV. LETTRE DATEE DU 3 MARS 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		210
V. LETTRE DATEE DU 6 MAI 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....		213
XXXI. ILES VIERGES AMERICAINES		
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 8	217
B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL .....	9	218
ANNEXE : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ....		221

## CHAPITRE XXIX

### ILES CAÏMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAÏQUES

#### A. EXAMEN PAR LE COMITÉ SPECIAL

1. A sa 1027<sup>ème</sup> séance, le 18 février 1976, le Comité spécial, en approuvant le 78<sup>ème</sup> rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1066), a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1042<sup>ème</sup> et 1043<sup>ème</sup> séances, le 19 et le 20 août.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier : ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 3427 (XXX) du 8 décembre 1975 concernant quatre territoires, dont les îles Caïmanes et les îles Turques et Caïques, au paragraphe 9 de laquelle l'Assemblée priait le Comité "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne ... les îles Caïmanes et les îles Turques et Caïques, y compris l'envoi éventuellement de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante...". En outre, le Comité a tenu compte de la résolution 3425 (XXX) de l'Assemblée générale, de même date, concernant Montserrat, au paragraphe 6 de laquelle l'Assemblée priait le Comité "de continuer à examiner cette question sous tous ses aspects à sa session de 1976 compte tenu des conclusions de la Mission de visite, et notamment d'envisager l'envoi d'une nouvelle mission de visite à Montserrat à un moment approprié, en consultation avec la Puissance administrante...".
4. Au cours de l'examen de la situation dans ces territoires, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans les territoires.
5. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial au cours de l'examen de la question.
6. A la 1042<sup>ème</sup> séance, le 19 août lors d'une intervention faite devant le Comité spécial (A/AC.109/PV.1042 et Corr.), le Rapporteur du Sous-Comité des petits territoires a présenté le rapport de celui-ci (A/AC.109/L.1112), dans lequel on trouve un compte rendu de l'examen de la situation dans les territoires en question.

7. A la 1043<sup>ème</sup> séance, le 20 août, après une déclaration du représentant de la Chine (A/AC.109/PV.1043), le Comité spécial a adopté, sans opposition, le rapport du Sous-Comité des petits territoires et a entériné les conclusions et recommandations qui y figuraient (voir paragraphe 9 ci-après), étant entendu que les réserves faites par un membre seraient consignées dans le compte rendu de la séance.

8. Le 23 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. On trouvera ci-après le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 1043<sup>ème</sup> séance, le 20 août, dont il est fait mention au paragraphe 7 ci dessus :

## Généralités

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable des peuples des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient de la situation particulière de ces territoires, découlant de facteurs tels que la superficie, la situation géographique, la population et le caractère limité des ressources naturelles, le Comité spécial réaffirme que cette situation ne devrait en aucune manière affecter le déroulement rapide du processus d'autodétermination conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV), qui s'applique intégralement aux trois territoires.

3) Le Comité spécial se félicite une fois encore que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord manifeste une volonté de coopération toujours plus grande, que ce soit en participant aux travaux du Comité ou en autorisant des missions de visite à se rendre dans des petits territoires sous son administration. Considérant que le rapport de la Mission de visite des Nations Unies 1/ qui s'est rendue à Montserrat en 1975, témoigne de façon éclatante de la valeur de cette pratique, le Comité spécial espère que la Puissance administrante poursuivra ses consultations avec le Comité en vue de prendre les dispositions nécessaires pour que des missions puissent se rendre dans les territoires en question en temps opportun.

4) Compte tenu du fait que les représentants des trois territoires susmentionnés n'ont pas, jusqu'à présent, participé à ses travaux, le Comité spécial considère que la participation de représentants de ces territoires aux débats qui leur sont consacrés revêt une grande importance, et prie instamment la Puissance administrante de faciliter et d'encourager une telle participation, en agissant en consultation avec les autorités locales. Mais puisque cette participation ne s'est pas concrétisée jusqu'à présent, le Comité spécial estime que le rapport de la Mission de visite a permis de créer entre le Comité et les peuples de ces territoires une liaison utile et qu'il a également contribué, en faisant le point de la situation et en définissant les problèmes propres à chaque territoire, à détruire l'idée stéréotypée que l'on se fait des problèmes des petits territoires des Antilles.

5) Le Comité spécial note avec satisfaction que la déclaration du représentant de la Puissance administrante montre que la politique du Royaume-Uni à l'égard des trois territoires intéressés continue de prévoir que les peuples de ces territoires se verront octroyer l'indépendance s'ils le désirent. A cet égard, le Comité a la

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe.

ferme conviction qu'il incombe à la Puissance administrante de créer des conditions permettant, en toute liberté, de sonder les sentiments de la population des territoires quant au statut futur de ces derniers. Le Comité spécial considère que cet engagement de la Puissance administrante prend un relief particulier lorsqu'on le rapproche des conclusions et des recommandations de la Mission de visite qui s'est rendue à Montserrat en 1975, concernant l'avenir politique de ce territoire. La Mission a conclu que la formule de l'association avec le Royaume-Uni n'était considérée par aucune personnalité du territoire comme étant réaliste ou viable. L'idée d'une association avec des pays voisins recevait un écho favorable mais il restait à démontrer concrètement qu'une telle association servirait les intérêts de la population de Montserrat. L'indépendance constituait, certes, une aspiration naturelle et légitime et l'indépendance politique était réalisable, mais on se rendait compte que la petite île de Montserrat, dont les ressources sont limitées, ne pouvait être totalement indépendante sur le plan économique. Le dilemme auquel devait faire face Montserrat se posait aussi à d'autres petits territoires insulaires non indépendants. Souscrivant à cette analyse, le Comité se range aux conclusions de la Mission selon lesquelles ce problème d'ordre général mérite un examen attentif de la part des organismes des Nations Unies.

6) Le Comité spécial relève que les renseignements qui lui ont été présentés ne font apparaître aucun progrès d'ordre constitutionnel en vue de l'application intégrale des dispositions de la résolution 1514 (XV) aux territoires en question. Le Comité demande à la Puissance administrante de continuer à prendre des mesures pour accélérer le processus de décolonisation dans ces territoires, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et en tenant compte des observations de la Mission de visite qui s'est rendue à Montserrat en 1975 et des vœux exprimés par les populations intéressées.

7) Le Comité spécial exprime une fois de plus l'inquiétude profonde que lui inspirent les très graves difficultés que pose la situation économique de ces territoires, principalement du fait qu'ils sont tous tributaires d'activités économiques aussi instables que le tourisme, la promotion immobilière et les opérations financières internationales. Il invite la Puissance administrante à prendre toutes les mesures possibles pour renforcer l'économie de ces territoires en encourageant la diversification, de manière à la rendre moins tributaire des activités mentionnées ci-dessus, à garantir et à sauvegarder le droit des populations des territoires à posséder leurs ressources naturelles et à en disposer, ainsi qu'à établir et à intensifier leur droit de regard sur leur propre développement économique.

8) Le Comité spécial constate qu'un certain nombre de projets continuent d'être exécutés dans les territoires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il affirme qu'une telle assistance est utile au développement économique et social de ces territoires, et espère qu'elle sera encore accrue. Le Comité espère tout particulièrement que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sera en mesure d'accorder de l'aide et de fournir des moyens d'éducation à tous les peuples et territoires coloniaux.

#### Iles Caïmanes

9) Le Comité spécial note qu'au début de l'année 1974, le Gouverneur des îles Caïmanes a étendu encore les attributions des membres élus du Conseil exécutif,

et il estime que cette mesure représente une étape de plus sur la voie de l'accession du territoire à la pleine autonomie interne.

10) Le Comité spécial relève dans la déclaration du représentant de la Puissance administrante que des élections auront lieu dans les îles Caïmanes à la fin de 1976 et que, bien que l'on parle d'évolution constitutionnelle, les insulaires eux-mêmes n'exercent pas de fortes pressions dans ce sens. Le Comité estime qu'il est urgent que la Puissance administrante prenne des mesures en vue de développer et d'encourager la prise de conscience politique des habitants des îles Caïmanes, de manière à leur permettre d'exercer leurs droits inaliénables conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV).

11) Le Comité spécial se déclare satisfait de la situation économique et sociale qui règne dans les îles Caïmanes. A cet égard, il note qu'entre la fin des années 60 et 1974, le territoire a connu un essor économique imputable essentiellement au tourisme, aux activités de construction et aux opérations financières internationales; et que bien qu'en 1975 l'économie du territoire ait subi le contrecoup de la récession enregistrée ailleurs, les habitants des îles Caïmanes ont souffert moins que d'autres. Etant donné que les activités économiques susmentionnées sont fort sensibles aux fluctuations de la situation économique internationale, le Comité note avec satisfaction que le gouvernement du territoire cherche à diversifier l'économie, en particulier en développant l'agriculture, l'élevage et la pêche.

12) Le Comité spécial note avec intérêt qu'un projet de plan de développement pour la période 1975-1990, qui a été établi par une équipe d'experts (composant des experts de l'ONU), a fait l'objet d'un débat public détaillé et complet et qu'il sera soumis à l'Assemblée législative, qui prendra une décision à son sujet.

13) Le Comité spécial note qu'en raison des progrès de son économie, le territoire n'a plus droit aux subventions du Royaume-Uni et que ce dernier a octroyé aux îles Caïmanes, pour la période 1976-1978, un prêt de développement à des conditions de faveur d'un montant de 600 000 livres sterling. Il estime que la Puissance administrante devrait continuer à accorder une assistance financière au territoire, et lui permettra ainsi d'accélérer le rythme de son développement économique et social.

#### Montserrat

14) Le Comité spécial prie aussi instamment la Puissance administrante de prendre des mesures concrètes en vue d'offrir à la population du territoire la possibilité d'examiner librement toutes les options qui lui sont ouvertes pour réaliser ses aspirations quant à l'avenir politique du territoire en vue d'assurer rapidement l'application intégrale et effective des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

15) Le Comité spécial rappelle que la Mission de visite qui s'est rendue à Montserrat en 1975 a formulé, à propos de l'évolution constitutionnelle, les deux suggestions suivantes : a) que soit octroyée au territoire la pleine autonomie interne, ce qui consacrerait ainsi en droit la situation de fait; et b) que l'Attorney General et le Secrétaire aux finances assistent aux réunions du Conseil exécutif à titre consultatif seulement et non pas en qualité de membres à part entière. S'agissant de la suggestion a), le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante de prendre des mesures concrètes pour permettre au territoire d'accéder à un statut juridique consacrant sa pleine autonomie interne. Le Comité pense que la suggestion b) pourrait être mise en pratique si elle est conforme aux vœux du Gouvernement de Montserrat.

16) Le Comité spécial constate que le territoire se heurte à plusieurs problèmes économiques urgents, notamment une pénurie de ressources naturelles, des termes de l'échange défavorables, un fort taux de chômage, le sous-développement de son infrastructure, l'insuffisance de ses ressources en main-d'oeuvre et l'insuffisance du financement du développement. Les mesures prises par le gouvernement du territoire pour résoudre ces problèmes sont les suivantes : a) la mise en oeuvre d'un programme de réforme agraire afin d'encourager une participation accrue de la population locale aux travaux agricoles; b) le développement d'un tourisme et d'un artisanat viables ainsi que la mise en place d'un secteur manufacturier restreint; et c) des projets visant à améliorer l'infrastructure des communications. Ces mesures prouvent que le Gouvernement et la population de Montserrat envisagent la question du développement du territoire avec sérieux; en conséquence, le Comité prie instamment la Puissance administrante de continuer à fournir une assistance au territoire pour l'aider à résoudre ses problèmes économiques aussi complètement et rapidement que possible.

17) Le Comité spécial prend note de ce que l'aide budgétaire et l'aide au développement fournies par le Royaume-Uni à Montserrat se sont considérablement accrues entre 1967 et 1975 (passant de 1,4 million de dollars des Antilles orientales <sup>2/</sup> à 5,5 millions de dollars des Antilles orientales), et il suggère à la Puissance administrante de continuer d'accorder au territoire une aide au développement afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs de développement. Cependant, en dépit de cet accroissement de l'aide au développement et des efforts déployés par le gouvernement du territoire, certains des obstacles au développement économique du territoire mentionnés plus haut au paragraphe 16) n'ont pas encore été surmontés. Le Comité spécial invite donc la Puissance administrante à accroître encore l'aide au développement qu'elle consent au territoire en vue d'éliminer ces obstacles et d'améliorer la situation économique de Montserrat. Le Comité souligne également que l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient continuer de fournir à Montserrat une aide au développement accrue, conformément aux recommandations figurant au paragraphe 122 du rapport de la Mission de visite de 1975.

#### Iles Turques et Caïques

18) Le Comité spécial, se fondant sur la déclaration du représentant de la Puissance administrante, constate qu'après de longues discussions et une préparation minutieuse, les instruments constitutionnels nécessaires pour permettre aux insulaires de participer plus largement aux travaux des organes centraux du gouvernement sont en cours d'élaboration, mais que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle constitution n'a pas encore été fixée. Le Comité espère que la Puissance administrante le tiendra régulièrement au courant des progrès réalisés dans ce domaine et que l'expérience acquise au cours de la prochaine étape constitutionnelle ouvrira la voie à une participation accrue des insulaires au sein des organes centraux du gouvernement et permettra d'atteindre rapidement les objectifs énoncés dans la résolution 1514 (XV).

---

<sup>2/</sup> En 1975, une livre sterling valait 4,80 dollars des Antilles orientales.

19) Le Comité spécial prend note du fait qu'en raison de ses ressources économiques réduites et du faible volume des investissements privés, le territoire reste lourdement tributaire de l'aide budgétaire et de l'aide au développement fournies par le Royaume-Uni. Le Comité spécial se félicite de l'assistance déjà fournie par la Puissance administrante et espère que cette dernière continuera de fournir au territoire, en quantité croissante, une aide au développement judicieuse et substantielle, afin qu'il puisse mettre en application dès que possible les programmes d'amélioration des communications, des services sociaux, de l'enseignement et de la formation figurant dans le plan-cadre de développement approuvé en 1971 par le Conseil d'Etat.

20) Le Comité spécial espère que la présence de bases militaires étrangères dans les îles Turques et Caïques n'empêchera pas la population du territoire d'exercer son droit à l'autodétermination.

21) Le Comité spécial constate avec approbation que pour améliorer la situation économique et sociale du territoire, le gouvernement du territoire a pris plusieurs mesures importantes, telles que la création du Conseil du développement, et envisage également de développer le tourisme et certains autres secteurs d'activité économique, notamment l'agriculture, la pêche et l'artisanat, pour en faire des secteurs viables de l'économie. Le Comité constate également qu'on accorde une attention croissante au développement de l'industrie de la pêche. Il estime que le territoire pourrait utiliser plus efficacement et plus complètement les ressources halieutiques, étant donné que la proximité de marchés d'exportation et l'existence d'une main-d'oeuvre locale expérimentée constituent des conditions propices au développement de la pêche.

22) Le Comité spécial estime qu'il demeure urgent que la Puissance administrante aide le gouvernement du territoire à prendre des mesures efficaces dans les domaines du développement économique et de l'emploi. Ces mesures doivent viser principalement à offrir à la main-d'oeuvre locale de meilleures chances d'accès à des emplois à plein temps, rémunérateurs et productifs, afin d'assurer leur promotion économique et sociale et de les dissuader de partir les uns après les autres pour travailler à l'étranger.

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. Iles Caïmanes .....	148
B. Montserrat .....	163
C. Iles Turques et Caïques .....	174

A. ILES CAIMANES\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES .....	1 - 2
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE .....	3 - 6
3. SITUATION ECONOMIQUE .....	7 - 41
4. SITUATION SOCIALE .....	42 - 47
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT .....	48 - 52

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1076.

## ILES CAÏMANES a/

### 1. GENERALITES

1. Le territoire des îles Caïmanes comprend la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane. Ces deux dernières sont également connues sous le nom de Petites Caïmanes. La superficie totale du territoire est d'environ 260 km<sup>2</sup>. La Grande Caïmane, qui est l'île principale, est située à 290 kilomètres environ à l'ouest nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 240 kilomètres au sud de Cuba. Cayman Brac se trouve à 143 kilomètres à l'est-nord-est de la Grande-Caïmane et la Petite Caïmane à environ 8 kilomètres à l'ouest de Cayman Brac. C'est sur la Grande Caïmane que se trouve Georgetown, la capitale du territoire.

2. Lors du dernier recensement, organisé en 1970, la population du territoire s'élevait à 10 460 habitants, se répartissant comme suit : Grande Caïmane, 9 151; Cayman Brac, 1 289; et la Petite Caïmane, 20. La population comprenait 60 p. 100 de Métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. En 1974, la population était officiellement estimée à 11 363 habitants.

### 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

#### A. Constitution

3. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Cayman Islands (Constitution) Order, 1972 figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. En bref, le gouvernement se compose d'un Gouverneur nommé par la Reine, d'un Conseil exécutif et d'une Assemblée législative. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police et de la fonction publique et dispose des pouvoirs législatifs propres nécessaires à l'exercice de ses responsabilités particulières. Dans les autres domaines, il est toutefois tenu de consulter le Conseil exécutif lorsqu'il définit la politique du gouvernement et qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de trois membres de droit nommés par lui (le Secrétaire principal et Chef de l'administration, l'Attorney General et le Secrétaire aux finances) et de quatre autres membres choisis en leur sein par les membres

---

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1974.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément Nc 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. B, par. 6 à 13.

élus de l'Assemblée législative. Le Gouverneur a le pouvoir de confier à tout membre du Conseil l'exécution de toute tâche (autres que celles qui lui sont exclusivement réservées) ou la direction de tout service de l'administration.

4. L'Assemblée législative se compose : a) du Gouverneur, ou du Speaker, lorsqu'une personne occupe cette charge; b) de trois membres de droit nommés par le Gouverneur (le Secrétaire principal et Chef de l'Administration, l'Attorney General et le Secrétaire aux finances); et c) de 12 membres directement élus. Les premières élections générales prévues par la Constitution en vigueur ont eu lieu le 22 novembre 1972 et les candidats ne se sont réclamés d'aucun parti politique particulier. Un des grands thèmes de ces élections a été la question de l'autonomie interne. En conséquence, M. Kenneth R. Crook, alors gouverneur du territoire, a annoncé en février 1974 qu'il avait étendu les attributions des membres élus du Conseil exécutif, lesquels, depuis cette date, sont responsables de l'administration des départements suivants : communications, travaux et transports publics; tourisme, terres, ressources naturelles, recherches sur les moustiques et lutte contre ces derniers; enseignement, services médicaux, services sociaux et main-d'oeuvre, coordination interinsulaire et information.

### B. Fonction publique

5. En raison de l'augmentation du coût de la vie et de la demande de main-d'oeuvre dans le secteur privé, le gouvernement a relevé les traitements de ses fonctionnaires à trois reprises entre août 1972 et janvier 1975.

6. Le 17 novembre 1975, lorsqu'il a présenté le budget devant l'Assemblée législative, le Secrétaire aux finances a déclaré que l'indice du coût de la vie publié par le gouvernement indiquait une tendance à la baisse au cours du premier semestre de 1975, tendance qui se maintiendrait probablement au cours du deuxième semestre. Il a donc recommandé que les traitements ne soient pas réajustés en 1976. Il a également dit que les traitements nets des pensions et des indemnités représentaient actuellement 51 p. 100 en moyenne du total des dépenses ordinaires. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement britannique avait été prié d'aider le territoire à effectuer, si possible au début de 1976, une étude en vue de déterminer le niveau optimum des effectifs de la fonction publique.

## 3. SITUATION ECONOMIQUE

### A. Généralités

7. Jusqu'à une date récente, les envois de fonds effectués par les marins originaires des îles employés sur des navires étrangers ont largement contribué à soutenir l'économie. Vers la fin des années 60, le territoire a commencé à connaître un essor économique imputable essentiellement au tourisme, aux activités de construction et aux opérations financières internationales. Il en est résulté une élévation sensible du revenu et du niveau de vie des habitants. D'après les estimations officielles, le produit intérieur brut du territoire est passé

de 10,3 millions de dollars des îles Caïmanes en 1970 à 28 millions de dollars des îles Caïmanes en 1974 c/. Ces chiffres montrent que le territoire est devenu un des pays les plus riches des Antilles. Toutefois, sous l'effet de la récession des grands pays industriels, un repli économique a fait suite en 1975 à l'essor enregistré les années précédentes.

8. L'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'industrie manufacturière jouent un rôle mineur dans la vie économique du territoire. Il n'existe aucun gisement de minéraux qui puisse être exploité sur le plan commercial. Bien qu'il exporte les produits dérivés de la tortue, le territoire est fortement tributaire des importations de denrées alimentaires et d'autres articles. La valeur des importations est passée de 15,5 millions de dollars des îles Caïmanes en 1973 à 22 millions de dollars en 1974, alors que celle des exportations est tombée de 650 000 dollars à 286 699 dollars au cours de la même période. Pour la plus grande partie, les échanges se sont faits avec les Etats-Unis d'Amérique. Les principaux problèmes économiques que connaissent les îles Caïmanes sont la persistance de l'inflation, la chronicité du déficit commercial, le manque de ressources productives, la pénurie de capitaux autochtones et l'insuffisance de certains équipements de base.

9. Lorsqu'il a présenté le budget (voir par. 6 ci-dessus), M. Johnson a dressé un tableau d'ensemble de la situation économique. Depuis janvier 1975, le territoire avait vu son économie souffrir de la récession des grands pays industriels, en particulier des pays d'Amérique du Nord, non seulement parce que ces derniers étaient ses principaux partenaires commerciaux, mais aussi parce que le tourisme et les opérations financières internationales, qui constituaient ses deux activités les plus importantes mais aussi les plus instables, n'avaient pu échapper aux effets de cette récession. Néanmoins, le secteur des opérations financières internationales continuait d'enregistrer de bons résultats. On s'attendait à ce que la situation sur le plan du tourisme s'améliore quelque peu avant la fin de l'année. Le gouvernement avait continué d'encourager la diversification de l'économie, notamment par l'expansion de la production agricole. Eu égard au fléchissement de l'activité économique dans le secteur privé, il menait également une politique budgétaire visant à offrir des possibilités d'emploi raisonnables aux insulaires. Dans le courant de l'année, la hausse des prix dans les îles Caïmanes s'était considérablement ralentie, tendance qui devrait normalement se maintenir. Le taux d'inflation intérieure était légèrement supérieur à celui de l'inflation importée, alors estimée à 5 p. 100. Le gouvernement estimait que pour lutter contre l'inflation, il fallait non pas imposer un contrôle des prix mais instaurer une coopération entre les consommateurs et les négociants. Malgré la récession, le territoire avait moins souffert qu'on avait pu le craindre. Son avenir économique immédiat était encore incertain, mais il y avait lieu d'être optimiste.

---

c/ La monnaie du territoire est le dollar des îles Caïmanes. Au début de 1974, il a été rattaché au dollar des Etats-Unis et réévalué. Son taux de change actuel est de un dollar des îles Caïmanes pour 1,20 dollar des Etats-Unis.

## B. Projet de plan de développement

10. Dans le discours qu'il a prononcé le 18 mars 1975 à la séance d'ouverture de l'Assemblée législative, M. Thomas Russel, gouverneur du territoire, a dit que l'événement le plus important de l'année était l'élaboration du projet de plan de développement pour la période 1975-1990. Il a indiqué que le projet de plan serait publié au début d'avril, et le public aurait alors la possibilité de formuler devant un tribunal indépendant toutes critiques à l'égard du plan, conformément à la Development and Planning Law, 1971. Il espérait que les conclusions du tribunal permettraient à l'Assemblée d'examiner le projet de plan en ayant une idée précise de l'opinion du public quant à la question de savoir si ledit projet était adapté aux besoins du territoire.

11. Le projet a été établi par une équipe d'experts (comprenant aussi les experts locaux) sous les auspices de la Central Planning Authority (CPA), organisme officiel créé par la loi de 1971 (voir également par. 28 ci-après). L'équipe a décidé de fixer comme objectif un taux de croissance modéré, considérant qu'un taux de croissance trop rapide ne présenterait que des avantages à court terme et risquerait de compromettre l'harmonie raciale, de relancer l'inflation, de gaspiller les ressources naturelles du territoire et le mettre dans l'impossibilité de fournir les services essentiels.

12. D'après les experts, l'objectif principal du projet était de poser les principes devant régir l'utilisation du sol, en fonction des conditions physiques et économiques actuelles. A cette fin, ils ont déterminé l'emplacement des routes, des bâtiments, des travaux publics, des aéroports, des parcs, des terrains de jeux, des réserves naturelles et autres espaces libres. Ils ont également proposé de destiner certaines zones, entre autres, à l'agriculture, à l'industrie et à la construction d'habitations.

13. L'équipe d'experts a proposé en outre qu'on s'efforce notamment de :

- a) préserver la stabilité politique en évitant qu'il y ait sur le territoire moins de trois autochtones pour deux étrangers; b) contrôler l'expansion future du tourisme pour assurer dans ce domaine une croissance régulière et la fourniture de prestations de haute qualité; c) maintenir des normes élevées pour les opérations internationales; d) protéger les acquéreurs de terrains contre les conséquences d'une mise en valeur peu satisfaisante des immeubles résidentiels; e) encourager le développement de l'agriculture afin de diversifier l'économie et réduire les importations; f) encourager ceux qui désirent investir dans les secteurs qui peuvent le plus contribuer à la diversification de l'économie; g) élaborer un plan en vue de la construction d'un réseau complet pour l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées; et h) fournir des logements aux habitants disposant de revenus peu élevés ainsi que des services médicaux et scolaires à l'ensemble de la population.

14. En ce qui concerne les Petites Caïmanes, l'équipe d'experts a déclaré que le gouvernement devrait essayer d'encourager le développement économique des deux îles, mais que la croissance de Cayman Brac continuerait d'être plus lente que celle de la Grande Caïmane, en raison des dimensions, de l'échelle et de la base économique moins importantes qui caractérisent cette première. Les experts ont principalement recommandé d'encourager le tourisme et la construction d'habitations, de développer les activités commerciales et industrielles et de réserver

certaines zones à l'agriculture et la sylviculture. Deux plans de développement ont été établis par les Petites Caïmanes; le choix entre les deux dépendra de la réalisation ou de la non-réalisation du projet de construction d'un terminal pétrolier proposée par des investisseurs américains. Dans les deux plans, il a été recommandé de contrôler le développement du tourisme et de prendre de nombreuses mesures en matière de conservation des ressources naturelles.

15. Peu après la publication du projet de plan de développement (voir les paragraphes 10 à 14 ci-dessus), certains groupes d'habitants, notamment à Cayman Brac, se sont déclarés fermement opposés à son application. Ils craignaient pour la plupart que le plan retarde la croissance économique, compromette la liberté individuelle, fasse baisser la valeur des terres et amène encore davantage d'habitants à quitter les Petites Caïmanes. Ils ont notamment critiqué les propositions en matière de zonage qui prévoyaient que trois quarts au moins de la superficie de l'île seraient réservés à l'agriculture et à la sylviculture. Le 24 avril 1975, on apprenait qu'à l'issue des conversations qu'ils avaient eues, les représentants de l'équipe d'experts et ceux de la population de Cayman Brac avaient arrêté les nouveaux principes directeurs qui devraient régir le développement de l'île. A sa première session d'urgence, qui s'est tenue le 1er mai, l'Assemblée législative a approuvé la proposition de M. Johnson tendant à ce que la date limite jusqu'à laquelle le public pourrait présenter des objections au projet de plan soit repoussée à la fin du mois. M. Johnson a donné l'assurance que le plan ne priverait pas les habitants de leurs droits et qu'il ne serait pas imposé sans que la population soit dûment consultée.

16. Ce même 1er mai, on apprenait que la Chambre de commerce du territoire avait demandé que de nouvelles propositions soient formulées en vue du développement de Cayman Brac. Cet organisme a estimé que "le découpage de l'ensemble des îles à des fins déterminées était inopportun", et que si le développement de l'agriculture était souhaitable, les propositions y relatives étaient "impossibles à appliquer en raison de la mauvaise qualité et de la faible étendue des terres pouvant se prêter à une agriculture commerciale". Elle a exprimé l'espoir que la population augmenterait et que le taux de croissance de l'économie serait supérieur à celui qui était envisagé dans le projet de plan. Elle a reproché à l'équipe d'experts de prévoir le rapport qu'il devrait y avoir entre le nombre de touristes et le nombre de résidents alors que l'industrie touristique n'avait pas encore atteint son développement optimum. Enfin, elle a demandé instamment à la CPA "d'élaborer un autre plan en vue du développement accéléré de la Petite Caïmane et des secteurs centraux et orientaux de la Grande Caïmane".

17. Le 17 novembre, lorsqu'il a présenté le budget devant l'Assemblée législative, M. Johnson a indiqué que le gouvernement n'avait pu présenter le projet de plan au début de l'année 1975, en raison notamment des difficultés rencontrées pour pourvoir le poste de Président du tribunal qui devait examiner les critiques adressées par le public à l'égard du plan (voir par. 10 ci-dessus), mais que le plan pourrait être présenté au début de 1976. Il a poursuivi en disant qu'aucun membre de son gouvernement n'avait l'intention d'arrêter la croissance économique du territoire, mais que, selon lui, aucun investissement étranger ni aucune activité de développement importants ne pourra avoir lieu dans le territoire, tant qu'un plan de développement raisonnable et acceptable n'aurait pas été élaboré. Le 22 novembre, M. Kenneth Wright, conseiller du Gouverneur pour les questions de développement, s'est entretenu avec les habitants de Cayman Brac

au sujet d'un rapport contenant les propositions dont il a été question au paragraphe 16 ci-dessus, propositions sur lesquelles les habitants devaient être consultés de nouveau avant la publication dudit rapport.

### C. Secteur financier

18. Le territoire est devenu, grâce à sa réputation de paradis fiscal, à ses facilités d'accès et à sa stabilité, un centre financier international avec des banques commerciales et d'autres institutions financières qui fournissent à une clientèle internationale toute une gamme de services. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, ce secteur est devenu l'un des plus importants de l'économie.

19. On se rappellera d/ que l'industrie a subi son premier échec sérieux à la fin de 1974 avec la déconfiture de deux banques de l'Interbank House Group (la Sterling Bank and Trust Company, Ltd., et l'International Bank) qui n'arrivaient pas à faire face aux retraits de fonds. Leurs licences, ainsi que celle d'une troisième banque du groupe, la Cayman Mortgage Bank, Ltd, ont par la suite été suspendues par le Gouverneur agissant sur l'avis du Conseil. L'effondrement du groupe, qui avait été formé par M. Jean Yves Doucet en 1968, s'est traduit par la perte d'une source importante d'emplois et par le fait qu'un certain nombre de sociétés locales se sont trouvées privées, temporairement, de soutien économique. Toutefois, les craintes selon lesquelles l'incident aurait des répercussions défavorables sur la réputation à l'étranger du territoire comme paradis fiscal se sont révélées être sans fondement (voir ci-dessous).

20. En mai 1975, M. Doucet, qui avait quitté les îles Caïmanes après l'effondrement du groupe, a été arrêté à Monaco et extradé vers le territoire en août pour être jugé sur des accusations liées à la liquidation des deux banques. Le procès a eu lieu en décembre et M. Doucet a été condamné à neuf mois de prison. Il a protesté de son innocence sur tous les chefs d'accusation et a fait appel.

21. Dans sa présentation du budget, M. Johnson, parlant de la communauté financière internationale, a donné les informations ci-après (voir également par. 9 ci-dessus). En dépit de quelques échecs enregistrés à la fin de 1974, la confiance dans les îles Caïmanes reste solidement affirmée. Le service gouvernemental d'inspection des banques a été renforcé vers la mi-1975 par la nomination d'un inspecteur des banques. A la fin du mois de septembre, on comptait 6 516 sociétés internationales (6 087 à la fin de 1974) et 200 banques et trust companies (188 à la fin de 1974). Aux termes d'un accord conclu récemment entre les banques, le marché financier local interbanques devrait se développer.

---

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. B, par. 14 à 16.

## D. Tourisme

22. Selon la Puissance administrante, le tourisme s'est beaucoup développé à la suite de la création d'un office du tourisme sous la présidence de M. Eric J. Bergstrom en 1966. Nommé Directeur du tourisme à la fin de 1973, M. Bergstrom a été mis à la tête du Département du tourisme au début de 1974. Ce département a pour politique d'assurer une croissance contrôlée axée sur la qualité plutôt que sur la quantité et destinée à répondre aux besoins du territoire sans faire peser pour autant un fardeau insupportable à l'infrastructure et à la main-d'oeuvre et sans nuire à l'environnement. Il a été voté une loi qui prévoit qu'un pourcentage élevé du personnel local participera au développement du tourisme.

23. De 1966 à 1973, le tourisme a été l'un des deux piliers de l'économie et s'est développé à un taux annuel moyen de plus de 56 p. 100. Cette croissance s'est traduite par l'accroissement du nombre des visiteurs qui est passé de 8 244 à 45 751 pendant cette période. En 1974, 53 104 visiteurs se sont rendus dans le territoire, soit une augmentation de 16 p. 100 par rapport à l'année précédente. Toutefois, les dépenses des touristes (environ 12 millions de dollars des Etats-Unis) n'ont pratiquement pas augmenté par rapport à 1973 en raison de la récession économique de l'Amérique du Nord, continent d'origine de la majorité des touristes.

24. La Puissance administrante indique que les installations touristiques ont été encore accrues, 67 nouveaux appartements ayant été construits en 1974. On comptait 16 hôtels (le plus important étant le Grand Caymanian Holiday Inn avec 183 chambres) et un certain nombre de villas et appartements à louer. Il y avait environ 1 690 lits disponibles.

25. Comme l'a déclaré M. Johnson dans sa présentation du budget, le nombre des touristes enregistré pour les sept premiers mois de l'année 1975 avait diminué de 4,3 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1974. Toutefois, c'est au cours des quatre premiers mois de 1975 que cette diminution a été la plus marquée. Par la suite, la situation est redevenue normale, avec des perspectives d'amélioration générale à la fin de l'année. En juillet, le taux d'occupation des hôtels a progressé à nouveau, mais à un rythme plus lent que celui des arrivées, la durée de séjour étant en moyenne raccourcie. On prévoit que le nombre des touristes arrivant en navires de croisière devait atteindre en 1975 approximativement 24 500 (25 13 en 1974). Le service de réservation des îles Caïmanes, institué en octobre 1974, avait permis à l'industrie de s'assurer un volume d'affaires chiffré approximativement à 500 000 dollars des îles Caïmanes au 1er janvier 1976.

## F. Secteur immobilier

26. A la fin des années 60, l'industrie du bâtiment a connu une rapide expansion stimulée tout d'abord par la demande de chambres d'hôtels, d'appartements, de maisons, de nouvelles banques et bureaux accompagnée d'une forte augmentation du prix du terrain. Le boom s'est poursuivi jusqu'en 1975 au moment où les secteurs des locaux commerciaux et des habitations résidentielles de l'industrie de la construction a connu une récession. Dans sa présentation du budget, M. Johnson a indiqué que le gouvernement préparait un nouveau programme de développement d'équipement quinquennal qui doit entrer en vigueur lorsque le programme quinquennal 1970-1975 arrivera à échéance; il prévoit la construction de l'Assemblée législative, de la Cour et des bâtiments administratifs, du siège de la police, de la prison et d'une station de radiodiffusion.

27. La déconfiture en 1974 de l'Interbank House Group (voir plus haut par. 19 et 20) a eu des répercussions sur plusieurs projets de construction financés en tout ou en partie par des fonds de l'Interbank. Nombre de ces projets auraient trouvé de nouvelles sources de financement mais les travaux sur l'un des chantiers les plus importants, Mitchell's Creek Gardens (ensemble résidentiel de luxe) ont été arrêtés en octobre 1974 à la demande des liquidateurs de l'Interbank House Group. En février 1975, les liquidateurs ont décidé de signer un accord de participation avec M. Dwight Crator de la Caroline du Nord (Etats-Unis). Aux termes de l'accord, la nouvelle société de ce dernier, De Talma Enterprises (Cayman), serait responsable de la gestion et du financement du projet. Sous réserve de l'accord du gouvernement, les travaux pourraient reprendre plus tard dans l'année.

28. La CPA est chargée d'approuver ou de rejeter les projets de construction et de donner des directives générales en la matière avec l'assistance d'un conseiller des Nations Unies en matière de planification physique. Dans sa présentation du budget, M. Johnson a déclaré qu'avant l'approbation par l'Assemblée législative du projet de plan de développement (voir plus haut par. 10 à 17), un plan intérimaire, autorisé en vertu de la Development and Planning Law de 1971 servirait à la CPA de guide pour les questions de planification physique ayant trait à la terre et à son usage.

29. En 1973, le gouvernement a désigné une équipe chargée d'établir le cadastre et de veiller au développement du secteur immobilier. A la fin de 1974, l'équipe avait achevé le levé, l'inscription et l'enregistrement de 5 200 parcelles de terrain couvrant une surface de 6 075 hectares sur la Grande Caïmane et sur Cayman Brac.

## F. Agriculture, élevage et pêche

30. Parmi les facteurs qui freinent considérablement le développement agricole des îles Caïmanes on note le peu d'étendue des terres arables, qui, à l'heure actuelle, occupent 1 500 hectares, d'une superficie totale de 25 920 hectares; la pénurie de main-d'oeuvre agricole qualifiée; et l'état rudimentaire des routes d'accès aux zones rurales. Le gouvernement s'efforce de surmonter ces obstacles et d'accélérer le développement de l'agriculture.

31. Les principaux producteurs sont la Bothwill's Poultry and Beef Farm et une société dont les activités sont diversifiées, la Caledonian Farms.

En novembre 1975, cette dernière, incapable de soutenir la concurrence des importateurs de produits laitiers, a renoncé à la production laitière. Lorsqu'elle a annoncé cette décision, la société a dit qu'elle se consacrerait à l'élevage et à la production de fruits et légumes, plus faciles à écouler à l'intérieur du territoire. La Sunburst Products, Ltd. et la Hydroponics (Cayman), Ltd., créées en 1974, sont deux autres entreprises agricoles qui ont opté l'une et l'autre pour l'eau de préférence à la terre comme support des cultures.

32. Selon M. Johnson, le gouvernement préconise une politique agricole visant essentiellement à : a) remplacer les importations par des produits locaux; b) diversifier l'économie en augmentant le rôle de l'agriculture; c) mettre fin au gaspillage actuel en utilisant toutes les denrées disponibles; et d) produire pour l'exportation.

33. En février 1975, la Mariculture, Ltd., propriétaire de la Green Turtle Farm (centre d'élevage de tortues) n'étant plus financièrement viable, le financement de ses activités a été pris en charge par la Commonwealth Development Finance Company, Ltd., et la First National City Bank of New York (devenue Citibank) avec le concours d'un consortium européen. Afin que l'élevage des tortues puisse se poursuivre, la banque a fait usage de ses droits d'obligataire et désigné un liquidateur. La Commonwealth Development Finance Company, Ltd., et le consortium auraient l'intention de former une nouvelle société qui rachèterait tous les avoirs de la Mariculture, Ltd.

#### G. Communications et autres éléments d'infrastructure

34. Dans sa présentation du budget, M. Johnson a remarqué que tous les travaux prévus au programme d'équipement pour 1970-1975 (voir ci-dessus par. 26) étaient achevés ou en cours d'exécution à l'exception des systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux. Une équipe d'ingénieurs conseils de la firme Richards and Dumbleton International, qui avait été désignée par le Gouvernement du Royaume-Uni e/ en octobre 1974, venait de terminer une étude de ces deux systèmes et ses recommandations retenaient actuellement l'attention du gouvernement.

35. M. Johnson a particulièrement insisté sur l'importance des points suivants : a) l'affectation, par le gouvernement, de 225 000 dollars des îles Caïmanes au pavage de 12,9 km de routes en 1976, ce qui porterait à 45 km la longueur totale des routes, conformément aux objectifs du programme d'aménagement des routes; b) en 1975, l'approbation par la Caribbean Development Bank de prêts d'un montant total de 2,2 millions de dollars des îles Caïmanes, destinés à couvrir une partie des frais d'amélioration des installations portuaires de George Town, projet qui devrait être terminé à la fin de 1976 et dont le coût pourrait atteindre 4 millions de dollars des îles Caïmanes, la différence étant à la charge du gouvernement; c) l'impossibilité où se trouve la Caribbean Development Bank

---

e/ Ibid., par. 31.

de fournir au territoire les fonds nécessaires au financement de la deuxième tranche des travaux du projet relatif à l'aéroport Owen Roberts, à savoir la construction d'une nouvelle aérogare et l'agrandissement des aires de trafic et de stationnement; et d) la réfection imminente de la piste d'atterrissage de Cayman Brac, qui sera financée grâce à une subvention du Royaume-Uni (voir également ci-après par. 38).

#### H. Finances publiques

36. Le montant estimatif révisé des recettes pour 1975 était de 9 millions de dollars des îles Caïmanes et le montant estimatif révisé des dépenses (non compris celles qui étaient financées à l'aide de subventions et de prêts du Royaume-Uni) de 11,2 millions. Dans sa présentation du budget (voir ci-dessus, par. 6), M. Johnson a noté que la détérioration de la situation économique du territoire avait provoqué un manque à gagner d'environ 150 000 dollars des îles Caïmanes, les recettes provenant des droits de douane s'étant révélées inférieures aux provisions. Selon M. Johnson, les recettes pour 1976 étaient évaluées à 10,6 millions de dollars des îles Caïmanes (y compris les 750 000 dollars à prélever sur le Capital Projects Fund Reserve représentant une partie de la contribution locale au projet du port de George Town).

37. Le montant estimatif total des dépenses, c'est-à-dire les dépenses renouvelables, le coût des services nouvellement créés et les dépenses d'équipement financées à l'aide des recettes locales, était estimé à 11,6 millions de dollars des îles Caïmanes. On s'attendait donc à un déficit budgétaire de 1,1 million de dollars des îles Caïmanes (y compris le déficit de 1975). Afin d'équilibrer le budget, le gouvernement s'est proposé pour se procurer des recettes supplémentaires d'augmenter divers impôts, droits et taxes afférents à certains services assurés par lui, et de percevoir de nouveaux droits qui seraient imposés par exemple à des sociétés ordinaires qualifiées de non-résidentes aux fins du contrôle des changes, ainsi qu'aux passagers des bateaux de croisière débarquant dans le territoire. Il n'était pas prévu d'instituer d'impôt foncier ou d'impôt sur la fortune. Les dépenses renouvelables (10,4 millions de dollars des îles Caïmanes) ont augmenté dans tous les divers secteurs du gouvernement, à l'exception des travaux publics. Si en 1976 le montant des fonds disponibles le permet, ce dernier secteur bénéficiera d'une aide. Par ailleurs, les dépenses du secteur de l'enseignement ont augmenté de plus de 26 p. 100. En raison de l'insuffisance des fonds, les dépenses afférentes aux services nouvellement créés (84 492 dollars des îles Caïmanes) ont été bien inférieures au montant initialement prévu par les divers secteurs.

38. D'autres dépenses avaient trait à un projet financé par une subvention d'aide à l'équipement accordée par le Royaume-Uni (35 591 dollars des îles Caïmanes) et à des projets financés par des prêts (2,4 millions), portant au total à 14 millions de dollars des îles Caïmanes le montant estimatif des dépenses. Le 31 mars 1974, le Royaume-Uni a décidé que les îles Caïmanes n'auraient plus droit aux subventions. Les projets financés par ces subventions étaient achevés, à l'exception de la remise en état de la piste d'atterrissage de Cayman Brac. Le 1er avril, l'aide du Royaume-Uni a pris la forme de prêts sans intérêt, remboursables en 25 ans avec un moratoire de six ans. Les prévisions

d'activité pour 1976 dans le domaine de l'équipement comprennent des projets importants comme la construction de routes, l'aménagement des ports et l'extension des installations scolaires.

39. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a attribué à la région des Antilles (y compris les îles Caïmanes) un chiffre indicatif de planification global pour la période 1972-1976. Le programme par pays, établi pour la région d'après le chiffre indicatif de planification et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour 1974-1978, a été modifié en conséquence. Le montant total des fonds mis à la disposition du territoire en 1967-1974 s'élevait à 553 178 dollars des Etats-Unis, tandis que le montant total de l'assistance prévue pour 1975 atteignait 179 251 dollars des Etats-Unis (dont 138 684 avaient été dépensés au 30 septembre).

40. En juin 1975, le PNUD a affecté 272 500 dollars des Etats-Unis à l'extension d'un projet régional, qui avait été initialement approuvé en juin 1971, afin d'aider à l'aménagement du territoire dans neuf pays des Antilles (y compris les îles Caïmanes, dont les plans d'aménagement ont été achevés au cours de la première phase du projet). L'achèvement de la seconde phase du projet ne devrait pas demander plus d'une année. Egalement en juin 1975, le PNUD a fourni 549 200 dollars des Etats-Unis pour couvrir une partie du coût d'un autre projet régional destiné à l'enseignement et à la formation de personnel sanitaire auxiliaire (paramédical) dans les pays des Antilles membres du Commonwealth. Ce projet, dont le coût total s'élèvera à 2,6 millions de dollars des Etats-Unis, la différence étant versée par les 17 pays participants (au nombre desquels figurent les îles Caïmanes), devrait être achevé en deux ans.

41. En octobre, le PNUD a approuvé un troisième projet régional pour l'organisation et l'expansion des services postaux dans 16 des pays de la région des Antilles (y compris les îles Caïmanes). Ce projet, dont une partie sera financée par le PNUD (328 000 dollars des Etats-Unis) et l'autre par les gouvernements des pays participants (80 390 dollars des Etats-Unis), doit être exécuté en 26 mois. En octobre également, le PNUD a annoncé l'approbation d'un quatrième projet régional. Ce projet est la seconde phase d'un programme régional d'enseignement destiné à des auxiliaires vétérinaires de 19 pays des Antilles (y compris les îles Caïmanes). La première phase du programme, qui avait été approuvée en juillet 1974, a été menée à bon terme. L'exécution de ce projet, dont une partie sera financée par le PNUD (1,2 million de dollars des Etats-Unis) et l'autre par les gouvernements des pays participants (3,1 millions de dollars des Etats-Unis) ne devrait pas dépasser cinq ans.

#### 4. SITUATION SOCIALE

##### A. Travail

42. La main-d'oeuvre étrangère est régie par la Caymanian Protection Law de 1971 en vertu de laquelle le Caymanian Protection Board est chargé de la délivrance de permis de travail rémunéré ainsi que du contrôle de l'immigration et de l'octroi de licences d'exploitation d'entreprises commerciales et de bureaux d'affaires.

43. Dans le projet de plan de développement pour la période 1975-1990 (voir par. 10 à 17 ci-dessus), la Central Planning Authority (CPA) révèle que la transformation du territoire en zone touristique et en paradis fiscal a freiné l'émigration des autochtones et incité certains de ceux qui avaient émigré à rentrer au pays. De plus, le nombre d'immigrants a atteint 2 935 au cours des années 1971 à 1973. De plus, la nécessité de faire appel à la main-d'oeuvre étrangère était d'autant plus aigüe que le territoire manquait de moyens de formation sur place, non seulement pour la main-d'oeuvre hautement spécialisée mais même pour beaucoup de travailleurs qui pourraient être formés dans le territoire. Les hauts salaires étant payés à la main-d'oeuvre non qualifiée, les autochtones ne ressentaient pas le besoin de scolarisation. D'après la CPA, il a été nécessaire, vu la pénurie de main-d'oeuvre, d'autoriser l'immigration de travailleurs de toutes catégories et de créer ainsi une main-d'oeuvre immigrée qui représente environ 45 p. 100 de la population active totale. Etant donné l'évolution économique récente, la CPA concluait que le problème de la pénurie de matériaux et de main-d'oeuvre n'est pas forcément résolu par le recours à une immigration incontrôlée. Préoccupée par le problème des étrangers, la CPA a proposé de faire en sorte que la proportion des autochtones dans la population ne tombe pas à un niveau inférieur à trois cinquièmes (voir également le paragraphe 15 ci-dessus).

#### B. Santé publique

44. Le gouvernement a continué d'accorder une attention particulière au développement des installations médicales. Deux réalisations importantes sont à noter à cet égard au cours de la période considérée : a) l'achèvement d'un dispensaire et la rénovation de certaines installations (au coût de 561 089 dollars des îles Caïmanes) à l'hôpital d'Etat situé sur la Grande Caïmane; et b) l'ouverture d'une nouvelle clinique dans le district nord. Lors de la présentation du budget, M. Johnson (voir par. 6 ci-dessus) a déclaré que l'on était parvenu au terme de la première phase du programme de reconstruction de l'hôpital envisagé et que l'on entamerait la seconde dès que la situation financière le permettrait.

45. Dans le projet de plan de développement, la CPA a proposé que le gouvernement s'efforce de mettre sur pied, pour l'ensemble de la population, un hôpital de première classe doté de matériel spécialisé, et de personnel qualifié et qu'il mette l'accent sur une décentralisation des services médicaux publics en ayant recours à des cliniques de district avec la collaboration de praticiens privés.

#### C. Services sociaux

46. Selon la Puissance administrante, le développement des îles Caïmanes a entraîné un accroissement des besoins en services sociaux en raison de l'évolution du mode de vie et du relâchement progressif des liens familiaux. En janvier 1975, le gouvernement a créé un conseil national des services sociaux afin de coordonner l'assistance donnée par tous les organismes d'Etat bénévoles pour permettre un choix judicieux des priorités et éviter les chevauchements.

47. Selon le Secrétaire d'Etat aux finances, ce conseil national a, depuis sa création, effectué des enquêtes dans tous les districts de façon à évaluer les besoins les plus pressants. Pour répondre aux besoins de la population, on a eu recours aux recettes fiscales, à des dons et à diverses collectes et le programme a pu être considérablement élargi.

## 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

48. L'enseignement du territoire est placé sous la direction du Conseil de l'enseignement qui est chargé d'élaborer une politique de l'enseignement et de superviser la gestion des écoles publiques. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans.

49. On comptait en 1974 neuf écoles primaires publiques et cinq écoles privées avec un effectif scolaire de 1 897 élèves. Deux des écoles privées qui dispensent également un enseignement secondaire comptent au total 156 élèves. Il existe également deux écoles secondaires publiques avec 1 319 élèves. Le Collège international des îles Caïmanes, institution privée qui comptait en 1974 115 étudiants dont un nombre inconnu d'étudiants à temps partiel et 50 étudiants étrangers, dispense un enseignement correspondant au programme de culture générale (liberal arts programme) des Etats-Unis et sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur. Outre les étudiants faisant leurs études au pays même, huit suivaient des cours à l'Université des Indes occidentales que le gouvernement du territoire subventionne et six poursuivaient leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur au Canada, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, avec l'aide du gouvernement sous forme de subventions ou de bourses.

50. Lors de la présentation du budget, M. Johnson a déclaré que l'application du programme d'enseignement se déroulait apparemment normalement. Tous les enseignants des écoles primaires publiques, en nombre suffisant, étaient dûment qualifiés et l'école secondaire polyvalente des îles Caïmanes progressait rapidement grâce à son nouveau directeur nommé à la fin de 1974. Quant au Community College récemment ouvert pour l'éducation des adultes, il avait également bien démarré.

51. Les dépenses consacrées à l'enseignement par le gouvernement au cours de cette année représentent le deuxième poste en importance du budget du territoire. Bien que l'effectif des enseignants des écoles primaires et secondaires ait atteint le maximum prévu dans le programme actuel d'enseignement, l'amélioration de la qualité de l'enseignement exige de nouveaux investissements dans l'achat d'équipement et de matériel divers. Le Gouvernement britannique contribue à cet égard au financement du programme de construction, qui comprend l'agrandissement d'une école primaire à West Bay et des deux écoles secondaires.

52. Le Secrétaire d'Etat aux finances a également attiré l'attention sur la mise en oeuvre en 1975 d'un système de prêts aux étudiants qui sera financé au départ par un prêt de 50 000 dollars des îles Caïmanes de la Banque de développement des Antilles. D'après la loi portant création de ce système, le gouvernement pourrait accorder aux étudiants, par l'intermédiaire du Conseil de l'enseignement (Education Council), des prêts à faible taux d'intérêt qui leur permettraient de suivre certains cours agréés d'enseignement supérieur ou technique dans des établissements situés dans des pays associés à la Banque.

B. MONTSERRAT<sup>de</sup>

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES .....	1 - 3
2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE .....	4 - 10
3. SITUATION ECONOMIQUE .....	11 - 40
4. SITUATION SOCIALE .....	41 - 42
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT .....	43

---

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1073.

## MONTSERRAT a/

### 1. GENERALITES

1. Montserrat est situé à 43,4 km au sud-ouest d'Antigua et à 64,4 km au nord-ouest de la Guadeloupe. L'île a 17,7 km de long et sa largeur maximum est de 11,3 km. Sa superficie est de 102,6 km<sup>2</sup>.
2. Lors du dernier recensement, effectué en avril 1970, la population totale du territoire était de 12 300 habitants, essentiellement d'ascendance africaine ou métisse. En 1972, la population a officiellement été évaluée à 13 000 habitants environ. Il existe une communauté d'expatriés composée de 500 personnes environ.
3. En réponse à une invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, une mission des Nations Unies s'est rendue dans le territoire en mai 1975 b/. Le 19 août, le Comité spécial a adopté une résolution relative au territoire par laquelle il a prié la Puissance administrante de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de décolonisation dans le territoire conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il a souscrit à l'opinion de la Mission de visite selon laquelle les mesures visant à stimuler le développement économique de Montserrat dans le cadre de la coopération régionale étaient un élément important du processus d'autodétermination; et il a exprimé l'espoir que la Puissance administrante continuerait d'intensifier et d'étendre son programme d'appui financier et d'aide au développement c/.

---

a/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 9 juin 1975 conformément à l'alinéa e, de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année se terminant le 31 décembre 1974.

b/ Le rapport de la Mission de visite est publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe.

c/ Ibid., chap. XXVIII, par. 10.

## 2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

### A. Constitution

4. La Constitution actuelle du territoire, adoptée en 1960, a été amendée en 1971 et 1975. En bref, la Constitution prévoit la structure suivante : a) un gouverneur nommé par la Reine; b) un conseil exécutif, présidé par le Gouverneur et composé du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres d'office (l'Attorney General et le Secrétaire aux finances); et c) un conseil législatif, composé d'un speaker (Président) (élu le 2 octobre 1975 pour assurer la présidence à la place du Gouverneur), de deux membres d'office (l'Attorney General et le Secrétaire aux finances), de sept membres élus au suffrage universel des adultes dans des circonscriptions représentées par un seul candidat, et de deux membres nommés. Les ministres peuvent se voir confier toutes affaires publiques, à l'exception des affaires relatives à la justice, à la fonction publique, au maintien de la sécurité intérieure, à la vérification des comptes publics et aux affaires étrangères, domaines réservés au Gouverneur.

5. Lors des dernières élections générales, organisées le 20 septembre 1973, un seul parti politique, le Progressive Democratic Party (PDP) présentait des candidats; il y avait également neuf candidats indépendants. A la suite de ces élections, le PDP a obtenu cinq sièges, les deux autres sièges allant à des indépendants. M. P. Austin Bramble, chef du PDP, a été nommé à nouveau Ministre principal.

### B. Evolution constitutionnelle récente

6. Lors de sa visite dans le territoire, la Mission a été informée que la Puissance administrante avait approuvé une ordonnance autorisant l'élection d'un speaker parmi des personnes n'appartenant pas au Conseil législatif et l'adjonction d'un deuxième membre nommé d/.

7. Le 2 octobre 1975, M. H. A. Fergus, ressortissant de Montserrat et tutor résident au Département extra-muros de l'Université des Indes occidentales a été nommé comme premier speaker du Conseil législatif du territoire. A cette occasion, le Ministre principal a déclaré que ce changement constituait un pas en avant dans l'évolution constitutionnelle et ajouté qu'il était indispensable que la population aspire à une autodétermination totale, mais de façon raisonnée, objective et réfléchie et en parfaite connaissance de cause.

8. La Mission a noté le fonctionnement harmonieux des arrangements constitutionnels actuels et elle a également remarqué que, dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont réservés, le Gouverneur consultait le Ministre principal qui représentait également le territoire dans les affaires extérieures à caractère régional. La Mission a observé qu'à toutes fins utiles, le gouvernement du territoire fonctionnait de la même façon que le gouvernement d'un territoire autonome. Néanmoins, Montserrat n'a pas encore obtenu la pleine autonomie interne et la Mission considère que la première mesure à prendre pourrait être de consacrer en droit la situation de fait.

---

d/ Ibid., annexe, par. 26-27.

9. La Mission a également suggéré de donner à l'Attorney General et au Secrétaire aux finances la possibilité d'assister aux réunions du Conseil exécutif non pas en qualité de membre à part entière, mais à titre consultatif, puisque c'est le Gouverneur qui est chargé du maintien de l'ordre et le Ministre principal qui détient le portefeuille des finances.

### C. Statut futur

10. La Mission s'est entretenue du statut futur du territoire avec des représentants de la Puissance administrante à Londres et avec des représentants élus du territoire à Montserrat e/. La Puissance administrante a précisé qu'elle était prête à accorder l'indépendance à Montserrat si la population, par l'intermédiaire de ses représentants élus, en exprimait le désir. La Mission a rapporté que les représentants élus étaient conscients des diverses options offertes au territoire, y compris l'indépendance. Au cours des discussions qu'il a eues avec les membres de la Mission, le Ministre principal a déclaré qu'il serait en faveur de toute formule viable propre à améliorer le niveau de vie de la population. De l'avis général des représentants élus, il devrait y avoir des discussions libres et franches sur les options offertes et, si nécessaire, la question de l'indépendance devrait faire l'objet d'un référendum.

---

e/ Ibid., par. 102 à 104 et 123.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

11. L'économie du territoire est principalement fondée sur la production agricole, le tourisme et la construction. Les secteurs manufacturier et industriel sont encore relativement peu développés. La Mission de visite a observé que le gouvernement était profondément préoccupé par les problèmes économiques du territoire qui souffre d'une pénurie de ressources naturelles, de termes de l'échange défavorables, d'un fort taux de chômage, d'un sous-développement de l'infrastructure et des ressources en main-d'oeuvre et de l'insuffisance du financement du développement.

12. Entre septembre 1975 et février 1976, le Gouvernement vénézuélien a envoyé quatre missions à Montserrat pour promouvoir la coopération entre les deux pays dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé.

#### B. Terres

13. La superficie totale des terres du territoire est estimée à 9 454 hectares dont un tiers environ est impropre à l'agriculture et un autre tiers offre quelques possibilités pour le bois et l'industrie forestière; le tiers restant se prête à une forme d'agriculture intensive. Sur les 2 835 hectares de terre arable de bonne qualité, moins de 405 hectares font l'objet d'une exploitation intensive, sous une forme ou sous une autre. De larges étendues de terre arable, situées le long des côtes occidentales et orientales de l'île, ont été vendues pour réaliser des opérations immobilières.

14. Les mesures prises actuellement en application de la nouvelle politique gouvernementale comportent l'achat des terrains non utilisés ou sous-utilisés pour les distribuer aux exploitants ou pour y construire des logements, l'interdiction de la vente d'autres terrains et la révision de la législation foncière. Au cours de 1975, le gouvernement a acquis huit domaines, y compris le Lees Estate, d'une superficie de 121,5 hectares, acheté à l'Eglise catholique de Montserrat pour 90 000 dollars des Antilles orientales f/. La British Development Division dans les Antilles a financé cet achat et fourni en outre 200 000 dollars des Antilles orientales pour développer l'infrastructure de cette zone. En août, le Directeur de la Division de l'agriculture a déclaré aux journalistes que le gouvernement cherchait à obtenir 24 hectares de terre appartenant au Farms Estate pour aider les agriculteurs à accroître les superficies cultivées en coton.

---

f/ La monnaie locale est le dollar des Antilles orientales. Une livre sterling équivaut à 4,80 dollars des Antilles orientales (voir également par. 40 ci-après).

### C. Propriétés foncières

15. En octobre 1975, il a été annoncé qu'on entamerait en novembre la construction d'un ensemble de 74 unités d'habitation en copropriété, pour un coût estimatif de 6 millions de dollars des Antilles orientales. M. William Carrol, homme d'affaires canadien en retraite, a annoncé qu'il avait acheté 4,45 hectares de terre pour la construction de cet ensemble ainsi que la totalité des actions de la Montserrat Condominiums, Ltd., société locale qui sera responsable du projet.

### D. Tourisme

16. Le développement du tourisme dans le territoire est freiné par l'absence de services aériens réguliers entre Montserrat et les principaux pays d'où pourraient venir des touristes. En juin 1975, on a rapporté que le taux d'occupation estivale dans l'industrie hôtelière avait atteint le point le plus bas jamais enregistré, ce qui a entraîné la fermeture de l'hôtel Emerald Isle.

17. Dans une déclaration, faite lors de la huitième réunion annuelle de l'Association touristique des Antilles orientales (Eastern Caribbean Tourist Association), tenue à Montserrat en septembre, le Ministre principal a déclaré que le tourisme était une source importante de devises étrangères et de revenus et que son développement constituait l'une des quelques options offertes aux membres de l'Association. Il a demandé à celle-ci d'adopter une résolution priant les dirigeants de l'Association et de la Compagnie aérienne Leeward Islands Air Transport (LIAT) d'effectuer une étude approfondie de divers aspects de l'exploitation de la LIAT et de faire des propositions sur les mesures à prendre par le gouvernement (voir également le paragraphe 29 ci-après).

18. Dans une déclaration publiée le 12 septembre, M. Ivan Browne, directeur exécutif du tourisme, a exposé les grandes lignes d'un programme de promotion du tourisme pour 1975-1976 qui comprend principalement : a) une campagne de promotion en Europe et en Amérique du Nord; b) l'amélioration des installations touristiques existant dans le territoire; c) la création par un groupe canadien d'une station thermale; et d) la promotion de la vente des produits de l'artisanat local.

### E. Agriculture

19. L'économie du territoire se fonde principalement sur la production agricole, qui, en termes de produit national brut et d'emploi, est le facteur économique le plus important. Les cultures principales sont le coton, les agrumes et une grande variété de légumes et de tubercules. Le développement de ce secteur est un élément majeur de la politique du gouvernement et celui-ci a approuvé au début de 1975 le plan de développement de l'agriculture (1975-1977).

20. La Development, Finance and Marketing Corporation (DFMC) est le seul exportateur des produits agricoles (principalement légumes, fruits et coton), qui constituent la plus grande partie du total des exportations. En mai, le Directeur de la DFMC, M. Grey Waller, a annoncé que pour les cinq premiers mois

de 1975, les exportations de légumes s'étaient élevées à 153 tonnes (dont 108 tonnes de pommes de terre), contre 80 tonnes pour l'ensemble de l'année 1974. On a par la suite annoncé que la DFMC deviendrait bientôt le seul importateur de bière, de malt et de stout; elle serait alors en mesure de tirer profit de cette situation pour persuader les membres de la Communauté des Antilles (CARICOM) qui produisent ces denrées d'acheter en quantité correspondante les produits agricoles du territoire. Il a également été révélé qu'aux termes d'un accord de réciprocité qui est sur le point d'être conclu, le Gouvernement de Montserrat achèterait de la bière et d'autres boissons au Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et lui vendrait des produits agricoles. En 1974, le territoire a importé 303 765 litres de bière, d'une valeur de 369 109 dollars des Antilles orientales) des Pays-Bas et d'autres pays européens.

21. Entre mars et juillet 1975, la livraison de sucre au territoire a fait l'objet d'un désaccord, le fournisseur habituel du territoire, le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, ayant décidé de continuer à vendre le sucre au prix du marché du Royaume-Uni, soit 260 livres la tonne, au lieu de 151 livres la tonne, prix convenu à une réunion des producteurs régionaux de la CARICOM tenue en mars. De longues négociations entre les deux gouvernements n'ont pas abouti. En juin, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a accepté de livrer du sucre au territoire pendant un mois à raison de 151 livres la tonne. On a appris en juillet que le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla avait accepté de ramener son prix à 225 livres la tonne.

#### F. Industrie

22. Le secteur industriel est relativement restreint et sa production est principalement destinée au marché local; une seule usine de rechapage de pneus exporte ses produits. Le programme du gouvernement est exposé en détail dans le rapport de la Mission de visite g/. Les faits nouveaux survenus depuis la visite de la Mission sont notamment les suivants :

23. La British Development Division dans les Antilles a chargé une société de réfrigération, dont le siège se trouve à la Barbade, d'entreprendre une étude de faisabilité concernant l'usine de matériel frigorifique du territoire, suite à la décision du propriétaire, qui l'avait louée il y a six ans, de vendre l'équipement qu'il avait installé ainsi que le reste du bail pour plus de 200 000 dollars des Antilles orientales. La DFMC a demandé des fonds à la British Development Division pour acheter l'usine.

24. Au début du mois de septembre, l'industrie du bâtiment a subi des retards lorsqu'un navire transportant 10 000 sacs de ciment de la Trinité-et-Tobago a coulé après avoir heurté un autre navire. Une cargaison de 9 500 sacs, envoyée d'urgence, est arrivée au territoire à la fin du mois et une autre cargaison était attendu peu après.

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe, par. 65 à 73.

25. En octobre, un porte-parole du Cabinet du Ministre principal a annoncé que la construction de deux usines dans le parc industriel du gouvernement commencerait incessamment, car on prévoyait l'arrivée d'investisseurs canadiens.

26. Au cours du même mois, il a été annoncé que le gouvernement étudiait des plans qui permettraient de produire des articles en cuir sur une base commerciale. Un porte-parole a déclaré que des avantages fiscaux pourraient être accordés si certains articles en cuir de haute qualité pouvaient être produits en quantités suffisantes à des prix compétitifs.

#### G. Communications et autres éléments d'infrastructure

27. Il existe plus de 240 kilomètres de routes dans le territoire, pour la plupart des routes principales. Le gouvernement a déclaré qu'à quelques exceptions près, l'infrastructure routière répondait aux besoins du développement et qu'à l'avenir les améliorations du réseau seraient, sauf exceptions, financées à l'aide des recettes provenant des droits d'immatriculation des véhicules. Le poste principal de dépenses du programme routier pour 1975 (153 000 dollars des Antilles orientales) concernait la construction de nouvelles routes reliant le port et l'aéroport à la route principale. Le nombre de véhicules immatriculés est passé de 1 239 en 1972 à 1 297 en 1974.

28. Blackburne, le seul aéroport du territoire, a une piste de 1 035 mètres qui est considérée insuffisante pour la plupart des appareils, mais satisfaisante pour les services offerts par la compagnie LIAT. Afin d'accroître le nombre de vols, le gouvernement a demandé une assistance technique au Royaume-Uni pour étudier les possibilités d'agrandissement de la piste. Cette étude devrait être prête avant la fin de l'année. En juin 1975, on a annoncé que le Gouvernement du Canada financerait les travaux d'aménagement de l'aérogare, y compris la construction d'un salon pour les chefs d'Etat et autres personnalités de passage.

29. Le nombre de passagers utilisant l'aéroport de Blackburne a augmenté en 1973 17 823 arrivées et 17 973 départs, contre 17 436 et 16 841 respectivement en 1972. Depuis la liquidation de la société mère de la LIAT, les services aériens de la plupart des territoires des Antilles orientales, y compris Montserrat, se sont détériorés et on essaie actuellement au niveau régional de restaurer ou d'améliorer ces services (voir par. 17 ci-dessus).

30. Les travaux d'aménagement prévus au port de Plymouth progressent de façon satisfaisante. Le projet d'assèchement des terres, financé par des prêts de la Banque de développement des Caraïbes, s'est poursuivi en 1975. En octobre, un porte-parole du Ministère des travaux publics et des communications a révélé que les plans d'agrandissement de la jetée étaient pratiquement terminés et que les travaux seraient bientôt mis en adjudication. Il a ajouté que le Gouvernement canadien fournirait des fonds, estimés à 700 000 dollars des Antilles orientales, pour l'équipement portuaire et la construction d'un entrepôt.

31. La société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., continue à exploiter le réseau téléphonique du territoire. Dans une déclaration publiée en septembre 1975, le Directeur de la société a indiqué que si les travaux d'agrandissement (estimés à 86 000 dollars des Antilles orientales) étaient terminés comme prévu, 500 nouvelles lignes pourraient être ajoutées aux 1 044 lignes existantes avant

la fin de l'année. On estime que le coût de l'agrandissement du réseau au cours de la période 1976-1978 dépassera 113 000 dollars des Antilles orientales.

32. La société Montserrat Electricity Services, Ltd., qui appartient en commun au gouvernement et à la Commonwealth Development Corporation (CDC), a fourni 7 millions de kWh en 1974 (6,8 millions de kWh en 1973); les recettes brutes se sont élevées à 1,1 million de dollars des Antilles orientales et les bénéfices nets à 4 569 dollars (710 dollars en 1973). Le Directeur de la société a déclaré qu'il ne serait pas nécessaire d'installer un équipement supplémentaire puisque la capacité totale était de 3 786 kW et que la charge maximum ne dépassait pas actuellement 1 500 kW.

33. L'approvisionnement en eau du territoire est assuré par le Service des eaux, qui a été créé en 1972. D'après un article de presse paru en juin 1975, le programme de mise en valeur des ressources en eau, financé par un don du Gouvernement canadien d'un montant de 6 millions de dollars des Antilles orientales, serait terminé à la fin de 1975. Le territoire aura alors 95 kilomètres de conduites d'eau et 18 nouveaux réservoirs en acier d'une capacité variant entre 100 000 litres et 1,4 million de litres. En septembre, un expert en approvisionnement en eau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a estimé que les sources de l'île pouvaient fournir quotidiennement près de 604 500 litres d'eau douce. Il existe une autre source d'eau très minéralisée, mais le traitement de cette eau est considéré comme trop coûteux. L'expert du PNUD a notamment recommandé que toute l'eau potable soit javellisée et que les nouvelles maisons qui seront construites soient dotées de dispositifs de captage de l'eau de pluie.

#### H. Finances publiques

34. Les détails du projet de budget approuvé pour 1975 sont exposés dans le rapport de la Mission de visite des Nations Unies h/. En résumé, on prévoyait des dépenses courantes de 8,1 millions de dollars des Antilles orientales, tandis que les recettes locales étaient estimées à 5,8 millions. Les dépenses de développement s'élevaient à 6,5 millions de dollars des Antilles orientales et les subventions du Gouvernement britannique étaient estimées à 5,5 millions (1,9 million en aide budgétaire et 3,6 millions en dons de développement).

35. Dans son rapport, la Mission a pris note des objections du Ministre principal à certaines contraintes budgétaires imposées par la Puissance administrante i/. Elle a fait remarquer que l'exercice d'un contrôle financier extérieur sur le budget approuvé par la législature locale était d'autant plus surprenant que le gouvernement du territoire jouissait d'une large autonomie dans d'autres domaines. La Mission a appris avec satisfaction que cette question était examinée en priorité par la Puissance administrante.

---

h/ Ibid., par. 86 à 89.

i/ Ibid., par. 115.

36. La Mission a également demandé à la Puissance administrante de continuer à augmenter l'aide qu'elle fournit au territoire. Lors d'une conférence de presse tenue en septembre, le Ministre principal a déclaré qu'il se réjouissait du rapport de la Mission, particulièrement de la suggestion tendant à ce que le Royaume-Uni continue à augmenter son aide au territoire, ce dernier devant faire face à un certain nombre de facteurs qui tendent à freiner son développement économique.

37. En s'adressant à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le 13 novembre 1975, le représentant du Royaume-Uni a déclaré : "Nous avons également été en mesure de répondre aux souhaits du Ministre principal en fournissant au Gouvernement de Montserrat un chiffre convenu pour le déficit budgétaire de l'année prochaine avant que ne soient préparées les prévisions de dépenses locales. Nous espérons que ceci aidera le Gouvernement de Montserrat dans sa planification" j/.

38. Pour la période 1972-1976, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a attribué un chiffre indicatif de planification global pour la région des Antilles (y compris Montserrat). Le programme par pays établi pour cette région d'après le chiffre indicatif de planification et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978 a été ajusté en conséquence. L'ensemble des fonds dont le territoire a disposé pour la période 1967-1974 s'est élevé à 366 100 dollars des Etats-Unis et l'assistance prévue pour 1975 représentait 145 598 dollars des Etats-Unis (dont 73 560 avaient été dépensés au 30 septembre).

39. En juin 1975, le PNUD a fourni 549 200 dollars des Etats-Unis pour couvrir une partie des dépenses encourues au titre du projet régional pour l'enseignement et la formation de personnel sanitaire (paramédical) dans les pays des Antilles membres du Commonwealth; ce projet qui représente un coût total de 2,6 millions de dollars des Etats-Unis, la différence devant être versée par les 17 pays participants (y compris Montserrat), doit être exécuté en deux ans. En octobre, le PNUD a alloué d'autre part 155 500 dollars des Etats-Unis pour un second projet régional qui prévoit l'organisation d'un séminaire et d'un cours de formation sur le transfert des techniques par l'intermédiaire de sociétés transnationales, dans 12 pays anglophones de la région des Antilles (y compris Montserrat). Ce projet doit être exécuté en un an.

40. A la fin du mois d'octobre, on indiquait que le Gouvernement de Montserrat désirait se joindre à d'autres membres de la East Caribbean Currency Authority (ECCA) (Direction de la monnaie des Antilles orientales) pour abolir le lien existant entre le dollar des Antilles orientales et la livre sterling, après avoir pris en considération la chute rapide de la livre sterling sur le marché international et les changements survenus récemment dans la monnaie de certains de ses partenaires commerciaux de la CARICOM.

---

j/ Ibid., Quatrième Commission, 2166ème séance.

#### 4. SITUATION SOCIALE

##### A. Main-d'oeuvre

41. En septembre, le Gouvernement canadien a annoncé qu'au 1er janvier 1976, le programme d'ouvriers saisonniers des Antilles serait élargi pour inclure la Grenade, les Etats associés et Montserrat. Dans le cadre de ce programme, des ouvriers sont recrutés pour des emplois temporaires au Canada, pour les semailles et la moisson et pour travailler dans l'industrie alimentaire. Le Département canadien du travail et de l'immigration veille à ce que les ouvriers soient rémunérés au taux normal et que leurs conditions de logement et de travail soient satisfaisantes. Ce programme existe depuis 1966.

##### B. Santé publique

42. Les services de santé publique du territoire continuent à être très satisfaisants sous la direction du médecin principal, de l'inspecteur principal de la santé et de leur personnel. On indique, d'autre part, que les travaux du nouvel hôpital (Glendon Hospital, 67 lits) se poursuivent.

#### 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

43. En 1974, le territoire comptait 14 écoles publiques (1 jardin d'enfants, 6 écoles primaires, 5 écoles primaires et secondaires, 1 école pour l'enseignement secondaire du premier cycle et une pour l'enseignement secondaire du second cycle) et quatre écoles libres (2 écoles subventionnées et 2 écoles privées) qui totalisaient un effectif de 3 139 élèves. De plus, il y avait 10 crèches subventionnées par le gouvernement comptant plus de 300 enfants. L'enseignement est obligatoire et gratuit dans toutes les écoles publiques. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1975, l'école dispensant un enseignement secondaire du deuxième cycle imposait des droits de scolarité d'un montant symbolique (45 dollars des Antilles orientales par an).

C. ILES TURQUES ET CAIQUES\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES .....	1 - 2
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE .....	3 - 24
3. SITUATION ECONOMIQUE .....	25 - 42
4. SITUATION SOCIALE .....	43 - 45
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT .....	46 - 47

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1070.

## ILES TURQUES ET CAIQUES a/

### 1. GENERALITES

1. Les îles Turques et Caïques sont situées au sud-est des îles Bahamas et à 145 km environ au nord de la République Dominicaine. Elles se composent de deux groupes d'îles séparés par un chenal d'eau profonde, d'une largeur de 35,4 km connu sous le nom de Passage des îles Turques; les îles Turques se trouvent à l'est du passage, les îles Caïques à l'ouest. Les îles Turques comprennent deux îles habitées, la Grande Turque et Salt Cay, six cayes inhabitées et de nombreux récifs. Les principales îles du groupe des Caïques sont la Caïque du Sud, la Caïque orientale, la Grande Caïque ou Caïque du milieu, la Caïque du Nord, Providenciales (désignée localement sous le nom de Blue Hills) et la Caïque occidentale; la Caïque orientale et la Caïque occidentale ne sont actuellement pas habitées. On évalue la superficie totale des îles à 499,9 km<sup>2</sup>; en outre, de larges zones de lagunes et de salines pourraient être mises en valeur.

2. Au dernier recensement de 1970, la population totale du territoire s'élevait à 5 675 habitants, dont la plupart étaient de souche africaine, le reste se composant de métis ou de personnes de souche européenne. Environ 2 300 habitants vivent à Cockburn Town (Grande Turque) où est situé le siège du gouvernement. Au milieu de l'année 1975, on évaluait la population à 7 000 habitants, auxquels il faut ajouter 6 000 à 8 000 personnes environ originaires des îles Turques et Caïques mais vivant ailleurs, essentiellement aux Bahamas, encore qu'un certain nombre d'entre elles soient revenues ces dernières années. L'émigration et un taux de mortalité infantile relativement élevé ont compensé le taux d'accroissement naturel rapide, si bien que le nombre d'habitants du territoire n'a pratiquement pas changé au cours des dix dernières années.

---

a/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 11 juillet 1975 conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année se terminant le 31 décembre 1974.

## 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

### A. Constitution

3. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order, 1969, modifié en 1973, figure dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. En bref, le gouvernement se compose d'un gouverneur nommé par la reine et d'un conseil d'Etat devenant à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.
4. Le Gouverneur (M. A. C. Watson, qui a succédé en mai 1975 à M. A. G. Mitchell à l'expiration du mandat de celui-ci) est habilité à légiférer, sur l'avis du Conseil d'Etat et avec son approbation, sous réserve du pouvoir que conserve la Couronne de refuser ou de retirer son approbation. Sauf dans des cas exceptionnels, le Gouverneur est tenu de consulter le Conseil d'Etat lorsqu'il définit la politique du gouvernement et lorsqu'il exerce les fonctions qui lui ont été confiées, mais il peut passer outre, lorsqu'il le juge opportun, à l'avis donné par le Conseil. Les questions pour lesquelles le Gouverneur n'est pas tenu de consulter le Conseil ont trait à la défense, aux affaires extérieures, à la sécurité intérieure, à la police et à la fonction publique. Le Gouverneur est habilité à créer des comités du Conseil d'Etat pour les charger de s'occuper de certaines questions, à l'exception toutefois de celles dont il est directement responsable. Il a également certains pouvoirs en matière de contrôle financier, afin de veiller à ce que soient respectées les conditions dont est assortie l'assistance financière fournie par le Gouvernement du Royaume-Uni ou à ce que le budget annuel soit équilibré.
5. Le Conseil d'Etat se compose d'un président (speaker), de trois membres de droit (le premier secrétaire, le secrétaire aux finances et le conseiller juridique) de deux ou trois membres nommés et de neuf autres membres élus au suffrage universel des adultes pour une période maximum de cinq ans. Lors des élections générales du 9 août 1972, le parti connu sous le nom de Turks and Caicos Labour Party (TCLP) a obtenu quatre des neuf sièges du Conseil d'Etat à pourvoir par élection, les cinq autres sièges étant remportés par des candidats indépendants.

### B. Evolution constitutionnelle récente

6. On trouvera dans le dernier rapport du Comité spécial des renseignements sur l'évolution constitutionnelle intervenue avant janvier 1975 c/.
7. On se rappellera que le comte d'Oxford et d'Asquith a été nommé Commissaire constitutionnel en 1973, le Conseil d'Etat ayant demandé que soit établi un rapport sur les différentes formes que pourrait revêtir l'évolution constitutionnelle du territoire, compte tenu des vœux de la population et des réalités de la situation locale d/.

---

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. D, par. 8 à 11.

c/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. C, par. 4 à 19.

d/ On trouvera un compte rendu détaillé de la visite de Lord Oxford et des recommandations qu'il a formulées dans Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. C, par. 4 à 16.

8. Dans son rapport e/, lord Oxford recommande essentiellement le retour à un système de gouvernement constitué de deux organes : un Conseil exécutif et une Assemblée législative. Le Conseil exécutif serait composé de trois membres de droit nommés par le gouvernement et de quatre membres élus, et l'Assemblée législative d'un président (speaker), élu parmi les membres de l'Assemblée; de trois membres de droit; de dix membres élus et de quatre membres, choisis parmi les personnes éligibles, nommés ou désignés par accord entre le Gouverneur et une majorité des membres élus de l'Assemblée législative. Aucune modification substantielle n'a été proposée en ce qui concerne les pouvoirs du Gouverneur, si ce n'est qu'il devrait informer le Conseil exécutif de toutes questions qui peuvent mettre en jeu les intérêts économiques ou financiers du territoire ou avoir une incidence sur l'application des lois.

9. Lord Oxford a également recommandé de modifier comme suit les conditions requises pour être éligible à une charge publique : a) instituer une obligation de résidence de 12 mois au cours des 24 mois précédant l'élection; b) réduire la période de résidence exigée d'un sujet britannique pour qu'il puisse devenir "citoyen du territoire" f/ (de façon que cette période soit la même que celle qui est prévue pour les étrangers); c) remplacer les mots "les parents" par les mots "le père ou la mère"; et d) ramener à 19 ans l'âge de la majorité électorale.

10. Sur l'invitation du Conseil d'Etat, M. William Herbert, avocat à la Cour suprême des Etats associés, a analysé les amendements proposés par lord Oxford pour déterminer si leur application permettrait l'établissement de structures constitutionnelles conformes aux vœux de la population des îles Turques et Caïques g/.

11. Il a notamment recommandé : a) d'inclure dans la nouvelle constitution une section relative aux droits fondamentaux de la population; b) d'instaurer un régime ministériel; c) de délimiter nettement les pouvoirs du Gouverneur; d) de fixer à quatre ans au maximum la durée du mandat de l'Assemblée législative; e) d'éliminer la notion de "citoyen du territoire" des conditions d'éligibilité à toute charge publique; f) de fixer à 18 ans l'âge de la majorité électorale. Les recommandations formulées par M. Herbert au sujet de la composition de l'Assemblée législative sont dans l'ensemble très proches de celles de lord Oxford, si ce n'est qu'il a proposé de porter à 11 (et non à 10) le nombre des membres élus et à 3 (au lieu de 4) le nombre des membres nommés.

12. Au cours de la même année, on a enregistré deux autres faits importants pour l'évolution constitutionnelle. Tout d'abord, M. Michael Jannings, le conseiller juridique, a annoncé qu'en mars, le gouvernement commencerait à établir à titre préliminaire les listes électorales pour les prochaines élections générales.

---

e/ Turks and Caicos Islands, Proposals for Constitutional Advance, Report by the Constitutional Commissioner the Rt. Hon. the Earl of Oxford and Asquith, KCMG (Londres, HM Stationery Office, octobre 1974).

f/ Est "citoyen du territoire" tout sujet britannique né dans le territoire ou dont les parents sont nés dans le territoire.

g/ Un compte rendu plus détaillé de l'étude de M. Herbert figure dans Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. C.

M. Jannings a noté que ces listes seraient probablement sensiblement différentes de celles qui avaient été dressées pour les dernières élections générales en raison du retour d'un certain nombre d'émigrés aux Bahamas, ainsi que des nouvelles conditions de vote envisagées : a) être âgé de 18 ans au moins (âge de la majorité électorale); b) avoir résidé dans le territoire pendant 12 des 24 mois précédant l'élection; c) être sujet britannique né dans le territoire ou dont le père ou la mère est né dans le territoire, ou y ayant résidé pendant cinq des sept années précédant l'élection.

13. M. Jannings a souligné l'importance que présentaient ces listes électorales préliminaires; en effet, aux termes de la nouvelle Constitution l'Assemblée législative se composerait vraisemblablement de 11 membres élus (soit deux de plus qu'au sein de l'actuel Conseil d'Etat). (Par la suite, les deux sièges supplémentaires ont été attribués à la Grande Turque et à la Caïque du Sud.)

14. M. Jannings a déclaré que, depuis la publication du rapport de lord Oxford sur l'évolution constitutionnelle du territoire, le Conseil d'Etat avait procédé à une série de discussions en vue de permettre à ses membres élus de faire connaître leur opinion sur la structure d'une nouvelle constitution et que, plus récemment, ceux-ci avaient bénéficié des avis de M. Herbert. M. Jannings pensait qu'à de rares exceptions près, le Gouvernement du Royaume-Uni souscrirait à l'avis des membres du Conseil d'Etat sur l'ensemble des points importants.

15. Le second fait marquant s'est produit vers la fin de 1975, lorsque le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté les propositions avancées par le Conseil d'Etat h/ en vue d'instaurer un régime ministériel et a pris les premières mesures nécessaires à leur application. Le régime qu'il est proposé d'instaurer comprendrait un Ministre principal et trois autres ministres. Sur recommandation de la nouvelle Assemblée législative le Gouverneur nommerait le Ministre principal, qui désignerait à son tour les trois autres ministres. Selon ce qu'aurait dit un membre du Conseil d'Etat, cette importante réforme risquerait de retarder de six à huit mois l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Il semble également que la population du territoire craigne que ses représentants élus ne soient pas en mesure d'assumer des responsabilités ministérielles en matière de défense et de finances, aussi longtemps que le territoire dépendrait du Gouvernement du Royaume-Uni pour sa sécurité nationale et les subventions accordées au titre de l'aide.

16. Dans la déclaration qu'il a faite à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 13 novembre 1975 i/, le représentant du Royaume-Uni, se référant à l'avenir des territoires sous administration britannique, a déclaré que son pays était partisan du principe de l'autodétermination et que, lorsque la majorité de la population le désirait, il octroierait l'indépendance à ces territoires. Il a en outre déclaré que les arrangements constitutionnels concernant les îles Turques et Caïques faisaient encore l'objet de discussions et qu'en raison de ses ressources économiques réduites et du faible volume des investissements privés, le territoire restait lourdement tributaire du Royaume-Uni en matière d'aide budgétaire et d'aide au développement (voir aussi le paragraphe 29 ci-après).

---

h/ Ibid., par. 19.

i/ Ibid., Trentième session, Quatrième Commission, 2166ème séance.

### C. Troubles dans le territoire

17. Au cours des dernières années, le développement économique du territoire a été bien inférieur aux besoins. En conséquence, de nombreuses personnes, en particulier les nouveaux arrivés sur le marché du travail, n'ont pu trouver d'emploi et récemment elles se sont élevées contre le fait que des expatriés occupaient les situations les mieux rémunérées.

18. Entre septembre 1974 et mai 1975, le mécontentement de certains éléments de la population s'est manifesté par divers incidents - incendies criminels, voies de fait et menaces - suivis au début du mois de juin par une explosion de violence. Les incendies criminels, qui auraient été allumés par un petit groupe de jeunes, ont endommagé les bâtiments de deux aéroports, le cabinet du juge, la caserne de la police et deux maisons particulières (y compris celle du premier secrétaire).

19. A son arrivée à la Grande Turque au début de mai 1975, le Gouverneur, M. Watson, aurait été accueilli par une trentaine de manifestants partisans de l'indépendance, qui ont également réclamé le transfert à la population locale des emplois occupés par des expatriés.

20. Sur la demande du gouvernement du territoire, le Gouvernement du Royaume-Uni a dépêché à la Grande Turque, fin mai, la frégate Minerva ayant à son bord 21 policiers des îles Vierges britanniques et de Montserrat, qui devaient aider les agents des forces locales, trop peu nombreux, à maintenir l'ordre. Au début du mois de juin, des incidents violents se sont produits : deux des policiers récemment arrivés, en patrouille à l'extérieur du Club Junkanoo, ayant demandé des renforts à la suite d'un incident, des membres du club ont tiré des coups de feu, atteignant et blessant deux policiers, tandis qu'un troisième était blessé par une pierre. Un inspecteur de police des îles Vierges britanniques, l'éditeur d'un journal du Royaume-Uni et un membre de la marine des Etats-Unis stationné sur l'île ont été provisoirement détenus à l'intérieur du club. A l'issue de négociations laborieuses, il a été convenu que le gouvernement du territoire rapatrierait les forces de police étrangères et créerait une commission judiciaire d'enquête chargée de faire la lumière sur l'incident. Le départ de ces agents de police, le 10 juin, a entraîné celui d'un certain nombre d'enseignants étrangers qui, sans succès, avaient prié le gouvernement de garantir leur sécurité. Depuis, le calme régnerait dans l'île de la Grande Turque.

21. La commission judiciaire d'enquête a ouvert ses travaux à la mi-septembre sous la présidence du juge Small (Jamaïque). Outre l'audition de témoins directement liés à l'affaire, elle a recueilli les dépositions sous serment de particuliers et de représentants d'organisations sur les causes de l'incident du Junkanoo Club et les solutions éventuelles. L'un des témoins a attribué l'incident au nombre insuffisant d'insulaires qualifiés dans la police et dans l'enseignement et à l'absence de débouchés pour les jeunes à la sortie de l'école. Un autre témoin, la Présidente de la Fédération des femmes, a suggéré le lancement d'un programme de logements à bon marché, la création d'un centre communautaire, et la nomination d'une personne chargée de surveiller les élèves qui ne vont pas à l'école, d'un agent de la protection sociale et d'un agent de probation. Le rapport de la commission n'a pas encore été publié.

22. Le gouvernement du territoire a pris d'autres mesures pour faire face aux problèmes de la criminalité et du chômage; il a notamment a) renforcé la police royale des îles Turques et Caïques en créant, avec l'assistance financière du Royaume-Uni, une nouvelle école chargée de former des recrues locales (il y en avait 10 en octobre); et b) développé les possibilités d'emploi en accélérant l'exécution des projets de travaux publics.

#### D. Bases militaires

23. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique possède une station de gardes-côtes à la Caïque du Sud. Il possède aussi des installations navales, une base aérienne et une station de télémesure sur un terrain d'une superficie de 232,7 hectares, qui lui a été cédé à bail par le gouvernement du territoire. Les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des îles Turques et Caïques continuent d'examiner la question de l'application de l'accord relatif aux trois bases américaines, qui doit venir à expiration le 31 décembre 1977. Il est entendu que le Gouvernement des îles Turques et Caïques participera à la révision de l'accord, qui aura lieu avant la date d'expiration, ainsi qu'à tout entretien concernant la reconduction dudit accord. Parmi les questions qui auraient été examinées récemment figure l'accès des personnes étrangères aux bases aux établissements de vente hors taxes, qui, selon certains commerçants de la Grande Turque, nuirait à leurs affaires.

24. Comme il a été indiqué plus haut, certaines catégories de la population locale ont récemment manifesté leur opposition à la présence d'étrangers dans le territoire, généralement à cause de facteurs économiques et sociaux. Cette xénophobie a atteint son paroxysme au début du mois de juin 1975 avec l'incident du Junkanoo Club (voir ci-dessus par. 20).

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

25. Selon la Puissance administrante, l'évolution économique récente n'a pas suivi les besoins du territoire, du fait de la faiblesse des ressources et du faible volume des investissements privés. Les investisseurs étrangers ont orienté leurs efforts vers le développement du secteur immobilier et du tourisme - les secteurs principaux de l'économie - et la pêche commerciale. D'autres secteurs, tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière, sont restés dans un état de sous-développement relatif. Il n'y a ni forêts ni ressources minérales.

26. L'agriculture est pratiquement inexistante dans les îles Turques et à la Caïque du Sud, mais il y a une certaine agriculture de subsistance dans les autres îles Caïques, la culture principale étant le maïs. Les principales difficultés auxquelles se heurte l'agriculture sont : la salinité des sols, l'irrégularité des précipitations, de longues périodes de sécheresse et les dégâts qui peuvent être causés par les ouragans. Le gouvernement s'efforce de promouvoir le développement agricole en assurant l'irrigation nécessaire au développement de cultures maraîchères à Kew (Caïque du Nord), en apportant des semences et des engrais vendus ensuite au prix coûtant et en exemptant de droits de douane le matériel agricole importé. La plupart des villages pratiquent l'élevage (porcs et volailles essentiellement) pour compléter l'alimentation. Vers la fin de l'année 1975, le Vice-Président du Comité des ressources et des industries du Conseil d'Etat a proposé la création de lotissements communautaires destinés aux cultures maraîchères dans des zones appropriées choisies par le gouvernement, en vue d'augmenter la production alimentaire et de réduire le coût de la vie. Il a recommandé la création de tels lotissements à la Caïque du milieu, la Caïque du Nord et Providenciales, et il a suggéré de limiter leur superficie à 20,2 ha de terres arables et à 52,6 ha d'herbages.

27. Depuis la cessation d'activités de l'industrie saline en 1964, seules se développent les industries manufacturières qui se rattachent au traitement du poisson et à la production artisanale. On produit encore du sel à Salt Cay, mais l'extraction en est largement subventionnée par le gouvernement afin de fournir des emplois à la population locale. Comme il a déjà été observé j/, des négociations ont eu lieu en 1972, entre des représentants du Conseil d'Etat du Gouvernement du Royaume-Uni et du gouvernement du territoire, et des représentants de la société ESSO Inter-America, au sujet de la création d'une raffinerie de pétrole sur la Caïque occidentale qui est inhabitée. Bien que la société ESSO ait versé 100 000 dollars des Etats-Unis au gouvernement du territoire en 1973 pour couvrir les frais de planification de la raffinerie et 200 000 dollars pour avoir une option valable jusqu'au 30 juin 1976, sur des terrains situés à la Caïque occidentale, la société n'a pas encore pris de décision définitive en la matière.

28. Bien que le territoire ait exporté du poisson ces dernières années, il est largement tributaire des importations pour satisfaire les besoins de la population

---

j/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVII, annexe, sect. C, par. 37 à 40.

locale. La valeur des importations n'a cessé d'être excédentaire par rapport à celle des exportations, mais le déficit de la balance commerciale a généralement été compensé par l'aide financière du Royaume-Uni, les dépenses des touristes, l'achat de biens fonciers et immobiliers par des étrangers, les dépenses effectuées sur place par le personnel des bases militaires américaines, les investissements étrangers et les fonds envoyés par les émigrés.

29. Les ressources fournies par le Royaume-Uni pour financer les dépenses publiques dans leur majeure partie constituent la principale source de recettes du territoire. Selon les prévisions budgétaires révisées pour 1974, les recettes locales, provenant essentiellement des droits de douane, se sont élevées à 1,8 million de dollars des Etats-Unis k/ et les dépenses publiques à 4,3 millions de dollars des Etats-Unis (1,4 million de dollars des Etats-Unis et 4,1 millions de dollars des Etats-Unis respectivement en 1973). Au cours de la période examinée, l'aide fournie par le Royaume-Uni sous forme de subventions est passée de 1,2 million de dollars des Etats-Unis à 1,5 million de dollars des Etats-Unis alors que l'aide à l'équipement est tombée de 1,5 million de dollars des Etats-Unis à 960 000 dollars des Etats-Unis.

30. En 1971, un projet de plan de développement du territoire a été approuvé par le Conseil d'Etat pour orienter le développement et le Gouvernement du Royaume-Uni a accepté de financer les infrastructures nécessaires prévues par le plan. Le plan non seulement met l'accent sur le développement du tourisme mais prévoit d'encourager d'autres formes de croissance économique afin que le territoire ne dépende pas totalement du tourisme. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'éviter les conséquences peu souhaitables d'un développement foncier trop rapide et non planifié. Il a également prévu de faire une place de plus en plus grande à l'amélioration des communications, aux équipements sociaux, à l'enseignement et à la formation.

31. En 1972, l'Encouragement of Development Ordinance l/ a été promulgué en vue d'encourager les investissements tant nationaux qu'étrangers et le Conseil d'Etat a approuvé la création d'une Statutory Development Corporation qui sera chargée de gérer les prêts accordés à des conditions de faveur par la Banque antillaise de développement. Par la suite, en 1974, un projet de loi tendant à créer une Development Corporation a été adopté et un Office du développement a été constitué, composé de cinq membres nommés par le gouvernement (dont le président, M. Astwood et deux conseillers d'Etat) et d'un membre de droit (le secrétaire aux finances). Toutefois, au 10 juin 1975, aucun prêt n'avait encore été approuvé.

32. A cet égard, on se rappellera m/ qu'en 1974, les membres élus du Conseil d'Etat ont présenté une pétition au Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth dans laquelle il était indiqué que, dans le contexte des relations actuelles, l'aide financière généreuse du Royaume-Uni ne

---

k/ Le 1er août 1973, le dollar des Etats-Unis a remplacé le dollar jamaïquin comme monnaie légale du territoire.

l/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXV, annexe, sect. D, par. 33.

m/ Ibid., par. 13-14.

suffisait pas pour répondre aux besoins et assurer le développement des îles Turques et Caïques et que le peuple du territoire avait l'intention et l'ambition de développer ces îles pour qu'elles puissent se passer de cette aide. Selon les auteurs, la pétition reflétait les sentiments de la vaste majorité des habitants du territoire. Selon certaines informations, les actes de violence récents mentionnés au paragraphe 18 traduisaient le mécontentement de certains groupes de la population locale qui étaient irrités par la lenteur du développement économique dans le territoire.

33. Pour la période 1972-1976, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a attribué un chiffre indicatif de planification global pour la région des Antilles (y compris les îles Turques et Caïques). Le programme par pays établi pour cette région d'après le chiffre indicatif de planification et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978 a été ajusté en conséquence. L'ensemble des fonds dont le territoire a disposé pour la période 1967-1974 s'est élevé à 181 460 dollars des États-Unis; l'assistance envisagée pour la période 1975-1978 représentera au total 262 400 dollars des États-Unis.

34. En juin 1975, le PNUD a fourni 549 200 dollars des États-Unis pour couvrir une partie des dépenses encourues au titre du projet régional pour l'enseignement et la formation de personnel sanitaire (paramédical) dans les pays des Antilles membres du Commonwealth; ce projet qui représente un coût total de 2,6 millions de dollars des États-Unis, dont la différence sera versée par les 17 pays participants (y compris les îles Turques et Caïques), doit être exécuté en deux ans. Le même mois, le PNUD a alloué 272 500 dollars des États-Unis supplémentaires afin de prolonger la durée d'un autre projet régional, initialement approuvé en juin 1971, tendant à fournir une assistance pour l'aménagement du territoire dans neuf pays des Antilles (dont les îles Turques et Caïques). La deuxième phase du projet doit être achevée en un an. En octobre, le PNUD a approuvé un troisième projet régional pour l'organisation et le développement des services postaux dans 16 pays des Antilles (dont les îles Turques et Caïques). Ce projet, dont une partie sera financée par le PNUD (328 000 dollars des États-Unis) et l'autre par les gouvernements des pays participants (80 390 dollars des États-Unis), doit être exécuté en 26 mois.

#### B. Développement des affaires immobilières et tourisme

35. La plupart des terres du territoire appartiennent à la Couronne et les autres sont en grande partie en propriété libre. La politique du territoire en ce qui concerne les terres de la Couronne consiste à ne pas délivrer de titres de propriété tant que les terres n'ont pas été mises en valeur conformément aux conditions et modalités convenues. L'achat de propriétés privées ne fait l'objet d'aucune restriction.

36. Parmi les projets de développement foncier et de développement du tourisme signalés antérieurement il faut rappeler ceux entrepris sur la Caïque du Nord et à Salt Cay par deux sociétés, sur des terres de la Couronne (dont les superficies sont respectivement de 607 et de 140,5 hectares). En ce qui concerne le premier, il s'agit d'un projet de la Seven Keys Ltd., qui a achevé de construire un hôtel, un port de plaisance et d'autres installations de base - notamment 25,8 kilomètres de route - dans la région de Whitby. Parmi les travaux effectués en 1975, il faut

citer les travaux d'agrandissement de l'hôtel, qui compte maintenant 25 chambres au lieu de 10, la construction d'un centre d'achat et le lancement d'un projet intéressant Whitby Haven, où seront aménagées 180 parcelles avec, dans de nombreux cas, accès direct à la plage ou à la mer. Au cours de la même année, la Sunshine Development Company, Turks, Ltd., a commencé à construire un complexe hôtelier de 50 chambres à Salt Cay. Autre fait nouveau important, en décembre 1974 le Conseil d'Etat a accepté en principe la proposition, faite par une société canadienne, d'aménager Hotel Beach sur la Grande Turque, en construisant notamment un complexe hôtelier de 100 chambres. Lorsque ces projets seront achevés, les installations touristiques, et notamment la capacité d'accueil des hôtels (qui était de 287 en 1974), auront considérablement augmenté.

37. En 1974, 8 000 touristes environ se sont rendus dans le territoire (contre 5 800 l'année précédente); d'après les estimations, ils ont dépensé plus d'un million de dollars des Etats-Unis. Selon un membre de l'Office du tourisme le taux de fréquentation des hôtels était en moyenne d'environ 30 p. 100. A ce taux, l'exploitation des hôtels n'est pas rentable. De l'avis de la Puissance administrante, les résultats obtenus par l'industrie hôtelière sont restés insuffisants en 1975. La destruction récente, lors d'incendies, de 2 aéroports (voir par. 18 ci-dessus) a également eu des conséquences défavorables sur le tourisme. Toutefois, avec le retour à la normale dans le territoire et la reprise économique graduelle aux Etats-Unis et dans certains autres pays industrialisés, on espère que l'industrie hôtelière pourra marquer un certain progrès en 1976.

### C. Pêche

38. Dans le secteur des exportations, l'industrie de la pêche joue un rôle prépondérant. Le produit le plus important est la langouste, suivie par la chair de conques séchée dont les exportations ont baissé au cours des dernières années. Des licences commerciales de traitement et d'exportation ont été accordées par le gouvernement à trois sociétés étrangères installées sur la Caïque du Sud et les Providenciales, ainsi qu'à la Coopérative de pêcheurs, créée en 1972 sur la Grande Caïque.

39. Un petit Service des pêcheries est chargé d'appliquer la politique arrêtée par le Conseil d'Etat en ce qui concerne l'industrie de la pêche. Il exerce une surveillance sur la pêche et le traitement du poisson, veille au respect des règlements applicables aux pêcheries et procède à des recherches sur la langouste. En 1974 il s'est produit deux faits importants intéressant l'industrie de la pêche a) l'allocation, par le Royaume-Uni, de 15 972 dollars des Etats-Unis pour l'achat d'un navire de recherches qui servira à étudier les mesures permettant de protéger les ressources en langoustes contre la surexploitation et à lutter contre la pêche illégale dans les eaux locales; b) la nomination, en décembre, d'un spécialiste des ressources naturelles, chargé de conseiller le gouvernement sur la politique à suivre en vue de mettre sur pied une industrie de la pêche stable et efficace. Bien que la pêche commerciale n'ait pas été rentable en 1975, on pense que, s'il était bien organisé, le secteur de la pêche à la langouste pourrait être développé sans risque de surexploitation et que l'on pourrait promouvoir la consommation de la chair de conques, spécialité locale.

#### D. Communications et autres éléments d'infrastructure

40. Le territoire se prête bien au développement du tourisme. A cet égard, les efforts ont surtout porté sur l'amélioration des liaisons aériennes. Bien que l'aérogare de l'aéroport de la Caïque du Sud et celle de l'aéroport international de la Grande Turque aient été détruites par des incendies (voir par. 18 ci-dessus), des travaux sont en cours pour les reconstruire et pour agrandir les installations de la plupart des neuf terrains d'atterrissage du territoire. Au cours de la période considérée, trois compagnies aériennes commerciales assuraient des vols internationaux à destination et en provenance du territoire : la Mackey International Airlines et la Rich International and Turkos Holdings, compagnies américaines, ainsi que la Turks and Caicos Airways, filiale d'Out Island Airways (OIA) des Bahamas.

41. Les trois ports de commerce situés sur la Grande Turque (le plus important), à Cockburn Harbour et dans les Providenciales, ne peuvent recevoir que des navires de faibles tonnages. D'après la Puissance administrante, deux compagnies de navigation de Miami (Floride) ont desservi la Grande Turque en 1974. Les navires des Pays-Bas ne font plus escale dans ce port. Depuis 1974, le gouvernement n'assure plus de service régulier pour le transport des marchandises entre la Grande Turque et la Caïque du Sud.

42. Au cours de la période considérée, aucun changement important n'a été signalé en ce qui concerne le réseau routier du territoire, l'approvisionnement en énergie électrique, les télécommunications et l'approvisionnement en eau.

#### 4. SITUATION SOCIALE

43. D'après les renseignements fournis par le Royaume-Uni, en 1974 la situation de l'emploi a été caractérisée par son instabilité. L'administration est restée une des principales sources d'emplois permanents pour la main-d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée. Le secteur privé a également offert des emplois saisonniers à de la main-d'oeuvre non qualifiée et semi-qualifiée. A la fin de l'année, on comptait un chiffre record de 105 marins locaux recrutés par des compagnies de navigation étrangères.

44. Comme il a été indiqué dans les sections précédentes, l'économie ne s'est pas assez rapidement développée au cours des dernières années pour fournir suffisamment d'emplois pour les travailleurs locaux, en particulier pour les nouveaux venus dans le marché du travail. Cela s'est traduit par l'exode constant de la main-d'oeuvre locale à l'étranger. Néanmoins, cette émigration n'a qu'en partie contribué à abaisser un chômage important et à atténuer le mécontentement. Ce sont les jeunes qui ont été le plus lourdement touchés. Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour remédier à cet état de choses, les problèmes auxquels se heurte la main-d'oeuvre n'ont pas été réglés.

45. Le gouvernement s'est engagé à assurer de meilleurs services médicaux. Le niveau général de la santé est bon.

#### 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

46. L'enseignement relève du Service de l'enseignement, organisme public présidé par le Premier Secrétaire. Le Directeur de l'enseignement (Chief Education Officer) est chargé d'appliquer la politique fixée par le Board. L'enseignement primaire, gratuit, est obligatoire pour les enfants de 4 ans et demi à 15 ans.

47. En 1973, dernière année pour laquelle on dispose de données, il existait 15 écoles primaires publiques et une école primaire privée employant au total 119 enseignants et comptant 1 727 élèves. L'enseignement secondaire était principalement assuré par deux établissements publics comptant 23 enseignants et 420 élèves. Il existait également un petit établissement d'enseignement secondaire relevant d'une mission. On pensait commencer en 1974 à construire un centre d'enseignement technique où seraient enseignés les principaux métiers. Le programme de formation d'enseignants en cours d'emploi, organisé avec l'aide du Gouvernement du Royaume-Uni en 1971, a pris fin en juillet 1974. Au cours de cette période, 62 enseignants ont complété leur formation. Au cours du premier semestre de 1975, 34 enseignants ont suivi des cours à l'étranger. En 1975, les faits les plus importants qui se sont produits dans le domaine de l'enseignement ont été la fermeture des écoles en mai et le départ d'un certain nombre d'enseignants étrangers en juin, à la suite d'incidents liés au maintien de l'ordre (voir par. 20 ci-dessus). Il s'ensuit que le territoire se trouve aux prises dans ce domaine, avec des problèmes bien réels et fort divers.

ILES FALKLAND (MALVINAS)

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à ses 1055<sup>ème</sup> et 1056<sup>ème</sup> séances, le 13 et le 17 septembre 1976.

2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la décision que l'Assemblée générale a prise le 8 décembre 1975 à propos du territoire 1/.

3. Lors de l'examen de la question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe I au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire. Il était également saisi des communications suivantes, adressées au Président : lettre datée du 27 janvier 1976 adressée au Président par l'Argentine (voir l'annexe I au présent chapitre); lettre datée du 11 février émanant de l'Argentine (A/AC.109/513); lettre datée du 23 février (A/AC.109/517), par laquelle le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Comité le texte d'une lettre de même date adressée au Secrétaire général (voir l'annexe III au présent chapitre) lettre datée du 3 mars 1976, émanant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir l'annexe IV au présent chapitre); et lettre datée du 6 mai 1976, émanant de l'Argentine (voir l'annexe V au présent chapitre).

4. Le représentant du Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, a participé aux travaux du Comité spécial consacrés à l'examen de la question.

5. A la 1055<sup>ème</sup> séance, le 13 septembre 1976, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration (A/AC.109/PV.1055 et Corr.). Au cours de la même séance, le représentant de l'Irak a présenté un projet de résolution (A/AC.109/L.1133) ayant pour auteurs les pays suivants : Cuba, Irak, Mali, République arabe syrienne et Yougoslavie. Avec l'assentiment du Comité, le représentant de l'Argentine a fait une déclaration (A/AC.109/PV.1055 et Corr.). Les représentants du Royaume-Uni et de l'Argentine ont fait d'autres déclarations (A/AC.109/PV.1055 et Corr.). Le Président a fait une déclaration (A/AC.109/PV.1055 et Corr.).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 34 (A/10034), p. 127, point 23.

6. A la 1056<sup>ème</sup> séance, le 17 septembre, le Comité spécial a adopté par 17 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution (voir le paragraphe 8 ci-dessous). Des déclarations ont été faites par le représentant de l'Argentine, avec l'assentiment du Comité, et le représentant du Royaume-Uni (A/AC.109/PV.1056 et Corr.).

7. Le 23 septembre, le texte de la résolution (A/AC.109/543) a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'il le transmette à son gouvernement.

#### B. DECISION DU COMITE SPECIAL

8. Le texte de la résolution (A/AC.109/543) que le Comité spécial a adoptée à sa 1056<sup>ème</sup> séance, le 17 septembre (voir le paragraphe 6 ci-dessus), est reproduit ci-après.

Le Comité spécial,

Ayant examiné la question des îles Falkland (Malvinas),

Rappelant les résolutions 1514 (XV) en date du 14 décembre 1960, 2065 (XX) en date du 16 décembre 1965 et 3160 (XXVIII) en date du 14 décembre 1973 de l'Assemblée générale,

Considérant les paragraphes ayant trait à cette question adoptés par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Lima en 1975 2/ et par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo en 1976 3/,

1. Exprime sa reconnaissance au Gouvernement de l'Argentine pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, pour faciliter le processus de décolonisation et promouvoir le bien-être de la population des îles,

2. Prie le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de l'Argentine d'accélérer les négociations concernant le conflit de la souveraineté, comme demandé dans les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale;

3. Fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus recommandé dans les résolutions susmentionnées;

4. Demande aux deux gouvernements d'informer le Secrétaire général et l'Assemblée générale, dès que possible, des résultats des négociations.

---

2/ A/10217 et Corr.1, annexe. par. 87.

3/ A/31/197, annexe I, par. 119.

## DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES .....	1 - 2
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE .....	3 - 27
3. SITUATION ECONOMIQUE .....	28 - 37
4. SITUATION SOCIALE .....	38 - 39
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT .....	40 - 41

---

⌘ Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1105.

1. GENERALITES

1. Les îles Falkland (Malvinas) sont situées dans l'Atlantique sud à 772 kilomètres environ au nord-est du cap Horn. Elles comprennent 200 îles d'une superficie totale de 11 961 kilomètres carrés. Il y a deux grandes îles, East Falkland et West Falkland. Outre un certain nombre de petites îles, les dépendances comprennent la Géorgie du Sud, à 1 287 kilomètres à l'est-sud-est des îles Falkland (Malvinas) et les îles Sandwich du Sud, qui sont inhabitées, à 756 kilomètres au sud-est de la Géorgie du Sud.

2. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1972, la population du territoire, dépendances non comprises, comptait 1 957 habitants, presque tous de souche européenne et pour la plupart d'origine britannique. Sur ce nombre, 1 079 habitants vivaient dans la capitale, Port Stanley. Le chiffre estimatif de la population au 31 décembre 1974 était de 1 759 habitants (contre 1 874 au 31 décembre 1973). Ces chiffres indiquent que l'émigration a continué de dépasser l'accroissement naturel relativement rapide, tendance qui s'est établie en 1953.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

3. Les dispositions de la Constitution du territoire, promulguée en 1949, et modifiée en 1955 et en 1964, sont décrites dans leurs grandes lignes dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session b/. En bref, les organes du gouvernement sont les suivants : a) le Gouverneur, qui est nommé par la Reine (et qui est actuellement M. Neville A. French); b) le Conseil exécutif, qui comprend deux membres ne faisant pas partie de l'équipe gouvernementale nommés par le Gouverneur, deux membres élus par le Conseil législatif choisis par ses membres élus et indépendants et deux membres *ès-qualités* (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances); c) le Conseil législatif, qui est présidé par le Gouverneur et comprend deux membres *ès-qualités* (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances), deux membres indépendants désignés et quatre membres élus au suffrage universel des adultes; et d) la Cour d'appel, qui a été créée en juillet 1965 pour connaître des recours contre les décisions des tribunaux du territoire.

B. Réforme constitutionnelle

4. Comme il a été indiqué antérieurement c/, un Comité spécial composé de membres élus du Conseil législatif a été créé en janvier 1974 par le Gouverneur, sur recommandation du Conseil, en vue de consulter l'électorat sur la question

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés précédemment et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 15 juillet 1975 pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'Article 73 a de la Charte des Nations Unies.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/6023/Rev.1), vol. IV, chap. XIX, annexe, par. 4 à 7.

c/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXVI, annexe I, par. 4 à 6.

de la modification de la Constitution et de faire ensuite des recommandations appropriées. En 1974, le Comité spécial a tenu à Port Stanley et dans d'autres localités une série de réunions au cours desquelles plusieurs propositions ont été avancées, portant principalement sur la révision de la composition et des attributions du Conseil et du système électoral. Au début de 1975, le Comité spécial a présenté son rapport au Conseil législatif.

### C. Relations entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni

5. Dans une déclaration prononcée devant l'Assemblée générale le 23 septembre 1975, le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a déclaré :

"Le peuple argentin est convaincu des mérites de la négociation. Nous appliquons d'ailleurs ce principe dans un cas qui nous concerne directement. Comme chacun sait, mon pays est victime de l'usurpation par une puissance étrangère d'une partie de son territoire, les îles Malvinas. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la question; il faut que ce territoire soit réintégré dans le patrimoine territorial de la République, car il a été occupé par la force en violation du droit, et jamais notre pays n'y a donné son consentement" d/.

Le représentant de l'Argentine a réaffirmé ensuite la volonté de son gouvernement de négocier avec le Gouvernement britannique, conformément aux dispositions des résolutions et des consensus adoptés par l'Assemblée générale; il ne doutait pas que le Royaume-Uni déciderait en fin de compte de se conformer aux résolutions de l'ONU et de négocier dès que possible la solution définitive de ce différend.

6. Le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine s'est ensuite référé à une décision prise à Lima à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés concernant les îles Malvinas (A/10217 et Corr.1, annexe, par. 87), où, a-t-il déclaré, "il a été clairement reconnu que l'Argentine avait le droit de son côté et qu'il était exclu d'appliquer, dans ce cas particulier, le principe de l'autodétermination car l'occupation britannique, en l'occurrence, constitue une violation du principe de l'intégrité territoriale consacré spécifiquement par la résolution 1514 (XV)". Il a ajouté que le programme de solidarité et d'assistance mutuelle de Lima renforçait la détermination de l'Argentine d'obtenir à brève échéance le retour des îles Malvinas au patrimoine national par les moyens indiqués dans les résolutions 2065 (XX) du 16 décembre 1965 et 3160 (XXVIII) du 14 décembre 1973, de l'Assemblée générale.

7. Le 16 octobre 1975, le Gouvernement britannique a annoncé qu'à la suite d'une demande du Conseil exécutif des îles Falkland, une mission spéciale dirigée par lord Shackleton, ancien ministre d'un cabinet travailliste, serait envoyée dans le territoire pour examiner les moyens d'en renforcer l'économie (voir par. 33 ci-après). Il ajoutait que le Gouvernement argentin avait été avisé de cette décision.

---

d/ Ibid., trentième session, séances plénières, 2357ème séance.

8. Dans une lettre datée du 14 novembre 1975, le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a communiqué au Secrétaire général le texte d'un communiqué de presse du Ministère des relations extérieures de l'Argentine en date du 22 octobre 1975, dont le texte suit :

"Devant l'intention exprimée par le Gouvernement britannique d'envoyer aux îles Malvinas une mission chargée de procéder à 'un recensement économique et financier' de l'Archipel et des zones adjacentes, le Ministère des relations extérieures et du culte

1. Réaffirme tous les termes du communiqué publié par la Chancellerie, le 19 mars 1975 e/.

2. Déclare que, contrairement à une information de presse en provenance de Londres, le Gouvernement argentin n'a, à aucun moment, donné son consentement en ce qui concerne la mission précitée.

3. Estime que la question des îles Malvinas faisant à l'heure actuelle l'objet de négociations comme l'a recommandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII), les parties au différend doivent s'abstenir d'innover unilatéralement en ce qui concerne des aspects fondamentaux de la question, faute de quoi elles risquent de dénaturer l'objectif très clair des résolutions précitées et d'aller à l'encontre de l'esprit qui a prévalu dans toutes les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les deux pays au sujet de l'Archipel, ce qui est absolument inacceptable pour le Gouvernement argentin.

4. La mission que se propose d'envoyer la Grande-Bretagne ne serait pas bienvenue car elle violerait le principe de non-innovation, du fait que son but serait de procéder à une étude tendant à évaluer la possibilité d'explorer du point de vue économique les ressources naturelles des îles Malvinas, qui naturellement appartiennent à la République Argentine. Il s'agit donc d'un acte inconsidéré que la Chancellerie argentine ne voudrait pas interpréter comme une provocation, car cela signifierait que la Grande-Bretagne n'accepte pas de poursuivre normalement les négociations bilatérales, fait qui risquerait d'avoir des conséquences imprévisibles et certainement graves, dont la Grande-Bretagne serait seule responsable.

5. Les négociations entre les deux gouvernements constituent l'aspect essentiel du processus devant aboutir à une solution définitive du différend. Par conséquent, l'exécution d'actes qui risquent de les compromettre nuit aux relations entre la République Argentine et la Grande-Bretagne et entrave la solution pacifique de la question des îles Malvinas.

6. Une fois de plus, l'Argentine exhorte la Grande-Bretagne à comprendre que les négociations au sujet du conflit de souveraineté à l'égard de l'Archipel est le moyen approprié pour parvenir à cette solution, conformément aux décisions des Nations Unies et aux normes reconnues par le monde civilisé f/."

---

e/ Ibid., Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXIX, annexe, par. 16.

f/ A/C.4/804.

9. Dans une déclaration faite devant l'Assemblée générale le 8 décembre, le représentant permanent adjoint du Royaume-Uni auprès des Nations Unies a déclaré, notamment :

"A la suite de la résolution 3160 (XXVIII), les échanges de vues entre le Gouvernement du Royaume-Uni et celui de l'Argentine se sont poursuivis au cours de l'année écoulée en vue de résoudre les divergences qui nous séparent. Dans la recherche d'une solution, mon gouvernement n'a cessé de répéter qu'il entend observer les termes de la résolution 1514 (XV). Ce sont, par conséquent, les vœux de la population des îles qui doivent prévaloir, et non pas une idée arbitraire de ce que peuvent être leurs intérêts.

Un certain nombre de mesures de coopération économique existent déjà, qui comprennent une coopération pratique entre les habitants des îles et ceux de l'Argentine. Ces mesures portent actuellement sur les communications et l'approvisionnement en carburant, et nous espérons organiser, dans l'intérêt des habitants, une coopération plus poussée entre mon gouvernement et le Gouvernement argentin g/."

10. En ce qui concerne la découverte possible de pétrole dans la région, il a déclaré que son gouvernement n'avait pas l'intention d'entreprendre une action unilatérale pour mettre en valeur le pétrole ou d'autres ressources qui pourraient être découverts dans la région du Sud-Ouest atlantique. Il a ajouté :

"Mon gouvernement a d'ailleurs partagé avec le Gouvernement argentin les informations dont il disposait sur cette question."

11. Il a également déclaré :

"De même, mon gouvernement a informé par courtoisie le Gouvernement argentin au sujet de notre proposition d'étude de l'économie des îles, et nous déplorons qu'il considère apparemment cette étude comme une innovation inacceptable. Une mission d'experts dans les domaines économique et technique, qui est présidée par lord Shackleton, a été désignée, conformément à l'esprit de coopération que nous voulons voir s'instaurer entre les habitants des îles et leurs voisins de l'Argentine.

Pour conclure, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, mais il poursuivra ses efforts en vue de parvenir à une solution du problème dans l'esprit de la résolution 3160 (XXVIII)."

12. Le 2 janvier 1976, le Ministère argentin des affaires étrangères a publié un communiqué de presse dans lequel il déclarait qu'à l'occasion d'une série de contacts établis à divers niveaux au cours des semaines précédentes entre les représentants des deux gouvernements, il avait été procédé à un examen des méthodes permettant de surmonter les obstacles entravant les négociations, en particulier l'envoi de la mission Shackleton par le Royaume-Uni. Il était également indiqué dans le communiqué de presse que les représentants argentins avaient toujours rappelé la position de leur pays quant à sa souveraineté sur les îles, son opposition à toute modification unilatérale et son insistance

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, séances plénières, 2431ème séance.

pour une reprise des négociations sur le différend relatif à la souveraineté lors de la prochaine réunion des représentants des deux gouvernements. Le Ministère ajoutait que les représentants du Royaume-Uni avaient finalement déclaré qu'ils n'étaient pas à même d'accepter la réouverture de négociations visant à résoudre le différend sur la souveraineté; ils avaient indiqué, toutefois, que le Gouvernement du Royaume-Uni désirait toujours tenir des conversations, avec un ordre du jour souple, sur la coopération économique et que ses représentants pourraient être autorisés à entendre toute proposition argentine sur d'autres sujets. Il était indiqué dans le communiqué de presse que dans ces conditions, le Ministère argentin des affaires étrangères jugeait inopportun d'accepter de discuter de questions qui n'avaient aucun rapport avec le véritable problème et qui, par conséquent, ne pourraient pas permettre d'y trouver une solution.

13. Le 13 janvier, le Ministère argentin des affaires étrangères a publié un nouveau communiqué de presse déclarant que le Gouvernement argentin avait reçu un message du Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth dans lequel celui-ci insistait pour débattre de la coopération économique, mais, loin d'abandonner l'attitude du Royaume-Uni qui consistait à rompre unilatéralement les négociations, qualifiait le différend relatif à la souveraineté sur le territoire de "stérile", ce qui, de toute évidence, était inacceptable pour le Gouvernement argentin. On indiquait en outre dans le communiqué que l'Ambassadeur d'Argentine auprès du Royaume-Uni, qui était rentré en Argentine depuis un certain temps, ne regagnerait pas son poste et que, compte tenu de l'état actuel de la situation sur la question des îles Malvinas, le Gouvernement argentin avait indiqué au Gouvernement britannique qu'il serait souhaitable qu'il rappelle son ambassadeur en poste en Argentine. Le Ministère argentin des affaires étrangères a déclaré, lors d'une conférence de presse, que la décision de demander le rappel de l'Ambassadeur du Royaume-Uni ne signifiait pas une rupture des relations diplomatiques avec ce pays. Il a ajouté que les habitants du territoire n'auraient pas à souffrir du différend entre les deux pays et que, ni les communications entre le territoire et la métropole ni l'approvisionnement des îles par l'Argentine ne seraient interrompus.

14. Le 14 janvier, le Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a déclaré devant la Chambre des communes :

"Notre amitié traditionnelle avec l'Argentine n'est troublée que par les problèmes dus à la revendication de souveraineté de l'Argentine sur les îles Falkland, dont les habitants désirent rester sujets britanniques.

Au cours de 1975, toutes les parties intéressées, y compris les habitants des îles, ont reconnu que le développement et la diversification future de l'économie des îles ne pourraient se faire que dans un esprit de coopération avec l'Argentine."

15. Notant que l'enquête économique destinée à chiffrer les options offertes quant au développement économique futur était en cours de réalisation à la demande des habitants des îles, il a estimé que, si chaque partie faisait preuve de bonne volonté, "la Grande-Bretagne et l'Argentine devraient être capables de faire du différend relatif à la souveraineté sur les îles un facteur permettant la coopération entre les deux pays, ce qui serait conforme au désir et aux intérêts des habitants des îles Falkland".

16. Le Secrétaire d'Etat a regretté qu'il ne lui ait pas été possible jusqu'à présent de trouver le moyen de faire converger les propositions de son gouvernement pour des négociations sur la coopération économique et l'insistance de l'Argentine touchant des négociations simultanées concernant le transfert de souveraineté. Se référant à la résolution 3160 (XXVIII), dans laquelle l'Assemblée générale prie instamment les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Argentine de poursuivre les négociations en vue d'arriver à une solution du problème, il a déclaré : "C'est ce que nous essayons de faire : parvenir à une coopération économique entre les deux gouvernements susceptible d'amener d'autres changements. Jusqu'à présent, je n'ai pas pu en convaincre le Gouvernement argentin". Il a ajouté que le Gouvernement du Royaume-Uni respectait néanmoins le principe du droit de libre détermination proclamé dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

17. Le 27 janvier 1976, en réponse à une question posée à la Chambre des lords, le Ministre d'Etat du Foreign and Commonwealth Office a déclaré que la politique du Gouvernement britannique à l'égard du territoire était la suivante :

"En ce qui concerne la souveraineté britannique sur les îles Falkland, aucun changement ne sera apporté contre les vœux des habitants. Toutefois, le Gouvernement de Sa Majesté estime ... que les intérêts à long terme des habitants seraient le mieux servis par l'établissement de liens étroits et amicaux avec l'Argentine."

Le Ministre a également dit qu'il espérait que les résultats de l'enquête effectuée par lord Shackleton sur l'économie constitueraient une nouvelle base permettant de lancer à nouveau un appel aux Argentins, qui sont pour le Royaume-Uni des amis de longue date et estimés, en vue de leur demander de participer à l'exploration commune et à l'exploitation éventuelle de ces eaux.

18. Dans une lettre datée du 27 janvier 1976 (voir l'annexe II au présent chapitre) le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Président du Comité spécial le texte de la Déclaration du Comité juridique interaméricain sur le problème des îles Malvinas, adoptée à Rio de Janeiro le 16 janvier 1976. Dans la Déclaration, le Comité, qui est un organe de l'Organisation des Etats américains (OEA), a appuyé sans réserve la position de l'Argentine sur la question. Il a déclaré que l'Argentine avait un droit de souveraineté incontestable sur les îles Malvinas; que l'envoi de la mission Shackleton constituait une violation des résolutions de l'Assemblée générale; que la présence de navires de guerre étrangers dans les eaux adjacentes de l'Argentine représentait une menace pour la paix et la sécurité ainsi qu'une violation des règles internationales relatives à la non-intervention; et il a conclu qu'il s'agissait d'une attitude hostile à l'égard de l'Argentine.

19. Dans une lettre datée du 6 février 1976 n/, le représentant permanent par intérim du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a appelé l'attention du Président du Conseil de sécurité sur "un acte illicite et dangereux commis le 4 février par un bâtiment de guerre de la République Argentine contre le navire de recherche britannique Shackleton, qui passait pacifiquement en haute mer" et effectuait, a-t-il déclaré, des recherches

n/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément pour janvier, février et mars 1976 (S/11972).

scientifiques liées à la théorie de la dérive des continents et dont le programme constituait une contribution britannique au Projet international de géodynamique. Au nom de son gouvernement, il a contesté que l'Argentine ait le droit d'exercer une juridiction maritime quelconque sur la zone et a noté que l'acte susmentionné aurait été illicite "même si, contrairement au cas en question, cela s'était passé ... dans la juridiction maritime de l'Argentine". Il a demandé au Gouvernement argentin de cesser de s'en prendre en haute mer à des bâtiments pacifiques, en contravention du droit international reconnu, et s'est réservé le droit de demander ultérieurement que le Conseil de sécurité prenne une décision appropriée au sujet de cet acte.

20. Dans des lettres identiques datées du 10 et du 23 février 1976, le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir au Président du Conseil de sécurité i/ et au Secrétaire général (voir l'annexe III au présent chapitre) qu'"une violation grave des règles concernant la juridiction maritime argentine avait été commise par le navire britannique Shackleton à la suite des activités de recherches scientifiques - géophysiques et géologiques - menées par le navire susmentionné sur la plate-forme continentale argentine", /qui étaient/ "clairement destinées à la prospection géologique en vue de l'éventuelle exploitation d'hydrocarbures". Il a rappelé que le Gouvernement britannique avait été avisé le 14 novembre 1975 qu'il devait se conformer aux dispositions de la législation argentine concernant la recherche scientifique dans les zones maritimes relevant de la juridiction de l'Argentine. A cet égard, le représentant de l'Argentine s'est référé à la lettre qu'il avait adressée le 25 mars 1975 (voir l'annexe III, appendice I, au présent chapitre) au Secrétaire général, dans laquelle il indiquait notamment que les îles Malvinas faisaient partie intégrante de l'Argentine et que le Gouvernement argentin ne reconnaîtait ni la possession ni l'exercice d'aucun droit relatif à l'exploration et à l'exploitation de minéraux ou d'hydrocarbures dans cette zone par un gouvernement étranger. Il a considéré tous actes de cette nature comme contraires aux résolutions et consensus sur les îles Malvinas adoptés par les Nations Unies, dont l'objectif était la solution du litige entre le Royaume-Uni et l'Argentine par la voie pacifique des négociations bilatérales.

21. On a annoncé le 17 février 1976 que le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine et le Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire du Royaume-Uni au Foreign and Commonwealth Office s'étaient récemment rencontrés à New York pour procéder à un échange de vues sur les relations existant entre leurs gouvernements et avaient étudié, au cours de cet entretien, par quels moyens éventuels ils pourraient reprendre le dialogue sur le territoire et normaliser leurs relations. Selon un porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni, cet échange de vues a permis de dissiper certains malentendus, en particulier en ce qui concerne le programme de recherche du navire Shackleton. Le porte-parole a ajouté que le fait de poursuivre ces échanges de vues dans le même esprit contribuerait à favoriser l'établissement de bonnes relations entre les deux pays. Le 21 février, on a signalé que le Shackleton avait quitté le territoire pour gagner les eaux de l'Antarctique en vue de poursuivre son programme de recherches scientifiques.

22. Dans une lettre datée du 3 mars 1976 (voir l'annexe IV au présent chapitre) adressée au Président du Comité spécial, le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est référé à une lettre datée du

i/ Ibid. (S/11973).

27 janvier 1976 émanant du représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle était joint le texte de la Déclaration du Comité juridique interaméricain sur le problème des îles Malvinas (voir par. 19 ci-dessus).

23. Dans sa lettre, le représentant du Royaume-Uni déclarait que son gouvernement rejetait les conclusions du Comité. Il a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de doute quant à la souveraineté britannique sur les îles ou au droit du Royaume-Uni de confier à lord Shackleton le soin de mener une enquête sur l'économie. Il a également déclaré que le seul navire britannique qui croisait dans la région était un navire basé dans le territoire, chargé de la surveillance des icebergs, et que son gouvernement rejetait énergiquement l'accusation selon laquelle il aurait fait preuve d'hostilité à l'égard de l'Argentine ou d'autres pays du continent.

24. Après avoir noté que l'entière population des îles était britannique et souhaitait le rester, le représentant du Royaume-Uni a affirmé que les intérêts des îles occupaient une place importante dans les propositions actuelles et futures touchant l'avenir de la coopération entre les deux gouvernements. Il a passé brièvement en revue certains aspects de l'histoire de la présence britannique dans les îles et a conclu en exprimant l'avis de son gouvernement selon lequel les différends qui l'opposent au Gouvernement argentin au sujet des îles pouvaient être réglés par la voie pacifique en poursuivant les pourparlers.

25. Dans une lettre datée du 6 mai 1976 (voir l'annexe V au présent chapitre), adressée au Président du Comité spécial, le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est référé aux déclarations faites par le représentant permanent du Royaume-Uni au nom de son gouvernement dans sa dernière lettre sur la question (voir ci-dessus par. 22 à 24).

26. Après avoir réaffirmé les droits légitimes de l'Argentine à la souveraineté sur le territoire et fait l'historique du conflit aux Nations Unies, le représentant de l'Argentine a réfuté les déclarations contenues dans la communication du Royaume-Uni.

27. Le représentant de l'Argentine a conclu en disant que son gouvernement était disposé à contribuer à la recherche d'un terrain d'entente en vue de la normalisation des relations entre les deux pays touchant ce problème et à parvenir par voie de négociations bilatérales à une solution pacifique et définitive du conflit.

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

28. L'économie du territoire repose presque entièrement sur l'élevage des moutons. Les statistiques communiquées par la Puissance administrante indiquent qu'en 1973/74, il y avait 628 147 moutons dans le territoire (contre 612 508 en 1972/73), répartis comme suit : East Falkland, 356 248; West Falkland, 204 569; autres îles, 67 330.

29. Le prix de la laine, qui est le principal produit d'exportation, est le facteur déterminant dans la vie économique du territoire. Les exportations de laine étaient évaluées à 1,5 million de livres sterling j/ en 1973 et à 4,9 millions de livres sterling en 1974, du fait de la tendance à la hausse marquée par les prix, qui ont atteint le chiffre record de 53 nouveaux pence la livre en 1974. Ultérieurement, cependant, le prix de la laine est tombé à environ 25 nouveaux pence la livre. Cette situation a incité le gouvernement à rechercher plus activement les moyens de diversifier l'économie du territoire, notamment en demandant que soit entreprise une étude économique et financière sur le territoire, dont le soin a été ultérieurement confié à une mission dirigée par Lord Shackleton (voir par. 33 ci-dessous).

30. Le développement du territoire a été étroitement lié à celui de la Falkland Islands Company (FIC), société inscrite au registre du commerce du Royaume-Uni dès 1851. La FIC, qui est le plus grand producteur de laine des îles (elle possédait 284 428 des 628 147 moutons recensés en 1973/74), contrôle également une grande partie des opérations bancaires, du commerce et des transports maritimes locaux. Comme on l'a indiqué dans un précédent rapport k/, la FIC avait envisagé de créer une société locale à laquelle elle avait l'intention de transférer les intérêts qu'elle détenait dans le commerce et les transports maritimes. Selon les renseignements reçus, le plan aurait été abandonné en 1974, à cause des difficultés rencontrées pour réunir les fonds nécessaires.

31. Parmi les autres possibilités de développement économique qui sont explorées, on peut citer l'industrie du tourisme ainsi que les ressources halieutiques et les ressources en algues du territoire. Le tourisme prospère du fait de la multiplication des moyens de transport maritimes et aériens; d'après le numéro d'août/décembre 1975 du Falkland Islands Times, journal local, le nombre des touristes qui se sont rendus dans le territoire par voie de mer en 1975 a atteint 6 201, contre 3 999 en 1974 et 3 189 en 1973. Les ressources halieutiques du territoire font également l'objet de recherches effectuées par la société japonaise Taiyo Fishery Company en vue de créer une industrie des pêches en haute mer, et par une société britannique qui étudie la possibilité d'exploiter les réserves de crabe royal. Selon les renseignements dont on dispose, plusieurs pays s'intéresseraient à la pêche au krill, qui est une variété de petite crevette et constitue une

---

j/ La monnaie locale est la livre sterling.

k/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXIX, annexe, par. 21.

source utile de protéines que l'on trouve en quantités abondantes à proximité de l'île de la Georgie du Sud. La société Alginate Industries, Ltd., prévoit d'exploiter les ressources en algues des îles. Cette société est en train de construire une usine de traitement du varech, destiné à être envoyé au Royaume-Uni. On prévoit que cette société commencera de produire du varech séché et moulu en 1976 et que son usine travaillera à plein rendement d'ici 1978.

32. De nouvelles perspectives importantes de développement économique pourraient résulter de la présence éventuelle de gisements de pétrole dans le territoire et au large de ses côtes. Comme il est indiqué dans le dernier rapport du Comité spécial l/, les nouveaux faits survenus dans ce domaine comprennent : a) l'adoption par le Conseil législatif en décembre 1974 de deux motions demandant l'instauration d'une politique active en matière d'octroi de permis pour la prospection du pétrole; b) la communication au Gouvernement britannique, au début de 1975, d'un rapport sur la question, établi par le Dr Donald Griffiths et une équipe de l'Université de Birmingham, qui n'a pas encore été publié; c) la visite dans le territoire, au début de 1975, d'un représentant de six compagnies pétrolières originaires du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, lesquelles ont fait savoir qu'elles souhaiteraient obtenir un permis de prospection pétrolière.

33. Comme il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, on a annoncé le 16 octobre 1975 que Lord Shackleton avait été désigné à la tête d'une équipe d'experts pour entreprendre une étude économique et financière du territoire, compte tenu de "l'affaiblissement de l'économie de la colonie et de son déclin démographique" ainsi que de "l'incertitude actuelle au climat économique". Outre Lord Shackleton, la mission se composait de cinq experts chargés d'évaluer les perspectives de développement concernant le pétrole, les minéraux, la pêche, la laine et les algues ainsi que de faire des recommandations à ce sujet. En outre, la mission a été invitée à donner des conseils sur la nécessité d'engager des dépenses d'équipement au cours des cinq années à venir, ainsi qu'à évaluer les incidences financières et sociales de toutes recommandations en la matière. La mission s'est rendue dans le territoire le 3 janvier 1976 pour un séjour d'un mois, au cours duquel elle a visité plusieurs dépendances, y compris la Georgie du Sud. D'après les renseignements reçus, le 9 février, la mission a regagné le Royaume-Uni, et Lord Shackleton a communiqué au Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth les résultats de l'étude.

34. Le territoire est tributaire des importations pour satisfaire à la quasi-totalité de ses besoins en biens de consommation et en biens d'équipement. Le montant des importations a été évalué en 1974 à 305 237 livres sterling et en 1973 à 570 996 livres sterling; les exportations (essentiellement de laine) se sont élevées respectivement à 4,9 millions de livres sterling et à 1,5 million de livres sterling. Comme par le passé, le Royaume-Uni a absorbé la totalité des exportations du territoire et fourni la plupart de ses importations. Comme il a été noté dans le précédent rapport du Comité spécial m/, des mesures ont été prises récemment pour accroître les échanges commerciaux entre le territoire et l'Argentine, y compris l'octroi à la société Yacimientos Petrolíferos Fiscales (YPF), compagnie pétrolière argentine d'Etat, du droit de vendre des produits pétroliers dans le territoire.

---

l/ Ibid., par. 12-18 et 23-24.

m/ Ibid., par. 7-10.

35. Compte tenu des caractéristiques de l'économie, la plupart des recettes du territoire provient indirectement de l'élevage des moutons. Les principales rubriques de dépenses sont les travaux publics, l'éducation, les postes et télécommunications et la santé publique. D'après les prévisions budgétaires pour 1975/76, les dépenses des pouvoirs publics devraient s'élever à un million de livres sterling et les recettes à 1,2 million de livres sterling, contre 790 710 livres sterling et 862 176 livres sterling, respectivement, pour l'exercice précédent.

36. Le Comité spécial a donné dans un précédent rapport n/ des détails sur le plan de développement portant sur la période 1973-1978. La contribution du Royaume-Uni à ce plan de développement s'élève à 50 000 livres sterling par an, en plus de la subvention accordée pour construire un aéroport.

37. On se souviendra qu'en juin 1974, le Gouvernement du Royaume-Uni, conformément à l'Accord sur les communications signé en 1971 avec le Gouvernement argentin, avait approuvé l'octroi d'une subvention de 4,2 millions de livres sterling destinée à la construction d'un aéroport permanent à Cape Pembroke, près de Port Stanley, qui doit être terminé en 1976. A l'heure actuelle, les communications aériennes avec le territoire sont assurées par Linéas Aéreas del Estados (LADE), compagnie argentine d'Etat, qui assure une liaison aérienne régulière toutes les semaines entre l'Argentine et Port Stanley, en utilisant une piste d'atterrissage provisoire. Selon les renseignements reçus, le 6 février 1976, le cargo argentin Cabo San Gonzalo se dirigeait vers Port Stanley en transportant 12 techniciens chargés d'agrandir la piste d'atterrissage.

#### 4. SITUATION SOCIALE

38. Au cours de la période à l'étude, aucune évolution importante ne s'est produite dans la situation de la main-d'oeuvre. Les possibilités d'emploi étant limitées, on a assisté à un exode de la population vers d'autres pays. Afin de remédier à ce problème, le gouvernement a pris des mesures pour favoriser le développement général du territoire, en particulier en diversifiant l'économie (voir par. 31-33 ci-dessus).

39. Le gouvernement a, à Port Stanley, un hôpital général de 27 lits où sont assurés des soins médicaux et chirurgicaux ainsi que des soins d'obstétrique et de gériatrie. Le département médical emploie un médecin chef, trois médecins et du personnel divers. A la suite d'un rapport établi par un spécialiste de la gestion des hôpitaux, on a amélioré l'organisation et la gestion de l'hôpital de Port Stanley, et des fonds ont été accordés par le Royaume-Uni au titre de l'aide au développement en vue de l'achat de matériel supplémentaire pour l'hôpital.

---

n/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), chap. XXVI, annexe I, par. 31.

## 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

40. En 1974, il y avait 306 élèves (311 en 1973) fréquentant les écoles publiques du territoire, qui sont toutes en principe des écoles primaires. En 1973, le corps enseignant comprenait 28 instituteurs, y compris les instituteurs itinérants pour les zones éloignées (au nombre de 31 en 1972). Une cinquantaine d'enfants en âge de fréquenter des établissements d'enseignement secondaire faisaient des études en Amérique du Sud.

41. A la suite de la signature de l'Accord sur les communications en 1971, un certain nombre d'élèves ont poursuivi leurs études en Argentine. En 1974, 36 enfants originaires du territoire fréquentaient des établissements d'enseignement bilingue en Argentine; sur ce nombre, 23 bénéficiaient de bourses octroyées par le Gouvernement argentin, 2 de bourses octroyées par le Gouvernement du Royaume-Uni et 2 de bourses données par des écoles. D'après les renseignements reçus, deux professeurs d'espagnol envoyés par le Gouvernement argentin seraient arrivés dans le territoire le 3 juin 1974 pour enseigner dans les écoles de Port Stanley et dans des cours du soir destinés aux adultes, conformément à une décision prise par le Conseil exécutif du territoire à la fin de 1973. On a appris en mai 1975 qu'on projetait de développer l'enseignement de l'espagnol grâce à des programmes radiodiffusés par la station locale.

LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1976 ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire publier et distribuer  
comme document officiel du Comité spécial la déclaration que le Comité juridique  
interaméricain a adoptée le 16 janvier 1976 sur la question des îles Malvinas  
et dont le texte est joint à la présente.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos ORTIZ DE ROZAS

---

x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/511.

## APPENDICE

### DECLARATION DU COMITE JURIDIQUE INTERAMERICAIN SUR LE PROBLEME DES ILES MALVINAS

LE COMITE JURIDIQUE INTERAMERICAIN,

Rappelant sa résolution du 18 février 1974 dans laquelle il a exprimé sa préoccupation devant le fait qu'il existe encore, sur le continent américain, des territoires occupés par des puissances étrangères et ce, malgré les revendications réitérées d'Etats latino-américains qui, arguant du fait que ces territoires forment partie intégrante de leur territoire national, exigent leur restitution;

Rappelant sa Déclaration du 1er février 1972 provoquée par la présence de navires de guerre britanniques dans la mer des Antilles, dans laquelle il a dénoncé les manoeuvres navales ou aériennes qu'exécutent, sans autorisation préalable, dans les eaux territoriales d'Etats américains ou dans les eaux adjacentes des navires ou des appareils de guerre étrangers, ce qui constitue une menace à la paix et à la sécurité du continent ainsi qu'une violation flagrante des principes internationaux de non-intervention;

Rappelant les justes titres de souveraineté sur les îles Malvinas que possède la République argentine, titres fondés sur les règles internationales en vigueur lorsque le conflit a éclaté; rappelant aussi que l'archipel figure sur les cartes marines de l'Atlantique sud établies par les cartographes de la Chambre de commerce de Séville (1522-1523) à l'occasion du voyage de Magellan; que la première occupation effective de ces îles par un groupe de colons français a pris fin avec l'Accord de 1767 par lequel ces derniers ont remis les îles aux autorités espagnoles relevant du Gouvernement et de la Capitainerie générale de Buenos Aires; que l'occupation des îles Malvinas par les Anglais n'a été que partielle, puisque limitée à Port Egmont, et de courte durée, puisqu'elle a pris fin au bout de huit ans (1766-1774); que, par le décret du 10 juin 1829, le Gouvernement des Provinces unies du Rio de la Plata a mis en place aux îles Malvinas un gouvernement politique et militaire dirigé par le commandant Luis Vernet; que le 3 janvier 1833, la corvette anglaise Clio a expulsé par la force les autorités argentines établies dans les îles et a pris illégalement possession du territoire au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; que le Gouvernement argentin n'a jamais cessé, depuis le début du différend (note du Ministre argentin à Londres en date du 17 juin 1833) jusqu'à maintenant de revendiquer ses droits;

Rappelant la résolution 2065 (XX) de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 1965 à la vingtième session de l'Assemblée générale, dans laquelle les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume Uni sont invités à poursuivre les négociations en vue de régler le différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) en tenant compte des intérêts de la population; et la résolution 3160 (XXVIII) de l'ONU, adoptée en 1973 à la vingt-huitième session de l'Assemblée

générale, dans laquelle l'Assemblée, après avoir exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de l'Argentine pour les efforts qu'il a déployés pour promouvoir le bien-être de la population des îles, déclare nécessaire d'accélérer les négociations entre les deux gouvernements pour arriver à une solution pacifique du conflit de souveraineté au sujet desdites îles;

Rappelant que pour donner effet à ces résolutions, le Gouvernement argentin a signé avec le Gouvernement du Royaume-Uni divers accords de coopération et a pris, dans le domaine des communications, de l'approvisionnement, de l'assistance sociale et de l'entretien des ouvrages d'infrastructure, des mesures servant les intérêts de la population des îles, ce qui lui a valu l'éloge de l'Assemblée générale des Nations Unies /3160 (XXVIII)/;

Considérant l'envoi récent aux îles Malvinas, sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni, de la "Mission Shackleton" dans le but déclaré de réaliser une "étude sur la situation économique et financière" de l'archipel et des zones environnantes;

Considérant que le refus du Gouvernement du Royaume-Uni de poursuivre les négociations bilatérales engagées pour régler le conflit de souveraineté sur lesdites îles, négociations qu'il juge stériles, et la proposition visant à limiter ces négociations à l'examen de questions de "coopération économique", marquent un retour à la position défendue par ce gouvernement dans la note diplomatique de 1887 par laquelle il faisait savoir au Gouvernement argentin qu'il considérait la discussion comme close;

Considérant les récentes déclarations du Ministre britannique devant la Chambre des communes selon lesquelles "le navire de guerre britannique 'Endurance' se trouve à proximité de l'archipel et deux autres navires sont prêts à se diriger dans cette direction";

Considérant que le rappel des chefs de mission des deux gouvernements provoque une tension dans les relations entre les deux pays;

Constatant que, par les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Organisation des Nations Unies, cadre juridique que les deux gouvernements sont tenus de respecter, les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni se sont engagés à accélérer le processus destiné à rétablir la souveraineté légitime sur le territoire des îles Malvinas, et qu'en conséquence la rupture unilatérale des négociations par le Royaume-Uni constitue une violation desdites résolutions ainsi que de l'esprit de l'engagement contracté;

Réaffirmant que les nobles idéaux que nos Républiques ont toujours défendus exigent qu'il soit mis fin à toute occupation et à toute usurpation et que disparaissent toute enclave et tout vestige de domination coloniale en Amérique;

DECLARE :

1) Que la République argentine d'ôtient un droit incontestable de souveraineté sur les îles Malvinas, et qu'en conséquence la question fondamentale à résoudre est celle du processus à suivre pour la restitution de son territoire;

2) Que la mission Shackleton, organisée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est une initiative unilatérale et constitue donc une violation des résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Organisation des Nations Unies;

3) Que la présence de navires de guerre étrangers dans les eaux adjacentes d'Etats américains, de même que l'annonce par les autorités britanniques de l'envoi d'autres navires, véritable mesure d'intimidation, constituent une menace pour la paix et la sécurité du continent ainsi qu'une violation flagrante des règles internationales relatives à la non-intervention;

4) Qu'il s'agit d'une attitude hostile destinée à faire cesser les revendications du Gouvernement argentin et à entraver le déroulement des négociations recommandées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Rio de Janeiro, le 16 janvier 1976

Signé par :

Reynaldo GALINDO POHL  
Jorge A. AJA ESPIL  
José Joaquín CAICEDO CASTILLA  
José Eduardo do PRADO KELLY  
Antonio GOMEZ ROBLEDO  
Américo Pablo RICALDONI  
Alberto RUIZ-ELDREDGE

ANNEXE III\*

LETTRE DATEE DU 23 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir, sur instructions de mon gouvernement, qu'une violation grave des règles concernant la juridiction maritime argentine a été commise par le vaisseau britannique "Shackleton" à la suite des activités de recherche scientifique - géophysiques et géologiques - menées par le navire susmentionné sur la plate-forme continentale argentine. Ces recherches étaient clairement destinées à la prospection géologique en vue de l'éventuelle exploitation d'hydrocarbures.

Ce fait revêt une gravité particulière étant donné qu'à la date du 14 novembre 1975 le Gouvernement britannique a été avisé qu'il devait se conformer aux dispositions de la législation argentine concernant la recherche scientifique dans les zones maritimes relevant de la juridiction de l'Argentine.

La position du Gouvernement argentin est contenue dans les termes de son communiqué daté du 19 mars de la même année, dont le texte a été distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, le 23 mars 1975 (A/AC.109/482) et est joint à la présente lettre (appendice I).

Conformément à la position qui a été exposée, il a été décidé que le navire "Shackleton" serait intercepté afin de le soumettre à une visite d'inspection. Le 4 février, le destroyer de la marine argentine "Almirante Storni" s'est approché du "Shackleton" et lui a intimé l'ordre de s'arrêter et d'accepter la visite d'inspection de rigueur en pareil cas. Le capitaine du vaisseau britannique a poursuivi sa route, sans tenir compte de cette intimation et a mis ainsi en danger la vie des personnes se trouvant à bord et la sécurité du navire. Conformément aux règles en vigueur, des salves d'avertissement ont été tirées au moyen d'armes légères, mais étant donné que l'on savait le navire britannique porteur d'explosifs et afin d'agir avec la plus grande prudence, le commandant du bâtiment argentin a reçu pour instructions de ne pas faire usage de la force comme il aurait été normal en l'occurrence.

L'attitude imprudente et provocatrice du capitaine britannique montre évidemment qu'il désirait dissimuler les activités auxquelles s'était livré le "Shackleton".

En raison de ces événements, le Gouvernement argentin a adressé au Gouvernement britannique le même jour, 4 février, une protestation énergique et formelle dont le texte est joint à la présente lettre (voir l'appendice II ci-dessous).

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/31/55. Une lettre identique, datée du 10 février 1976, et adressée au Président du Conseil de sécurité, a été publiée dans Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément pour janvier, février et mars 1976 (S/11973).

Il a été pris connaissance de la note que le Gouvernement du Royaume-Uni a adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de cette question a/. Il faut observer que le Royaume-Uni s'adresse à un organe de l'Organisation des Nations Unies alors qu'il est notoire qu'il se refuse à appliquer les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale aux termes desquelles il lui est recommandé de poursuivre les négociations avec le Gouvernement argentin afin de résoudre définitivement le litige de souveraineté concernant les îles Malvinas, question qui est actuellement examinée par l'Assemblée générale et le Comité spécial des Vingt-Quatre. Cette attitude contraste avec celle de mon pays, qui a toujours indiqué clairement sa décision de poursuivre ces négociations.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Argentine  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Carlos ORTIZ DE ROZAS

---

a/ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année,  
Supplément pour janvier, février et mars 1976 (S/11972).

## APPENDICE I

### LETTRE DATEE DU 25 MARS 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire publier et distribuer comme document officiel du Comité spécial le communiqué de presse du Gouvernement argentin, en date du 19 mars 1975, dont le texte suit :

"Selon des informations parues dans la presse, un rapport scientifique, que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait établir, aurait été présenté au Ministère britannique des affaires étrangères au sujet de la présence éventuelle de pétrole sur le plateau continental argentin et à proximité des îles Malvinas.

Compte tenu de ce que les îles Malvinas et lesdites zones font partie intégrante du territoire national, le Gouvernement argentin déclare qu'il n'y reconnaît et n'y reconnaîtra ni la possession ni l'exercice d'aucun droit relatif à l'exploration et à l'exploitation de minéraux ou d'hydrocarbures par un gouvernement étranger. En conséquence, il ne reconnaît et ne reconnaîtra pas non plus, et considérera irrévocablement comme nuls et non avendus, toute activité, toute mesure ou tout accord que le Royaume-Uni pourrait mener, adopter ou conclure au sujet de cette question, et que le Gouvernement argentin juge de la plus grande gravité et de la plus grande importance.

Le Gouvernement argentin considérera en outre tous actes de la nature susmentionnée comme contraires aux résolutions et consensus sur les îles Malvinas adoptés par les Nations Unies, dont l'objectif manifeste est la solution du litige de souveraineté entre les deux pays par la voie pacifique des négociations bilatérales.

Ainsi, le Gouvernement argentin réaffirme une fois encore ses droits inaliénables de souveraineté sur les îles Malvinas et rappelle que la seule solution au différend avec le Royaume-Uni est la réintégration desdites îles dans le patrimoine territorial de la République."

L' Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos ORTIZ DE ROZAS

## APPENDICE II

### NOTE VERBALE DATEE DU 4 FEVRIER 1976 ADRESSEE A L'AMBASSADE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD PAR LE MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DU CULTE

Le Ministère des relations extérieures et du culte présente ses compliments à l'ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et se réfère aux activités du navire britannique Shackleton dans les zones maritimes relevant de la juridiction de la République Argentine. Le Gouvernement argentin a été informé du fait que ce navire s'est livré à des activités de recherche scientifique - études géophysiques et géologiques - sur la plate-forme continentale argentine sans qu'aient été observées au préalable les dispositions de la législation nationale applicables en pareil cas conformément au droit international en vigueur.

En raison de ces activités, un vaisseau de la marine argentine lui a intimé l'ordre de s'arrêter afin d'exercer le droit d'inspection et de visite, ce dont le navire britannique n'a pas tenu compte, commettant ainsi une autre violation du droit applicable.

Malgré l'attitude du capitaine du Shackleton, la Chancellerie fait remarquer que le navire de la marine argentine s'est abstenu de l'usage extrême de la force, afin d'éviter que la situation ne prenne des proportions plus graves et que la vie des membres de l'équipage et la sécurité du navire britannique ne soient mises en danger.

La situation est d'autant plus grave que le Ministère des relations extérieures et du culte a eu l'occasion de rappeler par écrit à votre ambassade, en date du 14 novembre 1975, qu'il était nécessaire, pour mener à bien les activités de recherche projetées, de respecter les dispositions de la loi argentine, ce qui n'a pas été fait.

En vertu des considérations qui précèdent, le Ministère des relations extérieures et du culte fait part de la protestation la plus formelle et la plus énergique du Gouvernement argentin et, sans préjudice du fait qu'il continuera à exercer ses droits, exige que le Gouvernement britannique prenne les sanctions qui s'imposent contre les responsables et évite qu'une situation analogue ne se reproduise.

ANNEXE IV\*

LETTRE DATEE DU 3 MARS 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET  
D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la question des îles Falkland, notamment à la lettre du 27 janvier qui vous a été adressée par le représentant permanent de l'Argentine et qui a été distribuée aux membres du Comité spécial a/.
2. La Déclaration adoptée par le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des Etats américains le 16 janvier 1976, qui était jointe à cette lettre, présente sous forme résumée les éléments juridiques et historiques des revendications du Gouvernement argentin.
3. Quatre conclusions y sont formulées. Le Gouvernement du Royaume-Uni les rejette toutes. Premièrement, il ne peut y avoir de doute quant à la souveraineté britannique sur les îles Falkland. Deuxièmement, il découle de ce qui précède que le Gouvernement du Royaume-Uni était nettement dans son droit lorsqu'il a confié à Lord Shackleton le soin de mener une enquête sur l'économie des îles. (A cet égard, il convient d'observer que les résolutions 2065 (XX) du 16 décembre 1965 et 3160 (XXVIII) du 14 décembre 1973 de l'Assemblée générale ne font aucune allusion à la question des innovations, unilatérales ou autres.) Troisièmement, le seul navire britannique qui croise dans la région depuis quelques années est le HMS Endurance, navire chargé de la surveillance des icebergs, dont la présence est bien connue du Gouvernement argentin. Enfin, le Gouvernement du Royaume-Uni rejette énergiquement l'accusation dénuée de fondement selon laquelle il aurait fait preuve d'hostilité à l'égard de l'Argentine ou d'autres pays du continent.

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/518.

a/ Voir annexe II au présent chapitre.

4. Mon gouvernement refuse l'interprétation selon laquelle les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) impliquent, de sa part, l'engagement de transférer sa souveraineté sur les îles Falkland. Mon gouvernement s'est efforcé, dans l'esprit de ces résolutions de régler ses différends avec le Gouvernement argentin concernant l'avenir des îles Falkland. Il ne saurait toutefois accepter que ces différends soient réglés d'une manière non conforme aux vœux des insulaires.

5. L'entière population des îles est britannique et ce, depuis maintes années. Le Gouvernement du Royaume-Uni considère que l'on doit respecter ses vœux, conformément au principe d'autodétermination énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960 de l'Assemblée générale, résolution dont mon gouvernement a toujours appliqué les dispositions dans ses relations avec tous les territoires placés sous son autorité. Pour autant que je sache, il est hors de doute que le ferme désir des insulaires est de rester britanniques. Le Comité juridique interaméricain se réfère aux intérêts de ces derniers. Il a été dûment tenu compte de ces intérêts dans les accords qui ont été signés entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni en vue d'améliorer les communications et les autres ressources dont dispose la population. De même, il entre dans les vues de mon gouvernement que ces intérêts occupent une place importante dans les propositions touchant l'avenir de la coopération. Cette coopération ne doit pas nécessairement se limiter à la population des îles mais pourrait également s'étendre à l'Argentine. Le Gouvernement du Royaume-Uni souhaite même qu'il en soit ainsi.

6. Il ne me paraît pas inutile non plus de faire une mise au point en ce qui concerne l'incident qui a eu lieu en 1833 - c'est-à-dire à l'époque où la souveraineté britannique a été confirmée - incident dont il est question dans le préambule de la Déclaration. En janvier 1833, un navire britannique est venu réaffirmer pacifiquement la souveraineté britannique qui avait été établie une première fois en 1765. L'allégation selon laquelle une corvette britannique aurait expulsé "par la force" les autorités argentines établies dans les îles est dénuée de fondement. Les seules personnes qui aient été renvoyées malgré elles en Argentine furent les chefs d'une mutinerie qui s'était produite dans la petite colonie buenos-ayrienne. Les mutins avaient tué leur capitaine. Le capitaine d'une goélette de Buenos Aires, qui se trouvait là lors de l'incident, fit mettre les mutins aux fers à bord d'une goélette britannique et demanda qu'on les ramenât à Buenos Aires. Certains civils choisirent de se faire rapatrier, d'autres préférèrent rester sur place. Aucun coup de feu ne fut tiré ni d'un côté ni de l'autre.

7. Mais le point essentiel dans cette affaire, aux yeux du Gouvernement du Royaume-Uni, c'est le fait suivant qui est facile à vérifier : depuis 1833, autrement dit depuis environ un siècle et demi - soit pratiquement le temps qu'il a fallu aux Etats d'Amérique latine pour affirmer leur propre droit à l'autodétermination - le Royaume-Uni est demeuré en possession des îles Falkland ouvertement, d'une façon continue, efficace et pacifique. Il y a eu, bien entendu, de nombreux échanges diplomatiques entre mon gouvernement et celui de l'Argentine pendant cette période mais ceux-ci n'ont pas mis en cause l'exercice continu de la souveraineté britannique. Les insulaires, dont le nombre a varié entre 25 et 50 pendant la période 1831-1832, étaient 600 en 1850, le double en 1885 et sont actuellement près de 1 800.

8. En janvier 1976, une équipe d'économistes et de spécialistes dirigée par Lord Shackleton s'est rendue dans les îles afin de procéder à une enquête économique indépendante conformément au mandat qui lui avait été assigné par le Gouvernement du Royaume-Uni, lui-même agissant en vertu de son droit incontestable d'administrer les îles. Le Gouvernement du Royaume-Uni a notifié par avance au Gouvernement argentin son intention de procéder à cette enquête indépendante, lui faisant par ailleurs un certain nombre de suggestions tendant à ce que cette enquête soit menée dans un esprit de coopération. Le Gouvernement du Royaume-Uni a également proposé de communiquer à l'avance au Gouvernement argentin les résultats complets de l'enquête. Le Gouvernement du Royaume-Uni espère notamment que celle-ci aura permis de dégager certaines possibilités de développement susceptibles de promouvoir la coopération économique entre les îles Falkland et l'Argentine.

9. Depuis un certain nombre d'années, le HMS Endurance, navire de la marine royale chargé de la surveillance des icebergs, est basé dans les îles Falkland pendant les mois de l'été antarctique, et sa principale mission consiste en la réalisation d'un programme de recherche scientifique. Ce navire, qui a une capacité défensive limitée, est bien connu des Argentins et il a été reçu fréquemment dans les ports argentins. Il arrive parfois que d'autres navires de la marine royale fassent escale dans les îles Falkland pour des raisons de commodité; ces escales ne sont pas fréquentes et ne constituent en aucune manière une menace contre la paix et la sécurité du continent. La Marine royale a toujours entretenu des liens amicaux avec les flottes des pays sud-américains et ses navires n'ont jamais été considérés par eux comme une menace.

10. Mon gouvernement déplore que la détérioration de la situation ait abouti au rappel, par les deux gouvernements, de leurs chefs de mission respectifs. Toutefois, il ne pense pas que ce rappel ait engendré un état de tension. Le 13 janvier dernier, le Gouvernement argentin a suggéré à mon gouvernement de rappeler l'ambassadeur britannique. Peu après, mon gouvernement a rappelé l'ambassadeur pour procéder avec lui à des consultations. Le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à lui donner l'ordre de reprendre son poste dès que la situation le permettra.

11. De l'avis du Gouvernement du Royaume-Uni, tous les différends qui l'opposent au Gouvernement argentin au sujet des îles Falkland peuvent être réglés par la voie pacifique en poursuivant les pourparlers que les deux gouvernements ont engagés précédemment à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII). Dans la Déclaration b/, il est question d'une rupture unilatérale par le Royaume-Uni des négociations menées dans le cadre de ces résolutions. Lors des pourparlers qui ont eu lieu avec le Gouvernement argentin au sujet des îles Falkland, le Gouvernement du Royaume-Uni ne s'est fait d'autre obligation que celle de respecter les vœux des insulaires conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale.

12. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel du Comité spécial.

Ivor RICHARD

---

b/ Voir ci-dessus par. 2.

LETTRE DATEE DU 6 MAI 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

1. D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord datée du 3 mars 1976 a/, dans laquelle le représentant du Royaume-Uni rejette les conclusions de la Déclaration adoptée par le Comité juridique interaméricain le 16 janvier 1976, au sujet de l'état actuel de la question des îles Malvinas dont le texte a été distribué aux membres du Comité spécial b/.
2. Tout en indiquant que nous approuvons les solides arguments et les conclusions motivées qui figurent dans ladite déclaration, arguments et conclusions qui n'ont pas été affaiblis par la note du Royaume-Uni, je tiens à préciser notre position en ce qui concerne certaines affirmations contenues dans cette note, que mon gouvernement rejette pour les raisons suivantes.
3. En premier lieu, nous réaffirmons avec fermeté les droits légitimes de la République argentine à la souveraineté sur les îles Malvinas. L'existence d'un conflit de souveraineté avec le Gouvernement du Royaume-Uni au sujet de ces îles a été reconnue par le Comité spécial, puis par l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) en date respectivement du 16 décembre 1965 et du 14 décembre 1973, dans lesquelles l'Assemblée générale a prié instamment les parties de poursuivre des négociations bilatérales pour parvenir à une solution pacifique du conflit, en tenant dûment compte des dispositions et des objectifs de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, ainsi que des intérêts de la population des îles. Les deux résolutions ont été adoptées à une très large majorité; la première par 94 voix contre zéro, avec 14 abstentions, et la seconde par 116 voix contre zéro, avec 14 abstentions.

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/520.

a/ Voir annexe IV au présent chapitre.

b/ Voir l'appendice de l'annexe II au présent chapitre.

4. Le Gouvernement britannique a fait fi de l'esprit et de la lettre de ces résolutions et des nombreux consensus adoptés dans le même sens, et il a refusé à plusieurs reprises de poursuivre les négociations, comme mon gouvernement l'a signalé en séance plénière de l'Assemblée générale le 8 décembre 1975 c/. En outre, et comme le Comité spécial ne l'ignore pas, le Gouvernement britannique a pris une initiative unilatérale en envoyant dans les îles Malvinas une mission présidée par lord Shackleton, pour réaliser une "étude de la situation économique et financière" de l'archipel et des zones environnantes, afin d'évaluer les possibilités d'exploitation économique de ses ressources naturelles. La mission a eu lieu, en dépit de l'opposition expresse de mon gouvernement, qui a fait savoir publiquement qu'il y voyait une initiative mal venue.

5. Cet acte d'inimitié de la part du Royaume-Uni a fait l'objet d'une déclaration de M. James Callaghan, alors Secrétaire d'Etat et actuel Premier Ministre du Royaume-Uni, devant la Chambre des communes, le 14 janvier 1976. En réponse au député John Gilmour qui lui demandait comment était assurée la protection de la mission Shackleton, M. Callaghan a précisé que le HMS Endurance de la Royal Navy, croisait au voisinage immédiat de l'archipel et que deux autres navires étaient prêts à cingler vers les îles, ce qui ne faisait ainsi nul mystère de la mission de ces navires.

6. C'est à ce sujet que le Comité juridique interaméricain déclare que "la présence de navires de guerre étrangers dans les eaux adjacentes d'Etats américains, de même que l'annonce par les autorités britanniques de l'envoi d'autres navires, véritable mesure d'intimidation, constituent une menace pour la paix et la sécurité du continent ainsi qu'une violation flagrante des règles internationales relatives à la non-intervention".

7. On ne peut que qualifier d'hostile une attitude qui se traduit non seulement par le refus persistant de poursuivre les négociations recommandées à plusieurs reprises par l'Organisation des Nations Unies - conformément au principe de règlement pacifique des différends - et par le mépris des décisions de l'Organisation, mais aussi par des initiatives unilatérales qui créent des situations dangereuses, initiatives prises en dépit des nombreuses représentations faites par le Gouvernement argentin.

8. Lorsque la question des îles Malvinas a été portée devant le Sous-Comité III du Comité spécial, le représentant argentin, M. José María Ruda, dans une déclaration faite le 9 septembre 1964 d/, a exposé clairement la façon dont la Grande-Bretagne s'est emparée des îles Malvinas le 3 janvier 1833, usurpation qui est maintenant contestée par la note du Royaume-Uni. Je rappellerai brièvement que lorsque la corvette britannique Clio s'est présentée à l'entrée du port de Puerto Soledad (localité peuplée d'Argentins établis à demeure), où était ancrée la goélette Sarandí, le commandant capitaine John Onslow a intimé à la garnison argentine l'ordre de se retirer, afin qu'il puisse prendre possession des îles au nom du roi. Devant la supériorité numérique des forces britanniques, le

---

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, séances plénières, 2431ème séance.

d/ A/AC.109/SC.4/SR.25.

commandant argentin, José María Pinedo, a répondu qu'il se retirerait "rendant la Grande-Bretagne responsable de l'outrage infligé à la République, du non-respect des égards qui lui sont dus et de la violation de ses droits, foulés aux pieds avec un arbitraire tout à fait aberrant".

9. Comme le commandant Pinedo refusait d'amener le pavillon argentin, les forces britanniques l'ont fait à sa place et ont expulsé pratiquement tous les habitants argentins.

10. Dès qu'il eut connaissance de ces faits, le Gouvernement argentin éleva une protestation, le 15 janvier 1833, auprès du Chargé d'affaires britannique à Buenos Aires, M. Philip G. Gores. Il serait fastidieux d'énumérer ici les protestations, réclamations et réserves de droit émanant des Gouvernements argentins successifs et dont le Gouvernement britannique n'a fait aucun cas; mais l'assertion selon laquelle l'incident de 1833 a été une "réaffirmation pacifique de la souveraineté britannique" doit être qualifiée de téméraire, eu égard au caractère on ne peut plus illégitime du coup de force qui a été commis. L'usurpation britannique de 1833 ne saurait fonder, en vertu de la règle de la prescription, un titre dont puisse se réclamer le Royaume-Uni, qui s'est emparé des îles dans des conditions illicites, contestées et non pacifiques.

11. Dans le document britannique, il est indiqué que la "souveraineté britannique" sur les îles avait été établie "une première fois" en 1765. Pour rétablir la vérité historique, nous tenons à dire que c'est la France qui, en février 1764, a établi un premier centre de colonisation, à Saint-Louis (île Malvina orientale) lequel a été cédé à l'Espagne avec reconnaissance des droits de ce pays. La date de 1765 ne peut donc être que celle du passage par les îles de l'expédition à destination du détroit de Magellan dirigée par John Byron, passage qui ne donna lieu à la fondation d'aucun établissement ni d'aucune compagnie.

12. Par ailleurs, les Britanniques persistent à présenter la question des îles Malvinas comme un problème d'autodétermination, citant à l'appui de cette thèse les résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Or, dans ces deux résolutions, il est expressément question des "intérêts" de la population des îles et non pas de leurs "voeux". Si l'on tient compte du fait que l'Argentine a été dépossédée des îles par un coup de force illégal, il est clair que le principe dont il faut tenir compte avant tout en la matière est celui de l'intégrité territoriale d'un pays, énoncé au paragraphe 6 de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée. Envisager la question sous un angle différent reviendrait à admettre un acte de violence qui a en outre été suivi de l'expulsion de la population argentine établie à demeure, laquelle a été remplacée par des sujets de la puissance colonisatrice.

13. Actuellement, la population des îles se compose à raison d'environ 40 p. 100 de fonctionnaires de la Couronne et des employés d'une entreprise privée qui détient quelque 50 p. 100 des biens qui existent dans les îles.

14. Contrairement à ce que prétend la note britannique, cette population est pratiquement stationnaire, elle a certes augmenté au siècle dernier, suivant en cela les tendances de la démographie mondiale, mais depuis 60 ans, loin de s'accroître, elle a en fait diminué.

15. Nous en voulons pour preuve les statistiques britanniques de 1912, d'après lesquelles les îles Malvinas comptaient alors 2 295 habitants, alors que le chiffre actuel est de 1 540 habitants. En somme, il s'agit là du seul groupe de population d'Amérique qui, au lieu de s'accroître, voit son effectif diminuer.

16. L'action menée par l'Argentine en faveur de la population des îles a été saluée par l'Assemblée générale dans sa résolution 3160 (XXVIII). Les mesures adoptées en application de l'Accord de 1971 sur les communications vont nettement dans le sens des intérêts des insulaires, auxquels mon gouvernement demeure tout disposé à accorder l'importance qu'ils méritent, comme il l'a signifié à maintes reprises au Gouvernement britannique.

17. Le Gouvernement argentin déplore que l'attitude du Gouvernement britannique qui refuse de renouer les négociations sous prétexte qu'elles sont "stériles", et a introduit unilatéralement un élément nouveau dans la situation en envoyant la mission Shackleton, l'ait contraint de rappeler son ambassadeur au Royaume-Uni et à inviter le Gouvernement de Sa Majesté britannique à faire de même en ce qui concerne son ambassadeur en Argentine.

18. Mon gouvernement est tout disposé à contribuer à la recherche d'un terrain d'entente en vue de la normalisation des relations argentino-britanniques touchant ce problème, eu égard aux résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale, où il est dit qu'il convient de parvenir par voie de négociations bilatérales à une solution pacifique définitive du conflit de souveraineté existant au sujet des îles Malvinas.

19. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Comité spécial.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos ORTIZ de ROZAS

## ILES VIERGES AMERICAINES

## A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 1027ème séance, le 18 février 1976, le Comité spécial, en approuvant le soixante-dix-huitième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.1066) a décidé, entre autres, de renvoyer la question des îles Vierges américaines au Sous-Comité des petits territoires pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la question à ses 1042ème et 1043ème séances, le 19 et le 20 août.
3. Ce faisant, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions permanentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 3481 (XXX) du 11 décembre 1975 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens propres à assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et en particulier : ... de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session". Le Comité a également tenu compte de la résolution 3429 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1975 concernant trois territoires, dont les îles Vierges américaines, au paragraphe 10 de laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial : "de continuer à rechercher les meilleurs moyens d'appliquer la Déclaration en ce qui concerne ... les îles Vierges américaines ... , y compris éventuellement l'envoi de missions de visite en consultation avec la Puissance administrante ...".
4. Au cours de l'examen de la question des îles Vierges américaines, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.
5. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante intéressée, a participé aux travaux du Comité spécial au cours de l'examen de la question.
6. A la 1042ème séance, le 19 août, lors d'une intervention faite devant le Comité spécial (A/AC.109/PV.1042 et Corr.), le rapporteur du Sous-Comité des petits territoires a présenté le rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.1102), où l'on trouve un compte rendu de l'examen qu'il a fait de la situation dans le territoire.
7. A sa 1043ème séance, le 20 août, le Comité spécial a adopté le rapport du Sous-Comité des petits territoires et a entériné les conclusions et recommandations qui y figurent (voir par. 9 ci-après).
8. Le 20 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

## B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL

9. On trouvera ci-après le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 1043ème séance, le 20 août, dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus :

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple des îles Vierges américaines à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des caractéristiques particulières des îles Vierges américaines, tenant à leur superficie, à leur situation géographique, à leur population et à leurs ressources naturelles limitées, le Comité spécial émet à nouveau l'opinion que ces facteurs ne devraient en aucune façon retarder la mise en oeuvre rapide de la Déclaration, qui est pleinement applicable au territoire. Le Comité sait gré aux Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, de leur participation continue aux délibérations qu'il consacre au territoire et il exprime l'espoir que la coopération étroite ainsi établie sera renforcée afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités à l'égard de la population des îles Vierges américaines. D'autre part, il prie instamment la Puissance administrante d'encourager le peuple du territoire et ses dirigeants à participer aux travaux du Sous-Comité des petits territoires, l'aidant ainsi à atteindre cet objectif.

3) Le Comité spécial relève dans la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante que, le 6 octobre 1975, la Chambre des représentants des Etats-Unis a adopté un projet de loi présenté à l'origine par le délégué des îles Vierges américaines à la Chambre des représentants et aux termes duquel le Parlement du territoire serait autorisé à convoquer une assemblée constituante chargée de rédiger une constitution pour le territoire, et que ce projet de loi est actuellement examiné par le Sénat des Etats-Unis. Le Comité note en outre que le Président du Parlement du territoire - dont les vues sont partagées par d'autres personnalités parlementaires - a déclaré appuyer le projet de loi adopté par la Chambre des représentants, tandis que le Gouverneur et le chef de la minorité au Parlement ont émis des réserves à propos de ce projet, soulignant en particulier la nécessité de permettre à l'assemblée constituante envisagée de rédiger une nouvelle loi sur les relations avec le gouvernement fédéral. Le Comité considère que ce projet de loi ne constitue pas un progrès notable, sur le plan constitutionnel, vers l'application intégrale des dispositions de la résolution 1514 (XV) en ce qui concerne les îles Vierges américaines, et est préoccupé par le fait qu'il ne donne pas au peuple du territoire la possibilité d'envisager une quelconque modification de son statut colonial actuel vis-à-vis de la Puissance administrante.

4) Le Comité spécial note que, d'après les déclarations faites par plusieurs dirigeants politiques des Etats-Unis d'Amérique et des îles Vierges américaines entre septembre 1975 et janvier 1976, les plans concernant l'évolution constitutionnelle du territoire ne prévoient pas le transfert de tous les pouvoirs au peuple. Rappelant que les propositions que la deuxième assemblée constituante avaient faites au sujet du futur statut du territoire et la résolution qu'elle avait adoptée sur ce point n'ont pas été approuvées à l'unanimité par les électeurs des îles Vierges américaines au cours du référendum qui a eu lieu en novembre 1972, le Comité demande une fois de plus à la Puissance administrante de ne pas préjuger de la question du statut.

5) Le Comité spécial note avec satisfaction que, depuis fin 1975, certaines mesures ont été prises, ou envisagées, pour essayer de résoudre le problème des étrangers dans le territoire, problème qu'il avait jugé préoccupant. Ces mesures comprennent en particulier : a) un projet de loi, examiné actuellement par le Congrès des Etats-Unis, qui prévoit la création d'une commission de dix-sept membres chargée de résoudre la question du statut des étrangers résidant dans le territoire; b) un autre projet de loi, présenté au Congrès en janvier 1976, qui porte sur la création d'une commission de 22 membres chargée d'étudier les problèmes d'immigration propres aux îles Vierges américaines et à d'autres territoires administrés par les Etats-Unis. Le Comité prie instamment la Puissance administrante de permettre au territoire de jouer un rôle plus important dans la formulation de la politique d'immigration; en tout état de cause, il attend des informations quant à la décision finale concernant ces projets de loi.

6) Le Comité spécial note que la récente récession économique dans le territoire est attribuée essentiellement au déclin du tourisme, le principal secteur économique, mais que, malgré une situation économique générale encore peu brillante, il semble que le tourisme enregistre une progression, lente mais constante, depuis novembre 1975. A ce propos, le Comité se réjouit que le gouvernement du territoire ait pris un certain nombre de mesures pour faire appliquer les lois de façon plus stricte, ce qui a eu notamment pour résultat que l'inquiétude manifestée auparavant par les agences de tourisme quant au respect des lois et au maintien de l'ordre dans les îles s'est en grande partie apaisée.

7) Le Comité spécial note que l'on a intensifié les efforts faits pour revitaliser et renforcer l'économie locale en appliquant les mesures proposées dans le plan économique annoncé par le Gouverneur fin 1974 et en insistant principalement sur la diversification économique, et que le gouvernement du territoire a l'intention de poursuivre la mise au point d'un plan de développement économique d'ensemble. Néanmoins, le Comité estime que la Puissance administrante a encore beaucoup à faire, en coopération avec les autorités locales, avant que les îles Vierges américaines soient assurées d'une économie plus viable et plus stable.

8) Le Comité spécial note que la situation de l'économie a entraîné une détérioration constante des finances du territoire, mais que le gouvernement du territoire a réussi jusqu'à présent à éviter un effondrement financier total. Le Comité note également qu'à la demande du Gouverneur, le Président des Etats-Unis a proposé, le 1er avril 1976, d'octroyer un prêt fédéral spécial de 76 millions de dollars aux îles Vierges américaines, qui servira surtout à financer des projets d'équipement essentiels, étant donné que les recettes locales, en baisse, ne permettront guère que de couvrir les principales dépenses de fonctionnement du gouvernement du territoire; le Comité espère que le Congrès des Etats-Unis se hâtera de donner l'approbation nécessaire à l'application de cette proposition.

9) Prenant note du fait que, en vertu du projet de loi relatif à la constitution des îles Vierges récemment approuvé par la Chambre des représentants, le Gouvernement des Etats-Unis continuerait à limiter les pouvoirs du territoire dans le domaine financier et fiscal, le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante d'étudier attentivement les opinions exprimées récemment par la branche exécutive du gouvernement et par certaines personnalités du Parlement du territoire concernant l'élimination des restrictions fédérales qui sont incompatibles avec le droit à l'autodétermination que le Congrès a reconnu aux îles Vierges américaines.

10) Le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante de continuer à aider le territoire à améliorer la situation sociale, et en particulier à accélérer le progrès dans les domaines de l'emploi, du logement, des soins médicaux et de l'enseignement.

11) Le Comité spécial invite la Puissance administrante à lui fournir tous renseignements nécessaires sur le territoire, et en particulier sur les initiatives prises dans divers domaines par la population autochtone, afin de permettre au Comité de jouer le rôle qui est le sien, c'est-à-dire de contribuer à aider la population à exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

12) Conscient du fait que les missions de visites envoyées récemment dans de petits territoires ont démontré leur utilité, le Comité spécial se déclare à nouveau convaincu que ces missions sont un élément vital du processus par lequel les Puissances administrantes et l'Organisation des Nations Unies coopèrent dans l'intérêt des peuples des territoires en cause. Notant que le représentant de la Puissance administrante a déclaré le 15 avril 1976 que son gouvernement envisageait la possibilité d'accueillir une mission dans le territoire, le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante d'autoriser une mission de visite à se rendre bientôt aux îles Vierges américaines, afin de lui permettre d'obtenir directement des renseignements sur la situation actuelle dans le territoire et de connaître les souhaits et les aspirations véritables de ses habitants concernant leur avenir.

## DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES .....	1 - 12
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE .....	13 - 41
3. SITUATION ECONOMIQUE .....	42 - 67
4. SITUATION SOCIALE .....	68 - 76
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT .....	77 - 80

---

\* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.1072 et Corr.1.

1. GENERALITES

1. Le territoire des îles Vierges américaines, situé à environ 64,4 km à l'est de Porto Rico, compte une cinquantaine d'îles et d'îlots dont les plus importants sont Sainte-Croix (217,6 km<sup>2</sup>), Saint-Thomas (725,5 km<sup>2</sup>) et Saint-John (51,8 km<sup>2</sup>).

2. L'immigration a considérablement contribué à l'accroissement de la population du territoire, bien qu'elle ait suivi d'une façon générale le degré de prospérité des îles. Au cours des années 60, les îles ont connu un grand essor économique fondé essentiellement sur le tourisme, tout en s'accompagnant d'une croissance marquée des activités manufacturières. Durant cette période, l'immigration a fortement augmenté. En 1969, le Département du travail des Etats-Unis a créé un Bureau des permis de travail (Manpower Certification Office) dans les îles. Afin de répondre aux besoins de l'économie locale, le Département a accordé un statut légal à tous les immigrants illégaux qui résidaient à l'époque dans le territoire et a porté de 5 à 60 jours le "délai de grâce" pour trouver un nouvel emploi. En 1969 également, le Congrès des Etats-Unis a adopté une loi en vertu de laquelle les personnes à la charge des étrangers non résidents étaient désormais admises dans les îles. Depuis 1970, à la suite du ralentissement de l'économie, le Bureau des permis de travail n'a délivré qu'une centaine de nouveaux permis par an aux travailleurs étrangers. Toutefois, cette politique n'a pas contrebalancé les effets de la loi susmentionnée et aucune mesure efficace n'a été prise contre les immigrants illégaux. En conséquence, l'accroissement de la population s'est poursuivi à un rythme rapide pendant les années 1970-1973, époque à laquelle le nombre des habitants a augmenté de près de 17 p. 100, passant de 85 600 à plus de 100 000. Ces chiffres indiquent que les îles étaient en passe de devenir l'une des régions du monde les plus densément peuplées. Toutefois, lorsque la situation économique s'est détériorée en 1974, cette tendance a été renversée, essentiellement à la suite de la politique du gouvernement qui a exercé un contrôle plus strict de l'immigration b/.

3. On estime qu'au milieu de 1975, la population était de 100 000 habitants et se répartissait ainsi : 49 700 habitants à Sainte-Croix, 47 800 à Saint-Thomas et 2 500 à Saint-John. Ces estimations ne tenaient pas compte de plus de 10 000 immigrants illégaux. Le 1er août, M. Dante Rossi, chef du Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis dans le territoire, a déclaré, rapporte-t-on, qu'il y avait 11 000 travailleurs étrangers titulaires d'un permis

---

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés antérieurement ou de renseignements que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a communiqués le 1er avril 1975 au Secrétaire général conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année qui a pris fin le 30 juin 1974.

b/ Pour de plus amples renseignements sur l'application de cette politique durant la période allant de 1974 au début de 1975, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 4-9.

de travail (11 500 en 1974) dans les îles; selon lui, ce chiffre était supérieur de 50 p. 100 à la main-d'oeuvre nécessaire. D'après le gouverneur Cyril E. King, le nombre des résidents à la charge de ces travailleurs s'élevait à 19 000 (9 000 en 1974). M. King a déclaré que "l'accroissement soudain et non planifié de la population a plongé le secteur des services assurés par l'Etat dans une situation désespérée et chaotique".

4. Selon M. Rossi, les autorités avaient actuellement la situation bien en main du fait qu'elles recherchaient constamment les immigrants illégaux pour les refouler. Il a ajouté que tous les mois, on découvrait quelque 300 de ces immigrants qui contrevenaient à la loi d'immigration, en ne respectant pas, par exemple, la disposition selon laquelle les étrangers sous contrat (à savoir ceux admis à titre temporaire) doivent travailler 40 heures par semaine pour remplir les conditions du contrat. M. Rossi estimait que la population étrangère diminuerait du fait du non-renouvellement des contrats en raison du chômage actuel.

5. Prenant note de la déclaration de M. Rossi, M. George Goodwin, président de l'Alien Interest Movement (Mouvement de défense des étrangers) (AIM) a indiqué que la majorité des étrangers préféreraient vivre en permanence dans les îles mais qu'"actuellement la communauté étrangère traversait une période de frustration croissante en raison des incertitudes grandissantes". Il a estimé que si les étrangers sous contrat ne trouvaient pas d'emploi satisfaisant aux conditions fixées (40 heures de travail par semaine), le Service d'immigration et de naturalisation ne devrait pas les déporter pour autant pour violation de contrat. Il a également déclaré que 200 travailleurs étrangers, déçus et rendus amers par la façon dont ils étaient traités, avaient quitté le territoire de leur propre gré et il a prédit que de nombreux autres en feraient autant une fois leur engagement expiré. Il a critiqué le gouvernement qui invite des travailleurs étrangers à venir dans les îles sans avoir prévu les écoles et les logements nécessaires et qui, ensuite, "revient sur son invitation et utilise la communauté étrangère comme bouc émissaire". Enfin, il a déclaré que : "Les difficultés économiques ne devraient pas être pour nous (habitants des îles Vierges américaines et étrangers) un prétexte pour nous détruire les uns les autres. Cette situation devrait au contraire nous inciter à créer des liens communs et à construire un avenir meilleur pour la communauté et les Caraïbes dans leur ensemble."

6. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment c/, un amendement à la réglementation des Etats-Unis sur l'immigration a été proposé en août 1974, selon lequel les étrangers ne pourraient se rendre dans les îles Vierges américaines et à Porto Rico que s'ils sont titulaires d'un visa de non-émigrant. Lors d'une visite à Washington, D.C., en septembre, le Ministre principal des îles Vierges britanniques s'est entretenu avec deux hauts fonctionnaires de la possibilité de soustraire les habitants du territoire à cette nouvelle réglementation, compte tenu des relations que celui-ci entretient avec les îles Vierges américaines.

7. Au début de septembre 1975, M. Rossi a publié un communiqué de presse annonçant que la nouvelle réglementation sur l'immigration applicable aux étrangers se rendant dans les îles Vierges américaines entrerait en vigueur le 7 octobre. En vertu de cette réglementation, les personnes venant de pays autres que les

---

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 7 et 38.

îles Vierges britanniques devront être titulaires d'un visa de non-immigrant valide, prouver qu'ils sont titulaires d'un permis de travail permanent ou qu'ils sont le conjoint ou les enfants d'un étranger entrant dans cette catégorie. Les travailleurs titulaires d'un tel permis de travail devront également être munis d'une lettre de leur employeur actuel, certifiée conforme, indiquant leur intention de réintégrer leur emploi après un séjour dans les îles Vierges américaines. Les conjoints et enfants de travailleurs temporaires devront également être porteurs d'une copie de ladite lettre. Les citoyens originaires des îles Vierges britanniques se rendant dans les îles Vierges américaines n'auront besoin que d'un passeport britannique et d'une carte d'identité délivrée par le Gouvernement des îles Vierges britanniques. Tous les étrangers non immigrants se rendant à Porto Rico devront être porteurs d'un visa de non-immigrant valide lorsqu'ils se présenteront au service de l'immigration.

8. Le 15 octobre, M. Elmo Roebuck, président du Parlement, a déclaré que le Sous-Comité sur l'immigration, la citoyenneté et le droit international de la Chambre des représentants des Etats-Unis avait envoyé une équipe dans le territoire ainsi que dans d'autres territoires administrés par les Etats-Unis pour examiner le programme d'emploi d'étrangers non immigrants et faire rapport à ce sujet. Il a particulièrement attiré l'attention sur deux recommandations contenues dans le rapport établi par cette équipe : le projet de loi sur l'immigration qui est en discussion ne devrait pas s'appliquer aux territoires (y compris les îles Vierges américaines) et une loi distincte devrait être promulguée pour permettre une participation plus large des gouvernements des territoires à la formulation de leurs politiques en matière d'immigration.

9. A la fin du mois de décembre, après avoir examiné le rapport et les vues exposées par M. Ronald de Lugo à ce sujet, le délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants, M. Joshua Eilberg, président du Sous-Comité de la Chambre, a présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis un projet de loi tendant à créer une commission de 17 membres chargée du problème des étrangers non immigrants dans les îles Vierges américaines. La commission examinerait sur demande les cas de particuliers qui sont entrés dans le territoire comme étrangers non immigrants avant le 12 mai 1970. Si elle estime que ces personnes remplissent les conditions requises pour prétendre au statut de résidents permanents conformément aux critères fixés par la loi, la commission serait autorisée à recommander à l'Attorney General des Etats-Unis d'accorder ce statut à ces personnes, leurs conjoints et leurs enfants résidant avec eux. La commission serait tenue d'instruire ces cas et de faire ces recommandations dans un délai de deux ans à compter de sa première réunion d'organisation.

10. La commission compterait 10 représentants du Gouvernement des Etats-Unis (l'Attorney General, Président, le Secrétaire au travail, quatre membres de la Chambre des représentants nommés par le speaker et quatre membres du Sénat nommés par le Président) et deux représentants du gouvernement du territoire (le Gouverneur et le Président du Parlement). En outre, cinq personnes originaires des îles Vierges américaines, représentatives des différents partis politiques, seraient nommées par le Président des Etats-Unis.

11. Le 3 janvier 1976, le Gouverneur, M. Cyril King, M. de Lugo et plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement du territoire ont rencontré trois membres de la Chambre des représentants des Etats-Unis qui s'étaient rendus dans le territoire. Le Gouverneur a déclaré que les partisans d'une nouvelle constitution pour les îles semblaient plutôt vouloir mettre l'accent sur une réorganisation interne du

gouvernement du territoire que s'attaquer à certains problèmes de fonds concernant les relations du territoire avec les Etats-Unis, y compris "le fait que le territoire n'était pas en mesure de faire entendre sa voix sur les questions d'immigration" (voir également par. 29 ci-dessous).

12. Le 27 janvier, M. Eilberg a présenté un autre projet de loi prévoyant la création d'une commission de 22 membres chargée d'étudier les problèmes particuliers de l'immigration dans les îles Vierges américaines et dans d'autres territoires administrés par les Etats-Unis. La commission comprendrait des membres du Congrès des Etats-Unis (y compris le délégué sans droit de vote du territoire à la Chambre des représentants), des membres nommés par le Président et des représentants du gouvernement fédéral. M. Eilberg a déclaré :

"La Commission déterminera, après une étude d'une durée de deux ans, si ces problèmes nécessitent l'adoption de lois spéciales en matière d'immigration et fera des propositions en ce sens. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un projet de ce genre a été entrepris. Les lois sur l'immigration ont toujours été fondées sur les besoins du pays dans son ensemble, et non sur ceux d'une région particulière."

## 2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

### A. Constitution

13. Un bref exposé des dispositions constitutionnelles du Revised Organic Act of the Virgin Islands de 1954, tel qu'il a été modifié en 1968 et 1972, figure dans un rapport précédent du Comité spécial d/. En résumé, le gouvernement comprend trois branches : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur sont élus tous deux pour une période de quatre ans à la majorité des suffrages.

14. Le Gouverneur est responsable de la gestion de toutes les activités de l'exécutif, de la nomination et du licenciement de tous les fonctionnaires et agents de l'administration, et de l'application des lois fédérales et locales (y compris l'application aux îles Vierges de la Constitution des Etats-Unis et de tous ses amendements, dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec le statut de territoire non incorporé des Etats-Unis). Le Gouverneur peut recommander des projets de loi au Parlement et opposer son veto à tout texte législatif, dans les conditions prévues par le Revised Organic Act. Il présente tous les ans un rapport sur la situation du territoire au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis pour qu'il le transmette au Congrès.

15. Les trois principaux partis du territoire ont présenté des candidats aux deuxièmes élections aux postes de gouverneur et de lieutenant général : le Democratic Party of the Virgin Islands (DPVI); le Independent Citizens Movement (ICM), créé par des membres dissidents du DPVI; et le Progressive Republican Party

---

d/ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément No 23 (A/9623/Rev.1), vol. VI, chap. XXIV, annexe, par. 9 à 14.

of the Virgin Islands (PRPVI). Aucun candidat n'ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 19 novembre. En sont sortis vainqueurs M. King et M. Juan Francisco Luis, candidats du ICM.

16. Le pouvoir législatif appartient à un Parlement à chambre unique qui compte 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel des adultes : sept sénateurs représentent Sainte-Croix, sept Saint-Thomas et un sénateur, qui doit être un résident de Saint-John, est élu par l'ensemble des électeurs de toutes les îles. Pour acquiescer force de loi, tout projet de loi adopté doit être signé par le Gouverneur. Pour passer outre au veto opposé par celui-ci, une majorité des deux tiers des membres du Parlement est nécessaire.

17. Lors des dernières élections générales qui se sont tenues le 5 novembre 1974, le DPVI a remporté 9 des 15 sièges à pourvoir au Parlement (onzième législature), l'ICM 5 et le PRPVI un seul. Le 13 janvier 1975, le Parlement (onzième législature) a prêté serment, après quoi M. Roebuck (DPVI) a été élu président. Le Parlement a également décidé que M. Lloyd Williams (DPVI) et M. Alexander Moorhead, Jr (ICM) garderaient leurs postes respectifs de chef de la majorité et de chef de la minorité.

18. Le pouvoir judiciaire est exercé par un tribunal de district et un tribunal municipal. Après avoir pris l'avis du Parlement et avec son assentiment, le Président des Etats-Unis nomme le juge du tribunal de district et le District Attorney des Etats-Unis. Les juges des tribunaux municipaux sont nommés par le Gouverneur et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement. Le tribunal de district connaît en appel les décisions rendues par le tribunal municipal en matière civile et pénale. La Cour d'appel des Etats-Unis, troisième circuit (Philadelphie) et la Cour suprême des Etats-Unis jugent en appel les arrêts rendus par le tribunal de district des îles Vierges.

19. Enfin, le territoire peut envoyer à la Chambre des représentants des Etats-Unis un délégué sans droit de vote. Celui-ci est élu pour deux ans à la majorité des suffrages. Lors des élections générales de 1974, M. de Lugo (DPVI) a été réélu à ce poste sans qu'aucun candidat ne se soit présenté contre lui.

## B. Réforme constitutionnelle

20. On trouvera dans les précédents rapports du Comité spécial e/ les résultats des travaux de la deuxième Assemblée constituante qui a tenu sa première réunion en septembre 1971. En bref, l'Assemblée a été autorisée à rédiger une constitution pour le territoire ainsi qu'une loi sur les relations fédérales. Mais, ces propositions n'ayant pas reçu un appui **écrasant de la part des** électeurs des îles Vierges lors du référendum qui a été organisé à ce sujet le 7 novembre 1972, elles n'ont pas été soumises à l'approbation du Congrès des Etats-Unis.

21. Le 9 septembre 1975, M. de Lugo a présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis un nouveau projet de loi visant à autoriser la population du territoire à rédiger sa propre constitution sans pour autant changer les relations entre le territoire et les Etats-Unis. Il s'agirait, d'après ce projet de loi, de permettre au Parlement du territoire de convoquer une Assemblée constituante dans les conditions qu'il aura lui-même déterminées. Les membres de l'Assemblée devront être des citoyens des Etats-Unis inscrits sur les listes électorales dans les îles. Le texte du projet de constitution serait ensuite soumis à l'approbation des électeurs par voie de référendum. Au cas où la majorité des électeurs l'approuverait, il serait ensuite présenté au Président des Etats-Unis lequel disposerait de 60 jours pour décider s'il est conforme ou non aux principes d'un gouvernement républicain et à la déclaration des droits du citoyen. Dans l'affirmative, le projet de constitution entrerait alors en vigueur. Le Congrès des Etats-Unis continuerait à être seul compétent pour les questions relatives à l'impôt et les domaines du même ordre prévus dans le Revised Organic Act.

22. Lorsqu'il a présenté ce projet de loi, M. de Lugo a souligné que d'ores et déjà ce texte bénéficiait d'un très large appui auprès des membres des deux grands partis du Congrès. Il a déclaré qu'en l'adoptant, le Congrès reconnaîtrait par là même pour la première fois le droit des îles Vierges américaines à l'autodétermination et à l'autonomie et il témoignerait de sa volonté constante d'encourager les îles Vierges américaines à se gouverner elles-mêmes dans toute la mesure du possible. Selon M. de Lugo, la population des îles a "prouvé qu'elle a atteint sa maturité politique et est capable de gérer ses propres affaires", justifiant ainsi la marque de confiance qui lui a été témoignée avec l'adoption en 1968 de l'Elective Governor Act (loi relative à l'élection du Gouverneur) et en 1972 d'une loi donnant au territoire le droit d'envoyer à la Chambre des représentants un délégué élu. M. de Lugo considère donc que le projet en question représente presque "la dernière étape de l'évolution vers l'autonomie interne". Il a souligné néanmoins que son adoption ne modifierait en rien les relations constitutionnelles qui existent entre les îles Vierges et les Etats-Unis.

23. Le Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires de la Chambre des représentants a approuvé ce projet de loi le 17 septembre, après avoir apporté quelques modifications à la procédure d'examen, à laquelle doit se soumettre le Président des Etats-Unis. Après l'adoption du projet, M. Philip Burton, président du Sous-Comité, a déclaré aux journalistes qu'en cas de conflit entre les dispositions du projet de loi et la Constitution des Etats-Unis, c'est cette dernière qui prévaudrait.

---

e/ Ibid., trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 14.

24. Le 18 septembre, le Comité des affaires territoriales et insulaires de la Chambre a, à son tour, approuvé à l'unanimité le projet de loi, sans tenir compte du fait que le Ministère de l'intérieur des Etats-Unis avait demandé davantage de temps pour l'étudier. Puis, le 6 octobre, la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité le projet de loi présenté à l'origine par M. de Lugo, en y apportant un amendement, aux termes duquel le Président des Etats-Unis dispose de 60 jours, à compter de la date de la réception du texte de la constitution envisagée, pour la rejeter ou l'approuver dans son intégralité ou en partie seulement.

25. Selon M. Roebuck, président du Parlement, ainsi que M. Williams, chef de la majorité, il y a longtemps que l'initiative de M. de Lugo aurait dû être prise. En adoptant cette loi, ont-ils déclaré, le Congrès prouverait qu'il reconnaît aux habitants de l'île une maturité suffisante pour rédiger leur propre constitution. Si l'on a décidé, ont-ils ajouté, de ne modifier en rien les relations entre l'Etat fédéral et le territoire, c'est de façon délibérée en pensant que le Congrès adopterait plus facilement une constitution prêtant moins à controverse. Une idée analogue a été exprimée par M. Noble Samuel, président du Comité du Parlement chargé d'étudier les questions d'autonomie et la coopération entre les Etats. Ce comité a proposé en effet, a-t-il déclaré, une large représentation des résidents des îles au sein de la future Assemblée constituante et insisté sur la nécessité de faire participer aussi bien le public que le Parlement à la rédaction d'une constitution pour le territoire.

26. En revanche, le Gouverneur, M. King, et le chef de la minorité, M. Moorhead, ont exprimé des réserves au sujet de ce projet de loi, en soulignant tout particulièrement la nécessité de permettre à l'Assemblée constituante envisagée de rédiger une nouvelle loi sur les relations fédérales. Un porte-parole du gouvernement a fait valoir à cet égard que les relations entre l'Etat fédéral et le territoire devraient être marquées par une plus grande autonomie des habitants des îles et une augmentation du nombre de leurs représentants au Congrès. Par la suite, le Gouverneur a douté que la population du territoire retire beaucoup plus d'avantages du projet de loi envisagé que de son statut actuel. Il a d'autre part soulevé d'autres objections, faisant remarquer par exemple qu'il n'existait aucune disposition régissant les pouvoirs en matière de finances et d'impôts, puisque le projet de loi n'était pas accompagné d'une loi sur les relations fédérales; que d'autre part, on avait négligé de consulter le Gouverneur avant de soumettre le projet de loi au Congrès; et qu'enfin, l'exécutif du gouvernement du territoire n'était pas suffisamment représenté au sein de l'Assemblée constituante envisagée.

27. Dans une lettre adressée à M. de Lugo, M. Moorhead a fait observer que même après l'entrée en vigueur de la constitution envisagée par M. de Lugo, le Gouvernement des Etats-Unis continuerait à limiter les pouvoirs judiciaires, financiers et fiscaux du territoire. Selon lui, "il n'y a plus moyen d'arguer que de telles restrictions présentent un intérêt quelconque pour la population de ces îles ou qu'elles soient essentielles au Gouvernement fédéral"; "leur seule utilité est en réalité de tourner en dérision insidieusement mais avec succès nos prétentions à la maturité politique". Il a en conséquence demandé à M. de Lugo de modifier son projet de loi pour permettre **aux habitants des îles Vierges de mettre au point une loi sur les relations fédérales. Il a également fait remarquer que les organes subsidiaires de la Chambre des représentants avaient approuvé le projet de loi, tel qu'il avait été amendé, avec "une hâte inhabituelle" sans lui donner la possibilité d'exprimer son opinion à ce sujet.**

28. En réponse à la lettre de M. Moorhead, M. de Lugo a déclaré que les premières versions de son projet de loi prévoyaient la mise au point d'une loi sur les relations fédérales, mais qu'en étudiant la question avec les chefs de parti du Congrès, il avait constaté qu'il ne serait pas commode de traiter les deux questions à la fois en un seul projet de loi. Selon lui, "l'Assemblée constituante peut très bien, en vertu de cette mesure législative, apporter les modifications souhaitées dans les principaux domaines d'intérêt local, par exemple le régime fiscal du territoire ou la juridiction des tribunaux". Il a enfin ajouté : "Certains aspects des relations entre l'Etat fédéral et le territoire (par exemple les lois fiscales de l'Etat fédéral s'appliquant au territoire) ne relèvent pas du domaine de compétence d'une assemblée constituante, mais je suis prêt à tout moment à mener une action à cet égard dans le cadre du Congrès... Je partage au plus haut point votre désir d'éliminer les restrictions imposées par l'Etat fédéral, qui sont incompatibles avec la notion d'autonomie et souhaite pouvoir oeuvrer avec vous en ce sens".

29. Le 3 janvier 1976, le Gouverneur, M. King, s'est entretenu en présence de M. de Lugo de la question de la réforme constitutionnelle avec trois membres de la Chambre des représentants en visite dans le territoire (voir également le paragraphe 11 ci-dessus). Le Gouverneur a déclaré qu'il conviendrait de prier l'Assemblée constituante d'étudier la question des relations entre l'Etat fédéral et le territoire en s'intéressant spécialement à l'aptitude du territoire à :

- a) modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu;
- b) gérer intégralement ses sommes de contrepartie f/; et
- c) **participer à l'élaboration de la politique d'immigration et à décider de l'applicabilité des lois fédérales aux îles.**

### C. Futur statut du territoire

30. Lorsqu'il a présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis, le 9 septembre 1975, le projet de constitution envisagé pour les îles Vierges, M. de Lugo a rappelé que la première Convention constitutionnelle réunie en 1965, avait adopté une résolution sur le statut futur du territoire où elle déclarait : "le peuple des îles Vierges est **opposé à une indépendance**" et "**souhaite que les îles Vierges demeurent un territoire non incorporé relevant du système constitutionnel des Etats-Unis, doté d'une autonomie interne aussi complète que possible et associé aussi étroitement que possible aux Etats-Unis d'Amérique**" g/.

---

f/ Les impôts fédéraux indirects sur les importations en provenance des îles Vierges sont perçus aux Etats-Unis et renvoyés dans le territoire en tant que sommes de contrepartie. Pour recevoir ces sommes, le territoire doit percevoir au moyen d'impôts locaux des recettes dont le montant correspond à celui des impôts indirects qui lui seront renvoyés. Le territoire est également tenu de n'utiliser ces ressources que pour financer des projets de développement.

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, additif au point 23 de l'ordre du jour (A/6300/Rev.1), chap. XXII, par. 15.

M. de Lugo a également souligné que cette opinion avait été reprise dans une résolution adoptée par la deuxième Assemblée constituante. Après que le Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires eut adopté le projet de loi de M. de Lugo, tel qu'il avait été modifié (voir par. 23 ci-dessus), le Président du Comité a déclaré aux journalistes que cette loi "ne conduisait pas à l'indépendance par rapport aux Etats-Unis"; M. Peter W. Rodino, président du Comité des questions judiciaires de la Chambre, est venu ensuite appuyer ces propos.

31. Au cours de l'entretien qu'il a eu récemment avec les membres de la Chambre des représentants en visite dans le territoire (voir plus haut), M. King a déclaré que si le peuple du territoire était "résolument opposé à l'indépendance", "il souhaitait vivement étendre son pouvoir dans certains domaines d'une importance critique".

#### D. Message du Gouverneurs sur l'état du territoire

32. Dans son message annuel sur l'état du territoire, présenté le 22 janvier 1976 au Parlement, le Gouverneur, M. King, a déclaré :

"Mon intention aujourd'hui est de faire un examen critique de la situation du territoire, d'énumérer très brièvement certains des progrès réalisés et d'exposer dans ses grandes lignes la politique qu'il convient de suivre... D'un point de vue très général, il est évident que l'état du territoire n'est pas bon; malgré une amélioration certaine, il n'est pas encore satisfaisant. Je m'empresse d'ajouter que cet examen critique ne signifie nullement qu'aucun progrès n'ait été réalisé... Toutefois, cela signifie que ... notre situation générale, notamment dans le secteur de l'économie, reste grave et que nous sommes toujours confrontés à de nombreux problèmes, apparemment insolubles. Cela signifie que nous ne devons pas perdre de vue le caractère d'urgence de la situation et que nous avons encore beaucoup à faire avant de pouvoir concrétiser nos espérances d'un avenir meilleur pour tous les habitants..."

33. Après avoir évoqué un certain nombre d'autres problèmes importants, y compris la réforme administrative, la criminalité, l'emploi, le logement, la santé, l'enseignement et l'environnement, le Gouverneur a **exposé dans leurs grandes lignes les réalisations de son gouvernement et les plans pour l'avenir, qui sont résumés ci-après.**

#### E. La réforme du gouvernement

34. Dans une déclaration faite en avril 1975, le Président du Parlement, M. Roebuck, a déclaré que, parmi les réformes entreprises, on pouvait citer l'amélioration des compétences de son personnel grâce : a) au recrutement de spécialistes supplémentaires dans les domaines de la comptabilité, de l'administration, du droit et de la recherche; et b) à la modification du calendrier des sessions de manière à disposer de plus de temps pour les travaux

en comité et la révision de la législation. Au mois d'août, la majorité démocrate du Parlement a déposé un projet de loi visant à réorganiser les services législatifs du gouvernement, afin d'améliorer l'efficacité du processus législatif.

35. Dans son message sur l'état du territoire (voir plus haut), le Gouverneur a souligné qu'il était indispensable de réexaminer les fonctions, les résultats et la productivité des organismes exécutifs, de façon non seulement à améliorer les services fournis, mais également à doter le territoire de compétences plus grandes pour résoudre les problèmes. Compte tenu de ces objectifs, on exécutait un projet d'amélioration de la gestion, d'une durée de 12 mois, devant permettre de formuler **certaines recommandations sur les mesures à prendre et certaines à soumettre à l'examen du Parlement.** En outre, une attention considérable était également accordée à la modernisation du système de promotion sur la base du mérite.

#### F. Sécurité publique et maintien de l'ordre

36. Selon le Gouverneur, on s'est efforcé d'améliorer le Département de la sécurité publique pour le mettre mieux en mesure de s'occuper du problème encore non résolu de la criminalité. Parmi les mesures prises, on peut citer : a) la nomination d'un nouveau commissaire ayant des qualifications très élevées; b) l'achèvement d'un nouveau commissariat de police à Sainte-Croix; c) la création d'un service spécial d'enquête auprès du procureur, chargé d'enquêter sur les homicides et les autres crimes non élucidés; d) la formation d'une brigade chargée de lutter contre les vols avec effraction; et e) la création d'un office de planification et de recherche.

37. Enfin, le Gouverneur a mentionné des plans visant : a) poursuivre l'amélioration du Département de la sécurité publique; b) appliquer un plan d'ensemble de lutte contre la criminalité, conçu spécialement pour réprimer les atteintes à la propriété et devant être financé par la Law Enforcement Assistance Administration des Etats-Unis; c) accorder la plus haute priorité à la construction d'établissements de détention pour les délinquants juvéniles; et d) inviter le Parlement à examiner les questions relatives au maintien de l'ordre, y compris notamment la création d'une commission chargée d'instaurer et d'adopter des règles pour le système judiciaire tout entier.

#### G. Installations militaires

38. Au début de 1967, les Etats-Unis ont transféré au gouvernement du territoire leur ancienne base navale de Saint-Thomas, tout en conservant le droit d'occuper à nouveau les installations de la base. La marine des Etats-Unis maintient un centre de détection sous-marine dans le territoire. Le 20 janvier 1976, elle a annoncé que les manoeuvres navales annuelles des Antilles avaient commencé officiellement la veille, qu'elles se poursuivraient jusqu'au 5 mars et que, outre les Etats-Unis, le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord y participeraient.

## H. Relations extérieures

39. En vertu de la loi No 3349 des îles Vierges, le Gouverneur a proclamé le 13 octobre 1975 Journée de l'amitié entre les îles Vierges et Porto Rico, jour qui a été considéré comme férié dans l'ensemble du territoire. Le Gouverneur a pris cette initiative afin de "renouer et resserrer les liens" qui unissent les deux communautés insulaires. Environ 200 personnes venant des îles Vierges britanniques (y compris des dirigeants politiques, des membres du gouvernement et des représentants de diverses organisations) se sont rendus à Saint-Thomas pour célébrer la quatrième Journée annuelle de l'amitié, célébration qui a pour but d'entretenir les relations d'amitié et de coopération entre les deux territoires.

40. La deuxième réunion des chefs de gouvernement de la Communauté des Antilles s'est tenue à Basseterre (Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla), du 8 au 10 décembre. Le gouverneur King y a assisté en qualité d'observateur, et pendant son séjour à Basseterre, il a exprimé le désir de son gouvernement de nouer des liens étroits avec les membres de la communauté et de s'associer à eux.

41. Dans son message sur l'état du territoire (voir par. 32 ci-dessus), le Gouverneur a annoncé l'intention de son gouvernement d'établir et de développer des relations avec les communautés insulaires voisines, en déclarant que ses intentions étaient "de nature commerciale et culturelle et non politique".

### 3. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

42. Pendant les années 1960, les îles Vierges américaines ont connu une longue période d'expansion économique rapide fondée en grande partie sur le tourisme et, dans une moindre mesure, sur le développement des industries manufacturières. Cette expansion a été suivie d'une régression pendant la période 1970-1973, au cours de laquelle le revenu moyen par habitant est tombé de 3 880 dollars h/ à 2 400 dollars. Cette tendance s'est poursuivie en 1975 et a eu des effets défavorables sur l'emploi, les revenus, le commerce et le progrès social.

43. Le récent ralentissement de l'économie est imputable essentiellement à une diminution du nombre de touristes dans le territoire qui, pour la plupart, viennent des Etats-Unis. Au cours de la période 1973-1974 et 1974-1975, le nombre de passagers arrivant par avion est tombé de 580 604 à 531 023 et le nombre de passagers effectuant des croisières de 495 775 à 450 462. Toutefois, l'industrie du tourisme a commencé à sortir de la récession en novembre et décembre 1975 et la plupart des hôtels ont constaté une augmentation du nombre de leurs clients.

44. Le territoire compte un certain nombre d'entreprises industrielles, dont la plus importante est actuellement une usine de traitement de l'alumine, dont la production a été d'environ 450 000 tonnes en 1974, et une raffinerie de pétrole d'une capacité de 650 000 barils par jour. Toutes deux sont situées à Sainte-Croix et appartiennent, respectivement, à la Harvey Aluminium Corporation (filiale de la Martin Marietta Corporation des Etats-Unis) et à la Hess Oil Corporation (filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis). A la fin de 1975, l'agrandissement de l'usine de traitement de l'alumine était à l'étude. Une loi promulguée en janvier 1975 i/ prévoit la construction d'une deuxième raffinerie de pétrole (d'une capacité de 100 000 barils par jour) par la Virgin Islands Refinery Corporation (VIRCO), qui appartient à des intérêts américains. A ce jour, la VIRCO n'a pas réussi à obtenir du Gouvernement américain l'autorisation nécessaire pour construire cette raffinerie.

45. D'autres entreprises industrielles de moindre importance ont pour activités principales l'assemblage des pièces détachées d'horlogerie, le traitement de tissus de laine de fabrication étrangère et la distillation du rhum. Deux nouvelles industries manufacturières (dans les domaines de la pétrochimie et des instruments médicaux) devaient être créées entre septembre et novembre 1975 par des investisseurs américains. Pratiquement, tous les produits industriels produits dans les îles Vierges américaines sont exportés.

46. Il n'existe pas de ressources minérales notables. L'agriculture, la pêche et l'élevage ne jouent qu'un rôle marginal dans l'économie, mais on s'est efforcé d'accroître leur production.

47. L'insuffisance des éléments d'infrastructure, notamment dans le domaine des communications aériennes et maritimes, est l'un des principaux facteurs qui entravent le développement économique. Il existe deux aéroports principaux :

---

h/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

i/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 42.

l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas et l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix. Les navires de haute mer utilisent le port de Charlotte Amalie à Saint-Thomas ou celui de Frederiksted à Sainte-Croix. Un troisième port, également situé à Sainte-Croix, accueille les navires moins importants. Le gouvernement s'est efforcé de construire de nouvelles installations portuaires et de moderniser suffisamment l'aéroport Truman de façon qu'il puisse accueillir des avions à réaction de plus grandes dimensions.

48. Le territoire importe à peu près tout ce dont il a besoin. La valeur des importations était de 850,6 millions de dollars en 1973 et 2,2 milliards de dollars en 1974; la valeur des exportations a atteint, respectivement, 611,9 millions de dollars et 1,7 milliard de dollars. Le commerce a continué à se faire principalement avec les Etats-Unis. Bien que le déficit de la balance des paiements du territoire se soit aggravé, les rentrées nettes sur le compte des invisibles ont couvert les dépenses engagées pour acheter les marchandises importées. Les principaux apports ont été constitués par l'aide financière des Etats-Unis, les entrées de capitaux étrangers et les dépenses des touristes.

49. La faiblesse de la position commerciale du territoire tient à ce que ses ressources productrices sont insuffisantes pour répondre aux besoins locaux. L'insuffisance de ces ressources est également à l'origine d'une inflation chronique. Récemment, l'inflation locale a également été aggravée par d'autres éléments tels que la diminution de la valeur du dollar des Etats-Unis et l'augmentation des cours internationaux du pétrole. Malgré ses efforts pour enrayer la spirale inflationniste, le gouvernement a annoncé que les prix à la consommation dans le territoire avaient augmenté de 8,2 p. 100 pendant l'exercice finissant le 31 octobre 1975, à cause principalement de la hausse des prix des vêtements, des services publics et des transports privés. Dans l'ensemble, le coût de la vie dans le territoire est encore beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aux Etats-Unis.

50. La construction dans les îles Vierges américaines fait l'objet de fortes pressions inflationnistes dans les secteurs tant commercial que résidentiel. Le ralentissement de la demande n'a pas fait baisser le prix des matériaux de construction importés, élément qui entre pour les deux tiers dans le prix de la construction, et cela a obligé un grand nombre de petits entrepreneurs à se retirer du marché local. La valeur des permis de construire a été estimée à 45,9 millions de dollars en 1974/75, soit la valeur la plus basse que l'on ait connue en sept ans.

51. Dans son message sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré :

"D'après la plupart des statistiques dont on dispose, l'état de l'économie des îles ... reste précaire et il est peu probable que cette situation change dans un proche avenir. Bien que la récession impitoyable des quelques dernières années semble avoir pris fin et que l'on puisse observer des signes de reprise dans le domaine du tourisme..., un trop grand nombre d'industries liées au tourisme luttent toujours pour survivre, les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière connaissent encore le marasme et l'inflation et le chômage, ainsi que le sous-emploi sont encore à un niveau intolérablement élevé...

Il convient de souligner que, non seulement toute relance de l'économie sera graduelle mais aussi qu'elle dépendra dans une large mesure de ce qui se passera dans le contexte national. Il s'agit là d'un facteur clef du

relèvement. Même si l'on peut s'attendre à une amélioration de la situation économique cette année, il faut bien se rendre compte que le rythme de cette amélioration est aléatoire et que tout accroissement de l'activité économique sur le continent ne se fera pas sentir immédiatement ici..."

## B. Les programmes de développement économique

### L'exécution du programme du Gouverneur

52. Selon le Gouverneur, plusieurs mesures prévues dans le programme "opération relèvement" j/ ont été appliquées, dans les limites des ressources disponibles actuellement, en vue de relancer le tourisme, de jeter les bases d'une industrie du tourisme stable et surtout d'accroître la capacité du territoire de profiter pleinement du relèvement de l'économie américaine. Parmi les mesures prises en 1975, figurent les suivantes : a) la nomination d'un nouveau Commissaire au commerce, ayant des qualifications très élevées; b) la création d'une Division du tourisme indépendante, ayant à sa tête un **directeur qualifié chargé** de formuler, coordonner et exécuter les politiques et programmes portant sur tous les aspects du tourisme; c) la reorganisation de diverses campagnes publicitaires, tant pour les habitants des îles que pour les touristes.

53. Des mesures sont prises en ce moment pour améliorer l'environnement et lutter contre sa détérioration; il s'agit en particulier des mesures suivantes : a) la création d'un ensemble plus vaste de parcs nationaux et l'aménagement des terres et des zones littorales immergées du territoire; b) l'amélioration de l'esthétique des zones urbaines; c) l'élaboration d'un plan d'ensemble de préservation des sites historiques; et d) l'établissement de projets de développement communautaires financés par le gouvernement fédéral (voir ci-après).

54. En 1975, en vue de développer l'infrastructure économique, des efforts ont été faits pour : a) rechercher les capitaux nécessaires au financement des travaux de modernisation de l'aéroport Truman; b) formuler un plan de rénovation de l'aéroport Hamilton; et c) débiter les travaux de construction du nouveau port de Sainte-Croix devant accueillir des porte-conteneurs ainsi que les travaux sur la jetée de Frederiksted.

55. Le gouvernement a poursuivi sa politique de diversification économique. Dans cette optique, il a promulgué en septembre 1975 une loi prévoyant la mise en place d'un programme de développement industriel destiné à attirer les investisseurs potentiels vers les îles Vierges américaines. Entre autres, cette loi accroît les avantages fiscaux et autres qui peuvent être accordés, autorise la prorogation, à un taux réduit, des exonérations et des subventions, et encourage l'embauche de la population autochtone. En application de cette loi, une Commission ayant à sa tête un Commissaire au commerce a été créée.

56. Parmi les autres faits marquants survenus cette année, on peut citer : a) la création d'un Conseil consultatif pour l'économie, relevant du cabinet du Gouverneur; b) l'établissement d'un Office des politiques et de la recherche, relevant du Département du commerce des îles Vierges; c) la préparation d'une demande de subvention pour la planification économique, bénéficiant déjà d'un avis favorable du Ministère du commerce des Etats-Unis; et d) l'établissement de relations plus étroites avec le Service portoricain du développement économique, en vue de définir des domaines de coopération.

j/ Ibid., par. 50 à 57.

57. Au début de janvier 1976, le Président des Etats-Unis a signé une loi adoptée par le Congrès, visant à créer la Commission de développement régional des Antilles pour les îles Vierges et Porto Rico, ce qui permet aux deux communautés insulaires d'avoir accès aux capitaux importants qui sont accordés en vertu de la loi de 1965, intitulée Federal Public Works and Economic Development Act (Loi fédérale sur le développement économique et les travaux publics).

#### Nouvelles propositions du Gouverneur

58. Dans son récent message sur l'état du territoire (voir le paragraphe 32 ci-dessus), le gouverneur King a déclaré que la tâche la plus urgente consistait à ranimer et raffermir l'économie. Il a proposé de poursuivre la mise en oeuvre des mesures prévues dans le cadre du programme "opération relèvement" et a souligné la nécessité d'élargir la base économique du territoire. A cette fin, il a recommandé que soit créée, au Département du commerce des îles Vierges, une division du développement industriel dont les activités complèteraient celles de la Commission chargée d'encourager les investissements, dont les attributions en matière de promotion et de gestion sont peu étendues. Il a en outre recommandé :

a) d'améliorer la position concurrentielle générale du territoire en ce qui concerne sa capacité à attirer les investissements, essentiellement en développant l'infrastructure et en accordant de plus grands avantages fiscaux; b) de poursuivre l'élaboration d'un plan de développement économique global. Il a également annoncé qu'il était prévu de mettre en oeuvre deux programmes très importants de travaux publics lancés par le Gouvernement des Etats-Unis en application du Federal Public Works and Economic Development Act de 1965 et du Housing and Community Development Act de 1974. Il a ajouté que des efforts seraient également déployés en vue d'assurer que les îles Vierges américaines bénéficieraient aussi de tout autre programme approprié de travaux publics et de tout programme spécial antirécession votés par le Congrès des Etats-Unis.

#### Propositions du Président du Parlement

59. Dans le discours qu'il a prononcé le 12 janvier 1976 à l'ouverture de la session parlementaire, M. Roebuck a déclaré qu'en dépit d'un fort chômage et du coût élevé de la vie dans le territoire, le plan de développement économique recommandé par le Parlement en 1975 "n'a toujours pas été mis en application par l'exécutif" k/. Il a demandé que des mesures soient prises au plus tôt pour améliorer la situation économique des îles, y compris la fourniture d'une assistance aux distilleries de rhum et d'une aide accrue à l'industrie touristique, l'établissement de nouvelles industries légères et d'entreprises tournées vers l'exploitation des ressources de la mer et une augmentation de la production alimentaire.

#### C. Finances publiques

##### Budget

60. Le 7 juin 1975, le gouverneur King a soumis à l'adoption du Parlement un budget de fonctionnement de 119,2 millions de dollars pour l'exercice 1975/76, ainsi qu'un budget distinct concernant les sommes de contrepartie provenant des recettes fiscales, sur lequel 5 millions de dollars devaient être transférées au General Fund (le budget de fonctionnement) et 4,7 millions de dollars devaient être affectés à de grands projets d'aménagement. Le budget proposé représentait donc une réduction de 12 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 1974/75,

k/ Ibid., par. 58.

mais une augmentation de 2 millions de dollars par rapport au montant effectivement dépensé dans le cadre du budget d'austérité révisé de M. King pour cet exercice.

61. L'ensemble des recettes prévues pour l'exercice 1975/76 devrait provenir essentiellement des ressources suivantes : impôt sur les revenus, 62,8 millions de dollars; droits de douane, 28 millions de dollars; impôt sur le chiffre d'affaires, 14,6 millions de dollars; impôts immobiliers, impôts indirects et autres taxes, 12,5 millions de dollars; autres ressources (comme celles provenant par exemple de l'Interest Revenue Fund), 1,5 million de dollars.

62. Le montant estimatif total des dépenses pour l'exercice financier en cours se répartirait comme suit : enseignement, 33,4 millions de dollars; santé, 23,1 millions de dollars; travaux publics, 19,7 millions de dollars; sécurité publique, 11,4 millions de dollars; protection sociale, 7,1 millions de dollars, services relevant directement du Gouverneur, 5,7 millions de dollars; commerce, 4,2 millions de dollars; Collège des îles Vierges, 4,2 millions de dollars; finances, 4,1 millions de dollars; environnement et affaires culturelles, 3 millions de dollars.

63. Dans le message qu'il a adressé au Parlement à l'occasion de la présentation du budget, le gouverneur King a annoncé que des décisions avaient été prises sur deux façons d'équilibrer le budget : il s'agissait de réduire les dépenses publiques et de poursuivre les efforts visant à accroître les recettes provenant des exportations de pétrole 1/. Il a ajouté "qu'en raison des difficultés rencontrées par une si grande partie de la population, nous devrions éviter d'augmenter les charges fiscales en ce moment"; qu'il était demandé aux fonctionnaires de renoncer à toute augmentation de traitement au cours de l'exercice 1975/76; et que les efforts se poursuivaient pour améliorer l'efficacité et la productivité des services publics. Il a fait savoir au Parlement que les dépenses avaient surtout augmenté dans les secteurs de l'enseignement et de la santé mais que des mesures étaient en cours afin de rendre ces deux départements plus autonomes financièrement. Il a souligné en particulier qu'une partie des crédits (plus de 8 millions de dollars) alloués au Département de la santé proviendrait des sommes versées en contrepartie des services que celui-ci aurait rendus.

64. Le 27 juin, le Parlement a adopté un budget de 134 millions de dollars, soit 5 millions de plus que la somme demandée à l'origine par le Gouverneur. Les fonds supplémentaires devaient être obtenus, pour l'essentiel, par prélèvement sur le Fonds de contrepartie et au moyen de modifications apportées au système de dégrèvements fiscaux. La majeure partie des crédits supplémentaires devait être utilisée pour couvrir les frais qu'entraînerait le rétablissement de plus de 450 postes supprimés par le Gouverneur dans les départements du commerce, de l'éducation et des travaux publics.

65. Le 9 juillet, le gouverneur King a ratifié un budget d'un montant inférieur de 500 000 dollars au budget de 134 millions de dollars approuvé peu de temps auparavant par le Parlement. Sur les neuf projets de loi portant ouverture de crédits qui constituaient le budget, il en a accepté cinq et rejeté quatre, en partie ou en totalité. Cinq jours plus tard, le Parlement a voté l'annulation des vetos sur les quatre projets de loi en question, ce qui a donné lieu à un litige qui n'est toujours pas réglé entre le Gouverneur et le Parlement.

1/ Les renseignements sur cette question datés d'avant le mois d'avril 1975 figurent dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVI, annexe, par. 64 à 66.

66. Dans son message sur l'état du territoire, le gouverneur King a déclaré que la situation difficile dans laquelle se trouvait l'économie se reflétait dans le combat permanent du territoire contre la catastrophe fiscale. De nombreux facteurs, sur le plan intérieur et extérieur, notamment une gestion défectueuse de longue date et la croissance excessive de la bureaucratie, des dépenses inconsidérées et le lancement inopportun de programmes non essentiels, une économie malade et une inflation galopante, et des initiatives fédérales aussi néfastes que l'octroi de dégrèvements fiscaux, l'adoption du Tax Reduction Act de 1975 et les dispositions qui y ont fait suite, sans compter le refus des autorités fédérales de restituer au territoire le produit de certains droits d'accise qui lui revient de plein droit, étaient à l'origine de cette situation. Le Gouverneur a ajouté que :

"... les efforts pour venir à bout des graves difficultés budgétaires ont constitué ... l'une des préoccupations majeures du gouvernement; tout semble indiquer qu'il continuera d'en être ainsi au cours des mois et peut-être même des années à venir. Nous devons faire face à un déficit budgétaire important au cours du présent exercice et à un déficit de loin plus important encore au cours du prochain. Il est évident qu'il faudra faire des économies et prendre des mesures d'austérité encore plus radicales pour équilibrer le budget, conformément à l'objectif fixé par ... le Revised Organic Act."

67. Le Gouverneur a proposé les mesures suivantes pour tenter d'éponger le déficit actuel et celui auquel on peut s'attendre pour le prochain exercice :

- a) recherche de nouveaux domaines dans lesquels il serait possible de réaliser des économies;
- b) réévaluation de tous les programmes pour tenter de repousser à une date ultérieure l'exécution des programmes de moindre importance;
- c) action en justice pour que soit restitué au territoire le produit de certains droits de douane sur le pétrole et de certains droits d'accise sur l'essence actuellement perçus par le gouvernement fédéral;
- d) augmentation des taxes commerciales et des impôts indirects frappant divers articles de luxe;
- e) perception de redevances en contrepartie de certains services publics ou augmentation du montant des redevances perçues, afin qu'elles correspondent mieux aux coûts réels;
- f) recouvrement rapide des sommes à percevoir;
- g) élaboration d'un projet de pétition au gouvernement fédéral, pour lui demander une assistance financière pour le territoire, notamment en vue de l'exécution de projets d'aménagement;
- h) poursuite des entretiens entre le gouvernement du territoire et la Hess Oil Corporation, concernant les modifications à apporter au système actuel d'exonération fiscale.

Le Gouverneur a souligné néanmoins que ces mesures ne pouvaient empêcher certains licenciements qui étaient en cours.

#### 4. SITUATION SOCIALE

##### A. Main-d'oeuvre

68. Depuis 1969/70, le chômage n'a cessé d'augmenter dans le territoire. Selon les estimations officielles, le taux de chômage est passé de 1,3 p. 100 en 1969/70 à 4,5 p. 100 en 1973/74, et a atteint 7,4 p. 100 en 1974/75. D'après le Bureau pour la sécurité de l'emploi des îles Vierges, environ 4 100 personnes (soit 9,5 p. 100 des 43 360 personnes qui constituent la population active des îles) étaient au chômage en août 1975. A la fin de 1975, on estimait que le chômage touchait plus de 11 p. 100 de la population active (soit près de neuf fois plus de personnes qu'en 1969/70) et qu'il était en augmentation. Pour le calcul de ce chiffre, il n'avait pas été tenu compte des jeunes n'ayant jamais exercé d'emploi ni des personnes ne figurant pas sur les listes d'assurance-chômage. Les secteurs les plus touchés étaient le bâtiment, l'administration, l'hôtellerie et la restauration.

69. Il y a lieu de rappeler m/ qu'entre 1971 et 1974, le gouvernement du territoire a cherché à résoudre le problème du chômage en promulguant des lois prévoyant le versement d'indemnités de chômage, des programmes de placement et de formation professionnelle et la participation du territoire au programme fédéral de bons d'alimentation. En 1975, le gouvernement du territoire a poursuivi ces politiques en coopération avec le gouvernement fédéral. Le territoire reçoit une assistance financière importante des Etats-Unis depuis la fin du mois de juin, date à laquelle le Fonds pour le versement d'indemnités de chômage a été épuisé. Au mois de juillet, le Emergency Unemployment Compensation Assistance Act de 1975 a été promulgué par le Président des Etats-Unis, ce qui a permis au gouvernement du territoire d'emprunter la somme de 5 millions de dollars sur les recettes générales fédérales pour réalimenter le Fonds.

70. Un autre fait important a été la nouvelle annoncée par le gouvernement du territoire en septembre, que le Bureau fédéral de statistiques de la main-d'oeuvre avait accepté de mettre en oeuvre dans les îles un programme d'information sur le marché de la main-d'oeuvre qui comprendrait l'établissement d'un système de rassemblement de données sur le chômage conforme aux normes fédérales. En outre, l'équipe du Bureau fédéral formerait des fonctionnaires locaux aux méthodes qui permettraient au Bureau de la sécurité de l'emploi des îles Vierges d'assumer finalement l'entière responsabilité de cette nouvelle activité. Auparavant, le **taux de chômage des îles Vierges américaines ne pouvait servir au calcul des crédits fédéraux à allouer au territoire parce qu'il n'avait pas été certifié par le gouvernement fédéral.**

71. En 1975, le territoire a reçu des subventions fédérales d'un montant de 5,6 millions de dollars (contre 3 millions de dollars en 1974) en vue du financement de projets de placement et de formation. Le Département du logement et de l'urbanisme des Etats-Unis a également mis à la disposition du territoire un crédit de 18,6 millions de dollars pour la construction de logements et la mise en place des services connexes, qui doit permettre par la même occasion de créer de nouveaux emplois (voir ci-dessous). Parmi les autres mesures prises récemment pour remédier au chômage on peut citer : a) le renforcement du contrôle de l'immigration (voir par. 4 à 12 ci-dessus); et b) la mise en oeuvre du plan de développement économique (voir par. 52 à 57 ci-dessus).

---

m/ Ibid., par. 70 et 71.

72. Dans son message sur l'état du territoire, le gouverneur King a mentionné les difficultés croissantes entre le gouvernement et les représentants des travailleurs syndiqués. Il a en conséquence proposé l'adoption d'un programme de négociations collectives adapté aux besoins et aux caractéristiques particulières du territoire.

### B. Logement

73. Pour pouvoir obtenir des fonds fédéraux, le gouvernement du territoire a présenté au Gouvernement des Etats-Unis une étude sur les logements en février 1974 n/. Cette étude a établi qu'il faudrait au cours des 12 prochaines années construire et moderniser au total 22 900 logements pour mitiger la crise du logement et que, le coût du logement ne cessant d'augmenter, 15 p. 100 seulement des habitants des îles Vierges pouvaient se permettre d'acheter ou de faire construire de nouveaux logements sans l'aide du gouvernement. En mai 1975, des représentants de tous les secteurs de l'industrie locale du logement ont déclaré au cours d'une interview que le coût élevé des matériaux de construction importés, venant s'ajouter aux conditions économiques généralement mauvaises, avait pratiquement arrêté la construction de maisons d'habitation. Jusqu'à la fin de l'année, on n'a constaté aucun signe d'amélioration de la situation.

74. Néanmoins, le gouvernement a obtenu de nouveaux résultats dans le domaine du logement. En juin 1975, le Département du logement des Etats-Unis a accordé au territoire sept subventions d'un montant total de 4,6 millions de dollars pour l'entretien et la modernisation d'ensembles d'habitations. Dans le mois qui a suivi, il a accordé une autre subvention de 14 millions de dollars, essentiellement pour la rénovation de logements existants et la construction de nouvelles unités d'habitations. Ce montant comprenait une petite partie de la subvention totale de 2,7 millions de dollars versée en vertu du Federal Housing and Community Development Act de 1974.

75. D'après le Service du logement des îles Vierges, il y avait en août 1975 27 ensembles d'habitations à Saint-Thomas et 17 à Sainte-Croix, comptant au total 4 913 logements (contre 4 500 en 1974). En outre, des marchés ont été passés en vue de la construction à Saint-Thomas de 300 unités d'habitation dont l'achèvement est prévu pour la fin de 1976. On comptait que le reste de la subvention à recevoir en application de la loi de 1974 serait versé par le Département du logement des Etats-Unis en vue du financement de 26 projets touchant notamment l'acquisition de terres, la remise en état de logements en général, l'élargissement du réseau d'adduction d'eau potable et du réseau d'assainissement, des projets de rénovation urbaine et l'amélioration des logements des personnes âgées. On comptait qu'une somme de plus de 11 millions de dollars serait également accordée aux mêmes fins pour la période 1974-1982. D'après le gouvernement, sa préoccupation essentielle restait toujours d'offrir aux groupes les moins privilégiés de la population des conditions de logement correctes.

---

n/ Ibid., par. 76.

## C. Santé publique

76. D'après le gouverneur King, des résultats ont été obtenus dans le domaine de la santé publique malgré de sévères restrictions budgétaires; toutefois, étant donné les réductions récentes des dépenses publiques, il a été difficile au gouvernement de mettre à la disposition de tous les habitants du territoire des services de santé suffisants. Pour pallier cette carence, le Gouverneur a suggéré de poursuivre l'application du programme actuel de réformes administratives, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des méthodes de gestion et de réviser les méthodes actuelles de perception et de gestion des recettes.

### 5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

77. L'enseignement est obligatoire de 5 ans et demi à 16 ans. Les écoles publiques, privées et confessionnelles dispensent un enseignement primaire, moyen, secondaire et professionnel; il existe également des jardins d'enfants à Saint-Thomas et à Sainte-Croix. A Saint-John, seuls les jardins d'enfants et les écoles primaires et secondaires relèvent de l'enseignement public. Selon le Département de l'éducation, l'effectif total des écoles publiques est passé de 23 669 en 1974/75 à 24 651 en 1975/76. Le Collège des îles Vierges, à Saint-Thomas, auquel est rattaché un centre de vulgarisation à Sainte-Croix, dispense un enseignement supérieur. Au début de l'année scolaire 1974/75, le Collège comptait 539 étudiants à plein temps et 1 295 étudiants à temps partiel.

78. Dans son message sur l'état du territoire, le gouverneur King a déclaré que le "système d'enseignement public subit toujours les effets de l'augmentation très importante des effectifs, qu'il doit moins chercher à réorienter ses programmes mais s'efforcer de répondre aux besoins urgents d'une société pluraliste en développement", et que "bien que le taux de croissance semble s'être stabilisé, les effectifs continuent d'augmenter alors que les ressources disponibles sont de plus en plus limitées". Selon le Gouverneur, les progrès en ce domaine ont été moyens. Le Commissaire à l'éducation qui vient d'être nommé a été chargé de mettre en oeuvre un programme ayant les objectifs suivants : a) revoir les programmes d'étude actuels afin d'adapter la formation des étudiants aux besoins du marché de l'emploi et de rendre ces programmes plus conformes au cadre et à la culture du territoire; b) appliquer toutes les règles et règlements concernant le comportement des étudiants; c) moderniser les techniques d'enseignement et insister davantage sur la formation professionnelle (voir ci-après); d) accorder plus d'autorité aux directeurs des écoles; e) appliquer certaines recommandations contenues dans une étude publiée récemment par le gouvernement sur l'efficacité et la productivité du Département de l'éducation.

79. Le Gouverneur a également attiré l'attention sur des activités connexes, y compris l'exécution : a) d'un projet de construction d'écoles d'un coût de 12 millions de dollars; b) d'un projet de restauration des bâtiments et d'aménagement des espaces verts en été; c) de nouveaux programmes d'enseignement, comme le projet bilinguisme-biculture et l'extension de certains programmes de formation professionnelle auxquels participaient environ 45 p. 100 des élèves des écoles secondaires.

80. Afin d'améliorer encore le système d'enseignement public, le Gouverneur a proposé de poursuivre les réformes administratives, y compris l'amélioration des méthodes de gestion, et de décentraliser les opérations courantes tout en conservant une politique de coordination centralisée.

CHAPITRE XXXII  
(A/31/23/Add.10)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES  
COMMUNIQUE CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73  
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL .....	1 - 6	243
B. DECISION DU COMITE SPECIAL .....	7	244
ANNEXE : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL .....		245

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES  
COMMUNIQUÉS CONFORMÉMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73  
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné à sa 1053<sup>e</sup> séance, le 9 septembre 1976, la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et des questions connexes.
2. Au cours de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions de la résolution 3481 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1975 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. D'autre part, le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale touchant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, notamment de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, par laquelle, entre autres, l'Assemblée décidait de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transférer certaines de ses attributions au Comité spécial, et du paragraphe 4 de la résolution 3420 (XXX) en date du 8 décembre 1975, par lequel l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII), conformément aux procédures établies 1/, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session.
3. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi d'un rapport du Secrétaire général (voir l'annexe au présent chapitre) contenant des renseignements sur les dates auxquelles avaient été communiqués, pour les années 1974 et 1975, des renseignements relatifs aux territoires non autonomes en question devant être communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
4. Le Comité spécial était en outre saisi d'un projet de résolution sur la question (A/AC.109/L.1128), présenté par le Président.
5. A sa 1053<sup>e</sup> séance, le 9 septembre, le Comité spécial a examiné et adopté le projet de résolution sans opposition (voir par. 7 ci-dessous) (A/AC.109/PV.1053).
6. Le 14 septembre, le texte de la résolution a été communiqué aux puissances administrantes pour qu'elles en prennent connaissance.

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, annexes, annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. II.

## B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. On trouvera ci-après le texte de la résolution (A/AC.109/539) adopté par le Comité spécial à sa 1053ème séance, le 9 septembre, dont il est question au paragraphe 5 ci-dessus :

### Le Comité spécial,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question 2/,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant également la résolution 3420 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1975, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII),

Déplorant que, malgré les recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Comité spécial, certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes aient cessé ou se soient abstenus de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte,

1. Réaffirme que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même selon les termes du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante intéressée devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ce territoire;

2. Prie les puissances administrantes intéressées de communiquer, ou de continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question;

3. Décide, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à cet égard, de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies.

---

2/ Voir l'annexe au présent chapitre.

## RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73  
de la Charte des Nations Unies

1. Dans son rapport précédent sur ce sujet a/, le Secrétaire général indiquait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte lui avaient été communiqués jusqu'au 12 août 1975. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1974 et 1975, jusqu'au 7 septembre 1976.

2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population, les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni sont également communiqués par les représentants de ces pays au cours des séances du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par le Royaume-Uni sont communiqués par ce pays.

Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e  
de l'Article 73 de la Charte

3. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment de la résolution 3420 (XXX) du 8 décembre 1975, le Secrétariat continue d'utiliser les renseignements qui lui sont communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail portant sur chaque territoire.

---

\* Publiée précédemment sous la cote A/AC.109/538.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 23 (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXXII, annexe.

Tableau

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa e de  
l'Article 73 de la Charte pour 1974 et 1975 a/

	<u>1974</u>	<u>1975</u>
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u> Iles des Cocos (Keeling)	22 avril 1975	6 juillet 1976
ESPAGNE (année civile) Sahara espagnol <u>f/</u>	30 juin 1975	
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet- 30 juin) <u>b/</u> Guam Iles Vierges américaines Samoa américaines	8 avril 1975 1er avril 1975 1er avril 1975	29 avril 1976  9 juin 1976
FRANCE (année civile) Côte française des Somalis <u>c/ d/</u> Nouvelles-Hébrides (condominium avec le Royaume-Uni)	-  1er août 1975	-  
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) <u>e/</u> Iles Tokélaou	11 août 1975	19 août 1976
PORTUGAL Timor	5 juin 1975	
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (année civile) Antigua <u>g/</u> Belize Bermudes Brunéi <u>h/</u> Dominique <u>g/</u> Gibraltar Iles Caïmanes	- 5 juin 1975 6 août 1975 - - 6 août 1975 6 août 1975	- 18 août 1976 7 septembre 1976 - - 8 juillet 1976 7 septembre 1976

Tableau (suite)

	<u>1974</u>	<u>1975</u>
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (année civile) ( <u>suite</u> )		
Iles Falkland (Malvinas)	15 juillet 1975	7 septembre 1976
Iles Gilbert	6 août 1975	7 septembre 1976
Iles Salomon	24 juin 1975	16 juin 1976
Iles Turques et Caïques	11 juillet 1975	7 septembre 1976
Iles Vierges britanniques	30 mai 1975	16 juin 1976
Montserrat	30 mai 1975	7 septembre 1976
Nouvelles-Hébrides (condominium avec la France)	30 mai 1975	18 août 1976
Pitcairn	12 mai 1975	2 août 1976
Rhodésie du Sud	6 août 1975	18 août 1976
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla g/	-	-
Sainte-Hélène e/	6 août 1975	8 mars 1976 i/
Sainte-Lucie g/	-	-
Saint-Vincent g/	-	-
Tuvalu j/	6 août 1975	7 septembre 1976

a/ Pour la liste préliminaire des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale), voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Le 27 mars 1959, le Gouvernement français a informé le Secrétaire général que ce territoire avait accédé à l'autonomie interne et qu'en conséquence la communication de renseignements le concernant avait cessé à partir de 1957.

d/ Le nouveau nom du territoire est Territoire français des Afars et des Issas (Bulletin terminologique No 240 (ST/CS/SER.F/240) du 15 avril 1968).

e/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

f/ Le 26 février 1976, le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de ce qui suit : "Le Gouvernement espagnol met, à compter de la présente date, définitivement fin à sa présence dans le Territoire du Sahara et juge nécessaire d'indiquer ce qui suit : l'Espagne se considère désormais dégagée de toute responsabilité de caractère international en ce qui concerne l'administration dudit Territoire, en cessant de participer à l'administration provisoire qui y a été mise en place" /A/31/56-S/11997; pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément pour janvier, février et mars 1976 (S/11997)/.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

g/ Le Royaume-Uni avait déclaré, lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, qu'ayant accédé au statut d'Etat associé, ce territoire était devenu "pleinement autonome" et que, par conséquent, il estimait qu'il n'y avait plus lieu de communiquer de renseignements à son sujet. (Voir également documents A/AC.109/341, A/C.4/725, A/AC.109/PV.762 et Corr.1, Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Quatrième Commission, 1752ème séance et ibid., vingt-quatrième session, 1867ème séance.)

h/ Le 18 septembre 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a informé le Secrétaire générale que, ce territoire ayant accédé à la pleine autonomie interne, il n'y avait plus lieu, à son avis, de communiquer de renseignements à son sujet.

i/ Les renseignements communiqués concernent Tristan da Cunha et portent sur l'année qui s'est terminée le 30 juin 1975.

j/ A la suite du référendum qui s'est tenu en août et septembre 1974 aux îles Gilbert et Ellice et dont le déroulement a été observé par la Mission de visite que l'Organisation des Nations Unies avait envoyée dans ces îles en 1974, les îles Ellice se sont séparées du territoire des îles Gilbert et Ellice le 1er octobre 1975 et ont pris le nom de Tuvalu (voir A/C.4/786).

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---